BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

D'AVRIL, MAY ET JUIN

M. DCC. XLII.

TOME DIX-NEUVIEME,

PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XLII.

TABLE
DES
ARTICLES.

ART. I. *Histoire de la Conduite de la Duchesse Douairiere de* MARLBOROUGH, &c. *avec deux Critiques.* Second Extrait. pag. 1.

II. *Justification pleine & entiere de la Duchesse Douairiere de* MARLBOROUGH, *tant par rapport à l'Histoire de sa Conduite, que par rapport à son caractère en général.* 45.

III. *Avantures de* TELEMAQUE, Nouvelle Edition. 52.

IV. *Recueil des Debats qu'il y a eu dans le Parlement en* Angleterre, Tome XIV. 76.

V. *Mr.* FRANÇOIS CLIFTON, *sa Traduction des Livres d'*Hippocrate *sur l'Air, l'Eau & la Situation des Lieux, sur les Maladies épidemiques & sur les Pronostics.* 112.

ART.

TABLE DES ARTICLES.

ART. VI. *Mr.* RICHARD BRADLEY, *son Dictionaire Botanique.* 128.

VII. *Mr.* NATHANAËL BACON, *ses Recherches Historiques & Politiques des Loix & du Gouvernement d'*Angleterre, *&c.* Quatrième Edition. 134.

VIII. Mr. GUILLAUME WAKE, *sa Traduction des Peres Apostoliques, du Pasteur de* Hermas, *& des Martyres de St.* Ignace *& de St.* Polycarpe. Quatrième Edition. 154.

IX. Mr. CHARLES OWEN, *son Essai d'une Histoire Naturelle des Serpens, avec quelques Dissertations qui ont rapport au sujet.* 171.

X. *Les Hymnes & Epigrammes de* CALLIMAQUE *les Poësies de* THÉOGNIS, *& plus de trois-cens Epigrammes choisies de l'*Anthologie Grecque *&c. en* Grec *avec la Traduction en* Anglois *& des Notes.* 204.

XI. Mr. JOSEPH HARRIS, *son Traité des Microscopes, proposé par Souscription.* 211.

XII. *Nouvelles Littéraires.* 213.

BIBLIO-

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'AVRIL, MAY ET JUIN, MDCCXLII.

ARTICLE PREMIER.

An Account of the Conduct of the Dowager Dutchess of MARLBOROUGH, &c.

C'est-à-dire:

Histoire de la Conduite de la Duchesse Douairiere de MARLBOROUGH, *&c.*

Remarks upon the Account of the Conduct of a certain Dutchess, &c.

C'est-à-dire:

Remarques sur l'Histoire de la Conduite d'une certaine Ducheſſe, *&c.*

A Review of a late Treatise entituled Account of the Conduct of the Dowager of *Marlborough*, *&c.*

C'est-à-dire:

Examen d'un Traité publié depuis peu sous le Titre d'*Histoire de la Conduite de la Ducheſſe Douairiere de* Marlborough: &c. [Second Extrait. Voyez le premier, Tome XVIII. Part. II. pag. 422.]

DEs que la Princeſſe *Anne* fût montée sur le Trône, la première démarche qu'elle fit, fut entierement oppoſée aux déſirs & aux inclinations de ſa Favorite; car la Reine *ſe livra entierement aux Toris.* Dès ſon enfance elle avoit eu des préjugez invincibles contre les *Whigs.* On lui avoit appris à les regarder tous, non ſeulement comme des *Républicains*, qui haïſſoient juſqu'à l'ombre même de l'Au-

to-

torité Royale, mais comme d'implacables ennemis de l'Eglise *Anglicane*. D'un autre côté, les *Toris* avoient cet avantage, que non seulement la Reine étoit prévenue en leur faveur, mais qu'ils l'avoient aussi soutenue sous le dernier Régne dans l'affaire de sa Pension. Il n'est donc pas surprenant que, dès qu'elle fût montée sur le Trône, les *Toris*, à qui elle donnoit le glorieux titre de *Partisans de l'Eglise*, soient devenus les objets de sa faveur: Le Docteur *Sharp*, Archevêque d'*York*, devint son principal Conseiller pour les Affaires Ecclésiastiques, & son Conseil Privé fut rempli de *Toris*. Mylord *Normanby* (qui fut bientôt après Duc de *Buckingham*) les Comtes de *Jersey* & de *Nottingham*, le Chevalier *Edouard Seymour*, & plusieurs autres Partisans de la Haute Eglise eurent les premiers Emplois: „ Et „ je suis persuadée, ajoute la Duchesse, „ que malgré l'affection extraordinaire „ que la Reine avoit pour moi, & mal„ gré l'entier dévouement que Mylord „ *Marlborough* & Mylord *Godolphin* a„ voient témoigné pour son service du„ rant plusieurs années, ils n'auroient „ point eu tant de part en sa faveur, ni „ dans sa confiance, s'ils n'avoient pas „ passé pour *Toris*. La vérité est, que „ quoique ces deux Seigneurs eûssent „ toûjours eu à cœur le véritable intérêt „ de la Nation, & qu'ils en eûssent don-

„ né des preuves par leur conduite dans „ les différens Emplois qu'ils avoient poſ„ ſedez ſous le dernier Régne, ils avoient „ pourtant été élevez dans le Parti de la „ Haute Egliſe, & avoient été perſua„ dez que ce Parti étoit le plus attaché „ à la Conſtitution de l'Etat, tant Civi„ le qu'Eccléſiaſtique; il n'y eut que „ l'experience qui les détrompa avec le „ tems.

„ Pour moi, continue la Ducheſſe, je „ n'avois pas les mêmes préjugez. Ce „ mot d'EGLISE n'eut jamais d'agré„ ment pour moi dans la bouche de ceux „ qui en faiſoient un ſi grand bruit; car „ je ne trouvois pas qu'ils donnaſſent „ aucune preuve de leur reſpect pour „ l'*Egliſe*, ſi ce n'eſt l'uſage fréquent qu'ils „ faiſoient de ce mot, comme d'une eſpe„ ce de charme pour enchanter les eſ„ prits foibles, & leur zèle perſécuteur „ contre les Non-Conformiſtes, & con„ tre les véritables amis de *l'Egliſe* qui „ ne vouloient pas convenir que l'eſ„ prit de perſécution fût conforme à „ ſa doctrine. Et par rapport à la Poli„ tique, pluſieurs de ces Zèlez ne me „ paroiſſoient avoir aucun principe fixe; „ car ſous le dernier Régne ils avoient „ tâché de renverſer le Gouvernement, „ à l'établiſſement duquel ils avoient eux„ mêmes contribué.

Telles étant les idées de Mylady *Marl-*

bo-

borough, on ne doit pas être surpris qu'elle ait été fâchée de voir, que la Reine ôtât leurs Emplois à ceux qui avoient toûjours soutenu les principes de la Révolution, pour les donner à des gens dont les principes par rapport au Gouvernement lui paroissoient dangereux. Elle travailla donc, dès le commencement du Régne de la Reine *Anne*, à lui donner de plus justes idées des *Whigs*. C'étoit se charger d'une tâche fort pénible. Car si la Reine étoit très-zèlée pour le Parti *Tory*, celui-ci étoit extrêmement puissant dans le Parlement, principalement dans la Chambre des Communes, & témoignoit ouvertement sa haine contre les *Whigs*, comme on en peut juger par un passage de l'Addresse que la Chambre Basse présenta à la Reine, & dont voici la traduction. „ Vo-„ tre Majesté a toûjours été un très-il-„ lustre ornement de cette Eglise (*l'Egli-„ se Anglicane*) & a été exposée à de „ grands dangers pour l'amour d'elle: „ C'est pourquoi nous nous flattons, que „ sous le Régne de Votre Majesté nous „ verrons l'Eglise parfaitement rétablie „ dans la possession de ses justes Droits „ & Priviléges, & que la jouissance en „ sera assurée à la postérité: *ce qui ne „ peut se faire qu'en ôtant tout pouvoir de „ la détruire, à ceux qui ont fait voir qu'ils „ en ont la volonté* ".

La Chambre Baſſe montra bientôt que par ces dernieres paroles elle en vouloit aux *Whigs* & aux *Non-Conformiſtes*; car elle paſſa un Bill très-ſévère contre ce qu'on appelle la *Conformité occaſionelle*, & par ce Bill on condamnoit à de groſſes amendes ceux qui, après avoir reçu la Communion dans une Egliſe *Anglicane*, pour ſe rendre capables de poſſeder quelque Emploi, aſſiſteroient enſuite aux aſſemblées religieuſes des *Non-Conformiſtes*. Ce Bill ayant été porté à la Chambre Haute, les Seigneurs y firent pluſieurs Changemens & Additions, & prierent les Communes d'y donner leur conſentement: ce qui occaſionna diverſes conférences entre les deux Chambres: heureuſement pour les *Whigs*, elles ne purent pas s'accorder, de ſorte que le Bill tomba *. La Ducheſſe de *Marlborough* nous apprend à ce ſujet une particularité aſſez remarquable. C'eſt que, quoique le Prince de *Danemarc* fût lui-même un *Conformiſte occaſionel*, on lui perſuada cependant de donner ſa voix en faveur du Bill en queſtion dans la Chambre Haute; d'où l'on peut conclure, ce me ſemble, que la Reine ſouhaitoit que ce Bill paſſât.

On le remit ſur le tapis l'année ſuivan-

* Voyez *A Collection of Parliamentary Debates, &c.* Vol. III. pag. 270, 332.

vante *; il passa encore dans la Chambre Basse; mais il fut rejetté par les Seigneurs à la pluralité de 69. voix contre 57 †. Le Prince de *Danemarc* ne donna point sa voix dans cette occasion; mais ce qui paroîtra surprenant, c'est que le Duc de *Marlborough* ‡, & Mylord *Godolphin* son gendre, donnerent leur voix en faveur de ce Bill, & protestérent même contre la résolution que les Seigneurs prirent de le rejetter; ce qui fait voir qu'ils favorisoient encore alors les *Torys*, peut-être par complaisance pour la Reine. Cependant elle avoit tâché, mais inutilement, de persuader la Chambre Basse d'abandonner cette Affaire, qui ne pouvoit que causer des animositez & des divisions dans le païs.

Elle commença alors à avoir un peu meilleure opinion des *Whigs*. Les Comtes de *Rochester*, de *Jersey* & de *Nottingham*, & le Chevalier *Edouard Seymour*, tous quatre zèlez Partisans de la Haute Eglise, avoient été démis de leurs Emplois, qu'on donna à des *Whigs*. Ce qui irrita si fort les *Torys*, qu'ils prirent la résolution de faire passer le Bill contre la

* Le 25. de Novembre 1703.

† *Parliament. Debates*, Vol. IV. pag. 408. 412. & suiv.

‡ La Reine l'avoit fait Marquis de *Blandford* & Duc de *Marlborough* le 14. de Décembre 1702.

la Conformité occaſionelle, malgré les Seigneurs & malgré les nouveaux Miniſtres de la Reine. Ils voulurent joindre ce Bill à celui de la Taxe ſur les Terres; ç'auroit été le moyen, ou de le faire paſſer infailliblement, ou de priver la Reine d'un Subſide qui lui étoit abſolument néceſſaire: car les Seigneurs ne peuvent faire aucun changement à un Bill de Subſide: il faut, ou qu'ils le rejettent, ou qu'ils l'acceptent purement & ſimplement tel que la Chambre Baſſe le leur envoye.

Le deſſein des *Torys* fut renverſé par les heureux ſuccès de la Campagne de 1704. Avant l'Aſſemblée du Parlement dans lequel ils vouloient faire leurs derniers efforts en faveur du Bill en queſtion, le Duc de *Marlborough* gagna la Bataille de *Bleinheim*. „ Ce fut, dit la Ducheſſe, „ un accident infortuné, & à en juger „ par le mécontentement viſible que cer„ taines gens en témoignerent, on au„ roit cru que le Duc, au lieu de bat„ tre les *François*, avoit battu l'Egliſe ".

Cependant cette victoire donnoit lieu de s'attendre à de plus grands ſuccès encore; on avoit droit d'eſpérer, que dans peu de tems on pourroit aſſurer les Libertez de l'*Europe* par une Paix ſolide & durable. Les plus ſages & les moins violens des *Torys* ne voulurent pas hazarder de ſi grandes eſpérances, en attachant

chant le succès futur de la guerre au sort du Bill de la Conformité occasionelle ; c'est pourquoi ils se declarerent contre ceux qui vouloient joindre ce Bill à un Bill de Subside. On le proposa donc separément, & il passa encore dans la Chambre Basse, mais il fut de nouveau rejetté par les Seigneurs.

Quoique la Reine eût changé d'avis par rapport à ce Bill, il paroit qu'elle conservoit toûjours beaucoup d'inclination pour le Parti *Tory*, comme on en peut juger par les Lettres qu'elle écrivoit à la Duchesse de *Marlborough*, dans l'une desquelles elle s'exprime en ces termes : „ * J'ai dit que l'Eglise étoit „ en quelque danger sous le dernier „ Régne, & je ne sçaurois encore chan„ ger de sentiment. Car quoiqu'on n'em„ ployât alors aucun moyen violent, „ cependant quiconque veut parler d'u„ ne manière impartiale, doit reconnoî„ tre, que tout penchoit alors du côté „ des *Whigs*; *& toutes les fois que cela ar„ rivera, je croirai que l'Eglise commencera „ d'être en danger* ".

Malgré son attachement pour les *Torys*, elle ôta cette année (1704.) le Sceau Privé au Duc de *Buckingham*, & l'année suivante la Duchesse de *Marlborough* la per-

* Cette Lettre fut écrite le 21. de Novembre 1704.

perſuada d'ôter le grand Sceau à *Nathan Wright*, „ homme mépriſé de tous „ les Partis, qui ne pouvoit rendre au„ cun ſervice à la Reine, & qui par ſa „ mauvaiſe conduite en qualité de Chan„ celier, avoit preſque rendu ſa Charge „ même mépriſable. Sa diſgrace fut pour„ tant un terrible malheur pour l'Egliſe, „ dont il avoit toûjours été grand zèla„ teur. Les *Torys* furent d'autant plus „ touchez de ſa diſgrace, que Mylord „ *Cowper*, qui lui ſucceda, étoit non „ ſeulement du Parti *Whig*, mais auſſi „ très-habile & très-intégre, de ſorte „ qu'il remit ſa Charge en honneur. „ Mais le plus grand de tous les mal„ heurs fut, que dans le nouveau Parle„ ment, qui s'aſſembla le 25. d'Octobre „ 1705, il ſe trouva beaucoup plus de „ *Whigs* que de *Torys*. Il ne faut donc „ pas s'étonner que dans de ſi triſtes & „ de ſi déplorables circonſtances, on ait „ jetté les hauts cris ſur l'extrême dan„ ger où étoit la pauvre Egliſe. . . . „ Que pouvoit-on faire? On ne pou„ voit pas eſpérer qu'un Parlement *Whig* „ voulût paſſer le Bill contre la *Confor„ mité occaſionelle*. Il reſtoit encore une „ reſſource: c'étoit d'inviter la Princeſſe „ *Sophie*, Ayeule du Roi *George II.* à ve„ nir en *Angleterre* pour défendre l'Egli„ ſe. Il eſt vrai que, comme elle étoit „ *Lutherienne*, il n'y avoit pas beaucoup

„ d'ap-

„ d'apparence qu'elle fût fort zèlée pour „ le Bill de la Conformité occaſionel- „ le: cependant ſa préſence pouvoit ê- „ tre un moyen d'empêcher les *Whigs* „ d'introduire le Prétendant & le Pa- „ piſme ".

Mylord *Haverſham* propoſa donc à la Chambre Haute, de préſenter une Addreſſe à la Reine, pour la prier d'inviter la Princeſſe *Sophie* à venir reſider en *Angleterre*. Il fut ſecondé par les Comtes de *Rocheſter* & de *Nottingham*, & par pluſieurs autres partiſans des *Torys*. Ce n'eſt pas qu'ils eſpéraſſent de l'emporter; ils ne vouloient qu'embaraſſer les Miniſtres, & perdre les *Whigs*, ſoit dans l'eſprit de la Reine, ſoit dans celui du peuple: car on ſçavoit bien que la Reine ne conſentiroit jamais à une pareille invitation. De ſorte que les *Whigs* ne pouvoient que l'irriter s'ils ſe declaroient en faveur de la propoſition: & s'ils s'y oppoſoient, on ſe flattoit qu'ils s'attireroient par-là la haine du public, qui les regarderoit comme les ennemis de la Succeſſion Proteſtante.

L'eſpérance des *Torys* fut trompée: les *Whigs* s'oppoſerent à l'invitation, & conſerverent néanmoins leur crédit dans l'eſprit du peuple. Il eſt vrai qu'il y eut des gens bien-intentionnez qui blâmerent Mylord *Godolphin* & les autres Miniſ-

niſtres de la Reine, de ce qu'ils n'avoient pas profité de l'occaſion que les *Torys* eux-mêmes leur fourniſſoient, d'aſſurer plus ſolidement la Succeſſion dans la Famille d'*Hanover* : mais ces gens-là ne ſçavoient pas combien ce projet d'inviter la Princeſſe *Sophie* à ſe rendre en *Angleterre* étoit impraticable ; il n'auroit ſervi qu'à obliger la Reine à changer le Miniſtère, & à ſe jetter entre les bras des *Torys*, ce qui auroit été très-préjudiciable, non ſeulement à l'*Angleterre*, mais auſſi à la cauſe commune des Alliez. „ J'avois „ ſouvent ſondé la Reine ſur ce ſujet, „ dit la Ducheſſe, & ayant trouvé qu'el- „ le ne vouloit pas ſeulement entendre „ parler de la venue d'un Succeſſeur im- „ médiat, je l'avois ſouvent preſſée de „ conſentir au moins qu'on fît venir le jeu- „ ne Prince de *Hanover*, qui ne devoit pas „ lui ſuccéder immédiatement : je l'avois „ ſollicitée de lui permettre de demeurer „ dans ce païs, & d'y vivre comme s'il „ eût été ſon Fils ; mais elle ne voulut „ jamais prêter l'oreille à aucune propo- „ ſition de cette nature ".

Pour prouver, d'un côté, que la Reine ne pouvoit pas ſouffrir qu'aucune perſonne de la Maiſon de *Hanover* réſidât en *Angleterre*, & de l'autre, que les *Torys* n'étoient pas ſinceres lorſqu'ils firent la propoſition dont on vient de parler,

la

la Ducheſſe rapporte un fait qui arriva trois ans après *. Voici ce que c'eſt.

Les *Torys* députerent Mylord *Haverſham* à la Reine, pour lui apprendre qu'ils avoient découvert que les *Whigs* avoient formé un terrible projet; c'étoit de faire venir un Prince de la Maiſon de *Hanover* en *Angleterre*, & de forcer la Reine à y conſentir malgré qu'elle en eût. Y a-t-il rien de plus curieux qu'un pareil meſſage de la part des *Torys*, porté par un homme tel que Mylord *Haverſham*, celui-là même qui avoit propoſé à la Chambre Haute d'inviter la Princeſſe *Sophie* à venir en *Angleterre*, comme l'unique moyen de conſerver la Religion Proteſtante? & maintenant ce projet paroît ſi affreux, qu'on prétend ſe faire un grand mérite de le découvrir de bonne-heure. Cela ne prouve-t-il pas bien la ſincerité de celui qui en avoit fait le premier la propoſition en plein Parlement?

On ne doit pas ſoupçonner que cette députation de Mylord *Haverſham* ſoit un fait inventé pour rendre les *Torys* odieux ou ridicules. On le prouve par un fragment d'une Lettre écrite par la Reine elle-même au Duc de *Marlborough*. Ce morceau eſt trop curieux pour n'en pas donner ici la traduction. La Lettre eſt datée du 22. Juillet 1708.

„ Je

* En 1708.

„ Je ne ſçaurois, dit la Reine, finir „ cette Lettre, ſans vous rendre compte „ en peu de mots d'une viſite que j'ai „ reçue de Mylord *Haverſham*. Il me dit „ qu'il étoit venu pour m'apprendre, qu'il „ y avoit certainement un deſſein formé „ entre les *Whigs* & quelques Grands, „ de me faire préſenter une Addreſſe à „ la prochaine Séance du Parlement, „ pour inviter le Prince Electoral à venir „ s'établir dans ce païs; il ajouta, que ce „ Prince viendroit infailliblement en *An-* „ *gleterre* dès que la Campagne ſeroit fi- „ nie; & que la ſeule choſe que j'avois „ à faire, pour empêcher qu'on ne me „ forçât à l'inviter (ce qu'on feroit ſû- „ rement) étoit de montrer que j'étois „ véritablement Reine, & de l'inviter „ de mon chef. Je lui répondis, que ſi „ l'on portoit cette Affaire en Parlement, „ quiconque en feroit la propoſition, „ ſoit *Whig*, ſoit *Tory*, je le regarderois „ comme mon Ennemi; que du reſte je „ n'inviterois jamais, ni le jeune Prince, „ ni ſon Pere, ni ſa Grand-mere à ve- „ nir ici.

„ Ce que j'ai à vous dire maintenant „ ſur ce ſujet, c'eſt de vous prier de fai- „ re enſorte de découvrir, ſi dans le „ lieu où vous êtes on a quelque deſſein „ que le jeune-homme vienne nous faire „ une viſite cet hyver, & de trouver „ moyen de l'en détourner, afin que je

„ n'aye

„ n'aye pas le chagrin de lui refuſer la
„ permiſſion de venir, au cas qu'il la de-
„ mande, ou de lui défendre de venir,
„ poſé qu'il l'entreprît de ſon chef; car
„ il faut que je faſſe l'une ou l'autre de
„ ces deux choſes, ſi lui ou ſon Pere ont
„ envie de voir ce Païs, puiſque je ne puis
„ ſouffrir de voir un Succeſſeur ici, ne
„ fût-ce que pour une ſemaine. C'eſt
„ pourquoi je compte que vous ferez de
„ delà la Mer tout ce qui ſera en votre
„ pouvoir, pour empêcher qu'on ne don-
„ ne cette mortification à celle qui eſt,
„ & qui ſera toûjours très-ſincerement,
„ &c ". Voilà qui prouve inconteſtablement, & l'averſion invincible qu'avoit la Reine de voir aucune perſonne de la Famille de *Hanover* en *Angleterre*, & le peu de ſincerité des *Torys* lorſqu'ils propoſerent d'inviter la Princeſſe *Sophie* à venir reſider en ce Païs.

Ce fut cette propoſition des *Torys* qui commença à rendre la Reine un peu plus favorable aux *Whigs*. Elle avoit été préſente aux débats qu'il y eut ſur ce ſujet dans la Chambre Haute, où le Duc de *Buckingham* l'avoit traitée avec aſſez peu de reſpect; car une des raiſons qu'il allegua pour prouver qu'il étoit néceſſaire de faire venir la Princeſſe *Sophie*, étoit, que la Reine pourroit vivre ſi long-tems, qu'elle ne ſçauroit plus ce qu'elle feroit, & qu'elle ſe laiſſeroit mener comme un enfant;

il

il ajouta plusieurs autres reflexions de cette nature.

Cette insolence des *Torys*, & le zèle avec lequel les *Whigs* s'opposerent à une proposition si désagréable à la Reine, firent de profondes impressions sur son esprit, comme elle le témoigna à sa Favorite dans une Lettre dont on nous donne ici un fragment: nous le rapporterons, après avoir averti, que dans le commerce épistolaire de la Reine & de la Duchesse, celle-là avoit choisi le nom de *Mad. Morley*, & celle-ci celui de *Mad. Freeman*. Nous ignorons la raison du premier de ces noms; mais pour le second, Mad. *Churchill* l'avoit choisi exprès, pour marquer la liberté avec laquelle elle disoit toûjours sa pensée; le mot *Anglois Free*, signifiant *Libre*, & *Freeman*, une personne qui parle librement, ou qui jouït de la liberté. Voici le Fragment de Lettre dont nous venons de parler.

„ Je pense, dit la Reine, que ma chere „ Mad. *Freeman* & moi ne serons plus désormais d'un sentiment différent, comme nous l'avons été par le passé: car „ je suis fort sensible aux services que „ m'ont rendu ces gens * dont vous avez bonne opinion, & je les soutiendrai; & je suis entierement convaincue de

* Les *Whigs*.

„ de la malice & de l'insolence de „ ceux * contre lesquels vous avez toû- „ jours parlé ".

En consequence de ce changement arrivé dans l'esprit de la Reine, Mylord *Godolphin*, Grand-Tréforier d'*Angleterre*, eut ordre d'assurer les principaux d'entre les *Whigs*, que la Reine se serviroit desormais de Ministres qui leur seroient agréables, & qu'elle feroit tout ce qui seroit en son pouvoir pour assurer la Succession dans la Famille Protestante. Cependant on eut de la peine à obtenir d'elle que Mylord *Sunderland* fût fait Secretaire d'Etat à la place du Chevalier *Charles Hedges*, qui étoit desagréable aux *Whigs*. La Duchesse de *Marlborough* dit, que cette repugnance que la Reine témoignoit, venoit sans doute des artifices de Mr. *Harley*, l'autre Secretaire d'Etat, qui commençoit dès lors à s'insinuer dans l'esprit de la Reine. Elle satisfit enfin les desirs des *Whigs*, & Mylord *Sunderland* fut fait Secretaire d'Etat à la fin de l'an 1706.

La Reine n'avoit pourtant pas tellement abandonné les *Torys*, qu'elle ne les favorisât encore d'une manière qui allarma les *Whigs*; car elle promut à l'Episcopat deux zèlez Partisans de la Haute Eglise. Pour appaiser les *Whigs*, que ces Promotions

* Les *Torys*.

tions avoient fait crier fort haut, la Reine leur fit dire par ſes Miniſtres qu'elle n'avanceroit plus de *Torys*; elle fit la même promeſſe dans le Conſeil ſecret. En conſequence de cette promeſſe elle donna l'Evêché de *Norwich* au Docteur *Trimnel*, ami intime de Mylord *Sunderland*; & elle ſe laiſſa perſuader, quoiqu'avec beaucoup de peine, à donner au Docteur *Potter* * la Chaire de Profeſſeur en Théologie à *Oxford*. Pour obtenir cette faveur, il fallut que Mylord *Marlborough* & ſon Epouſe écriviſſent plus d'une fois à la Reine, & employâſſent tout le pouvoir qu'ils avoient ſur ſon eſprit: ce qui fait voir que ſon penchant l'entraînoit toûjours du côté des *Torys*, malgré le peu d'égard qu'ils témoignoient pour elle, & malgré les obligations qu'elle avoit aux *Whigs*.

Ce fut vers ce tems-là que les Miniſtres découvrirent à n'en pouvoir douter, que Mr. *Harley* travailloit ſecretement à indiſpoſer la Reine contre eux, & que la Ducheſſe de *Marlborough* découvrit l'ingratitude avec laquelle Mad. *Maſham* répondoit aux faveurs dont elle l'avoit comblée.

Cette Dame, qui s'appelloit *Hill* de ſon nom de Fille, étoit du côté de ſon Pere Couſine-germaine de Mr. *Harley*, qui fut

* Préſentement Archevêque de *Cantorbery*.

fut enſuite Comte d'*Oxford*; & du côté de Mere elle étoit parente au même degré de la Ducheſſe de *Marlborough*. Elle avoit deux Freres & une Sœur. Comme leur Pere ne leur laiſſa aucun bien, la Ducheſſe eut ſoin de leur éducation & de leur établiſſement. Dans le tems qu'elle étoit Dame du Lit de la Princeſſe de *Danemarc* elle prit chez elle l'aînée, qui épouſa dans la ſuite Mr. *Maſham*; & une place de Femme de Chambre de la Princeſſe étant venue à vaquer, elle l'obtint pour ſa Couſine. Elles furent d'aſſez bonne intelligence juſques vers l'été de l'an 1707., que la Ducheſſe de *Marlborough* découvrit, que ſa Couſine *Hill* étoit mariée ſecretement avec *Maſham*. Quoiqu'elle lui en eût fait un myſtère, elle ne lui en voulut point de mal, l'attribuant à ſa timidité plutôt qu'à aucun mauvais principe. Elle lui demanda ſi la Reine en étoit informée, & lui offrit ſes ſervices pour le communiquer à Sa Majeſté, & faire enſorte qu'elle ne s'en fâchât point. Mais Mad. *Maſham*, qui pour lors avoit aſſez appris l'art de diſſimuler, répondit avec un air d'indifférence, que les Femmes de Chambre de la Reine lui en avoient déja parlé; elle ſe flattoit que cette réponſe empêcheroit la Ducheſſe d'examiner cette affaire plus particulierement: elle ſe trompa; la Ducheſſe fut ſur le champ trouver la Rei-

ne, & lui demanda, pourquoi elle n'avoit pas eu la bonté de lui communiquer le mariage de ſa Couſine; elle lui en fit des reproches, & la fit ſouvenir d'un mot de *Montagne* qu'elle lui avoit ſouvent ouï citer, ſçavoir: Que ce n'eſt point trahir un ſecret que de le découvrir à un ami intime, parce que ce n'étoit que le dire à un autre ſoi-même. Toute la réponſe que fit la Reine ſe reduiſit à ceci: *J'ai commandé cent fois à Mad.* Maſham *de vous apprendre ſon mariage, mais elle ne l'a point voulu faire.*

Cette réponſe froide fit comprendre à la Ducheſſe qu'il y avoit quelque myſtère, & elle voulut l'approfondir. Elle découvrit bientôt que ſa Couſine étoit devenue la Favorite de la Reine, qui avoit été préſente à ſon mariage, qui s'étoit fait en ſecret dans l'apartement du Docteur *Arbuthnot*; elle ſe ſouvint que dans ce tems-là la Reine s'étoit fait donner une groſſe ſomme d'argent *; elle découvrit auſſi que Mad. *Maſham* alloit ſouvent trouver la Reine lorſque le Prince de *Danemarc* dormoit, & qu'elle paſſoit tous les jours deux heures en particulier avec elle; elle apprit auſſi à n'en pouvoir douter, que Mr. *Harley* entretenoit

* La Ducheſſe de *Marlborough* étoit alors Garde de la Bourſe privée de la Reine.

noit correſpondance ſecrete avec la Reine par le moyen de Mad. *Maſham.*

Ces intrigues allarmerent les Miniſtres: Mylord *Godolphin* repréſenta à la Reine, que les pratiques de Mr. *Harley* ne pouvoient que nuire à ſes affaires; & voyant que la Reine ne faiſoit pas beaucoup d'attention à ſes remontrances, il alla juſqu'à lui dire, que ſi Mr. *Harley* continuoit d'agir comme il faiſoit, & d'avoir en ſecret tant de pouvoir ſur l'eſprit de la Reine, Mylord *Marlborough* & lui ſeroient obligez de reſigner leurs Emplois. La Reine parut allarmée de cette eſpece de menace; elle écrivit ſur le champ une Lettre pleine de tendreſſe à la Ducheſſe de *Marlborough*; elle lui repréſenta, qu'elle regarderoit comme un très-grand malheur que le Grand-Tréſorier & le Général quittâſſent ſon ſervice; „ Non, „ dit-elle, vous ne ſçauriez me croire „ ſi inſenſée & ſi ingrate; je ne leur ai „ jamais donné & ne leur donnerai ja„ mais aucun ſujet légitime de m'aban„ donner; & ils ont trop d'honneur & „ aiment trop leur Patrie pour m'a„ bandonner ſans ſujet. Je vous prie de „ ne point ajouter à mes autres malheurs „ celui de les pouſſer à une action ſi inex„ cuſable & ſi injuſte; je n'oſe pas en „ dire davantage ſur ce ſujet, de peur de „ me rendre incommode; mais quoi qu'il „ m'arrive, je conſerverai toûjours juſ-

„ qu'à mon dernier moment la passion la
„ plus sincere & la plus tendre pour ma
„ chere Mad. *Freeman* ". Cette Lettre est
„ du 30. Octobre 1707.

La Reine en écrivit une autre à la Duchesse peu de tems après. Elle est courte & mérite que nous la traduisions toute entiere.
„ Ma chere Mad. *Freeman*, je ne sçaurois
„ m'aller coucher * sans vous renouveller
„ la priere que je vous ai faite souvent,
„ que vous n'ayez point ces pensées des-
„ obligeantes ni injustes touchant votre
„ *pauvre* † infortunée & fidèle *Morley*,
„ dont je m'apperçus hier que vous é-
„ tiez remplie. En vérité, je ne les mé-
„ rite point; si vous pouviez voir mon
„ cœur, vous le trouveriez aussi since-
„ re, aussi tendre, aussi passionnement at-
„ taché à vous, & aussi sensible que ja-
„ mais à la bonté que vous me témoignez,
„ en me disant librement votre pensée
„ dans toutes les occasions qui se présen-
„ tent. Rien ne sera jamais capable de
„ me faire changer. Et quoique nous
„ ayions le malheur de penser différem-
„ ment sur quelques points, je serai toû-
„ jours la même pour ma très-chere Mad.
„ *Free-*

* La Lettre est datée du *Samedi au soir*, mais sans que le jour du mois y soit marqué.

† La Reine se donnoit toûjours cette épithète depuis la mort de son Fils le Duc de *Glocester*.

„ *Freeman*. Je l'assure encore une fois „ que je suis plus tendrement & plus „ sincerement toute à elle, qu'il ne m'est „ possible de l'exprimer".

On ne sçauroit douter que la Reine ne fût très-sincerement attachée à la Duchesse de *Marlborough*, malgré l'ascendant que Mad. *Masham* commençoit à prendre sur son esprit. Il faudroit qu'elle eût porté la dissimulation au suprême degré, pour témoigner tant d'attachement & tant de tendresse à une personne qu'elle auroit été résolue d'abandonner dans peu de tems. Il est pourtant vrai que quelques semaines après elle la traita avec beaucoup de froideur; ce que la Duchesse attribua aux pratiques secretes de Mad. *Masham*, qui étoit actuellement avec la Reine lorsque la Duchesse entra pour lui faire sa cour. Elle écrivit là-dessus à sa Maitresse une Lettre, qui par la franchise & la liberté qui y régne mérite d'avoir place ici. Elle est du 27. Decembre 1707.

„ Si Mad. *Morley* veut être assez juste „ pour refléchir impartialement sur la re„ ception qu'elle a fait dernierement à „ Mad. *Freeman*, qu'elle la trouvera diffé„ rente de la manière dont elle avoit coû„ tume de la recevoir ci-devant, lorsque „ vous vous rejouïssiez de la voir entrer, „ & que vous étiez triste quand elle se „ retiroit! Vous ne sçauriez être surprise

„ qu'elle vous reproche que vous l'em-
„ braſſiez d'un air qui faiſoit voir que
„ vous êtiez bien-aiſe de vous défaire
„ d'elle, pour jouïr de la converſation
„ d'une autre * qui a le bonheur de vous
„ plaire davantage; quoique je ſois ſûre
„ que perſonne n'a travaillé avec plus
„ d'ardeur & de ſincerité à vous être a-
„ gréable que Mad. *Freeman*. Si je n'a-
„ vois conſideré que mon intérêt parti-
„ culier & celui de ma famille, j'aurois
„ pû ſouffrir ce changement ſans me
„ plaindre; car je crois que Mad. *Morley*
„ eſt ſincerement dans la diſpoſition de
„ nous faire du bien. Mais il y a eu un
„ tems où vous aviez la bonté de m'ho-
„ norer de votre confiance, & d'une
„ ouverture de cœur qui me charmoit,
„ & c'eſt-là ce qui rendoit tous mes
„ ſervices agréables. Il n'eſt pas poſ-
„ ſible de perdre cet avantage ſans reſ-
„ ſentir une mortification trop grande
„ pour qu'on puiſſe garder le ſilence: car
„ je ſuis ſûre que je n'ai jamais rien fait
„ pour mériter de perdre votre confian-
„ ce; ne l'ayant jamais trahie, n'en ayant
„ jamais abuſé pour vous donner de mau-
„ vaiſes impreſſions de qui que ce fût.
„ Je ſuis naturellement franche & ſince-
„ re, & Mad. *Morley* a agréé ce carac-
„ tère pendant un grand nombre d'an-
„ nées.

* Elle veut parler de Mad. *Maſham*.

„ nées. Je ne ſuis point du tout chan-
„ gée ; mais je ne ſçaurois m'empêcher
„ de croire raiſonnable, ce qui me pa-
„ roît tel. Dieu m'eſt témoin que je
„ ne me ſuis jamais propoſé aucun deſ-
„ ſein, que je n'aye été pleinement con-
„ vaincue qu'il tendoit au ſolide intérêt
„ & à la véritable gloire de Mad. *Mor-*
„ *ley* : & je crois pouvoir en toute ſu-
„ reté m'en rapporter à la deciſion de
„ cette queſtion: Y a-t-il quelque Pro-
„ jet où le public ait été intéreſſé, &
„ dans lequel Mad. *Freeman* a perſuadé
„ Mad. *Morley* d'entrer, qui ait échoué?
„ Il m'eſt impoſſible de diſſimuler de ma-
„ nière que je paroiſſe ce que je ne ſuis
„ point.

„ Ceci ſoit dit pas rapport à ce qui
„ s'eſt paſſé Mercredi dernier. Si Mad.
„ *Morley* conſerve encore quelque reſte
„ de la tendreſſe qu'elle a témoigné
„ pour ſa fidèle *Freeman*, je la prie de
„ la traiter de l'une de ces deux manié-
„ res, ou avec l'ouverture de cœur &
„ la confiance d'une amie, comme elle a
„ fait pendant vingt ans, (car de préten-
„ dre avoir de l'amitié ſans ouverture
„ de cœur & ſans confiance, c'eſt un
„ traitement propre pour des enfans,
„ mais non pas pour des amis), ou
„ d'une manière convenable à la Charge
„ qu'elle remplit, & qui l'oblige néceſ-
„ ſairement à importuner ſouvent Mad.

„ *Morley* pour les affaires d'autrui. Si „ Mad. *Morley* veut ſe déterminer pour „ l'une ou l'autre de ces deux manières, „ ou en préſcrire quelque autre qui lui „ plaiſe davantage, Mad. *Freeman* pro- „ met de ſuivre, autant qu'il ſera poſſible, „ la méthode qu'on lui indiquera, & el- „ le eſt réſolue de montrer juſques à la „ fin de ſa vie, & dans toutes les occa- „ ſions, que Mad. *Morley* n'eut jamais de „ ſervante plus fidèle".

On ne nous dit point quel effet produiſit une Lettre ſi libre & d'un ſtile ſi ſingulier; mais il eſt ſûr que la Reine parût ſe livrer de plus en plus à Mr. *Harley*, & negliger ſes autres Miniſtres; de ſorte que Mylord *Marlborough* & Mylord *Goldophin*, après lui avoir declaré pluſieurs fois inutilement qu'il leur étoit impoſſible de la ſervir plus longtems, ſi elle continuoit à mettre toute ſa confiance en ce Secretaire d'Etat, réſolurent enfin de ne plus ſervir avec lui, & s'abſenterent du Conſeil. Mr. *Harley* voulut que le Conſeil ſe tint ſans eux; mais le Duc de *Somerſet* repréſenta qu'on ne pouvoit rien faire, tandis que ni le Général, ni le Tréſorier n'étoient préſens; ſur quoi le Conſeil ſe ſepara. Cela produiſit un tel effet ſur la Reine, que peu de tems après elle remercia Mr. *Harley* de ſes ſervices.

Il ſembloit que ce fut-là un grand ſujet

ſujet de triomphe pour les *Whigs*; mais il ne fut qu'apparent. Ce fut avec le conſentement de Mr. *Harley*, & même par ſon conſeil, que la Reine lui ôta ſon Emploi. Mais il n'en eut pas moins de pouvoir ſur ſon eſprit; car ſous prétexte de rendre viſite à ſa Couſine *Maſham*, il voyoit toûjours la Reine ſecretement. La Ducheſſe de *Marlborough* ne l'ignoroit pas: elle avoit pourtant encore quelque eſpérance de pouvoir regagner la confiance de ſa Maîtreſſe; & voici ſur quoi elle fondoit cette eſpérance. Peu de tems avant que Mr. *Harley* fut remercié de ſes ſervices, Mylord *Marlborough* ayant declaré à la Reine qu'il ne pourroit plus la ſervir, la Ducheſſe lui dit auſſi, que ſi le Duc ſe retiroit, elle ne pourroit pas non plus demeurer à la Cour: la Reine lui répondit, qu'*il ne falloit abſolument point qu'elle la quittât*; *que la ſeule penſée lui en étoit inſupportable.*

Les glorieux ſuccès de la Campagne de 1708. contribuerent encore à faire eſpérer, que la Reine continueroit à ſe tenir attachée aux *Whigs*. Cependant Mr. *Harley* pourſuivoit toûjours ſes pratiques ſecretes; ſur quoi on nous apprend ici une particularité qui prouve évidemment la correſpondance de Mr. *Harley* avec la Reine. On auroit cru que le Prince étant mort, la Reine devoit naturellement fuir les endroits qui pouvoient

voient lui rappeller trop vivement l'image de ſon Epoux ; cependant elle choiſit le Cabinet même du defunt pour le lieu de ſa retraite, & elle avoit coûtume d'y paſſer pluſieurs heures par jour durant quelques ſemaines. On découvrit bientôt pourquoi la Reine avoit choiſi ce Cabinet ; c'eſt que par un eſcalier derobé on pouvoit s'y rendre de l'apartement de Mad. *Maſham*, qui par ce moyen étoit en état d'introduire ſecretement auprès de la Reine qui elle vouloit.

Le Conſeil s'apperçut bientôt des menées de Mr. *Harley*, par les difficultez & les objections que la Reine faiſoit contre tout ce que lui propoſoient ſes Miniſtres, qui furent obligez de lui repréſenter, que rien ne pouvoit les décourager plus que de voir qu'elle n'avoit aucune confiance en eux, mais qu'elle ſe laiſſoit entierement conduire aux conſeils de gens qui les contreminoient en tout. La Ducheſſe elle-même écrivit fort librement à la Reine ſur ce ſujet; & voyant que ſa Lettre n'avoit produit aucun effet, mais que la Reine paroiſſoit ſe refroidir de plus en plus envers elle, elle fut la trouver, & la pria inſtamment de lui dire quel crime elle avoit commis pour s'être ainſi attiré la diſgrace de ſa Maîtreſſe. La Reine ne jugea pas à propos d'entrer alors dans aucun éclairciſſement, mais peu de jours après elle

elle lui écrivit une Lettre *, où elle l'accuſoit *d'acharnement contre la pauvre Maſham, & de n'avoir rien ſi fort à cœur que de ruiner ſa Couſine.* Et en parlant de la meſintelligence qu'il y avoit entre Sa Majeſté & la Ducheſſe, elle diſoit, qu'elle ne pouvoit l'attribuer à aucune autre cauſe, ſi ce n'eſt *que la Reine ne pouvoit pas voir par les yeux de la Ducheſſe, ni entendre par ſes oreilles.* Elle ajoutoit, qu'*il étoit impoſſible que la Ducheſſe regagnât ſes bonnes graces, mais qu'elle en agiroit toûjours avec elle, comme avec la Femme du Duc de Marlborough & la Dame de ſa Garderobe.* Une declaration ſi claire & ſi expreſſe de l'entier changement de la Reine parut d'autant plus extraordinaire, que dans cette même Lettre la Reine ſe ſervit de ces expreſſions. „ Vous m'avez demandé „ deux ou trois fois, ſi vous aviez com„ mis quelque crime qui ait cauſé mon „ changement à votre égard; je vous ai „ répondu que non, parce que je ne crois „ pas que ce ſoit un crime que de ne „ pas penſer comme moi".

La Ducheſſe ayant reçu cette Lettre, dreſſa un long narré des fidèles ſervices qu'elle avoit rendus à la Reine durant vingt-ſix ans, de la reconnoiſſance que la Reine avoit paru en avoir, de la faveur qu'elle lui avoit témoignée à cauſe de

* En date du 26. Octobre 1709.

de ſes ſervices, de l'uſage qu'elle avoit fait de la faveur de la Reine, & comment elle l'avoit perdue par les artifices de ſes ennemis, & particulierement d'une perſonne qu'elle avoit élevée de la pouſſiere. Et connoiſſant le cas que la Reine faiſoit des Ecrits de quelques Théologiens diſtinguez, elle ajouta à ſon narré les avis que donne l'Auteur de *la Pratique des Vertus Chrétiennes*, touchant les devoirs de l'Amitié; les régles que l'on trouve dans l'Office de la Communion par rapport à la reconciliation, & celles que l'Evêque *Taylor* préſcrit ſur le même ſujet. Elle remit ce narré à la Reine, qui promit de le lire; & quelque tems après, étant à la Chapelle & paſſant près de la Ducheſſe pour aller communier, elle lui jetta un regard plein de bonté, & lui ſoûrit gracieuſement; *mais*, dit la Ducheſſe, *j'eus lieu de juger bientôt, que ce regard étoit donné à l'Evêque Taylor & à l'Office de la Communion, plutôt qu'à moi.*

En effet, la Reine donna pluſieurs ſujets de mortification non ſeulement à la Ducheſſe de *Marlborough* en particulier, mais auſſi à ſes Miniſtres, qui perdoient tous les jours de leur credit auprès d'elle, ſur-tout après l'affaire de *Sacheverell*. Ce fut dans ce tems-là que Sa Majeſté réſolut de faire le Duc de *Shrewsbury* Grand-Chambellan. Comme il avoit donné ſa voix en faveur de *Sacheverell*, on comprit ai-

aiſément que la Reine alloit ſe livrer entierement aux *Torys*. Mylord *Godolphin*, qui étoit alors à *Newmarket*, lui écrivit là-deſſus une Lettre ſi judicieuſe, & où il repréſenta ſi vivement ce qui arriva dans la ſuite, qu'elle eſt digne que nous en donnions la Traduction : Elle eſt du 15. d'Avril 1710.

„ J'ai reçu la Lettre que Votre Majeſté „ m'a fait l'honneur de m'écrire le 13., „ & je vois avec douleur que vous nom- „ mez chagrin, ce qui dans ma dernie- „ re n'étoit que l'effet de mon zèle & „ de la perſuaſion où je ſuis, que Votre „ Majeſté ſe laiſſe conduire à grands pas „ à ſa perte & à ſa deſtruction par ceux „ en qui vous vous confiez ſi fort. C'eſt „ pourquoi je ſuis moins ſurpris qu'in- „ quiet de la réſolution que vous dites „ que vous avez priſe de donner un Em- „ ploi au Duc de *Shrewsbury*. Car certai- „ nes gens comprenant très-bien qu'il „ ſeroit difficile d'engager Votre Majeſté „ à caſſer un Parlement, qui durant deux „ hyvers de ſuite vous a donné plus de ſix „ millions ſterling par an, pour ſoutenir „ une Guerre de laquelle dépend la ſu- „ reté de votre Couronne; ces gens-là, „ dis-je, même pendant que la Guerre „ continue encore, ont eu l'adreſſe d'en- „ gager Votre Majeſté à faire une choſe, „ qui vous mettra infailliblement dans „ la néceſſité de caſſer le Parlement, quoi-

„ que

„ que (comme j'oſe le croire encore)
„ ce ne ſoit ni votre inclination, ni vo-
„ tre deſſein de le caſſer.

„ Je prie Votre Majeſté d'être perſua-
„ dée, que ce que je dis ici ne procede
„ d'aucun préjugé que j'aye contre
„ le Duc de *Shrewsbury*. Il n'y a perſonne
„ de la capacité de qui j'aye une plus
„ haute idee, perſonne avec qui j'aye
„ vécu plus librement & plus familiere-
„ ment depuis plus de vingt ans. Votre
„ Majeſté ſe ſouviendra, s'il lui plaît, que
„ lorſque vous parvintes à la Couronne,
„ je ſouhaitai que ce Seigneur eût un
„ des premiers Emplois ; & ç'auroit été
„ un bonheur pour vous & pour votre
„ Royaume qu'il eût accepté cette offre :
„ Mais il jugea à propos de s'excuſer ;
„ & les raiſons que l'on donna alors
„ généralement de ſon refus, ne ſont gue-
„ res propres à vous le rendre agréable.
„ Mais il faut que je tache de faire con-
„ noître les choſes à Votre Majeſté telles
„ qu'elles ſont en effet. Si vous prenez
„ ce Seigneur à votre ſervice & lui don-
„ nez quelque Emploi dans ce tems-ci,
„ immédiatement après qu'il a été ſi pu-
„ bliquement uni avec tout le Corps des
„ *Torys*, qu'il a voté conſtamment avec
„ eux, & qu'il a entretenu une corref-
„ pondance ſecrete avec Mr. *Harley*,
„ cabalant avec lui, quelle conſequen-
„ ce penſez-vous que cela entrainera

„ avec

„ avec soi ? Ne sera-ce pas le moyen d'o-
„ bliger tous les membres de votre Con-
„ seil secret, excepté . . . . *, à s'en re-
„ tirer comme d'un lieu pestiferé ? Je
„ laisse à juger à votre Majesté quel effet
„ ce changement de tous vos Ministres
„ produira parmi vos Alliez de delà la mer ;
„ & s'ils pourront se flatter que la guer-
„ re sera poursuivie avec vigueur par des
„ gens qui s'y sont toûjours opposez,
„ qui ont tâché d'en empêcher les ope-
„ rations, & à qui toute paix, quelle
„ qu'elle puisse être, plaira d'autant
„ plus, qu'elle laissera à la *France* plus
„ de liberté & plus de pouvoir pour é-
„ tablir le Prétendant sur le Trône de
„ ces Royaumes.

„ Ces considerations obligeront infail-
„ liblement la *Hollande* à conclure une
„ Paix particuliere & separée avec la
„ *France*, & feront perdre à votre Ma-
„ jesté tout l'honneur & toute la gloi-
„ re que vos armes vous avoient acquises ;
„ l'Etat sera privé de tout le fruit qu'on
„ devoit recueillir des dépenses énormes
„ que la Guerre a coûté, & de tous les a-
„ vantages & de toute la sureté dont on
„ a si grand besoin, & qu'on avoit de si
„ belles espérances d'obtenir. Y a-t-il
„ quelqu'un qui puisse s'imaginer, qu'après
„ que

* Il y a ici un vuide dans l'Original, & nous ne sçavons pas comment le remplir.

„ que la Nation aura vû évanouir ſes eſ-
„ pérances, on ne recherchera pas les
„ cauſes de ce malheur, & qu'on ne tâche-
„ ra pas de découvrir qui auront été les
„ Auteurs de ce changement de meſures,
„ qui auront conſeillé à votre Majeſté
„ d'abandonner un plan qui avoit pendant
„ long-tems ſi bien réuſſi, & qui vous
„ avoit acquis un ſi grand nom dans le
„ monde ? Je crains fort que votre Ma-
„ jeſté ne trouve, mais trop tard, qu'il
„ ſera bien difficile qu'aucun de vos nou-
„ veaux Conſeillers ſe ſoutienne contre
„ une pareille recherche. Je puis vous
„ aſſurer, que ſi toutes ces conſequences
„ ne me paroiſſoient pas inévitables, je
„ me garderois bien de chagriner ou d'in-
„ quiéter votre Majeſté en vous les repré-
„ ſentant. Mais perſuadé, comme je le
„ ſuis, que vous les trouverez ainſi par
„ l'évenement, ma fidélité & mon zèle
„ ſincere pour votre ſervice & pour votre
„ gloire m'obligent indiſpenſablement à
„ vous les mettre devant les yeux. Que
„ votre Majeſté ait pris une réſolution
„ d'une ſi grande importance pour vos
„ Affaires, tant du dedans que du dehors,
„ ſans en faire part au Duc de *Marlborough*,
„ ni à moi, n'eſt pas ce qui me mortifie
„ le plus. Peut-être qu'on penſera pour-
„ tant dans le monde, que les longs &
„ fidèles ſervices que nous avons tâché
„ conſtamment & avec zèle de rendre à

„ vo-

„ votre Majesté, auroient mérité un peu „ plus d'égard. Quoi qu'il en soit, je „ prie humblement votre Majesté de „ me permettre de l'assurer, que je ne „ m'opposerai jamais le moins du monde „ à vos desseins, ni aux Ministres que vous „ jugerez à propos d'employer. Il faut „ que je demande encore deux graces à „ votre Majesté : la première est, que „ vous veuilliez bien me permettre de „ passer le reste de mes jours hors de „ *Londres*, dans un lieu où je puisse goû- „ ter plus de contentement & plus de „ tranquillité ; la seconde, que vous ayez „ la bonté de garder cette Lettre, & „ de la relire vers la Noël prochaine, „ pour juger alors par vous-même qui „ sont ceux qui vous ont donné le meil- „ leur & le plus fidèle conseil".

Il ne paroit pas que cette Lettre ait fait beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine : Elle continuoit toûjours à écouter son Confident secret : car vers le commencement du mois de Juin suivant, on parla du dessein que la Reine avoit formé de remercier le Comte de *Sunderland* de ses services. Mylord *Marlborough* étoit alors en *Flandre*, à la tête de l'Armée. Dès qu'il eut appris le dessein de la Reine, il lui écrivit, pour lui représenter fortement les mauvais effets que produiroit la disgrace de son Gendre, contre la fidélité duquel on ne pouvoit rien al-

leguer, & en qui les Alliez avoient une parfaite confiance : il la pria inſtamment de ſuſpendre l'exécution de ſon deſſein, au moins juſques à la fin de la Campagne. Les Amis de Mylord *Sunderland* engagerent auſſi la Ducheſſe de *Marlborough* de faire un dernier effort ſur l'eſprit de la Reine : elle lui écrivit deux fois, mais ſans aucun ſuccès ; Mylord *Sunderland* perdit ſon Emploi avant le milieu de Juin, & peu de tems après Mylord *Godolphin* fut auſſi remercié de ſes ſervices ; & vers la fin de cette même année (1710) le Duc de *Marlborough*, au retour d'une glorieuſe Campagne, porta à la Reine, de la part de la Ducheſſe, la reſignation des Charges qu'elle poſſedoit. La Ducheſſe de *Somerſet* fut faite Dame de la Garderobe, & Mad. *Maſham* Garde de la Bourſe privée de la Reine. Le Duc de *Marlborough*, malgré toutes les mortifications qu'on lui faiſoit eſſuyer, ne jugea pas à propos de ſe demettre de ſes Emplois ; il les conſerva juſques au premier jour de l'an 1712, que ſous prétexte de quelques malverſations dont on l'accuſa mal à propos, la Reine le remercia de ſes ſervices. La véritable raiſon de ſa diſgrace étoit, que les nouveaux Miniſtres, qui vouloient abſolument la paix avec la *France*, ne pouvoient pas ſe fiater de la faire, auſſi longtems que le Duc de *Marlborough* ſeroit à la tête de l'Armée. Dès qu'il eut perdu

ſes

ſes Emplois, il écrivit à la Reine une Lettre reſpectueuſe, mais extrêmement forte, où il lui dit entre autres choſes, que *l'Amitié de la France ne peut qu'être ruineuſe pour Sa Majeſté, parce qu'il y a dans la Cour de France un principe de haine inſurmontable contre le Gouvernement de la Reine, & contre la Religion de ſes Etats.* C'eſt par cette Lettre que finit la ſeconde Partie des Mémoires de la Ducheſſe.

Dans la troiſième elle ſe juſtifie contre trois Chefs d'Accuſation que ſes ennemis ont publiez contre elle dans des Libelles. Le premier eſt, qu'elle s'étoit conduite indignement dans les Charges qu'elle avoit remplies, & qu'elle avoit trahi la confiance qu'on avoit en elle : Le ſecond, qu'elle avoit abuſé de la faveur de la Reine pour obtenir des dons exorbitans : Le troiſième, que par une avidité inſatiable pour les richeſſes, elle avoit honteuſement vendu les Charges & les Dignitez.

Elle dit ſur le premier Chef; qu'elle pourroit ſe contenter de répondre, que pendant neuf ans qu'elle a été Dame de la Garderobe de la Reine, elle a toûjours porté ſes comptes à l'Echiquier, qu'ils y ont été examinez avec la derniere régularité, & qu'elle a toûjours produit des quittances pour toutes les ſommes qu'elle a portées en compte, juſques à la valeur de vingt Chelins. Non contente de cette Réponſe générale, elle en-

tre dans un assez grand détail, pour faire voir que, pendant qu'elle a été en charge, la dépense de la Garderobe a toûjours été considerablement moins grande qu'elle n'étoit auparavant. Dans les Régnes qui ont précedé celui de la Reine *Anne*, la dépense de la Garderobe se montoit, une année portant l'autre, à 5040. Livres sterling par an; au lieu que la dépense de la Garderobe durant les quatre premières années de la Reine *Anne* ne se monte qu'à 2900. Livres sterling par an.

Mais comme il y a une grande différence entre les dépenses de la Garderobe d'une Reine & celle d'un Roi, on compare ici les dépenses de la Reine *Anne* avec celles de la Reine *Marie*. Durant la première année du Régne de celle-ci, la dépense de la Garderobe alloit à 12604. Livres sterling & quelques Chelins, & durant la seconde, cette dépense se montoit à 11131. Livres sterling; au lieu que dans les quatre premières années de la Reine *Anne*, elle n'a depensé pour sa Garderobe que 11565. Livres sterling.

Il est vrai que la dépense fut plus grande dans les cinq années suivantes; car elle se montoit en tout à 18972. Livres sterling. Mais cela venoit principalement des dépenses extraordinaires qu'on fut obligé de faire pour le deuil de la mort du Prince; & la Reine ayant ordonné qu'on donnât tous ses habits, il falut re-

renouveller entierement la Garderobe après le deuil. Malgré ces deux Articles extraordinaires, la dépense de la Garderobe, durant neuf ans que la Ducheſſe de *Marlborough* en a eu le maniement, eſt très-petite en comparaiſon de ce qui fut dépensé pendant les deux années que Mylady *Derby* fut Dame de la Garderobe de la Reine *Marie*; car 30537. Livres ſterling pour neuf ans, ſont peu de choſe en comparaiſon de 23735. Livres ſterling pour deux ans ſeulement. Suivant ce calcul, la Reine a dépensé en habits, &c. 3393. Livres ſterling par an, pendant les neuf ans que la Ducheſſe de *Marlborough* a été Dame de la Garderobe: encore faut-il remarquer que dans cette ſomme ſont compris les Salaires & autres dépenſes, que la Ducheſſe particulariſoit dans ſes Comptes, & dont avant ſon tems on faiſoit des Comptes à part, afin que les dépenſes de la Garderobe en parûſſent moindres. Ces Salaires &c. ſe montoient à 1400. Livres ſterling par an; qui déduites des 3393. les reduiſent à 1993, ce qui eſt 9874. Livres ſterling de moins par an que ce que dépenſoit la Reine *Marie*; d'où la Ducheſſe conclut, que durant les neuf ans qu'elle a été Dame de la Garderobe, elle a épargné près de 90000 Livres ſterling à ſa Maîtreſſe. Ces calculs ſont fondez ſur les Regitres mêmes de l'Echiquier, dont

la Ducheſſe a fait mettre quelques Extraits à la fin de ces Mémoires. Nous avons rapporté ces Calculs, afin de faire voir avec combien d'injuſtice on a accuſé la Ducheſſe de *Marlborough*, d'avoir trahi la confiance qu'on avoit en elle, pour s'enrichir aux dépens de ſa Maîtreſſe.

Sur le ſecond Chef d'Accuſation, qui eſt d'avoir abuſé de la faveur de la Reine pour en obtenir des Dons exorbitans, la Ducheſſe entre dans un détail, qui, s'il ne contient rien que de vrai, comme on ne ſçauroit gueres en douter, ne peut que faire beaucoup d'honneur à ſa généroſité.

Peu de tems avant que la Reine *Anne* montât ſur le Trône, la Fille aînée de Mylady *Marlborough* épouſa le Fils du Comte de *Godolphin*. C'eſt la coûtume en *Angleterre*, que lorſque la Fille d'un favori ou d'une favorite ſe marie, le Roi ou la Reine lui donne une ſomme en mariage. La Princeſſe *Anne* voulut donc faire préſent de dix mille Livres ſterling à la fille de Mylady *Marlborough*; mais cette Dame trouvant cette ſomme trop groſſe, vû que la Princeſſe n'avoit que cinquante mille Livres par an, n'en voulut accepter que la moitié. La Princeſſe fit le même préſent à la ſeconde Fille de la Ducheſſe, qui épouſa Mylord *Sunderland*, & elle promit en même tems d'avoir ſoin de tous ſes autres enfans; promeſſe qu'elle exécuta fidèlement lorſque deux autres

tres Filles de la Ducheſſe ſe marierent.

Elle rend compte enſuite des autres Donations que la Reine lui a faites à elle-même.

La première eſt la Charge de Maîtreſſe (*Ranger*) du Parc de *Windſor*. On a prétendu que cette place rapportoit quatre mille Livres ſterling par an. Mais la Ducheſſe fait voir, qu'excepté l'agrément d'avoir une Maiſon bien ſituée dans un beau Parc, elle n'a retiré de cette Charge aucun profit qui mérite d'entrer en ligne de compte; ſur quoi elle en appelle à tous les habitans de *Windſor*, & à tous les Gardes-Chaſſe. Elle ajoute, qu'il lui en a coûté quatre ou cinq mille Livres ſterling pour embellir la Maiſon du Parc de *Windſor*, dont la Couronne profitera après ſa mort.

La ſeconde Donation qu'elle a obtenue de la Reine, c'eſt le Terrein du Parc de *Saint-James* ſur lequel ſa Maiſon eſt bâtie, à côté du Palais. Les Ennemis de la Ducheſſe ont fait monter la valeur de ce Terrein juſques à dix mille Piéces; mais il s'en faut bien qu'il vaille cette ſomme, puiſque la Ducheſſe eſt obligée d'en payer une rente annuelle à la Tréſorerie; & que la Maiſon qu'elle y a bâti lui a coûté entre quarante & cinquante mille Livres ſterling, dont la Reine n'a jamais payé un ſol, quoiqu'on ait prétendu le contraire dans le public.

La troiſième & derniere Donation conſiſtoit en deux mille livres ſterling par an, que la Reine voulut que la Ducheſſe prît ſur la Bourſe privée, ce qui, au bout des neuf ans que la Ducheſſe a eu la Garde de la Bourſe privée, ſe montoit à 18000. Livres ſterl. Voilà tous les Dons qu'elle a jamais reçus de ſa Maîtreſſe, excepté le ſalaire de ſes Emplois, qui étoit de 5500. Livres par an, dont il falloit encore déduire des Droits & des Taxes.

Sur le troiſième Chef d'Accuſation, ſçavoir qu'elle avoit honteuſement vendu les Dignitez & les Charges, elle répond; qu'elle ne s'eſt jamais mêlée de procurer la Pairie à qui que ce ſoit, ſi ce n'eſt à Mylord *Hervey*, préſentement Comte de *Briſtol*; mais elle n'en a point reçu d'autre recompenſe que les remercimens de ce Seigneur même, qui vit encore. Elle ajoute, qu'elle auroit pû gagner des ſommes conſiderables, ſi elle avoit voulu abuſer de la faveur de la Reine; car on lui offrit ſix mille Livres ſterling pour faire créer Mr. *Coke* de *Norfolk* Pair du Royaume: c'étoit un Gentilhomme fort riche, & qui étoit d'ailleurs Petit-Fils du Duc de *Leeds*. Mais elle répondit, que ceux qui aſpiroient à la Pairie devoient tâcher de la mériter par leurs Services.

A l'égard de la vente des Emplois ou des Charges, voici ce qu'elle nous apprend. „ Peu de tems avant que je ſuc-

„ ce-

„ cedâſſe à Mylady *Clarendon* en qualité „ de première Dame du Lit de la Prin- „ ceſſe de *Danemarc*, Son Alteſſe m'écri- „ vit, qu'elle avoit deſſein de prendre „ deux nouveaux Pages; mais qu'elle ne „ les prendroit point que Mylady *Cla-* „ *rendon* ne ſe fût retirée, afin que je „ pûſſe avoir l'avantage de les nommer, „ c'eſt-à-dire, afin que je pûſſe profiter „ de la vente de ces deux Places. Car „ il faut remarquer que dans ce tems-là, „ ceux qui avoient des Charges à la „ Cour avec des Places à leur diſpoſi- „ tion, ne ſe faiſoient pas plus de ſcru- „ pule de les vendre que de recevoir leur „ propre Salaire, ou le Revenu de leurs „ Biens. Il n'eſt donc pas ſurprenant, „ que moi qui étois nouvellement à la „ Cour, & très-peu riche, & ayant un „ pareil ordre de ma Maîtreſſe, j'aye „ ſuivi le torrent en vendant ces deux „ Places. Mais je ne tardai pas à con- „ damner moi-même cette pratique. Il „ me ſembloit qu'il y avoit quelque cho- „ ſe de criminel à vendre des Emplois; „ ce qui me fit prendre la réſolution de „ ne plus tirer aucun profit des Emplois „ qui ſeroient à ma diſpoſition. Et lorſ- „ que quelque tems après, la Princeſſe „ jugea à propos de renvoyer tous ſes „ Domeſtiques Catholiques-Romains, qui „ étoient au nombre de trois, & dont „ deux étoient Pages, dont l'un m'a-

„ voit

„ voit donné quatre-cens Livres ſterling „ pour ſa place, je lui rendis toute cet- „ te ſomme, & je donnai la même ſom- „ me à l'autre Page, quoique de ſimple „ Laquais il fût monté à l'office de Pa- „ ge, ſans qu'il lui en eût coûté un ſol ".

La Ducheſſe garda ſi bien la réſolution qu'elle avoit formée de ne vendre aucun Emploi, qu'elle refuſa les préſens qui lui furent offerts par un grand nombre de Perſonnes à qui elle avoit procuré de l'avancement. Comme elle avoit deſſein de publier cet Ecrit peu de tems après ſa diſgrace *, elle nous dit, qu'elle en appelloit alors au témoignage de ceux qu'elle nomme, & qui vivoient alors pour la plupart. Maintenant ils ſont tous morts; mais au defaut de leur depoſition, la Ducheſſe allegue en ſa faveur une preuve négative, qui ne laiſſe pas que d'avoir beaucoup de force: c'eſt que dans le tems même qu'on a le plus crié contre elle, & qu'on l'a de plus accuſée d'avoir introduit la Vénalité des Emplois, on s'en eſt tenu à de ſimples généralitez, ſans citer aucun fait particulier; ce qu'on n'auroit pas manqué de faire, ſi on en avoit pû alleguer quelqu'un. Et ſi cette raiſon ne ſuffit pas pour la juſtifier, elle proteſte ſolemnellement qu'elle n'a jamais reçu durant toute ſa vie la valeur d'un

* En 1712.

d'un Chelin en argent ou en joyaux, directement ni indirectement, par elle-même ou par les mains de quelqu'autre, pour procurer à qui que ce soit quelque Poste, quelque Emploi, ou quelque Dignité qui fût à sa disposition, ou pour accorder quelque grace. C'est par cette protestation que finissent ses Mémoires.

ARTICLE II.

A full Vindication of the DUTCHESS *Dowager of* MARLBOROUGH, *both with regard to the Account lately published by her Grace, and to her Character in general; against the bose and malicious Invectives contained in a scurrilous Pamphlet, entitled* Remarks on the Account, &c. *In a Letter to the Noble Author of those Remarks.*

C'est-à-dire:

Justification pleine & entiere de la DUCHESSE Douairiere de MARLBOROUGH; tant par rapport à l'*Histoire de sa Conduite*, que sa GRANDEUR a publiée depuis peu, que par rapport à son Caractère en général, con-

contre les Invectives infames & malicieuſes, contenues dans une Brochure violente, intitulée * *Remarques ſur l'Hiſtoire de la Conduite, &c.* dans une Lettre au Noble Auteur † de ces *Remarques. A Londres, chez J. Roberts, dans Warwick-Lane*, 1742. *pagg.* 40. *in* 8.

L'Article précedent étoit déja compoſé lorſqu'on a publié la Piéce dont nous venons de donner le Titre, de ſorte que nous n'avons pas pû en faire uſage dans l'Extrait des Mémoires de la Ducheſſe de *Marlborough*. Nous avons trouvé avec plaiſir, que l'Auteur de cette *Juſtification* propoſe pluſieurs Remarques en faveur de la Ducheſſe que nous avons faites dans notre Extrait; c'eſt pourquoi nous ne les rapporterons pas ici; nous nous bornerons à celles qui nous ont échapé, & qui roulent ſur les Articles les plus importans.

On a vû dans notre Extrait, qu'on a attribué la Diſgrace du Duc de *Marlborough*

* C'eſt la premiére Brochure dont nous avons donné le Titre à la tête de l'Article précedent.

† Nous nous ſommes informé, qui eſt le *Noble Auteur* de ces Remarques; mais nous n'avons pas pû découvrir ſon nom.

rough ſous le Roi *Guillaume*, à une indiſcrétion dont on prétend que ce Seigneur s'étoit rendu coupable, en découvrant à ſon Epouſe le deſſein qu'on avoit formé de ſurprendre *Dunkerque*. L'Auteur de la *Lettre d'un Membre du Parlement, &c.* prétend tenir ce Fait d'une perſonne de la plus grande conſideration, mais qu'il ne juge pas à propos de nommer. Sur quoi le Défenſeur de la Ducheſſe s'exprime de cette manière. „ Le haut „ rang de ſa Grandeur & le Caractère „ qu'elle a dans le monde, exigeoient ſans „ doute qu'on nommât la perſonne diſ„ tinguée de qui on prétend tenir un pa„ reil Fait ; & quand même on l'auroit „ nommée, nous pourrions douter enco„ re ſi elle a réellement dit ce qu'on lui „ attribue, ou ſi elle l'a dit, qu'elle ait „ dit la vérité. Mais poſé que le fond „ de ce Narré ſoit véritable, pourquoi „ faut-il que la Ducheſſe ſoit coupable? „ Il y avoit, outre Mylord *Marlborough*, „ trois autres perſonnes dans le ſecret ; „ ſçavoir, *Bentink*, *Zuileſtein* & l'Ingenieur „ lui-même. Aucun de ces trois n'a-t-il „ pû découvrir le ſecret auſſi-bien que „ Mylord *Marlborough* ? Mais d'ailleurs, „ peut-on croire que ſi c'eût été-là, com„ me on l'aſſure, la véritable raiſon de „ l'indiſpoſition du Roi contre le Comte „ de *Marlborough*, le Roi eût voulu la „ tenir cachée ? Ou que ſi on avoit pû

„ prou-

„ prouver que la Ducheſſe avoit découvert le ſecret, le Roi & la Reine qui, „ de l'aveu de tout le monde, étoient „ ſes Ennemis, eûſſent voulu taire ſa tra„ hiſon ? Ou que ſes autres Ennemis, qui „ n'étoient pas en petit nombre alors, „ auſſi-bien que depuis, eûſſent manqué „ de publier avec tout le ſoin poſſible u„ ne Hiſtoire qui, non ſeulement pou„ voit ſervir à juſtifier leur haine & leur „ malice, mais qui auroit auſſi convain„ cu la Princeſſe elle-même, qu'elle ne „ pouvoit plus ſans indécence garder à „ ſon ſervice une Dame coupable d'une „ indiſcrétion ſi odieuſe? Voilà quelles „ auroient été les conſequences infailli„ bles de ce prétendu Fait, s'il eût „ été véritable: & l'on ne conçoit pas „ comment, s'il eſt vrai, la mémoire n'a „ pû s'en conſerver, après un ſi court „ eſpace de tems, que dans une Tradi„ tion incertaine qu'un Anonyme rap„ porte ſur l'autorité d'un autre Ano„ nyme ".

L'Auteur de la *Lettre d'un Membre du Parlement &c.* a prétendu, que le Duc & la Ducheſſe de *Marlborough* avoient été les plus grands *Torys* qu'il y eût en *Angleterre*. Ses preuves ſont, premièrement, que la Reine *Anne*, dès qu'elle fût parvenue à la Couronne, ſe livra entierement aux *Torys*, malgré l'amitié qu'elle avoit pour Mylady *Marlborough*. Mais eſt-il donc im-

impoſſible, qu'une Princeſſe agiſſe d'une manière oppoſée aux ſentimens de ſa Favorite? C'eſt la queſtion que fait le Défenſeur de la Ducheſſe.

La ſeconde preuve du *Toryſme* du Duc & de la Ducheſſe, c'eſt qu'ils ne furent point en faveur à la Cour du Roi *Guillaume* durant tout le tems que ce Prince employa les *Whigs*. Mais on a fait voir quelles furent les raiſons de leur diſgrace *, & elles n'avoient rien de commun avec les principes des *Whigs* ou des *Torys*.

On ajoute, pour troiſième preuve, que pendant que la Reine employoit les *Torys*, les Comtes de *Marlborough* & de *Godolphin* conſerverent leurs Emplois, & furent careſſez & recherchez par les *Torys*; la Reine elle-même les croyoit de ce parti, dans lequel ils avoient auſſi été élevez. Voici ce que répond l'Apologiſte de la Ducheſſe. „ Les *Torys* s'ap-„ perçurent au commencement du Ré-„ gne de la Reine *Anne*, que ſon atta-„ chement pour l'Egliſe n'avoit pas pû „ l'indiſpoſer contre Mylady *Marlborough*; „ & qu'il ſeroit difficile de débuſquer les „ deux Comtes, en qui elle avoit mis „ tou-

* Nous les avons rapportées dans l'Extrait des Mémoires de la Ducheſſe.

„ toute ſa confiance: il y a donc beau-
„ coup d'apparence que les *Torys* ſe con-
„ tenterent pour lors d'agir de concert
„ avec deux perſonnes, en qui ils ne dé-
„ couvroient point cette violence ſi or-
„ dinaire à ceux qu'un eſprit de parti a-
„ nime, & qui ne paroiſſoient témoigner
„ aucun zèle extraordinaire, ſi ce n'eſt
„ pour ce qui leur paroiſſoit être le vé-
„ ritable intérêt de l'Etat. Il eſt même
„ probable que ces deux Comtes, dans
„ le deſſein de gagner de plus en plus la
„ faveur de la Reine, & de la ſervir plus
„ utilement, converſerent familierement
„ avec pluſieurs *Torys*, ce qui peut avoir
„ donné lieu à ce parti de croire, qu'ils
„ leur étoient plus attachez qu'ils ne les
„ trouverent dans la ſuite. Mais s'ils é-
„ toient véritablement *Torys*, comme on
„ le prétend, comment eſt-il arrivé que
„ par leur moyen la Reine choiſit dans
„ la ſuite des Miniſtres *Whigs*, ſous l'ad-
„ miniſtration deſquels on remporta plu-
„ ſieurs victoires qui ſervirent à défen-
„ dre & à conſerver les Libertez de l'Eu-
„ rope? D'où vinrent ces cris du *dan-*
„ *ger de l'Egliſe*? D'où procederent les
„ oppoſitions que l'on fit contre ces Com-
„ tes & qui produiſirent enfin leur diſgra-
„ ce, après tous les grands & fidèles ſer-
„ vices qu'ils avoient rendus à l'Etat "?

On a accuſé la Ducheſſe de *Marlborough* d'a-

d'avarice & d'extorsion, & malgré la manière solide dont elle se justifie de cette accusation, comme nous l'avons montré dans l'Article précedent, l'Auteur de la *Lettre d'un Membre du Parlement* a jugé à propos de revenir à la charge. L'Apologiste de la Ducheſſe n'a pas juge à propos de passer cet Article sous silence. Il auroit pû se contenter de renvoyer le Censeur à la justification de la Ducheſſe. Il y renvoye en effet, mais il fait plus; il montre le glorieux usage qu'elle fait de ses richeſſes, qui certainement sont très-grandes; mais doit-on s'en étonner, vû les grands Emplois qu'elle & le Duc ont posſedez pendant longtems, & vû les Etabliſſemens que le Parlement même a fait pour eux & pour leur Famille?

Mais si la Ducheſſe eſt riche, elle sçait aussi se servir de son bien d'une manière qui lui fait beaucoup d'honneur. Non seulement de simples particuliers, & des familles entieres doivent leur subsistance & leur bonheur à sa générosité, mais l'Etat même lui eſt redevable de sa conservation: „ Le pouvoir que ses grandes „ richeſſes lui donnent a été constamment „ employé à conserver les Libertez de „ la Patrie contre les usurpateurs les „ plus qualifiez, les plus puiſſans, & les „ plus insolens. Si le poids du crédit & „ du pouvoir de la Ducheſſe de *Marlbo-* „ *rough* avoit été mis, il n'y a pas long-

 „ tems,

„ tems, dans la balance de la corruption, „ la Nation en auroit été infailliblement „ accablée. Mais bien loin de-là, elle „ a exercé tout son pouvoir pour soute- „ nir la Liberté, & c'est à elle que la „ conservation en doit en grande partie „ être attribuée. C'est ce qui paroît suf- „ fisamment par la joye barbare & inhu- „ maine que le grand *Corrupteur* * & ses „ Créatures témoignerent l'hyver passé, „ lorsque la Duchesse étoit dangereuse- „ ment malade; ils attendoient sa mort „ avec impatience, declarant publique- „ ment, que cet évenement les mettroit „ hors de tout danger. De sorte qu'on peut „ dire, que dans l'espace de quarante ans „ la Nation a été sauvée deux fois par „ la glorieuse conduite de cet illustre „ Couple ".

ARTICLE III.

AVANTURES *de* TELEMAQUE, *Fils* d'ULYSSE, *par* MR. FR. DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON, *Archevêque Duc de* Cambrai *&c. Nouvelle Edition, revûë sur toutes les précedentes, & corrigée avec soin*, in 12. pag. 423, sans compter le *Discours* de

* On entend par-là sans doute le dernier Ministre le *Ch. R. W.*

de Mr. Ramsai, l'*Ode* qui est à la fin, & le *petit Dictionaire Mythologique*. A Londres chez Nourse & Vaillant, 1742.

CE n'est pas pour faire l'Extrait d'un Livre que tout le monde sçait pour ainsi dire par cœur, qu'on annonce cette Edition. Cet Article est proprement destiné à un certain genre de Lecteurs, qui, sans negliger le fond des choses, s'attachent aussi à la connoissance des Livres. Nous allons donc en peu de mots faire l'Histoire de celui-ci, en parcourant les principales Editions qu'on en a données, y compris cette derniere, puisqu'elle le mérite bien: & ainsi chacun pourra se régler sur ce qu'il a, ou sur ce qui lui manque, par rapport à cet admirable Poëme.

Mr. *Bayle*, dans quelques-unes de ses Lettres, parut d'abord mettre en doute que ce fût la production de Mr. *de Cambrai*; mais depuis tous ses doutes se sont évanouïs. Mr. *de Fenelon*, de son vivant, ne desavoua jamais un Ouvrage qui portoit son nom, & après sa mort, la Famille, en possession du MS. original, le fit imprimer comme authentique, & encore à présent ce précieux depôt est entre les mains, nous dit-on, d'un Ministre public, Petit-Neveu de l'Auteur.

Dès l'année 1693, Mr. *de Cambrai* fut reçu à l'Académie Françoiſe à la place de Mr. *Peliſſon*, & ſon Diſcours eſt dans le *Recueil des Harangues Académiques*, où il brille entre les autres, *velut inter ignes Luna minores*. On y voit ſon goût pour *Homere*, pour la Poëſie naïve & touchante, pour ces traits d'une noble ſimplicité des *Raphaëls* & des *Caraches*, qu'il a ſi bien imitez à ſa manière.

Il y avoit déja quatre ans qu'il étoit auprès des Enfans de *France*, & comme l'Aîné, ſuivant le cours de la nature, étoit appellé à gouverner un grand Peuple, ce fut à lui qu'il conſacra ſes principaux ſoins. L'Enfant étoit vif, ſpirituel, paſſionné pour les belles choſes, & ſur-tout pour ce qui avoit quelque rapport à l'Hiſtoire fabuleuſe des Héros de l'Antiquité. C'eſt par cet endroit que l'habile Directeur le ſçut prendre, pour reprimer l'impétuoſité naturelle de ſon tempérament & pour jetter dans ſon cœur les ſemences de toutes les vertus dont il devoit avoir un jour tant de beſoin. Voilà l'origine du TELEMAQUE, où l'on trouve en effet la meilleure partie de la Fable, mais adoucie & rectifiée par les idées de la Morale la plus pure, & de la Politique la plus ſaine. On ne ſçait préciſement, ni en quel tems il commença, ni combien de tems il mit à la compoſition de ce Chef-d'œuvre. Il le

fit

fit copier, dit-on, par un Domeſtique, qui en jugea aſſez avantageuſement pour en faire une double Copie; la première pour ſon Maître, & l'autre pour lui-même, ou pour mieux dire à ſon profit, puiſqu'il la vendit à un Libraire qui la mit auſſi-tôt ſous preſſe. Mais ſur le vent qu'en eut la Cour, l'impreſſion fut arrêtée lorſqu'on n'en étoit qu'à la page 208. J'ai vû cette première Edition, qui eſt in 12, aſſez gros caractère, & qui ne laiſſa pas de ſe débiter (car on le permit) toute imparfaite qu'elle étoit, tant par l'eſtime générale qu'on avoit pour l'Auteur, alors (1698.) perſécuté, que par le mérite réel de la Compoſition. La Cour s'étoit imaginée d'abord, que Mr. *de Cambrai*, actuellement en diſgrace avec elle, n'avoit conçu le deſſein de ce Roman que pour y couler par vengeance des maximes oppoſées aux ſiennes, ou des portraits allégoriques, applicables à divers originaux encore en faveur. Mais elle revint peu-à-peu de ce préjugé.

Tout ce que le Libraire put faire pour les Curieux, ce fut apparemment d'en laiſſer tirer quelques copies à l'égard du reſte qui n'étoit pas encore imprimé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en la même année il en couroit des copies qu'on ſe prêtoit ſous le manteau, comme je l'ai ſçu de diverſes perſonnes qui arri-

voient de *Paris* en *Hollande*, & ce fut par cette voye que le Sr. *Adrien Moetjens*, Libraire des plus intelligens dans sa profession, s'en étant procuré un Exemplaire, ne tarda point à le faire imprimer avec toute la précipitation imaginable. Il parut donc pour la première fois à la *Haye*, au mois de Juin de l'année suivante 1699; d'abord seulement ce qui avoit déja été publié en *France*, mais dans la suite le tout en quatre petits Volumes, réimprimant toûjours les premiers à mesure qu'il s'épuisoient. A peine les presses pouvoient suffire à la curiosité du Public, & quoique ces Editions fûssent pleines de fautes, à travers toutes ces tâches il étoit facile d'y reconnoître un grand Maître. Mr. *Bernard* en porta d'abord un jugement très-avantageux; Mr. *de Beauval* en parla sur le même ton.

Mr. *Bayle*, qui a toûjours dit & écrit qu'il n'avoit point vû le Livre, en rend pourtant * compte à ses Amis. Il s'imagine que c'est la Politique de TELEMAQUE qui l'a fait le plus valoir; & il ne compte presque pour rien la beauté de la Poësie, le sublime de la Morale, les caractères des Passions si bien peints, les Episodes si naturels & si intéressants, enfin l'union & l'harmonie du tout ensemble, qui ne seront jamais assez admirées.

* Lettres pag. 76. & 859.

rées. Il dit que le second Volume a paru inférieur au premier: c'eſt tout le contraire; car c'eſt dans ce ſecond Volume que ſe trouve le VII. Livre, c'eſt-à-dire les fureurs de *Calypſo* amoureuſe, la paſſion de *Télémaque* pour *Eucharis*, ſon retour à lui-même, & enfin ſa délivrance hors de cette Iſle fatale par les ſoins de *Mentor*. Tout en eſt vif & animé, naturel, ſublime & pour la pureté des mœurs fort au deſſus de *Virgile* & d'*Homere*.

Cependant un certain *Gueudeville* qui publioit alors tous les mois ſon *Eſprit des Cours*, comme s'il eût entretenu des Emiſſaires à ſes gages, lui qui avoit bien de la peine à parvenir à la portion congrue, s'aviſa de turlupiner auſſi TELEMAQUE à ſa manière, par une *Critique* qui fut pouſſée juſqu'au troiſième Volume. Mais l'Abbé *Faidit*, qui avoit auſſi attaqué le même Ouvrage par une pitoyable *Télémacomanie*, ayant malheureuſement reproché au Critique l'inſipidité de ſon ſtile plaiſant, celui-ci laiſſant Mr. *de Cambrai* pour quelques momens, fit face contre l'Abbé, & relança ſa pédanterie du bel air. Ainſi les honnêtes gens ſe divertirent, comme on ſe divertiſſoit autrefois à *Rome* à voir de vils Gladiateurs ſe porter l'un à l'autre des coups ſanglans. Mr. *Térond*, excellent Poëte d'alors & bel-Eſprit refugié à la *Haye*,

en fit cette Epigramme qui a été publiée.

Gueudeville & Faidit, ces Critiques fameux,
Qui contre TELEMAQUE *ont fait mainte Satyre,*
Depuis nagueres ont débat entr'eux:
Votre ſtile plaiſant, dit l'un, eſt ennuyeux;
Le vôtre, répond l'autre, eſt d'un Pédant craſſeux.
Qui l'auroit jamais oſé dire?
Ils ont trouvé moyen d'avoir raiſon tous deux.

D'autre côté, Mr. *de St. Remy* ſe trouvant à la *Haye* pour y faire imprimer quelques Eſſais de ſa façon ſur l'Hiſtoire de *France*, nous procura la *première Edition* correcte de TELEMAQUE: ce fut encore *Moetjens* qui l'engagea à cette réviſion. L'Edition eſt un in 12. de 448. pages, petit caractère, y compris les *Avantures d'Ariſtonous*, qui ſont du même ſtile & du même Auteur. C'eſt un éloge ingénieux de la reconnoiſſance, plein de Poëſie & de ſentimens. Du reſte on y mit à la tête le nom & tous les titres de Mr. *de Cambrai*; ce qu'on n'avoit pas fait auparavant: *A la Haye chez Adrien Moetjens*, 1701. avec Privilège des Etats de *Hollande* & de *Weſtfriſe*, daté du 3. Décembre, 1699. La *Préface*, qui eſt aſſez étendue, eſt de la façon de Mr. *de St. Remy*; & je ne ſçais pourquoi on ne l'a pas conſervée dans les nouvelles Editions.

Cet-

Cette Edition fixa, pour ainſi dire, toutes les ſuivantes, juſqu'après la mort de l'Auteur. Les *Hollandois* la traduiſirent en leur Langue, & en repéterent aſſez fréquemment les Editions. Les *Allemans* & les *Anglois* s'y conformerent auſſi. D'autre côté, un *Italien* Proſelyte, ayant peu d'Ecoliers, occupa ſon loiſir à traduire le TELEMAQUE en ſa Langue, & cette Edition, toute imparfaite qu'elle eſt, parut à *Leyde* en 1702, & s'y débita avec la permiſſion de *Moetjens*, qui en avoit le Privilége, & qui declara par écrit à l'Entrepreneur, qu'il n'y mettoit aucune oppoſition. A *Geneve* & à *Berlin* on en fit auſſi quelques Editions, & à *Rouen* clandeſtinement.

Ce qui fit le plus de peine à *Moetjens*, ce fut la contrefaction de *Bruxelles* ſous ſon nom. On lui avoit déja contrefait ſes *Eſſais de Morale*, ſon *Moliere* & pluſieurs autres Livres de cours; mais il perdit patience quand il vit qu'on avoit fait la même choſe à l'égard d'un Livre qui faiſoit déja une bonne partie de ſon revenu. Il s'en plaignit amérement, & dans une des Editions ſubſequentes, il menaça le Contrefacteur, ſans le nommer, des peines les plus ſévères, s'il s'aviſoit encore, outre ſes précedens attentats, de contrefaire ſa ſignature, qu'il appoſa déſormais à tous ſes Exemplaires. Je ne ſçais ſi ces menaces arrêterent le

Pi-

Pirate; car c'eſt ainſi que ces Meſſieurs ſe qualifient en pareil cas.

Enfin Mr. *de Cambrai* mourut en 1715, ſans s'être mis en peine d'avouer ou de deſavouer le Livre, ou d'en corriger publiquement les fautes; ne jugeant pas ſans doute qu'il fût de la dignité ou de la gravité de ſon caractère, de paroître s'intereſſer au ſuccès d'un Roman, comptant bien ſans doute que ſa Famille y ſuppléeroit un jour.

En effet, dès le commencement de l'année 1717, il parut en *France*, dans la Capitale, une double Edition de ce Livre chez *Jaques Etienne*; l'une en aſſez gros caractère, & l'autre en caractère plus petit, mais toutes deux in 12, avec des figures, une longue & belle *Approbation* de Mr. *de Sacy*, datée du premier de Juin de l'année précedente, un *Diſcours* de Mr. *de Ramſay ſur la nature du Poëme Epique, & ſur l'excellence* de celui de Mr. *de Cambrai*, avec une *Ode* à la fin, de la façon de l'Archevêque, mais ſans les *Avantures d'Ariſtonous*, qu'on réſerva pour le Récueil de ſes Fables. Le Livre eſt dédié à *Louis XV.* & probablement celui qui avoit fait le *Diſcours*, Ami & Diſciple du défunt, avoit pris ſoin de l'Edition.

On ne ſçauroit nier ſans injuſtice qu'elle ne fût ſupérieure à toutes le précedentes. Parmi un aſſez grand nombre de *Corrections*, à la vérité peu importantes, il

il y en avoit de néceſſaires ; & de plus, des additions & des retranchemens.

J'oublioís de dire, que dans la premiè-re diviſion de ce Poëme, il ne contenoit que neuf Livres, apparemment pour répondre aux neuf Muſes d'*Hérodote* ; mais dans la nouvelle Edition l'Ouvrage ſe trouve reparti *Homériquement* en vingt-quatre ; ce qui de ſoi-même eſt aſſez indifférent.

Malgré quelques bevuës aſſez conſidérables, que les gens de bon goût mirent ſur le compte des Editeurs, le public rendit à l'Edition de la Famille toute la juſtice qui lui étoit dûë, & les preſſes des Païs étrangers s'occuperent à l'envi à la copier. On rejetta toutes les précedentes, & on ſe fixa univerſellement à une Edition qui paſſoit pour originale. Les *Hollandois*, comme de raiſon, furent les premiers à s'y conformer, & ici à *Londres* on ne manqua pas de les ſuivre. On fit plus, on y mit des Notes au bas des marges, qui étoient preſque toutes perſonelles: j'en ignore abſolument la ſource, & je n'ai deſſein de choquer perſonne ; ſeulement on me permettra de douter de la ſuppoſition qu'on y fait, ſçavoir que l'Auteur dans ſes Portraits ait eu en vûë de taxer obliquement certains Originaux de la Cour de *France*, comme la *Monteſpan*, la *Maintenon*, Mr. *de Louvois*, *Louis XIV.*, &c. ſous prétexte de quelque ref-

reſſemblance en certains traits. Jamais rien de plus mal imaginé. Quand Mr. *de Cambrai* compoſa ſon Livre pour l'inſtruction des Princes, il étoit bien avec toute la Cour, & ſans doute avec raiſon, puiſqu'outre le Préceptorat de l'Héritier préſomptif de la Couronne, & un des meilleurs Archevêchez du Royaume qu'il devoit à la Favorite, il pouvoit aſpirer encore à la Charge d'Aumônier de la Ducheſſe de *Bourgogne*: & pour ce qui eſt de ſon Souverain, qu'il l'eſtima réellement, c'eſt ce qui paroit par les éloges qu'il lui donne dans ſon *Diſcours Académique*, mais principalement dans la Lettre qu'il écrivit au Confeſſeur du Roi peu de jours avant que de mourir, & dans laquelle il proteſte ſolemnellement qu'il a toûjours eu pour ſa perſonne & pour ſes vertus une eſtime & un reſpect très-profonds. S'il étoit bien fondé en tout cela, ce n'eſt pas dequoi il s'agit: il ſuffit qu'on en doit croire un Evêque, un Evêque comme Mr. *de Cambrai*, & un Evêque mourant, ſur une declaration de cette nature. Ajuſtez cela, ſi vous pouvez, aux reflexions de l'Annotateur. Cependant ces remarques ſe faiſoient lire; on aime les perſonalitez, ſur-tout quand elles tombent ſur certains originaux dont on n'a pas grand ſujet de ſe louer.

On étoit déja tombé dans la même illuſion à l'égard d'un autre Prélat, dont il

il ne ſera peut-être pas inutile de dire ici quelque choſe. En 1709, dont l'hyver fut un des plus rudes qu'on ait ſenti de mémoire d'homme, & qui penſa déſoler la *France* méridionale, *Eſprit Fléchier*, Evêque de *Nimes*, publia, ſous le titre de *Mandement*, une Exhortation paſtorale, où ayant repréſenté d'une manière très-vive les fléaux du Ciel ſur la Province, il exhortoit à faire pénitence, & parce qu'il citoit & y appliquoit l'Ecriture à la Catholique, en y introduiſant le Roi *David* conſultant le Seigneur ſur les malheurs du tems, auquel il fut répondu, *qu'on n'avoit pas gardé la foi aux Gabaonites*, le gros des Refugiez s'imaginerent que le Prélat reprochoit à la Cour la caſſation de l'Edit de *Nantes*, avec toutes les duretez qui l'avoient ſuivie: juſques-là qu'un Miniſtre de la *Haye* fit réimprimer le Mandement avec une Préface de ſa façon, qui ſembloit faire entendre, ou que l'Evêque faiſoit alluſion à nos malheurs, ou du moins qu'il nous fourniſſoit lui-même, ſans y penſer, une eſpece d'Apologie. Je n'ai rien à dire ſur le dernier membre de la propoſition; mais à l'égard de Mr. *Fléchier*, il eſt plus que probable qu'il n'y a point entendu fineſſe. Il ſuppoſe que les fléaux du Ciel étant évidens, il eſt naturel d'en rechercher la cauſe, & pour cet effet ſe tourner du côté de Dieu, comme *David*;

& que, comme Dieu avoit répondu autrefois à *David*, il répondoit aujourd'hui à la Province désolée, par le ministère d'un de ses Pasteurs, qu'il ne falloit chercher d'autre cause à tous ses désastres que les vices du tems, ni d'autre remede que la pénitence, l'humiliation & la correction des mœurs. Voilà tout l'esprit du Mandement, dont on faisoit une espece de censure de la conduite de *Louis XIV.* à notre égard, comme si le froid de 1709, général par toute l'*Europe*, eût été une suite ou une punition des injustices d'un Royaume particulier, arrivées si longtems auparavant: sans dire ici, que si le Prélat eût eu dessein de taxer la Cour, ou de l'éclairer, ce n'étoit pas à un Troupeau qu'il falloit addresser ses plaintes, & encore moins à un Troupeau comme le sien, composé pour la plupart de nouveaux convertis. Les défaites successives & mémorables d'*Hochstett*, de *Ramilies*, de *Barcellone* & de *Turin*, lui fournissoient une occasion bien plus naturelle & bien plus spécieuse d'indiquer la verge de la Providence. Cependant pour être de bonne-foi, il faut convenir que l'illusion du Mandement avoit au moins quelque apparence de plausibilité: mais c'est ce qu'on ne peut dire de celle de l'Annotateur. TELEMAQUE est un Poëme profane, destiné par l'Auteur à exposer à son

ſon Pupille, ſous les ombres de la Fable, toutes les vertus d'un grand Roi: y chercher des allégories perſonnelles & ſatyriques, ce ſeroit faire comme celui qui voudroit trouver dans l'*Enéide* tous les portraits de la Cour d'*Auguſte*. Cependant on s'applaudit de ces viſions, on les défend dans une Préface; on fait comme le *Cocher de l'Avare*, qui ſe félicite d'avoir accuſé *Valere* du vol de la caſſette: *Aurois-je deviné?* La Bergere de l'Eglogue eſt bien plus ſenſée:

Credimus? an qui amant ipſi ſibi ſomnia fingunt.

La vie humaine eſt ſi remplie de ces ſortes de paralogiſmes, que je n'ai pû ſacrifier à la brieveté cette digreſſion.

En 1718. on fit ici à *Londres* une aſſez belle Edition du TELEMAQUE, in 8°. le caractère aſſez net & les lignes bien eſpacées. Ce fut *Jean Armand Dubourdieu*, Petit-fils du célèbre *Iſaac Dubourdieu*, autrefois Miniſtre à *Montpellier* & mort dans le refuge Miniſtre de la *Savoye*, qui préſida à cette Edition. Il revit le texte ſur la derniere de *Paris*, y ajouta les Notes allégoriques dont on vient de parler, & dédia le tout à Son Alteſſe *Frederic*, Petit-fils de *George I.*, (alors régnant) & à préſent Prince de *Galles*.

Cette Edition d'*Armand Dubourdieu* fut ſuivie de quelques autres ſur le même

pied ici à *Londres*, jusqu'en 1725, qu'il en parut une d'*Amsterdam* aussi in 8°, où il sembloit que les Editeurs avoient prêté quelque attention. Cependant elle avoit de grands defauts: on y avoit abandonné la Ponctuation originale, on y avoit coupé les Périodes de telle sorte, qu'à chaque ligne la phrase recommençoit une fois ou deux; ce qui est bien opposé, ce me semble, à l'esprit & à la teneur d'un bon stile, où les dépendances d'un sens complet ne doivent paroître sous les yeux que comme parties d'un tout, & où le point de repos ne doit être posé que quand la branche, s'il faut ainsi dire, se trouve terminée. Outre cela, elle étoit défigurée par une Orthographe arbitraire, contraire à celle de l'Auteur, & même à l'usage & à la raison. Car en *François* nous disons & nous écrivons, par exemple, *grotte*, *nette*, *échappe*, *enveloppe* pour marquer dans ces mots la rapidité de la prononciation; autrement les Etrangers & les Provinciaux feront tentez de prononcer *grôte*, *nête*, *envelôpe*; ce qui est très-vicieux. Il faut pourtant rendre justice à l'Editeur; parmi diverses fautes qui lui ont été reprochées, il y a des corrections heureuses, & même des améliorations où il encherit sur l'Original: nous n'en allegueronsqu'un exemple, emprunté du Liv. I. pag. 27. où les *rivieres font mille détours au milieu des riantes prai-*

prairies; il a substitué, *où les rivieres par mille détours semblent se jouer au milieu des riantes prairies.* La Famille de l'Auteur a été si peu choquée de ce changement, qu'elle l'a admis dans son Edition favorite in folio & in 4°. de 1734, dont on parlera tout-à-l'heure: car, pour le dire en passant, c'est sur cette Edition de 1725. qu'a été faite celle qu'on nous prône tant, comme tout-à-fait conforme au MS. original. Du reste, les Notes allégoriques y subsistent entore; mais bientôt elles vont disparoître de toutes les Editions.

A mesure que les Editions se multiplient, on commence à se lasser du Livre, & je ne sçais s'il faut chercher une autre cause à un certain degoût qui semble aujourd'hui prévaloir à l'égard de quelques Productions modernes, qui d'abord par la nouveauté ont surpris notre admiration, mais qui ne l'ont pas soutenue. Tout le contraire est arrivé à TELEMAQUE. Les personnes déja avancées en âge voulurent aussi en faire leurs délices, & il fallut penser à une Edition magnifique. Elle parut à *Paris* in 4°. avec des figures à chaque Livre, & un frontispice où se trouve le Portrait de l'Auteur, soutenu par la Sagesse & par la Renommée, & couronné par la Vertu; le tout du burin de *Tardieu*. C'est la seule figure qu'il y ait qui soit de quelque goût, & encore trouve-t-on à re-

dire à la reſſemblance, par rapport aux traits de Mr. de *Cambrai:* cependant le Livre eſt beau, le papier en eſt bon, les caractères neufs, & l'Edition aſſez correcte, quoique d'une Orthographe un peu ſinguliere. Elle ne diffère point pourtant eſſentiellement des précedentes de *Paris*, dont on a déja parlé. Il y a ſeulement par-ci par-là quelques Notes politiques & morales dont on eût pû ſe paſſer, & auxquelles la Famille, dans un petit Avertiſſement, declare qu'*elle ne prend aucune part.*

L'Edition de *Hambourg* parut l'année ſuivante, c'eſt-à-dire en 1731, peu de tems après celle de *Paris*. Dans quelques Catalogues de Livres on la met ſur le compte de Mr. *Durand*, déja connu par divers Ouvrages. J'ai voulu ſçavoir au juſte ce qui en étoit, & voici ce qu'il m'a répondu:

„ Vous me demandez quelques é-
„ claircifſemens ſur l'Edition de TELE-
„ MAQUE qu'on m'attribue, & à la-
„ quelle effectivement j'ai eu quelque
„ part; le Sr. *Abraham van den Hoek*, jeu-
„ ne Libraire établi alors dans cette gran-
„ de Ville, fatigué de prendre beaucoup
„ de peine ſans avancer ſa petite fortune,
„ conçut dès 1730. le projet d'aller é-
„ tablir à *Hambourg* une Imprimerie Fran-
„ çoiſe, Latine & Grecque, qui eût tous
„ les avantages de celle de *Hollande*, ſans

„ en

„ en avoir les défauts. Il acheta pour „ cet effet plusieurs sortes de caractères „ fondus ici, & s'étant associé avec un „ Homme d'esprit & quelques Ouvriers, „ ils se disposerent à partir pour l'exé- „ cution. Avant son départ il me con- „ sulta sur une Edition qu'il projettoit „ d'un nouveau TELEMAQUE, sur la „ derniere de *Paris*, qu'il avoit reçue & „ dont il goûtoit les remarques. Je lui „ dis, en approuvant son dessein, que ce „ Poëme étant un Livre classique, il con- „ venoit qu'il fût précedé d'une espece „ de *Vie de l'Auteur*, chacun étant bien- „ aise de connoître au moins en gros ce- „ lui dont on va lire l'Ouvrage; qu'à l'é- „ gard de l'*Approbation* de Mr. *de Sacy*, & „ du *Discours préliminaire* de Mr. *de Ram- „ say*, il falloit les conserver; & que par „ rapport à l'Ouvrage même, comme ce „ n'étoit qu'un précis d'*Homere* & de *Vir- „ gile*, il étoit à propos qu'au bas des mar- „ ges, sans trop les charger, on indiquât „ au moins les principales Imitations, „ comme on avoit fait à *Geneve* à l'égard „ de *Boileau*, & ensuite en *Hollande*; mais „ que, pour de bonnes raisons, il en falloit „ proscrire toute allégorie & toute per- „ sonalité. Charmé de cette ouverture, il „ me pria d'exécuter moi-même e plan- „ là, de revoir le texte, d'en fixer les meil- „ leures leçons, & sur-tout de n'oublier „ pas l'Eloge historique de l'Auteur, ni

„ les paſſages imitez. Le tems étoit court,
„ il devoit partir dans trois ſemaines; mais
„ je devois remettre le tout à ſon Frere:
„ ce qui fut exécuté en un mois de tems.
„ A la vérité l'*Eloge* en ſouffrit un peu,
„ & encore paſſa-t-il par les mains de
„ l'Editeur, le même qui nous a donné à
„ *Hambourg* de très-jolies Editions, com-
„ me la *Fontaine*, le *Terence* de Me. *Dacier*,
„ l'*Horace* de ſon Mari, un autre *Horace*
„ en petit, &c; tous fruits de la nou-
„ velle entrepriſe. Le TELEMAQUE
„ eſt ce qui leur a le mieux réuſſi. Feu
„ Mr. *Fabricius*, qu'ils étoient à portée
„ de conſulter, & qui étoit le plus ac-
„ ceſſible de tous les hommes, voulut
„ bien auſſi payer ſon écot, & fournir
„ les imitations Grecques, outre diverſes
„ remarques de Géographie qui ne ſont
„ rien moins que communes. Ainſi les
„ accompagnemens de cette Edition a-
„ partiennent, comme vous voyez, à trois
„ perſonnes aſſez différentes. J'ajouterai
„ ici aux éclairciſſemens que vous m'a-
„ vez demandez, que quelques Libraires
„ *Anglois*, frappez du débit qui ſe fit de
„ cette Edition en aſſez peu de tems, me
„ propoſerent, il y a pluſieurs années, de
„ la réïterer avec des augmentations
„ conſiderables que j'y avois faites, ſur-
„ tout par rapport aux paſſages imitez:
„ nous étions déja convenus des condi-
„ tions, & on alloit faire rouler la preſ-
„ ſe,

„ ſe, lorſque celui qui a le droit de co-
„ pie *Angloiſe* ne voulut pas le leur ceder
„ ce qui a fait échouer le projet, leur
„ deſſein étant d'imprimer auſſi l'*Anglois*
„ *è regione*. Ainſi, Monſieur, en voilà
„ plus que vous n'en vouliez ſçavoir.
„ Je ſuis à mon ordinaire tout à vous.

En Janvier, 1742.

D'abord on ne ſçut à qui attribuer l'Edition: on y trouvoit une Dédicace ſpécieuſe à tous les Magiſtrats de *Hambourg*; une Préface menaçante & pleine de reproches contre les Libraires de *Hollande*, ſurtout par rapport à leur negligence dans la correction des meilleurs Livres; de longs *Errata* de leurs omiſſions ou commiſſions au ſujet de TELEMAQUE; un grand Recueil de Vers proſaïques empruntez de ce Roman, pour faire voir que l'Auteur étoit né Poëte; des figures gravées en *Allemagne*; une Orthographe arbitraire, & un ſtile coupé ſur le pied de l'Edition de 1725; enfin, puiſqu'il faut tout dire, un Eloge hiſtorique aſſez intéreſſant, mais compoſé fort à la hâte. Avec tout cela, les paſſages des Anciens au bas des marges obtinrent grace pour les modernes, & malgré toutes ces bigarrures, l'Edition, qui étoit d'ailleurs aſſez belle & très-correcte, l'emporta ſur les autres, & fut enlevée en moins de deux ans: Inutilement

la chercheroit-on ici chez les Libraires.

Enfin la *Hollande* ſongea auſſi à nous donner de TELEMAQUE une Edition qui lui fit honneur: c'eſt celle de 1734. chez les *Wetſteins* in folio & in 4°., d'un caractère auſſi gros, mais non pas ſi beau que celui de la belle Edition de *Paris*, 1730. On y trouve, comme dans la précedente, le portrait de l'Auteur, mais gravé par *Drevet*, ſur un Original qui apartient à la Famille; un Frontiſpice de l'invention & du burin de *Picart*; une figure à la tête de chaque Livre, de la compoſition & de la main de quelques-uns de ſes Diſciples, bien éloignées de l'eſprit & de la correction du Maître, pour ne rien dire ici qui les offenſe. L'Approbation de Mr. *de Sacy* y eſt tout du long, comme le Diſcours de Mr. *de Ramſay*, mais augmenté & corrigé en pluſieurs endroits. Enfin un *Avertiſſement* donne à entendre, que l'Edition eſt dûë aux ſoins de la Famille, & en particulier à Mr. le Marquis *de Fenelon*, entre les mains de qui on ſçait d'ailleurs que ſubſiſte encore le MS. authentique. On s'y plaint, & avec raiſon ſans doute, des remarques allégoriques dont les Editions précedentes ont été *infectées*; c'eſt le terme dont on ſe ſert: on convient que les Remarques de *Hambourg* ſont *plus recherchées*, mais on ajoute que l'Ouvrage n'a pas beſoin de notes, & qu'il ſuffit de le donner dans ſa ſimplici-

té

té originale, comme on prétend l'avoir fait dans celle-ci. Il paroît cependant que le Public n'a pas été de leur avis: on aime à voir la source des penſées d'un grand Auteur, & à comparer en s'amuſant l'original avec la copie: c'eſt un fait dont l'expérience a décidé. Un *Virgile* avec les imitations d'*Homere*; un *Ciceron* avec celles de *Démoſthene*, de *Platon* & de *Xénophon*; un *Moliere* avec celles de *Plaute* & de *Térence*; un *Racine* avec celles de *Sophocle*, d'*Euripide* & de *Seneque*; & un *Boileau* avec celles d'*Horace*, plairont toûjours à des Lecteurs éclairez: c'eſt un attrait de plus, c'eſt une diverſion agréable qui ne fait aucun tort à la ſimplicité, ni à l'intégrité du Texte. Du reſte, l'Edition eſt très-correcte: je n'y ai trouvé que cinq ou ſix fautes tout au plus, ce qui n'eſt rien pour un Livre de cette étendue: j'ajouterai encore, qu'elle eſt préférable à celle de *Paris*, en ce que, ſans s'attacher à ce MS. original qu'elle dit avoir ſuivi à la trace, elle a fait uſage & de l'Edition de 1725, & de celle de *Hambourg*. Ainſi, à tout prendre, cette magnifique Edition n'a d'autre avantage réel, outre la beauté du caractère, que la correction, & d'avoir profité des Editions antérieures: car pour ce qui eſt du MS. original, il n'en faut plus parler, les Editeurs de *Paris* l'avoient déja ſuivi, & peut-être trop ſervilement.

Quoi qu'il en ſoit, on l'a copiée ici à *Londres* en grand octavo, en deux Volumes, excellent papier & très-beaux caractères, avec des figures plus petites à la vérité, mais imitées d'après celles de *Picart* & de ſes Diſciples. Je ne ſçaurois dire ſi elle eſt correcte, parce que je ne l'ai pas examinée: j'ajouterai ſeulement, que comme elle eſt fort chere, & qu'elle ne contient rien de nouveau, le débit n'a pas répondu aux eſpérances de l'entrepreneur, quoiqu'il y ait plus de deux ans qu'elle paroît.

Je puis être plus poſitif ſur la petite Edition de *Rotterdam*, publiée par *Hofhout* en 1740. C'eſt une Copie de l'Edition magnifique: le papier en eſt aſſez bon, le caractère petit, mais neuf & élégant, & elle auroit été très-bien reçue, ſi le Correcteur y avoit donné plus d'attention. Il ſuffit de dire, que dès la ſeconde page il y a cinq ou ſix fautes rebutantes, qui ſont de mauvais augure pour tout le reſte. J'ai eu la patience de les marquer toutes dans mon Exemplaire; de ſorte que l'Editeur de *Hambourg* auroit eu beau jeu, pour en allonger ſes prolégomènes, ſi cette Edition avoit précedé la ſienne. A la fin on trouve un petit Dictionaire dont voici le titre: *Petit Dictionaire Mythologique & Géographique ancienne & nouvelle*: le reſte répond au début: ſous les divers Articles dont il

il eſt compoſé, on y a fourré quelques-unes des Remarques Géographiques de l'Edition de *Hambourg*, ſeulement un peu déguiſées, mais toûjours correſpondantes à l'exactitude du Livre.

Enfin nous voici arrivez à la nouvelle Edition qui nous a fourni le ſujet, ou plutôt l'occaſion de cet Article. Mrs. *Nourſe* & *Vailliant*, choquez de voir tant de fautes dans une Edition comme celle de *Hofhout*, deſtinée principalement à l'uſage des jeunes gens, entre les mains de qui on ne ſçauroit rien mettre de trop correct, & las d'en eſſuyer des reproches, formerent conjointement le projet d'y ſuppléer par une Edition exacte, & ſupérieure à toutes les précedentes, & c'en eſt ici l'exécution. Le papier n'en eſt pas véritablement fort beau, mais il eſt aſſez bon, le caractère eſt petit, mais il eſt net, & le texte eſt fort épuré. On a ſuivi en général l'Edition magnifique de 1734, mais on ne s'y eſt pas tellement aſſujetti, qu'on n'ait fait uſage de la même liberté qu'elle s'eſt donnée d'abandonner quelquefois le MS. original, mais très-rarement. Ainſi, à très-peu de différences près, c'eſt la même choſe, mais avec une Orthographe bien entendue, une ponctuation claire, facile & nouvelle même, ſur-tout dans les endroits paſſionnez où la ſuſpenſion eſt néceſſaire ; & enfin avec une correction véritablement

au

au deſſus de tout ce qui a paru : c'eſt le jugement que nous nous ſentons obligez d'en porter, après l'avoir examinée avec ſoin.

ARTICLE IV.

A Collection of Parliamentary Debates, &c.

C'eſt-à-dire:

Recueil des Debats qu'il y a eu dans le Parlement en *Angleterre* *, &c. *Tome XIV.*

NOus nous déterminons à rendre compte à préſent de ce Volume préférablement aux autres, parce qu'il contient les *Debats* qu'il y a eu dans le Parlement ſur un ſujet dont nous avons dit un mot dans l'Extrait des *Mémoires de la Ducheſſe de Marlborough*. Il s'agit de ſçavoir ſi l'Héritier préſomptif de la Couronne d'*Angleterre* a droit de demander un Revenu annuel, qui lui ſoit aſſuré indépendamment de la volonté du Prince régnant. On a vû dans l'Extrait dont nous ve-

* Voyez la I. Partie du Tome XVII. de cette *Bibliothèque Britannique*, pag. 148 & ſuiv. & la II. Partie du même Tome, pag. 270. & ſuiv.

venons de parler, que le Parlement accorda à la Princeſſe *Anne* un Revenu de cinquante mille Livres ſterling, malgré les oppoſitions du Roi *Guillaume* & de la Reine *Marie*, ſomme qui devoit ſe prendre ſur ce qu'on appelle la *Liſte Civile*. Mais cet exemple ſeul ne ſuffiroit pas pour décider la Queſtion de Droit. Comme elle a été debattue à fond dans les deux Chambres du Parlement en l'année 1737, nous donnerons ici le précis des raiſons qui ont été alleguées pour & contre ce droit de l'Héritier préſomptif.

Le 22. Février 1735. Mr. *Guillaume Pultency* propoſa à la Chambre Baſſe, de préſenter une Addreſſe au Roi, pour le prier d'aſſurer à Son Alteſſe Royale le Prince de *Galles* un Revenu de cent mille Livres ſterling par an ſur la *Liſte Civile*. La même propoſition fut faite le 25. du même mois dans la Chambre haute par Mylord *Carteret*. Voici les raiſons que l'on allegua en faveur de la Propoſition.

On remarqua d'abord, que comme le Parlement eſt le premier & le principal Conſeil du Roi, il n'y a point d'affaire, quelque importante ou quelque délicate qu'elle ſoit, dont il n'ait droit de prendre connoiſſance.

Un autre Droit inconteſtable des Communes de la *Grande-Bretagne* aſſemblées en Parlement, c'eſt non ſeulement d'accorder au Roi les ſommes qu'elles jugent né-

néceſſaires pour l'honneur & la proſpérité de la Nation, mais auſſi d'examiner comment ces ſommes ſont employées, & de punir ceux qui les auront détournées à d'autres uſages que ceux auxquels elles étoient deſtinées. Bien plus, les Communes ont encore le droit d'accorder ces ſommes à telles conditions qu'elles jugent à propos: lorſqu'on ne remplit pas ces conditions, ou que les raiſons pour leſquelles ces ſommes avoient été accordées viennent à ceſſer, il eſt en leur pouvoir de reprendre ces ſommes, ou d'ordonner qu'elles ſoient employées à des uſages tous différens.

Après cette Reflexion générale, on vient au ſujet auquel on veut en faire l'application. Suivant une Maxime ancienne & très-raiſonnable, il faut que le Prince de *Galles*, Fils aîné du Roi, & Héritier préſomptif de la Couronne, ſoit rendu auſſi libre, & auſſi indépendant qu'aucun autre ſujet que ce ſoit: pour cet effet il faut non ſeulement qu'il ait un revenu qui le mette en état de vivre d'une manière convenable à ſon rang, & à ſa naiſſance, mais auſſi que ce revenu lui ſoit aſſuré de telle ſorte, qu'il ne ſoit au pouvoir de perſonne de l'en priver. C'a toûjours été-là une maxime univerſellement reconnue dans cet Etat; auſſi le Parlement a-t-il ſouvent fait intervenir ſon autorité pour la faire obſer-

ver.

ver. Lorſque le Roi défunt * parvint à la Couronne, le Parlement fit une addition très-conſiderable au produit de la *Liſte Civile*, afin qu'on fût en état de pourvoir honorablement à l'entretien du Roi d'à préſent, qui étoit alors Prince de *Galles*. Et comme on avoit trouvé durant le dernier Régne, que le produit de la *Liſte Civile*, malgré l'addition qu'on y avoit faite, ne ſuffiſoit pas, le Parlement l'augmenta encore lorſque *George II.* monta ſur le Trône, afin que ce Prince pût aſſurer à ſon Fils le même revenu dont il avoit joui lui-même ſous le Régne de ſon Pere.

On allegue enſuite pluſieurs raiſons, pour prouver qu'il eſt néceſſaire que l'Héritier préſomptif de la Couronne ſoit *Indépendant*. La première eſt tirée de la pratique conſtante des Prédeceſſeurs de Sa Majeſté. *Henri III.* accorda à ſon Fils, qui fut enſuite *Edouard I.*, le Duché de *Guyenne* avant qu'il eût atteint l'âge de quatorze ans. Et dès que ce Prince fut marié, le Roi non ſeulement confirma, par de nouvelles Lettres patentes, la donation qu'il lui avoit déja faite, mais il en ajouta de nouvelles, & le mit en poſſeſſion de la Comté de *Cheſter*, & des Villes de *Briſtol*, *Stamford* & *Grantham*; il le créa auſſi Prince de *Galles*, lui donna

* *George I.*

na tous les païs conquis dans cette Principauté, & le fit Gouverneur d'*Irlande*; tout cela, comme le disent les Historiens, *ut maturiùs ad res graviores gerendas expertus redderetur*, afin qu'il apprît de bonne-heure à bien gouverner; car il ne venoit que d'entrer alors dans sa quinzième année. C'est ainsi que ce Prince fut mis, pour ainsi dire dès son enfance, dans un état d'indépendance & de grandeur, qui éleve naturellement l'esprit, & le rend capable des plus nobles desseins.

Edouard III. assura à son Fils *Edouard*, surnommé le *Prince noir*, le Comté de *Chester*, le Duché de *Cornouaille*, la Principauté de *Galles*, le Duché de *Guyenne* & la Principauté d'*Aquitaine*. Ce sage Roi étoit si convaincu de la maxime qui veut que l'Héritier présomptif de la Couronne soit indépendant, qu'il prit soin de faire passer un Acte dans le Parlement, par lequel la Principauté de *Cornouaille*, fut assurée pour jamais aux Princes de *Galles*, Fils aînez des Rois d'*Angleterre*: de sorte que ces Princes en retirent le revenu, indépendamment de la volonté de leurs Peres.

Henri IV. dès la première année de son Régne, créa son Fils * Prince de *Galles*, Duc de *Cornouaille*, & Comte de *Chester*, quoi-

* Qui fut ensuite le glorieux Roi *Henry V.*

quoique le Prince n'eût alors que douze ans Ces Donations furent solemnellement enregistrées à la requisition du Parlement, afin qu'elles ne pûssent jamais être revoquées.

Ce ne sont pas seulement les Fils aînez des Rois qui ont eu droit de posseder un revenu assuré indépendamment de leur Pere, les Héritiers présomptifs de la Couronne, quoiqu'ils ne fûssent pas les Enfans du Prince régnant, ont eu le même droit & le même avantage. Le Parlement assura au Duc d'*York*, qui fut ensuite *Jaques II.*, un revenu très-considerable, quoiqu'il ne fût pas sûr qu'il dût succeder à *Charles II.*; car ce Prince pouvoit encore avoir des Enfans. La Princesse de *Danemarc* obtint aussi un revenu assuré par l'autorité du Parlement, quoique le Roi *Guillaume* & la Reine *Marie* fûssent encore alors tous deux vivans, & en état d'avoir des Enfans.

Après avoir ainsi établi le fait par des exemples, on prouve, en second lieu, aussi par des exemples, que le Parlement a le droit de se mêler des affaires de cette nature. La première année du Régne de *Henri IV.*, les Seigneurs & les Communes le prierent de créer son Fils aîné Prince de *Galles*, Duc de *Cornouaille* & Comte de *Chester*, à quoi le Roi consentit; le Parlement le pria aussi de faire enregîtrer authentiquement les Ac-

tes de ces Créations, afin qu'il parût que cela s'étoit fait à la requiſition des deux Chambres; ce qui fut accordé. Sous le Régne de *Henri VI.*, le Parlement non ſeulement prit ſoin de faire aſſurer au Prince *Edouard*, Fils aîné du Roi, la Principauté de *Galles*, mais aſſigna auſſi les ſommes qu'on devoit lui allouer pour ſa table, juſqu'à ce qu'il eût quatorze ans; & à cet âge il devoit être mis en pleine poſſeſſion de tous les revenus de la Principauté de *Galles*, du Duché de *Cornouaille* & de la Comté de *Cheſter*. Et ſous le Régne de *Guillaume* & de *Marie*, la Chambre des Communes réſolut de préſenter une Addreſſe à Leurs Majeſtez, pour les prier d'aſſurer un revenu fixe à la Princeſſe de *Danemarc*. Il eſt vrai que cette Réſolution ne fit pas beaucoup de plaiſir à la Cour; mais on ne diſputa point au Parlement le droit de préſenter une pareille Addreſſe.

On prouve après cela, qu'il eſt de la ſageſſe & de la bonne Politique, que l'Héritier préſomptif de la Couronne ſoit élevé dans un état de grandeur & d'indépendance, ſur-tout lorſqu'il eſt deſtiné à régner ſur un Peuple libre. Un Prince qui, avant que de monter ſur le Trône, jouït de la liberté & de l'indépendance, apprend par-là à être un Sujet fidèle & obéiſſant, ſans devenir un vil eſclave. Ayant goûté lui-même les douceurs

ceurs de la Liberté, il ſçait en connoître le prix; d'où il doit naturellement conclure, que ſes Sujets ne ſe réſoudront pas aiſément à perdre un avantage ſi précieux: de ſorte que, lorſqu'il parviendra à la Couronne, non ſeulement il ſçaura exiger de ſes Sujets une obéiſſance reſpectueuſe, ſans s'attendre à une ſoûmiſſion d'eſclaves; mais la prudence même l'engagera à ſe contenter de celle là, parce qu'il ne pourra pas ignorer qu'il ne ſçauroit ſans danger prétendre à celle-ci. Un Prince de ce caractère ſera ſûr d'être toûjours bien ſervi, parce qu'il écoutera patiemment les avis les plus ſinceres & les plus libres de ſes Miniſtres & de ſes Favoris; il ne trouvera pas même mauvais que ſon Parlement s'oppoſe à ſes deſſeins. Au lieu qu'un Prince élevé dans l'eſclavage & dans la dépendance, ne connoiſſant d'autre ſoûmiſſion que celle dans laquelle on l'a toûjours tenu lui-même, regardera toute honnête liberté dont on uſera envers lui, comme un manque de reſpect, & comme une marque de deſobéiſſance, & tout comme il ne ſçauroit ſouffrir la ſincerité, il ne doit s'attendre à aucune de la part de ſes Miniſtres, ou de ſes prétendus Amis.

On tâche après cela de prouver, que l'Etabliſſement qu'on veut demander pour le Prince de *Galles* eſt conforme aux Loix de l'Etat, & aux régles de l'équité. Pour

cet effet on explique ce qu'on appelle en *Angleterre* la *Liſte Civile.* Ce qu'on dit là-deſſus en donne une idée ſi juſte, que nous croyons devoir le traduire tout entier en faveur des Etrangers; car ce que nous en avons dit ailleurs * ne nous paroît pas aſſez exact.

„ Anciennement les Biens & les Revenus qui apartenoient proprement à la „ Couronne, ſuffiſoient pour ſoutenir „ l'honneur & la dignité du Roi & de la „ Famille Royale. Le Peuple n'étoit chargé d'aucune Taxe pour y ſuppléer, à „ l'exception d'un petit droit d'entrée & „ de ſortie ſur les Marchandiſes. On ne „ demandoit à la Nation aucune aide, „ aucun ſubſide, à moins qu'il ne fût néceſſaire de faire quelque dépenſe extraordinaire pour défendre l'Etat contre les Pirates, ou contre quelque Invaſion dont on étoit menacé, ou pour „ ſoutenir l'honneur de la Nation dans „ quelque occaſion particuliere & de la „ derniere conſequence. Mais par les „ liberalitez exceſſives & par la profuſion „ de quelques-uns de nos Rois, les Biens „ & les Revenus de la Couronne ont été ſi fort diminuez, qu'ils n'ont plus „ été ſuffiſans pour ſoutenir l'honneur & „ la dignité du Prince & de ſa Famille. „ C'eſt

* *Biblioth. Britann.* Tom. XVII. Part. I. pag. 186. dans la *Remarque.*

„ C'eſt pourquoi, lors de la Reſtauration
„ de *Charles II.*, on établit la dangereu-
„ ſe Taxe de *Tonnage* & *Pondage* *, &
„ la Taxe plus dangereuſe encore appel-
„ lée l'*Acciſe*; & on les accorda au Roi
„ pour ſa vie: dans le même tems on é-
„ tablit une *Acciſe* additionelle, à la pla-
„ ce de la *Garde-noble des Pupilles*, qui
„ fut alors ſupprimée, & l'on accorda
„ cette *Acciſe* au Roi & à ſes Succeſſeurs
„ pour toûjours. Une partie de ces Ta-
„ xes étoit deſtinée pour l'uſage auquel
„ eſt maintenant appliqué ce qu'on ap-
„ pelle la *Liſte Civile*, & le reſte à ce
„ qu'on appelle le *Service courant* de l'an-
„ née. On établit pluſieurs autres Ta-
„ xes ſous ce Régne & ſous les ſuivans;
„ elles étoient deſtinées aux mêmes uſa-
„ ges, quoiqu'on ne ſpécifiât pas l'uſage
„ particulier auquel chaque Taxe devoit
„ être employée. Mais comme on trou-
„ va par experience, que les ſommes ac-
„ cordées par le Parlement étoient ſou-
„ vent employées à des uſages tout dif-
„ férens de ceux à quoi le Parlement les
„ avoit deſtinées, on réſolut de reme-
„ dier à cet inconvenient après la Revo-
„ lution, qui mit la Nation en état de
„ rectifier divers abus, & de reformer
„ plu-

* Voyez ce que c'eſt que cette Taxe dans *Rapin, Hiſt. d'Anglet.* Tom. VIII, pag. 9, dans la *Note*.

„ plusieurs griefs. C'est pourquoi on in-
„ troduisit la coûtume de spécifier les u-
„ sages particuliers auxquels le produit
„ de chaque Taxe devoit être appliqué.
„ Depuis ce tems-là, les revenus accor-
„ dez à la Couronne par le Parlement
„ ont été distinguez en *Revenu de la Lis-*
„ *te Civile*, & *Revenu pour le Service cou-*
„ *rant de l'année*. Le premier est celui qui
„ est accordé & approprié par le Parle-
„ ment pour le soutien de l'honneur &
„ de la dignité de la Couronne, & pour
„ l'entretien de la Famille Royale; le
„ second celui qui est accordé & appro-
„ prié à l'entretien des Flottes & des
„ Armées, & autres dépenses nécessaires
„ pour le bien de l'Etat ".

On remarque ensuite, qu'après l'établis-sement de la *Liste Civile*, qui fut fait sous le Régne de *Guillaume III.*, la Rente annuelle accordée par le Parlement à la Princesse de *Danemarc*, a toûjours été prise sur le produit de la *Liste Civile*. Lorsque le Roi *George I.* monta sur le Trône, le Parlement appropria à la *Liste Civile* les mêmes Taxes & les mêmes fonds qui y avoient été appropriez du tems de la Reine *Anne*. Mais ce Prince, dans la première Harangue qu'il fit au Parlement, représenta que les Revenus qui lui avoient été accordez ne suffisoient pas pour maintenir l'honneur & la dignité de la Couronne, & que d'ailleurs le Prince de *Gal-*

les

les avoit une nombreuſe famille, dont l'entretien exigeoit une nouvelle dépenſe. Ces paroles de *George I.*, dit-on, font voir bien clairement, qu'il étoit d'opinion qu'il falloit prendre ſur le Revenu de la *Liſte Civile* de quoi entretenir honorablement le Prince de *Galles* & ſa Famille; & c'étoit-là ſans doute auſſi l'opinion du Parlement, lorſqu'en conſequence de la Harangue de Sa Majeſté, il fit une Addition conſiderable à la *Liſte Civile*. Au moins eſt-il ſûr que le Roi le jugea ainſi, & qu'il crut que c'étoit auſſi l'intention du Parlement, puiſque dix jours après que l'Acte de la *Liſte Civile* fut paſſé, il donna des Lettres Patentes pour aſſûrer au Prince de *Galles* un revenu annuel de cent mille Livres ſterling ſur la *Liſte Civile*; & durant la même Seſſion le Parlement fit un Acte pour liberer le Revenu du Prince de toute Taxe & déduction, & pour autoriſer les Commiſſaires de l'*Acciſe* & de la *Douane*, à payer directement au Prince, ou à ſon Tréſorier, le produit des branches du Revenu de la *Liſte Civile*, ſur leſquelles Sa Majeſté aſſigneroit le Revenu du Prince. Par cet établiſſement le Prince devint ſi indépendant de la Couronne, au moins par rapport à ſon propre revenu, qu'il ne fut pas même obligé de s'addreſſer à la Tréſorerie pour être payé. Il n'étoit pas même au pouvoir du Chancelier de

l'Echiquier de le renvoyer avec cette excuſe dont on ſe ſert ſi communement, qu'il n'y a point d'argent à la Tréſorerie. Il faut encore remarquer, que dans la même Seſſion le Parlement fit un Acte pour autoriſer le Roi à accorder au Prince la Principauté de *Galles* & la Comté de *Cheſter*, deſquelles il fut auſſi-tôt inveſti.

Quand le Roi *George II.* fut monté ſur le Trône, on trouva que le Revenu de la *Liſte Civile* n'avoit pas été ſuffiſant ſous le Régne précedent, pour ſoutenir l'honneur de la Couronne & pour payer cent mille Livres ſt. au Prince de *Galles*, quoique ce Revenu ſe montât à ſept-cens mille Livres ſterling. Le Parlement accorda donc un plus grand Revenu au Roi, avec cette clauſe remarquable, que ſi les Taxes deſtinées à produire ce Revenu ne rapportoient pas huit-cens mille Livres ſterling par an, le Parlement feroit bon ce qui manqueroit à cette ſomme; mais que ſi les Taxes produiſoient davantage, le ſurplus apartiendroit au Roi. On conclut de-là, que le Parlement, en accordant un ſi gros Revenu au Roi, entendoit qu'on en deſtineroit cent mille Livres ſt. au Prince de *Galles*, puiſque le Roi avoit joui du même Revenu durant le Régne de ſon Pere.

On prévient enſuite quelques Objections contre l'Addreſſe qu'on voudroit préſenter au Roi, pour le prier d'aſſu-

rer

rer un revenu de cent mille Livres ſterling au Prince de *Galles*. La première c'eſt, que par une pareille Addreſſe il ſembleroit que le Parlement voudroit ſe mêler des affaires domeſtiques du Roi & du Prince, ce qu'il n'a pas droit de faire. Mais on répond à cela, que préſenter une pareille Addreſſe n'eſt pas proprement ſe mêler des affaires du Roi; c'eſt ſeulement ſe ſervir du droit qu'a le Parlement de conſeiller le Roi ſur une choſe qui eſt de la derniere importance pour la Nation. C'eſt un conſeil que ſes Miniſtres auroient dû lui donner; s'ils ne l'ont pas fait, ils ont manque à leur devoir, & le Parlement eſt obligé d'y ſuppléer.

La ſeconde Objection qu'on peut faire, c'eſt que le Roi eſt le ſeul Juge, & du Revenu qui eſt néceſſaire pour l'entretien du Prince, & du tems propre pour lui aſſurer ce Revenu. On répond à cela, qu'il y a pluſieurs affaires dont le Roi par ſa Prérogative eſt le ſeul Juge. Cependant ſi l'on prend ſur ces Affaires-là de fauſſes meſures, ou ſi l'on neglige d'en prendre qui ſoient néceſſaires, le Parlement eſt obligé de s'acquitter du devoir d'un fidèle Conſeiller du Roi, & de l'avertir de ce qui lui paroit mal fait. Les deux Chambres du Parlement ont chacune le droit, non ſeulement de conſeiller le Souverain, mais auſſi d'exami-

ner les Affaires, & de punir ceux qui, soit par ignorance ou par malice, lui ont donné de mauvais conseils. Le Roi a seul le pouvoir de faire des Traitez & des Alliances; & de declarer la Guerre; cependant qui doute que le Parlement n'ait droit de présenter des Addresses au Roi sur ces Articles, & de punir les Ministres qui auroient conseillé au Roi de faire des Traitez dangereux ou préjudiciables à la Nation, ou d'éviter une Guerre que l'honneur & l'intérêt de l'Etat rendent absolument nécessaires? Quoique le Roi ait donc seul le pouvoir de juger, & du Revenu nécessaire pour l'entretien du Prince, & du tems propre pour lui assurer ce Revenu, le Parlement ne laisse pas d'avoir le droit d'y intervenir par une Addresse, lorsqu'on tarde trop longtems à régler cette affaire. Et maintenant que le Prince est non seulement majeur, mais marié, & pour ainsi dire émancipé, il n'est pas convenable, il n'est pas juste qu'il soit toûjours dans la dépendance de son Pere, ou plutôt des Ministres de son Pere, pour chaque pauvre Chelin dont il a besoin.

On peut dire en troisième lieu, que le Roi a un droit légitime sur le Revenu entier de la *Liste Civile*, & que lui présenter l'Addresse qu'on propose, ce seroit empiéter sur ses droits. Mais puisque ce Revenu a été accordé pour soutenir l'honneur

neur & la dignité de la Couronne, & pour fournir à l'entretien de toute la Famille Royale, le Parlement n'a-t-il pas le droit d'examiner, ſi une partie de ce Revenu a été pillée, ou mal employée par les Miniſtres du Roi, s'ils ont negligé de ſoutenir l'honneur & la dignité de la Couronne, ou de pourvoir à l'entretien de quelque branche de la Famille Royale? On ne ſçauroit nier que le Parlement n'ait ce droit; & par conſequent ce n'eſt point empiéter ſur celui du Roi que de l'exercer.

Enfin, on dira peut-être, qu'en préſentant l'Addreſſe propoſée, le Parlement ſembleroit vouloir reprendre ce qu'il a accordé au Roi depuis long-tems, & ce qui lui a été aſſuré pour ſa vie. On répond à cela, que lorſque les raiſons pour leſquelles une certaine ſomme a été accordée au Roi viennent à ceſſer, le Parlement a certainement le droit de la reprendre, ou de l'appliquer à quelque autre uſage. En 1699. le Parlement accorda au Roi *Guillaume* un Revenu annuel de ſept-cens mille Livres ſterling pour ſa Maiſon, & d'autres dépenſes néceſſaires; l'Acte portoit, qu'il jouïroit de ce Revenu durant ſa vie. Cependant en 1701. le Parlement reprit cent mille Livres ſt. par an de ce Revenu, & les appliqua au payement des dettes de l'Etat, *parce que*, diſoit l'Acte, *les raiſons pour lej-*

leſquelles ces cent mille Livres avoient été accordées, ne ſubſiſtoient plus. Voilà un exemple qui prouve le droit qu'a le Parlement de reprendre une ſomme qu'il a une fois accordée. Mais ce n'eſt pas ce dont il s'agit dans l'Addreſſe qu'on propoſe de préſenter au Roi; on ne veut point lui ôter une partie du Revenu qui lui a été accordé; on veut ſeulement le prier d'employer une partie du Revenu de la *Liſte Civile* à l'uſage auquel le Parlement l'a deſtinée, & il n'y a rien en cela qui ne ſoit juſte, équitable & conforme aux régles de la prudence & de la bonne Politique.

Voilà en ſubſtance les raiſons qui furent propoſées en faveur de l'Addreſſe qu'on vouloit préſenter au Roi; en les abregeant nous avons tâché de leur conſerver toute leur force. Nous en uſerons de même en donnant le précis des réponſes qu'on y a faites, & des argumens qu'on a alleguez contre cette Addreſſe.

On convint d'abord qu'il n'y a point d'affaire, quelqu'importante qu'elle ſoit, dont le Parlement n'ait droit de prendre connoiſſance; mais on ajouta, qu'il y a des affaires d'une nature ſi délicate, que la prudence & la bonne Politique ne permettent pas que le Parlement s'en mêle. On prétendit que le ſujet en queſtion étoit de cette nature. Si le Parlement

en

en juge, dit-on, on croira dans le public qu'il y a quelque mesintelligence, quelque dispute entre le Roi & Son Altesse Royale, & cette opinion pourroit devenir d'une dangereuse consequence pour l'un & pour l'autre.

On dit, en second lieu, que le Parlement n'avoit pas le droit de faire ce que l'on proposoit; ce seroit, dit-on, ôter au Roi un bien que le Parlement lui a accordé, & auquel il a desormais autant de droit qu'un particulier en a sur son patrimoine. On soutient que, quoique le Parlement, en accordant cette somme au Roi, ait droit de l'approprier à certains usages, cependant il n'a plus le même droit dans la suite; & ç'a toûjours été la maxime constante de cette Chambre, de ne jamais entrer dans aucune consideration sur l'argent une fois accordé à la Couronne, sans en avoir premièrement obtenu le consentement de la Couronne.

Je suis surpris qu'on ne réponde rien ici par rapport aux cent mille Livres sterling qu'on ôta au Roi *Guillaume* en 1701, après les lui avoir accordées en 1699, comme nous l'avons rapporté cidessus. Mais je suis bien plus surpris encore, qu'on assure que c'est une maxime constante de la Chambre basse, *de n'entrer jamais dans aucune consideration sur l'argent une fois accordé à la Couronne, sans en avoir pre-*

premièrement obtenu le consentement de la Couronne. Cette maxime me paroît bien dangereuse, & propre à autoriser toutes les malversations des Favoris & des Ministres. Mais je m'imagine qu'il y a là-dessous quelque équivoque que je ne sçaurois démêler.

On examine ensuite cette maxime, qu'il faut que l'Héritier présomptif de la Couronne ait un Revenu assuré, afin qu'il soit indépendant du Roi. On dit là-dessus, qu'on n'a jamais ouï parler d'une pareille maxime, & qu'on ne conçoit pas comment il est possible qu'un Fils soit entierement indépendant de son Pere, moins encore qu'un Sujet soit indépendant de son Souverain. Il est vrai que ç'a été généralement la coûtume des Rois d'*Angleterre*, d'assigner par Lettres Patentes, ou par des Chartres, quelques Terres à leurs Fils aînez, ce qui a été souvent confirmé par Acte du Parlement. Mais on ne voit pas que cela soit absolument nécessaire; un Prince de *Galles* peut aussi bien soutenir sa dignité & vivre avec éclat, lorsqu'on lui fait une pension annuelle, que si on lui accordoit un Revenu fixe, perpétuel & indépendant.

On répond ensuite aux exemples alleguez pour prouver par la pratique constante des Rois d'*Angleterre*, que les Héritiers présomptifs de la Couronne ont droit de jouïr d'un Revenu indépendant du Roi,

Roi, & que le Parlement a celui de travailler à le leur procurer. On dit donc, que les Donations faites par *Henri III.* à ſon Fils *Edouard*, ne doivent point être attribuées à aucun deſſein qu'on eut de rendre ce Prince indépendant, mais uniquement au deſſein qu'on avoit de gagner l'affection des Peuples nouvellement ſubjuguez: on crut que ce ſeroit leur faire plus d'honneur & plus de plaiſir, de leur donner pour Gouverneur le Fils aîné du Roi, plutôt que quelqu'autre Sujet. De même les Donations faites par *Edouard III.* au Prince ſon Fils, ne vinrent point d'aucune Addreſſe que le Parlement lui eût préſentée; car quoique le Parlement les ait preſque toutes confirmées, il paroît cependant que ce fut à la requiſition du Roi-même que le Parlement les confirma.

Il faut pourtant convenir que le Parlement a quelquefois demandé que le Roi fit un établiſſement pour l'Héritier préſomptif de la Couronne. On ne ſçauroit le nier par rapport au Prince *Richard* *, Fils aîné d'*E-*

* Comme on répond ici à cet exemple, il faut qu'il ait été allegué en faveur de l'Addreſſe qu'on vouloit préſenter au Roi. Cependant il n'en eſt dit qu'un mot en paſſant, & très-obſcurement, dans le Diſcours dont nous avons donné le précis.

d'*Edouard*, surnommé le *Prince noir* *; Mais on nous dit ici, qu'il y a beaucoup d'apparence que ce fut le Roi lui-même qui engagea le Parlement à s'addresser à lui dans cette occasion, afin de rompre les mesures du Duc de *Lancaster*, son second Fils, qui espéroit de lui succeder. Mais supposé que le Parlement ait de son chef demandé au Roi de faire créer le Prince *Henri* Prince de *Galles* à la place de son Pere, il avoit de très-fortes raisons de faire cette demande, afin d'assurer la Couronne à ce Prince, contre les pratiques de son Oncle le Duc de *Lancaster*, qui travailloit à l'usurper après la mort de son Pere, qui étoit alors fort âgé. Si le Parlement présenta une Addresse à *Henri IV.* pour le prier de créer son Fils Prince de *Galles*, &c. ce furent apparemment les créatures mêmes du Roi qui en firent la proposition, & cela de son aveu, ou plutôt par son ordre. Car comme son droit à la Couronne étoit un peu douteux, il se fit presenter cette Addresse par le Parlement, afin que son Fils fût declaré par-là son Successeur légitime, & le seul Héritier de la Couronne. A l'égard de *Henri VI.*, on ne doit point citer ce qui fut fait sous son Regne, comme des exemples propres à suivre. Car du côté de la Cour ce ne furent que des

* Ce Prince *Edouard* ne vivoit plus alors.

des mesures folles & ruineuses; & de la part du Parlement, d'injustes usurpations sur la prérogative Royale.

Ce qui fut fait en faveur du Duc d'*York* n'a aucun rapport à la question dont il s'agit. Car ce ne fut point le Parlement qui s'addressa au Roi pour procurer au Duc un Revenu assuré, ce fut au contraire le Roi qui s'addressa au Parlement, parce que son autorité étoit absolument nécessaire pour assurer au Duc le Revenu de la Poste, & celui des Permissions de vendre du Vin, lesquels le Roi vouloit lui assigner. Et pour ce qui est de la Princesse de *Danemarc*, on convient que la proposition de lui assurer un Revenu fixe vint originairement du Parlement, non seulement sans le consentement, mais même contre le gré de la Cour. Mais quelles en furent les consequences? Le Parlement fut prorogé hors de saison, ce qui causa un grand embaras dans les affaires de l'Etat. Mais ce Parlement même ne put jamais prendre aucune résolution fixe sur cette affaire, qu'après avoir le consentement du Roi; ce ne fut qu'alors que les Communes convinrent unanimement de présenter une Addresse au Roi, pour le prier d'assurer un Revenu de cinquante mille Livres sterling par an au Prince & à la Princesse de *Danemarc*. Ce récit ne s'accorde pas trop bien avec ce que raconte la Duchesse de *Marlbo-*

rough, comme on l'a pû voir dans l'Extrait que nous avons donné de ſes Mémoires.

Après avoir ainſi répondu aux exemples, on convient qu'il faut que le Prince de *Galles* ſoit entretenu honorablement, & qu'il faut prendre ſur le Revenu de la *Liſte Civile* de quoi l'entretenir: mais on ſoutient qu'il n'a aucun droit, ni ſelon la Loi, ni ſelon l'équité, à aucune partie de ce Revenu, ſi ce n'eſt à ce que le Roi ſon Pere veut bien lui allouer. On a, dit-on, examiné tous les Actes de Parlement qui ont jamais été faits touchant la *Liſte Civile*; on a examiné en particulier celui qui aſſure à Sa Majeſté le Revenu de la *Liſte Civile*, mais ni dans celui-ci, ni dans les autres, on n'a pas trouvé un ſeul mot qui puiſſe donner au Prince de *Galles* le droit de prétendre à quoi que ce ſoit au-delà de ce que le Roi veut bien lui accorder. Il eſt vrai qu'il faut avoir égard à l'intention & au but d'un Acte de Parlement: mais il faut que cette intention & ce but paroiſſent d'une manière ou d'autre par les termes mêmes de l'Acte; & il ne faut pas en juger par le deſſein que ceux qui ont conſenti à cet Acte, diſent, ou peuvent dire qu'ils ont eu. Les uns peuvent y avoir conſenti par certaines raiſons, d'autres par des raiſons toutes différentes, ou même contraires. Il faut donc

ne

ne conſiderer que les expreſſions mêmes, & la liaiſon du diſcours, afin de donner aux expreſſions le ſens le plus juſte dont elles ſont ſuſceptibles. Or de vouloir expliquer les expreſſions générales de l'Acte qui aſſure au Roi tout le Revenu de la *Liſte Civile*, dans un ſens qui le prive d'une partie de ce Revenu, & qui lui ôte le droit de juger de ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien de chaque perſonne de ſa Famille, c'eſt donner à ces expreſſions un ſens fort peu naturel, & par conſequent peu juſte.

Mais ce qui contribua beaucoup à décider, ſi-non la Queſtion de droit, au moins la Queſtion de fait, c'eſt qu'on apprit aux deux Chambres durant le cours de ce débat, que le Roi avoit envoyé le Grand Chancelier, le Préſident du Conſeil & pluſieurs autres au Prince de *Galles*, pour lui dire de ſa part: „ Que dès que Son Alteſſe „ Royale fût mariée, le Roi avoit ſongé à „ à lui faire un établiſſement, & à aſſurer „ un Douaire à la Princeſſe de *Galles*; mais „ que le prompt départ du Roi pour „ *Hannover*, & la maladie dont il fut at„ taqué à ſon retour, l'avoient empêché „ juſques alors d'exécuter ce deſſein; que „ le Roi ne ſoupçonnoit pas qu'il pût naî„ tre aucun inconvenient de ce court „ délai, principalement puiſque Son Al„ teſſe Royale n'avoit pas fait la moin„ dre démarche auprès du Roi ſur ce ſu-

„ jet. Que Sa Majeſté avoit maintenant „ donné ordre qu'on aſſignât un Douaire „ à la Princeſſe de *Galles*, autant que ce„ la peut ſe faire ſuivant les Loix, & „ proportionné à ſa naiſſance & à ſon „ rang; & que, lorſqu'il en ſeroit tems, „ le Roi le communiqueroit au Parle„ ment, afin que ce Douaire fût aſſuré „ pour l'avantage de la Princeſſe.

„ Que quoique le Prince de *Galles* n'eût „ pas jugé à propos de s'addreſſer au Roi, „ pour le prier que ſa Penſion de cinquan„ te mille Livres ſterling .... fût rendue „ moins précaire, cependant Sa Majeſ„ té, pour prévenir les mauvaiſes con„ ſequences des meſures peu reſpectueu„ ſes qu'on avoit conſeillé à Son Alteſſe „ Royale de prendre, aſſureroit à Son Al„ teſſe Royale ces cinquante mille Livres „ ſur le produit de la *Liſte Civile*, outre „ le Revenu du Duché de *Cornouaille*, „ dont Son Alteſſe étoit déja en poſſeſſion. „ Et que Sa Majeſté croyoit que le tout en„ ſemble eſt un Revenu ſuffiſant, vû que „ le Roi eſt lui-même chargé d'une „ nombreuſe Famille, & obligé par con„ ſequent à de très-groſſes dépenſes pour „ entretenir honorablement toute la Fa„ mille Royale ".

On dit aux deux Chambres, que le Prince avoit répondu à ce Meſſager, qu'il prioit les Seigneurs d'aſſurer le Roi de ſes plus profonds reſpects, & de ſa vive re-

reconnoiſſance pour les bontez de Sa Majeſté, & particulierement pour le deſſein qu'elle avoit d'aſſigner un Douaire à la Princeſſe de *Galles*; mais que pour l'Affaire dont il s'agiſſoit, il n'en étoit plus le maître, de ſorte qu'il ne pouvoit faire aucune réponſe là-deſſus. *En vérité, Mylords*, ajouta-t-il, *l'Affaire eſt maintenant en d'autres mains, & j'en ſuis fort faché.*

Ce meſſage du Roi, joint à la réponſe du Prince, donna un autre tour au debat. Il ne s'agiſſoit plus de ſçavoir s'il étoit néceſſaire d'aſſurer un Revenu fixe au Prince de *Galles*; on en convenoit, puiſque le Roi avoit fait dire au Prince qu'il lui aſſureroit un Revenu de cinquante mille Livres ſterling ſur la *Liſte Civile*: toute la queſtion ſe réduiſit donc alors à ſçavoir, ſi ce Revenu étoit ſuffiſant. On convint que le Prince méritoit de joüir d'un Revenu beaucoup plus conſiderable, mais on fit voir par un détail des dépenſes du Roi, qu'il lui étoit impoſſible d'accorder au Prince une plus groſſe ſomme.

On fit donc remarquer, que le Parlement avoit jugé que les dépenſes du Roi défunt ne pouvoient pas ſe monter à moins de ſept-cens mille Livres par an, ſans compter les cent mille Livres qu'il accordoit à ſon Fils, & que cependant le Roi défunt n'avoit ni Reine, ni

Famille à entretenir. Que le Roi d'à préſent donnoit huit mille Livres ſterling par an pour l'entretien du Duc de *Cumberland*, cinq mille à la Princeſſe d'*Orange*, cinq mille trois-cens aux deux Princeſſes aînées, deux mille aux deux plus jeunes, cinquante mille pour l'entretien de la Reine, dépenſes auxquelles le Roi défunt n'avoit point été engagé. De tout cela on conclut, qu'il étoit impoſſible au Roi d'accorder plus de cinquante mille Livres ſterling par an au Prince de *Galles*.

Ces raiſons ne perſuaderent pas tous les Membres de la Chambre; on y fit quelques repliques, & l'impartialité dont nous faiſons profeſſion exige que nous en rendions compte.

On remarqua donc d'abord, qu'il n'y avoit aucune mauvaiſe conſequence à craindre de ce que le Parlement feroit dans cette occaſion. „ Tout ce que le „ public en pourra conclure, dit-on, c'eſt „ que Son Alteſſe Royale n'eſt pas en„ core pourvûë de la manière qu'elle le „ mérite, & que tous les Princes de „ *Galles* l'ont été ci-devant, & c'eſt ce „ qu'on ſçavoit déja, c'eſt ce dont on „ on parloit publiquement par-tout a„ vant qu'on ſongeât à la propoſition qui „ a été faite dans ce Parlement. Tout l'ef„ fet que cette Propoſition pourra donc „ produire dans le public, ſera de per„ ſuader tout le monde, que nous ſçavons

„ quel

„ quel eſt notre devoir, que nous avons „ l'egard que nous devons avoir pour „ l'honneur de la Nation, & pour la fé- „ licite & l'indépendance de l'Héritier „ preſomptif de la Couronne ".

Enſuite on fit voir qu'on ne prétendoit point ôter au Roi un Bien qui lui apartenoit. Par l'Addreſſe qu'on vouloit préſenter, on ſe propoſoit ſeulement de donner conſeil au Roi de la manière la plus humble. Appellera-t-on cela envahir le Bien du Roi? Une pareille exclamation auroit pû avoir lieu, ſi on s'étoit propoſe de dreſſer un Bil pour retrancher cent mille Livres de la *Liſte Civile*, & les aſſurer au Prince: mais de conſeiller humblement à Sa Majeſté de donner au Prince ce que le Parlement croit qu'il doit avoir, c'eſt ce qu'on ne ſçauroi jamais appeller une violation du droit du Roi, quand même il auroit un droit auſſi abſolu ſur tout le Revenu de la *Liſte Civile*, qu'un particulier en a ſur ſon bien: ce qu'on ne peut pourtant accorder ſans quelques reſtrictions; car un particulier peut diſſiper ſon bien comme il le juge à propos, au lieu que ſi l'on dépenſoit follement le Revenu de la *Liſte Civile*, le Parlement auroit droit d'en prendre connoiſſance; & ſans doute qu'il y interviendroit d'une manière plus efficace que ne ſont de ſimples Addreſſes.

Prétendre que le Parlement n'a pas le

droit d'approprier à quelque usage particulier une somme qu'il a une fois accordée, ou qu'il ne puisse point, sans le consentement de la Couronne, examiner à quoi & comment est employé l'argent qu'il a accordé, sont, dit-on, des questions qui n'ont aucun rapport à celle dont il s'agit; puisqu'on ne propose rien de semblable, mais seulement de prier le Roi d'assurer au Prince de *Galles* le Revenu que le Parlement croit nécessaire pour l'entretien de ce Prince. Cependant on fait voir que le Parlement a plus d'une fois approprié à de nouveaux usages des Subsides qu'il avoit accordé, qu'il a même pris connoissance de diverses sommes données au Roi, & qu'il en a revoqué la concession. De sorte que, quand même on auroit proposé un Bill pour retrancher cent mille Livres de la *Liste Civile*, & les assurer au Prince, cela n'auroit point été sans exemple: un pareil Bill n'auroit pas même été deraisonnable, puisque le Parlement a certainement le droit de prendre soin que chaque somme qu'il accorde soit employée à l'usage auquel elle est destinée, quoique cet usage ne soit pas expressément spécifié. Mais comme il ne s'agit que de présenter une Addresse au Roi, on ne sçauroit nier que le Parlement en aye le pouvoir.

On replique ensuite à ce qui a été allegué contre cette maxime, que l'Héri-

tier

tier présomptif de la Couronne doit avoir un Revenu assuré qui le rende indépendant. Sur quoi on remarque, que les maximes fondamentales d'un Etat doivent se déduire des pratiques anciennes & généralement observées, plutôt que du récit des Historiens, qui peuvent se tromper, ou n'avoir pas fait attention à ces pratiques. Lorsqu'une coûtume a été établie longtems & universellement dans un Etat, il faut regarder la maxime sur laquelle une pareille coûtume est fondée, comme une maxime fondamentale de cet Etat. Or peut-on dire que d'établir un Revenu fixe & indépendant pour le Prince de *Galles* ne soit pas une maxime politique de l'*Angleterre?* N'est-ce pas une coûtume qui a été pratiquée de tems immémorial, sans aucune exception? Les raisons de cette coûtume sont même expliquées assez clairement dans les Actes de Parlement qui assurent aux Fils aînez des Rois la possession du Duché de *Cornouaille*, puisqu'on y dit, que ce Revenu est destiné à mettre ce Prince en état de soutenir la dignité & l'honneur de son rang, sans qu'il soit obligé de dépendre des Ministres de son Pere; d'ailleurs, la grandeur & la dignité de l'Héritier présomptif de la Couronne donne de l'éclat au Prince qui est sur le Trône, & sert à l'y affermir. La Chartre ou l'Acte de Parlement qui assuroit le Duché de *Cor-*

nouaille au Fils aîné d'*Edouard III*, fait allusion à ces deux raisons.

Une des objections qu'on avoit faites contre l'Addresse, c'est qu'il n'est pas raisonnable qu'un Fils soit indépendant de son Pere, ou un Sujet indépendant de son Souverain. Mais il faut distinguer entre une dépendance honorable, fondée sur la fidélité & sur l'obeissance filiale, & une dépendance servile, produite par un vil intérêt. Ce n'est que de cette derniere espece de dépendance qu'on voudroit delivrer le Prince. Sur quoi on remarque, que comme il est le premier Pair du Royaume, il est juste aussi qu'en cette qualité il ne dépende de personne. Mais s'il faut que, pour avoir de quoi vivre, il soit toûjours servilement soûmis au Souverain ou à ses Ministres, on pourra dire qu'il est non seulement le premier Pair, mais aussi le premier *Pensionaire* qu'il y ait dans le Parlement. On ajoute, que puisqu'on ne permet pas que les Juges des Cours ordinaires dépendent du bon plaisir du Roi, à plus forte raison ne doit-on pas permettre que le Prince de *Galles*, qui est un des Juges de la Cour suprême * de l'Etat, n'ait rien sur quoi il puisse compter.

Sur ce qui avoit été dit, que si le Parlement s'étoit mêlé de ce qui regardoit les

* La Chambre des Seigneurs.

les Héritiers préſomptifs de la Couronne, ç'avoit été à la requiſition du Prince régnant, on fait voir au contraire, que les propoſitions venoient originairement du Parlement. On le prouve au moins par rapport à *Richard*, Fils du *Prince Noir*, d'une manière qui paroît ſans replique. On voit par les Archives du Parlement, que le Prince *Robert* y prit ſéance en conſequence d'une Requête des Communes: & lorſque le Parlement préſenta une Addreſſe au Roi pour le prier de créer *Robert* Prince de *Galles*, le Roi témoigna que cette Addreſſe ne lui plaiſoit gueres; car il répondit, que cette Addreſſe ne regardoit point du tout le Parlement, mais le Roi ſeul: auroit-il fait une pareille réponſe, ſi cette Addreſſe lui avoit été préſentée par ſon ordre, ou de ſon conſentement?

A l'égard du Régne de *Henri VI.*, on remarque, que quoique ce Régne fût très-malheureux, & plein de troubles, le Parlement fit pourtant pluſieurs choſes qui méritent d'être imitées. Quand l'Etat eſt gouverné avec ſageſſe & avec prudence, le Parlement n'a pas beſoin d'exercer aucun pouvoir extraordinaire. Mais ſous un Régne foible, ſous une mauvaiſe adminiſtration, il faut que le Parlement faſſe voir juſqu'où s'étend ſa puiſſance. C'eſt dans des tems de trouble que l'E-

l'Etat cherche ſa ſureté dans la protection du Parlement.

Ce qui ſe paſſa ſous le Roi *Guillaume* ne doit pas tirer à conſequence, diſoient ceux qui étoient contre l'Addreſſe, parce que cela produiſit la Prorogation du Parlement. Mais cela même, replique-t-on, doit faire approuver extrêmement la conduite du Parlement, & rend cet exemple digne d'être imité. Il étoit certainement très-juſte d'aſſurer un Revenu à la Princeſſe de *Danemarc*. Ne le pas faire, auroit terni la gloire de ce Régne. Cependant le grand & ſage Roi *Guillaume* auroit peut-être commis cette faute, trompé par des Favoris ignorans ou vicieux & corrompus; il auroit au moins negligé de s'acquitter d'un devoir néceſſaire, ſi la fidélité & la conſtance du Parlement ne l'y avoit pas en quelque ſorte forcé.

On vient enſuite à la ſomme néceſſaire pour l'entretien du Prince de *Galles*. Sur quoi on remarque, que ſuivant l'état de la dépenſe de la Maiſon du Prince, dreſſé par le Roi lui-même, cette dépenſe ſe monte à ſoixante-trois mille Livres ſterling par an, ſans qu'il reſte un ſol à Son Alteſſe Royale pour faire des actes de généroſité & de charité. Or on propoſe de ne lui rien aſſurer qu'un Revenu de cinquante mille Livres, dont

il

il faut deduire ſept mille Livres pour diverſes Taxes: de ſorte qu'il ne lui peut reſter que quarante-trois mille Livres, qui avec les neuf mille Livres que rapporte le Duché de *Cornouaille*, ne font en tout que cinquante-deux mille Livres.

Mais, diſent les Oppoſans, le Roi ne peut pas accorder un plus grand Revenu au Prince. C'eſt à quoi on replique en dernier lieu; & pour faire voir que le Roi eſt en état d'accorder cent mille Livres ſterling par an au Prince de *Galles*, on montre par un détail du produit de divers fonds, que le Revenu annuel de la *Liſte Civile*, loin de n'être que de huit-cens mille Livres ſterling, ſe monte à neuf-cens cinquante-quatre mille & deux-cens Livres ſterling. Nous ne prétendons point garantir ce que l'on vient de dire; mais on en conclut, que le Roi ayant au-delà de cent mille Livres ſterling de plus que n'avoit ſon Pere, peut aiſement en épargner cent mille pour le Prince de *Galles*.

Mais ſuppoſé que la *Liſte Civile* ne produiſe en tout que huit-cens mille Livres, on prétend que même en ce cas le Roi peut donner au Prince de *Galles* la ſomme qu'on demande. Pour le prouver on remarque, qu'après un examen exact on a trouvé, que la dépenſe de la Maiſon du Roi

Roi ne se monte qu'à 460000. Livres sterling; ajoutez à cela 50000. Livres pour la Reine, & autant pour le Duc & les Princesses, & 100000. pour le Prince de *Galles*, il restera au Roi 140000. Livres sterl. pour des actes de générosité & pour des dépenses secrettes, somme que le Parlement jugea suffisante pour de pareilles dépenses au commencement du dernier Régne.

Malgré toutes ces raisons & tous ces calculs, la Proposition de présenter une Addresse au Roi fut rejettée dans les deux Chambres; dans celle des Communes à la pluralité de deux-cens trente-quatre voix contre deux-cens quatre; & dans celle des Seigneurs à la pluralité de cent trois voix contre quarante. Il y eut plusieurs Seigneurs qui protestèrent.

Avant que de finir cet Article, je ne sçaurois m'empêcher de rapporter un morceau du Discours du Comte de *Westmorland*. „ Je connois, dit-il, le dan„ ger que je cours en me declarant en „ faveur de la Proposition qu'on a faite. „ Peut-être m'enverra-t-on un Messa„ ger pour me commander de resigner „ le poste que j'occupe dans l'Armée, „ comme plusieurs autres Officiers ont é„ té obligez de faire pour une semblable „ raison. Mais je me croirois un Officier „ bien méprisable, si je souffrois que la „ crain-

„ crainte de perdre ma Commiſſion, ou „ l'eſpérance d'en obtenir une meilleu- „ re, réglaſſent ma conduite dans cette „ Chambre, & déterminaſſent la manière „ de donner ma voix. Et ſi un Mi- „ niſtre, quel qu'il fût, me faiſoit mena- „ cer de m'ôter mon Emploi au cas que „ je ne donnaſſe pas ma voix en Parle- „ ment ſelon ſes ordres, je témoignerois „ pour un pareil meſſage toute l'indigna- „ tion qu'il mériteroit ". Il ſeroit fort à ſouhaiter que tous les Membres des deux Chambres du Parlement eûſſent autant de courage & de grandeur d'ame que ce digne Seigneur.

ARTICLE V.

HIPPOCRATES *upon Air, Water and Situations, upon Epidemical Diſeaſes, and upon Prognoſticks, in acute caſes eſpecially. To this is added, by way of compariſon* THUCYDIDES's *Account of the Plague of* Athene: *the whole tranſlated, methodiſed and illuſtrated with uſeful and explanatory Notes, by* FRANCIS CLIFTON, *M. D Phyſician to his Royal Highneſs the Prince of* WALES, *Fellow of the College of Phyſicians, and of the Royal Society.* London, Printed for *J. Watts*, at the Printing-Office

fice in *Wild-Court*, near *Lincoln's-inn-fields* 1734.

C'eſt-à-dire:

Les Livres d'HIPPOCRATE, ſur l'Air, l'Eau & la Situation; ſur les Maladies épidémiques, & ſur les Pronoſtics, traduits en *Anglois*, rangez par ordre, & éclaircis par des Notes utiles, par FRANÇOIS CLIFTON, Docteur en Médecine, Médecin de S. A. R. Mgr. le Prince de GALLES, Membre du Collége de Médecine, & de la Societé Royale à *Londres* 1734. *in* 8. pag. 389. ſans compter l'*Epître Dédicatoire* au Duc de CHANDOS, la *Préface*, la *Table générale* des Matières, la *Vie* d'*Hippocrate* & ſon *Serment*.

IL y a pluſieurs années que Mr. *Clifton* publia le *Specimen* d'une nouvelle Edition *Grecque & Latine in Folio*, qu'il médite de tous les Ouvrages d'HIPPOCRATE que le tems nous a conſervez. Le Projet en plut extrêmement à toutes les perſonnes qui pouvoient en juger, & qui depuis ce tems-là parurent attendre avec impatience l'exécution d'un deſ-

deſſein qui ne pouvoit tomber en des mains plus habiles. Le ſçavant *Anglois* qui en fit alors la promeſſe, la réïtere dans la *Préface* de la Traduction qu'il nous donne ici de quelques Traitez de ce Pere de la Médecine. „ Il n'y a pas long-„ tems, y diſoit-il, que j'avois entrepris „ une nouvelle Edition en *Grec* & en „ *Latin* de toutes ſes Oeuvres, diſpoſée „ de telle manière, que le Lecteur pût „ voir d'un coup d'œïl tout ce qu'HIP-„ POCRATE enſeigne ſur le même ſu-„ jet. Mais bien que cette utile Edition „ ait été prête pour l'impreſſion depuis „ pluſieurs années, diverſes raiſons im-„ prévûës m'ont obligé, à mon grand re-„ gret, de la renvoyer à un tems plus „ éloigné. Cependant cela ne m'a point „ fait entierement abandonner cette en-„ trepriſe ". C'eſt ainſi qu'il parloit en 1734.; & puiſqu'il eſt encore vivant, à ce que je crois, nous ſommes toûjours en droit d'eſpérer ce grand & magnifique travail à quelque heure.

En attendant l'*Angleterre* a gagné de ce que les autres Nations ont perdu. Mr. *Clifton* ne pouvant encore publier ſon HIPPOCRATE *Grec & Latin*, en a traduit dans la Langue de la *Gr. Bretagne* quelques Livres, qui ſont ceux que ce Volume contient, & qui, malgré les difficultez incroyables que l'Auteur y a rencontrées, doivent être ſuivis, à ce

qu'il dit, de ceux de la *Diéte*. „ Son plus „ grand déſir ſeroit, ajoute-t-il, que „ les Oeuvres de ce grand Homme fuſ- „ ſent bien connues de tout le monde '. Il eſt ſûr que l'on n'y peut mieux réuſſir qu'en les traduiſant, & que l'on ne ſçauroit rien faire de plus utile pour le Public en ce genre, qu'en le mettant, par le moyen des Traductions, à portée de conſulter par lui-même les Oracles de la Faculté. Mais il en eſt de la Médecine comme de la Théologie. Dans l'une & dans l'autre la plupart des gens qui les profeſſent & qui en vivent, en voudroient fort derober myſtérieuſement la connoiſſance au Vulgaire, & s'imaginent que c'eſt les profaner que de leur ôter la reſpectable enveloppe des Langues ſçavantes, qui les rendent inacceſſibles à la multitude. Mr. *Clifton*, qui n'a pas ignoré ce foible d'un grand nombre de ſes Confreres, foible qui n'eſt que trop commun dans toutes les Sciences, n'en diſſimule pas la vérité dans ſon *Epître Dédicatoire* à Mylord Duc de *Chandos*.

„ L'eſtime, *dit-il*, qu'on a fait dans „ tous les ſiécles de ce qui nous reſte „ du grand HIPPOCRATE, excuſe „ ſuffiſamment tous les moyens par leſ- „ quels on entreprend de rendre plus „ commune la connoiſſance de ſes ex- „ cellens Ouvrages, & par cela même „ de les rendre plus univerſellement u-

„ ti-

„ tiles au genre humain. Les *Grecs*, à l'u-
„ ſage deſquels ils furent originairement
„ compoſez, & qui, les ayant dans leur
„ propre langue, furent auſſi les juges
„ les plus compétens de leur mérite in-
„ trinſéque, crurent qu'ils ne pouvoient
„ rendre de trop grands honneurs à ce
„ divin Auteur, qui, à l'intelligence ſi
„ parfaite des Maladies de la Nature hu-
„ maine, avoit joint des régles ſi juſtes
„ pour y remedier: Régles qui, tirées
„ d'Obſervations également judicieuſes &
„ fidèles, ont été juſqu'ici, c'eſt-à-di-
„ re depuis plus de deux mille ans, &
„ ſeront toûjours les plus ſûres & les
„ plus exactes pour réuſſir dans la Mé-
„ decine. Mais hélas! Mylord, dans tou-
„ tes les Profeſſions il y a des gens qui,
„ pour ſuppléer au mérite réel, veulent
„ s'aſſurer l'eſtime & la dépendance
„ des hommes, par le ſoin qu'ils affec-
„ tent de tenir ſecrettes, & de donner
„ pour des myſtères ces véritez, à la
„ connoiſſance deſquelles chacun a le
„ même droit de prétendre, y ayant le
„ même intérêt par les beſoins com-
„ muns de la vie. Aux yeux des gens
„ de ce caractère, la publication de ces
„ morceaux en langue vulgaire pourra
„ paroître une eſpece de proſtitution que
„ l'on fait de la Profeſſion, & dans leur
„ eſprit, on ne peut divulguer les plus

„ utiles régles de cette Profeſſion, ſans „ ſe rendre coupable du plus odieux „ ſacrilége ".

Il n'y a en effet que trop de gens dans ces ridicules idées. Le fameux *Guy Patin* lui-même, qui faiſoit ſi fort l'eſprit ſupérieur ſur tant d'autres choſes, ne vouloit pas que l'on traduiſit HIPPOCRATE en Langue vulgaire, de peur que, ſans ſçavoir ni *Grec* ni *Latin*, on pût parler Médecine. Heureuſement pour le Public néanmoins, il s'eſt trouvé par-tout des Sçavans qui ſe ſont mis au-deſſus de cette baſſe jalouſie du Métier, & qui, ſans craindre d'éclairer le monde à leur préjudice, ſe ſont fait honneur des lumieres qu'ils y ont répandues. De-là cette quantité prodigieuſe d'Ecrits ſur la Médecine qui ſe ſont imprimez, & qui s'impriment encore tous les jours, tant en *François* qu'en *Anglois*, & peut-être auſſi dans toutes les autres Langues que l'on parle en *Europe*. Mais ſans nous éloigner d'HIPPOCRATE, on ſçait qu'il y a déja plus de quarante ans, que pluſieurs de ſes Traitez ſont devenus communs en *France* par la Traduction que Mr. *Dacier* en fit & en publia en deux Tomes *in* 12., qui parurent à *Paris* en 1700. Quoique je ne poſſede point cette Verſion de Mr. *Dacier*, je donnerai ici les titres des Traitez d'HIPPOCRATE qu'elle contient,

tient, sur la Liste que j'en trouve dans la *Bibliothèque Grecque* de Mr. *Fabricius*, qui en a un peu dérangé l'ordre pour le rendre Alphabétique. Voici ces Opuscules: Des *Airs*, des *Eaux* & des *Lieux*; de l'*ancienne Médecine*; des *Principes* & des *Chairs*; de la *Diéte* des Convalescens; de la *Diéte* dans les Maladies aigues; du *Decorum*; des *Devoirs* du Médecin; la *Loi*; le *Serment*; les *Préceptes*; de l'*Art*; de l'Usage des *Humides*; de la *Nature* de l'Homme; & des *Vents*.

Il ne me paroît pas que Mr. *Clifton* ait connu cette Traduction *Françoise*. Au moins n'en fait-il aucune mention dans ses *Notes* sur le Traité de l'*Air*, des *Eaux* & des *Lieux*, où il réleve diverses choses des Interprètes & des Commentateurs en Langue *Latine*. Quoi qu'il en soit, on doit dire à l'honneur de la Nation *Françoise*, qu'elle a été la première à pouvoir juger par elle-même des Oeuvres d'HIPPOCRATE, & que, sans le sçavoir peut-être, le sçavant Traducteur *Anglois* n'a fait qu'en suivre l'exemple. Mais comme la manière dont il l'a exécuté, peut, selon toutes les apparences, servir de modèle, il importe de faire attention à ce qu'il nous en dit lui-même dans sa *Préface*.

Il remarque d'abord en général, qu'une nouvelle Edition de toutes les Oeuvres d'HIPPOCRATE ne seroit rien

moins qu'inutile, malgré le * grand nombre que l'on en a déja données, tant en *Italie*, en *France* & en *Allemagne*, qu'en *Hollande*. Sans parler des fautes que l'on trouve dans le Texte de toutes ces Editions, on n'y a pas disposé les diverses parties de ce grand Corps dans une Méthode nette & judicieuse, les Livres y étant comme placez au hazard, & par consequent très-déplacez. Dans celle de *Mercurial* & de *De Foix*, les *Epidémiques* ne viennent qu'à la suite des *Pronostics* & de la *Crise*, qui en sont tirez; & dans celle de *van der Linden*, à cette faute on ajoute celle de mettre les *Aphorismes* presqu'à la tête du premier Volume.

L'inexactitude qui regne dans la disposition générale des Livres s'étend jusqu'à chacun de ces Livres en particulier, où l'on

* Je m'imagine que Mr. *Clifton* veut parler des Editions *Latines*, comme des autres; car, selon Mr. *Fabricius*, dans sa *Bibliothèque Grecque*, Lib. II. Cap. 24. les Editions *Grecques-Latines* ne sont qu'au nombre de quatre. 1. Celle de *Jerôme Mercurial*, *Venise*, 1588. *in Fol.* 2. d'*Antoine de Foix*, *Francfort*, 1595. réimprimée en 1621. & 1645. & à *Geneve* 1657. 3. de *van der Linden* en 2. vol. *in* 8°. *Leide* 1665. & 4. de *René Chartier*, qui donna tout ensemble les Oeuvres d'*Hippocrate* & de *Galien*, en 13. volumes *in Folio*, à *Paris* 1679. *Note du Journal.*

l'on apperçoit, tantôt que les Anciens donnerent arbitrairement des Titres pour les ranger mal-à-propos parmi d'autres, ou bien, pour les partager avec auſſi peu de raiſon, comme cela eſt arrivé dans les *Epidémiques*; & tantôt il eſt clair, que l'on donne pompeuſement pour des Ouvrages complets, de ſimples Recueils que l'Auteur ne compoſa que pour ſon uſage particulier, & dont il ſe ſervit enſuite pour en tirer les Piéces plus achevées; ce qui ſaute aux yeux en comparant les *Pronoſtics* avec les Livres de la *Criſe*, des *Humeurs*, le premier des *Prédictions*, &c. d'où il eſt évident que les premiers ſont tirez. A ce dernier égard la negligence eſt viſible, & ne peut ſans doute être attribuée qu'à un excès de venération pour tout ce qui ſortit de la plume du grand HIPPOCRATE. „ Il eſt fort „ apparent, *dit* Mr. *Clifton*, qu'après ſa „ mort, ſes Enfans ou ſes Héritiers, qui „ trouverent ces Feuilles volantes parmi les Ecrits qu'il avoit finis, ne purent ſe reſoudre, ni à les brûler, ni à „ les dechirer, & qu'ils les rangerent „ ſous certains Chefs, afin d'y pouvoir „ renvoyer dans les endroits qu'ils jugeroient convenables. Mais comme l'uſage principal en avoit déja été fait, au „ moins en partie, par HIPPOCRATE „ lui-même, ils donnerent moins d'attention à la manière de les conſerver, &

„ les entaſſerent confuſement les uns „ parmi les autres avec très-peu d'or- „ dre & de deſſein. De-là les repé- „ titions, les inconſiſtences & les im- „ perfections que l'on trouve en quel- „ ques-uns de ſes Ouvrages, & les ad- „ ditions en d'autres, tels que nous les „ avons à préſent, dont pluſieurs Sça- „ vans ſe ſont plaints en tant de rencon- „ tres. Si HIPPOCRATE eut pû vi- „ vre aſſez de tems, pour mettre mé- „ thodiquement en œuvre lui-même le „ vaſte corps des Obſervations qu'il a- „ voit faites, il y auroit ſans doute „ changé bien des choſes, il en auroit „ effacé quelques-autres; & ces petits „ *Memorandums*, qui nous paroiſſent ſi in- „ digeſtes, ſi frivoles, ſi abſurdes même, „ retouchez par cette main de Maître, „ auroient pû devenir auſſi utiles que „ tout le reſte ".

C'étoit donc pour remedier à tous ces deſordres que le Sçavant *Anglois* ſe propoſoit de donner ſon Edition *Grecque-Latine* complette des Oeuvres d'HIPPOCRATE, dans un goût tout nouveau. En attendant qu'elle puiſſe paroître, il en donne comme un Eſſai dans la Traduction de ces trois Opuſcules, qui ſont les Livres de l'*Air*, de l'*Eau* & des *Lieux*, ceux des *Epidémiques*, & ceux des *Pronoſtics*, à la ſuite deſquels il promet auſſi d'en donner un jour quelques autres. Voici donc

la Méthode qu'il a ſuivie, & que je ne ſçaurois mieux exprimer qu'en copiant ce qu'il en dit lui-même.

„ 1. Ce qui ſe rapporte, *dit-il*, au même ſujet, eſt ici ramené à l'Article auquel il apartient en propre, & tout ce qui y eſt étranger en eſt exclus à deſſein. Par exemple, dans le Chapitre de l'*Air* &c., les Aphoriſmes qui ſont relatifs à ces matières, ſont ou renvoyez aux Notes, ou ajoutez à la fin du Chapitre, afin de donner au Lecteur une idée de la Doctrine de l'Auteur auſſi diſtincte & auſſi complette qu'il eſt poſſible. Je ne me ſuis pas même fait trop de ſcrupule de tranſporter à cet endroit, tout ce que j'ai rencontré du même genre en d'autres endroits, que j'indique ſur l'Edition de *Geneve* 1657. . . . . J'en ai agi de même dans les Livres des *Epidémiques*, où j'ai omis diverſes choſes qui ne ſe rapportent point du tout au ſujet, afin que toutes les parties, diſpoſées dans l'ordre le plus net & le plus facile, pûſſent être d'une utilité réelle pour le Public. Ainſi encore dans le Chapitre des *Pronoſtics*, toutes les Obſervations & tous les Aphoriſmes qui ont relation aux manifeſtations & aux termes des Maladies, des aigues ſur-tout, quoique tout cela ſoit épars

„ ou confondu en divers endroits des „ Oeuvres d'HIPPOCRATE, je l'ai „ raſſemblé en ce lieu, & l'ai rangé „ d'une façon réguliere ſous les Arti- „ cles auxquels chaque choſe apar- „ tient. . . . .

2. Dans tous les endroits du *Texte* où „ il ſe trouve quelque obſcurité conſide- „ rable, ou quelque corruption viſible, „ & lorſque l'Auteur employe quelque „ terme d'une ſignification extraordinai- „ re ou douteuſe, j'y ai toûjours mis „ une *Note* pour éclaircir, pour corri- „ ger, & pour décider. Le Lecteur me „ pardonnera, s'il lui plaît, la longueur „ de quelques-unes de ces *Notes*. Je „ l'aſſure qu'il n'y a de ma part, ni va- „ nité, ni oſtentation, car ſi j'avois eu „ ces vûës, j'aurois pû leur donner un „ autre tour. Je n'y ai d'autre deſſein „ que de prévenir les faux ſens, & que „ de faciliter l'intelligence du Texte ".

En effet, toutes les *Notes* que l'on trouve ici, & qui y ſont en grand nombre, ſe terminent uniquement, ou à indiquer les endroits que le Commentateur a rapprochez dans ſon Texte, ou à expliquer en deux mots ce qu'il peut y avoir d'obſcur, ou à fixer le vrai ſens, & par conſequent la véritable leçon. Ainſi la plupart ne ſont que de pure critique, & dans celles-ci, comme dans les autres, la pro-

li-

lixité inutile eſt par-tout ſoigneuſement évitée. On en jugera par quelques exemples pris au hazard, & que l'on me permettra de traduire.

Au Chapitre de l'*Air*, *&c.* & à la page 33. de cette Traduction, en parlant de la diverſité des Tempéramens, HIPPOCRATE dit, que „ ceux qui habitent „ des Païs montagneux, rudes, ſteriles & „ ſecs, ſont ſujets à une grande variation „ de tems ". Et l'on trouve au deſſous cette Note, „ Οσοισι μεν χωρην ορει- „ νην τε οικεουσι, τραχειαν, και ὑψιλην, και „ ενυδρον. Au lieu de cela *de Foix* lit, „ d'après *Galien*, ὑψηλην και ανυδρον, *élevée* „ *& ſéche*. Mais comme ορεινην renfer- „ me le premier, j'ai mieux aimé ſuivre „ *Cornarius*, qui lit, ψιλην και ανυδρον, *nue*, „ *& ſéche*, conformement à ce qui ſe trou- „ ve un peu plus bas, ὁκω δ'εξιν ἡ χωρη ψιλη „ τε και αναχυρος και τραχεια, &c. Ce n'eſt „ pas qu'ὑψιλην ne puiſſe être retenu, ſi on „ l'entend d'une *ſterilité médiocre*. Peut- „ être que quelques-uns pourront croi- „ re que ψυχινην, *froide*, conviendroit „ mieux ici que, ni ψιλην, ni ὑψιλην, par- „ ce qu'il répond un peu mieux au πνιγηρα, „ *étouffée*, du Paragraphe ſuivant ". J'obſerverai là-deſſus en paſſant, que la Méthode conſtante de Mr. *Clifton* eſt, de placer dans ſes *Notes* les propres termes de ſon Auteur, ſoit lorſqu'il a ſimplement héſité ſur le ſens qu'il y a donné, ſoit lorſ-

lorſqu'il ſe propoſe, ou de l'éclaircir, ou de le corriger. On s'appercevra bien auſſi, quand je ne le remarquerois pas, qu'à l'Aſpiration près, il a banni de ſon *Grec* tous les Eſprits, & preſque tous les Accens.

Dans les *Epidémiques*, à la page 152. de cette Traduction, on lit ces paroles d'HIPPOCRATE : „ Il y avoit dans les * *Eniades*, un Homme qui ſe plaignoit de l'incommodité ſuivante. Lorſqu'il s'abſtenoit de manger, ſon ventre faiſoit un grand bruit & étoit en douleur, & les mêmes plaintes revenoient peu de tems apres qu'il avoit mangé & que l'aliment étoit broyé menu. Auſſi ſon corps diminuoit & deperiſſoit; l'aliment qu'il prenoit ne donnoit aucune nourriture, & ce qui paſſoit par le bas, étoit de la mauvaiſe ſorte & brûlé. Le bruit & la douleur s'appercevoient le moins, immédiatement apres avoir mangé. Il ne recevoit aucun ſoulagement des *Purgatifs* de toutes les ſortes, tant par le haut que par le bas. Mais ayant été ſaigné à divers tems, à chaque main, juſqu'à ce qu'il ne lui reſtât preſque plus de ſang, il ſe trouva ſoulagé & délivré du

* Ville d'*Etolie*, à l'embouchure du Fleuve *Achelous*, vis-à-vis d'*Itbaque*, le Royaume d'*Uliſſe*. *Note de l'Auteur dans ſa Préface.*

„ du ſujet de ſes plaintes ". Voici toute la Note qu'il y a là-deſſus ". C'eſt „ ici un Remede extraordinaire, & qui „ mérite bien que l'on y faſſe attention ".

Enfin, pour ne pas trop multiplier nos Exemples, donnons-en un autre, tiré des *Pronoſtics*. A l'Article des *Rechutes*, HIPPOCRATE dit, que „ ſi la Fié„ vre n'eſt pas remittente à jours *iné„ gaux*, elle eſt ſujette à revenir ". L'endroit avoit certainement beſoin de Note, & Mr. *Clifton* y a placé celle qu'on va lire. „ Ceci ſe trouve dans le IV. „ Livre, *Aphoriſme* 61. & dans le II. Li„ vre des *Epidémiques*, page 1046. où au „ lieu de Εν περισσησιν ἡμερησιν αφῆ, il y a „ εν τη γονιμη μεθῆ, & au lieu d'υποτρε„ πιαζειν ειωθεν. Il y a ὑπ. αναγκη. Dans „ le même Livre des *Epidémiques*, page „ 1053., le même terme γονιμος revient „ au même ſens dans les paroles ſui„ vantes, οτα θνησκει, αναγκη γονιμω ἡμερη, „ και γονιμω μηνι, και γονιμω ετει. προλεγειν „ δε ορθως αν εχοι θανατον η οδυνας ισχυρας, „ c'eſt-à-dire: *Ceux qui meurent doivent „ mourir à un jour inégal, à un mois „ inégal, & à un âge inégal. Mais ce„ pendant de prédire la mort ou de vio„ lentes douleurs, c'eſt la gloire du Méde„ cin.* Je n'entens pas bien ce que cela „ veut dire, quoique je n'aye pas oſé o„ mettre ce paſſage. Permis au Lecteur „ d'en faire ce qu'il pourra ".

Puiſ-

Puiſque chaque Lecteur a la permiſſion d'en dire librement ſa penſée, je ne ferai point ſcrupule de prononcer, que le Texte d'HIPPOCRATE en cet endroit ne peut qu'avoir été étrangement corrompu. Le Commentateur nous indique la même choſe en bien d'autres rencontres, à une différence près, c'eſt qu'il y remedie par les corrections, quand la choſe lui a paru poſſible. Dans cet eſprit conſtant de ſaine & de judicieuſe critique, il a pris ſoin de rélever dans ſa *Préface* la faute que divers Sçavans ont commiſe, lorſqu'ils ont cru que la Peſte d'*Athenes*, décrite par *Thucydide*, eſt la même que celle dont ſon Auteur a voulu parler dans ſes *Epidémiques*. Il eſt d'avis, au contraire, que le Médecin *Grec* n'eut jamais deſſein de donner la deſcription de cette Peſte, ni d'aucune autre ainſi proprement dite; & pour mettre tout le monde en état d'en juger, il a inſeré tout au long à la page 95. de ſa Traduction, tout l'endroit de l'Hiſtorien, où l'on voit un grand nombre de différences, trop grandes & trop marquées pour permettre de confondre ainſi les objets.

Après en avoir ſpécifié les plus importantes, Mr. *Clifton* finit ſa *Préface* par des éclairciſſemens ſur les endroits de *Géographie* & d'*Aſtronomie*, qui reviennent ſi ſouvent dans les Livres d'HIPPOCRATE, qu'il

qu'il n'y auroit pas eu moyen de les faire entrer dans les *Notes*, ſans les charger à l'excès de repétitions ennuyeuſes. A la ſuite de cette *Préface* & de la *Table* générale des Matières, on trouve la *Vie* d'HIPPOCRATE, que l'on attribue à *Soranus*, traduite en *Anglois* & accompagnée de quelques Notes, qu'il ſeroit peut-être à ſouhaiter que l'Interprète eût plus multipliées & plus étendues. A dire le vrai, je penſe que la *Vie* d'HIPPOCRATE, telle que Mr. *Fabricius* nous l'a donnée, auroit mieux figuré en cet endroit que celle d'un Pſeudonyme, dont l'Extrait manque viſiblement d'exactitude. Au reſte le *Serment* d'HIPPOCRATE eſt deſtitué de toute eſpece de Notes, & la Tête d'HIPPOCRATE, qui ſe voit ici au devant du Titre, eſt donnée comme tirée d'un marbre ancien, ſans nous avertir qu'il ne faut pas trop compter ſur la fidélité de la reſſemblance, puiſque ces figures varient extrêmement, y en ayant de tout différentes dans le Tome II. des *Antiquitez Grecques* de *Gronovius*; dans l'Edition de *van der Linden*; dans celle de *Chartier*, & dans les Notes de Mr. *Boivin* ſur la page 777. de *Nicephore Gregoras*. Au reſte, cette Traduction eſt ſi bien entendue, qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'on eût tout HIPPOCRATE traduit de la ſorte.

AR-

ARTICLE VI.

DICTIONARIUM BOTANICUM, *or a Botanical Dictionary, for the use of the curious in Husbandry and Gardening* : *By* R. BRADLEY, *Professor of Botany in the University of* Cambridge, *and F. R. S.* London : printed for *T. Woodward*, at the *Helfmoon*, over-against St. *Dunstan's* Church, and J. *Paele* at *Lock's Head* in *Paternoster-Row*, 1728.

C'est-à-dire:

Dictionaire Botanique, pour l'usage des Amateurs de l'Agriculture & du Jardinage. Par RICHARD BRADLEY, Professeur en Botanique dans l'Université de *Cambridge*, & Membre de la Societé Royale. A *Londres*, 1728. grand octavo, deux Volumes, dont les pages ne sont point numerotées, mais qui contiennent chacun environ 30. ou 31. Feuilles.

COmme Mr. *Bradley* s'est attaché de tout tems à l'étude de la *Botanique*, qu'il en fait leçon à *Cambridge*, & qu'il en

en a publié en *Anglois* divers Ouvrages qui ont été fort goûtez, il doit ſçavoir mieux que perſonne, ſi le *Dictionaire* qu'il en donne dans ces deux Volumes eſt, comme il le dit, nouveau en ſon genre. En ſuppoſant donc ſur ſa parole, comme nous avons lieu de le croire, le contraire nous étant inconnu, qu'entre tant de Lexicographes il eſt le ſeul & le premier juſqu'ici qui ſe ſoit ouvert cette nouvelle carriere, nous avons cru que, malgré les 14. ans qu'il y a que ce Livre paroit en *Angleterre*, on ne trouveroit pas mauvais que nous en donnions une courte notice aux Nations étrangeres, qui, ſelon toute apparence, ne manqueront pas d'habiles gens dont l'exemple de Mr. *Bradley* animera le courage.

Ce n'eſt pas que l'on n'ait déja quantité de ſecours & de répertoires ſur cette matière. Mrs. *Ray*, *Welſchius*, *Moriſon*, *Plucknet*, *Tournefort*, *Grew*, *Paul*, *Sloane*, *Boccone*, & je ne ſçais combien d'autres encore, s'y ſont exercez avec plus ou moins d'étendue; mais outre que les uns n'ont écrit qu'en *Latin*, que les autres ſe ſont bornez aux Plantes d'un certain Païs, ou d'un certain ordre, & que les plus exacts ont préferé le curieux à l'utile, ils ſemblent avoir preſque tous affecté de mettre cette Science au-deſſus de la portée commune, ſoit en arrangeant les Plantes ſous des Claſſes fixes, ſoit en n'y

conſiderant pas autant l'intérêt des perſonnes qui aiment l'Agriculture & le Jardinage, que la ſatisfaction de celles qui ſe contentent de la connoiſſance ſpéculative de la Botanique. Les vûës de Mr. *Bradley* ont été, d'un côté, moins rélevées, & de l'autre, plus générales.

1°. Il range par ordre alphabétique le *Nom* ſçavant de toutes les Plantes, qu'il donne enſuite en *Anglois*, & ſouvent même en d'autres langues modernes; mais ſans negliger de mettre auſſi à ſa place le nom *Anglois*, avec un renvoi au *Grec* ou au *Latin*. Par ce moyen le Fleuriſte le plus ignorant peut ſçavoir comment les Gens de lettres appellent la Fleur qu'il cultive, & dont il ne connoît que le nom vulgaire. Mais par ce moyen auſſi les Gens de lettres qui veulent avoir cette Fleur, peuvent la demander aux plus groſſiers Païſans, auxquels le nom vulgaire n'en eſt pas inconnu.

2°. Après le Nom vient une *Deſcription* de la Plante, déterminée par toutes les qualitez ſpécifiques des Feuilles, des Branches, des Fruits, ou des Racines; ce qui ſert, ou à la faire connoître, ou à en marquer les diverſes eſpeces, que l'Auteur a grand ſoin de particulariſer d'une manière diſtincte.

3°. Enfin on trouve ici ſous chaque article, la *Manière* dont les Plantes ſe perpétuent, quand il faut les planter ou les

les ſemer, en quelle terre il faut les mettre, &, pour tout dire en un mot, toutes les attentions que la culture en demande.

Mais 4°. outre ces éclairciſſemens ſur les Plantes elles-mêmes, Mr. *Bradley* a grand ſoin d'expliquer tous les *Termes de l'Art*, tant de l'Agriculture que du Jardinage, qui ont quelque rapport à la culture des Plantes. Prenons-en pour exemple celui d'*Ablaqueation*, qui fait le troiſième article de ce *Dictionaire*. „ Ablaqueation, *dit-il*, ſignifie l'ouverture „ que l'on fait à la terre autour des raci„ nes des Arbres, afin que leurs plus groſ„ ſes racines, & non les fibres, puiſſent „ être expoſées à l'air. Cet ouvrage „ ſe fait communement en Janvier ".

Donnons auſſi un exemple ou deux des articles qui regardent les Plantes. Dans la Lettre *C.* je trouve celui des *Capres*, qui en *Anglois* eſt fort court, puiſqu'il ſe borne à dire, que „ *Capers* eſt *Capparis* ". Mais enſuite ſous le mot de *Capparis*, voici ce que dit le Lexicographe. „ *Capparis*, „ en *Grec* Καππαρις, en *Anglois* eſt *Caper* „ *Buſh*, c'eſt-à-dire le *Caprier*. C'eſt une „ Plante qui eſt fort commune aux envi„ rons de *Toulon* en *France*. Les boutons „ à fleurs de cette Plante ſont bons con„ fits au Vinaigre. J'ai experimenté qu'el„ le croît mieux en de vieilles mu„ railles que dans une terre ordinaire,

„ & cela eſt évident par celles qui ſe trou-
„ vent aux environs de *Toulon*. Pendant
„ pluſieurs années nous avons tâché d'é-
„ lever cette Plante dans notre païs, en
„ la tenant dans les étuves les plus chau-
„ des. Cela ne réuſſiſſoit point ; & j'ai
„ été le premier qui l'ait accoûtumée à
„ notre Climat, en la ſemant ſur quelques
„ vieilles murailles, où la ſemence a
„ bien pris, & ſi bien, que la tige s'en con-
„ ſerve en hyver ſans être couverte.
„ Nous pouvons en tirer la ſemence de
„ *Genes* & de *Toulon*. Il y a auſſi une
„ autre petite ſorte de *Caprier* fort eſtimé,
„ qui vient près de *Minorque*, &c." Après quoi viennent le *Capparis ſpinoſa folio rotundo* ; le *Capparis ſpinoſa folio acuto* ; le *Capparis non ſpinoſa fructu majore* ; le *Capparis Arabica non ſpinoſa* ; & le *Capparis fabago*, ou *leguminoſa*, avec leurs deſcriptions reſpectives.

Paſſons à la Lettre *T*. Nous y trouvons
„ *Tubera terræ*, *Truffes*, eſpece de *Fun-*
„ *gus*. C'eſt une ſorte de *Champignon*
„ ſoûterrein, fort eſtimé en *Italie* &
„ en *France*, d'où nous en avons ti-
„ ré l'uſage, & comme c'eſt un morceau
„ qui paſſe pour friand, nous en don-
„ nons environ trente Chelins pour la
„ livre ſechée. Mais j'avoue que je ne
„ ſuis pas encore aſſez Epicurien, pour
„ trouver grand goût à ces *Truffes* ſe-
„ ches. Quand elles ſont fraîches, elles
„ ſont

„ ſont pourtant à la vérité un mets fort
„ délicieux & digne de la table d'un
„ Prince. Pour cette raiſon je me ſuis
„ donné quelques ſoins pour en chercher
„ en *Angleterre*, & j'en ai trouvé en plu-
„ ſieurs endroits, ſur-tout dans les bois,
„ tant en *Surrey*, *Middleſſex*, *Kent*, *Eſſex*
„ & *Hertford*, qu'en la Province de
„ *Northampton*, & je conjecture que nous
„ avons peu d'anciens bois en *Angleterre*
„ où il n'en croiſſe. J'ai trouvé auſſi dans
„ tous ces mêmes lieux la *Morille*, qui eſt
„ une eſpece de compagne de la *Truſle*, &
„ je m'imagine que, faute d'en connoître
„ les vertus, nos gens les ont negli-
„ gées . . . . Les *Truſles* ſont rarement
„ plus bas que de deux pouces en terre.
„ Le dehors en eſt raboteux & noir; il y
„ en a de ſi groſſes, qu'une ſeule peſe
„ une livre ".

Au reſte Mr. *Bradley*, qui nous apprend que cet Ouvrage doit uniquement ſa naiſſance aux Recueils qu'il fit d'abord pour ſa propre inſtruction, a mis à la tête de ſon *Dictionaire* une grande Planche, qui contient quantité de figures relatives à la Botanique, qu'il explique dans une *Introduction*. On y voit donc les *Oignons*, les *Graines*, les *Fruits*, les *Racines*, les *Tiges*, les *Branches*, les *Fleurs* & tout ce qui compoſe les Plantes, ou dans leur première origine, ou dans leur parfaite maturité; accompagnant tout cela de diverſes Ob-

ſervations de Botanique, qui en forment comme les premiers Elemens.

ARTICLE VII.

AN HISTORICAL *and Political Diſcourſe of the Laws and Government of* England, *from the firſt Times to the end of the Reign of Queen* Elizabeth; *with a Vindication of the antient Way of Parliaments in* England. *Collected from ſome manuſcript Notes of* JOHN SELDEN, *Eſqr., by* NATHANIEL BACON *of* Grays-inn, *Eſqr. The fourth Edition, corrected and improved by a Gentleman of the* Middle Temple. *London*, printed for *Daniel Browne*, at the *Black Swan*, without *Temple-Bar*, and *Andrew Millar*, at *Buchanan's* head, over againſt *St. Clement's* Church, in the *Strand*, 1739.

C'eſt-à-dire:

Recherches Hiſtoriques & Politiques des Loix & du Gouvernement d'*Angleterre*, depuis les premiers tems, juſqu'à la fin du Régne d'*Eliſabeth*, avec une Défenſe de l'Anti-

tiquité des Parlemens dans ce Royaume: tirées de quelques Recueils manuscrits de JEAN SELDEN, par NATHANAEL BACON. Quatrième Edition, revûë & augmentée par un Jurisconsulte. A *Londres*, 1739. *Folio* 2. Vol. Le 1. Vol. pag. 203. sans compter quelques Avertissemens, Préface & Tables des matières, le 2. Vol. pag. 278. in 12.

CEt Ouvrage porte assez les marques de son origine. Le but principal en est, de faire voir par des déductions historiques, que les Rois d'*Angleterre* n'ont jamais été revêtus d'un pouvoir arbitraire & d'une autorité despotique. Les partisans de la Couronne sous les Régnes de *Jaques I.* & de *Charles I.* son fils, auroient fort voulu persuader le contraire, & prétendoient pour cet effet, que *Guillaume*, Duc de *Normandie*, étant devenu Roi par le seul droit de conquête, il avoit transmis ce droit à ses Successeurs, & que, par consequent, les Parlemens ne tenoient même leur existence que du bon plaisir des Monarques. Cette matière étant agitée avec beaucoup de chaleur pendant les dernieres années de *Charles I.*, l'Auteur de ces *Recherches*

nous apprend, qu'une conversation dans laquelle, lui présent, ce sujet occupa la compagnie, lui fit naître le dessein d'approfondir les sources du Gouvernement mixte de la Nation *Angloise*, & que ses soins l'ayant convaincu que ce Gouvernement n'est pas moins *ancien* qu'il a été *uniforme*, il se fit un plaisir, comme un devoir, de fournir à sa patrie les preuves & les monumens de sa Liberté.

Sa Piéce parut dans un tems qui lui étoit trop favorable pour en faire sentir tout le prix & tout le mérite. Ceci a l'air d'un paradoxe; cependant rien de plus vrai. La Piéce fut publiée à *Londres* in quarto, peu de tems après la mort de *Charles I.* en 1649. La grande querelle étoit decidée, ou sembloit l'être à perpetuité. L'*Angleterre* n'avoit plus de Roi, & paroissoit être en général dans l'esprit de se former en République. Les Champions de l'Autorité Royale faisoient le plus petit nombre, & parmi ceux-là même la plupart se declaroient ouvertement pour la Royauté limitée. Ainsi ces *Recherches* vinrent au monde trop tard pour y faire fortune. Elles chagrinerent les Royalistes, sans être d'aucune utilité aux Parlementaires; & s'il m'étoit permis d'employer un Proverbe, peut-être trop commun pour être supportable, je di-

dirois que celui de *Moûtarde après dîner* conviendroit parfaitement à la circonſtance.

La conjoncture parut plus heureuſe en 1672. *Charles II.* marchant ſur les traces de ſon pere, quoiqu'avec plus de fineſſe & plus de détour, étendoit tous les jours de plus en plus les prérogatives de la Couronne. La Nation s'apperçut de l'eſclavage dont elle étoit inſenſiblement menacée. Le Parti qui en vouloit la Liberté, fit revivre les raiſons qui ſervirent à la défendre ſous le Régne du Pere de ce Monarque, & le même Ouvrage qui avoit été reçu avec tant de froideur en 1649., fut alors ſi recherché qu'il en fallut faire une ſeconde Edition. La Cour en fut ſi piquée, qu'en vertu des Loix exiſtantes pour reſtreindre les libertez de la preſſe, elle fit pourſuivre criminellement l'Editeur, & ſaiſir les Exemplaires, dont la plupart furent brûlez.

En 1682, le terme préſcrit aux Loix qui gênoient la preſſe étant expiré, on fit une troiſième Edition de ce Livre. Au defaut des Loix, la Cour fit valoir les prétentions de la Couronne. On rechercha l'Editeur, qui fut obligé de prendre la fuite, & enſuite banni par une ſentence prononcée par le Lord Chef de Juſtice *Jefferys*. On fonda les pourſuites ſur deux paragraphes qui ſe liſent dans cet Ouvrage. En voici le premier : „ Je con-

„ viens ſans peine que les Rois ont plu-
„ ſieurs occaſions & quantité de moyens
„ de tromper leurs Peuples. Cependant
„ ils ne peuvent rien faire, en tant que
„ Rois, que ce qu'ils ſont en droit de
„ faire. Ils peuvent convoquer des Par-
„ lemens; mais ſi les Statuts du Royau-
„ me ont lieu, ce ne peut être ni auſſi
„ ſouvent, ni auſſi rarement qu'il leur
„ plaît". En voici le ſecond: „ Quoique
„ les Rois ſoient les Chefs pour le Com-
„ mandement, ils ne le ſont point pour
„ le Gouvernement ".

La Revolution de 1688. rendit à l'Editeur la liberté de revenir dans ſa patrie, & de faire paroître ſon Edition, qu'il donna comme nouvelle au commencement de 1689. Mr. *Jean Starkey* y mit un *Avertiſſement*, dans lequel il aſſure que le Lord Chef de Juſtice *Vaughan*, un des Exécuteurs du celèbre *Selden*, avoit reconnu que le fond de cet Ouvrage étoit de ce grand Homme, & que Mr. *Bacon* n'y avoit eu d'autre part, que celle de mettre en ordre les matériaux que l'autre avoit raſſemblez. Ce dernier point eſt pour moi, je l'avoue, un de ces phénomènes de l'Hiſtoire littéraire que l'on ne ſçauroit démêler. *Selden* ne mourut qu'en 1654. le premier de Novembre. Les *Recherches* parurent vers le commencement de 1649. S'il eſt donc vrai que le fond de l'Ouvrage étoit de cet illuſtre

An-

Anglois, il doit avoir fourni lui-même les matériaux à *Bacon*, qui les mit en œuvre; & que veut dire après cela cette depoſition que l'on met dans la bouche de l'un de ſes Exécuteurs, comme ſi la choſe ne s'étoit faite qu'après la mort de l'Auteur principal? C'eſt un myſtère que je ne conçois pas, & ſur lequel il me ſemble que le nouvel Editeur auroit bien dû nous donner quelques éclairciſſemens. Quel defaut d'attention n'eſt-ce point de ſa part, que le ſilence profond qu'il garde là-deſſus? Tout ce que l'on peut dire pour ſon excuſe, c'eſt qu'il n'eſt pas à beaucoup près le ſeul qui faſſe la même faute, quelque mépris qu'elle marque pour le Public.

Quoi qu'il en ſoit de l'Edition de 1689., on daigne nous apprendre dans celle-ci de 1739., que l'on y a fidèlement ſuivi l'Edition originale qui parut en 1649. in 4°. pendant la vie & ſous les yeux de *Selden*; que l'on y a marqué par des crochets les endroits qui furent omis dans celles de 1682. & de 1689., & que les *Notes* que l'on y a miſes aux marges, diſtinguées par de certaines marques, viennent d'un Juriſconſulte qui n'a pas voulu ſe nommer. Quel qu'ait été le ſort des précedentes, il eſt certain que celle-ci n'a pas été reçue avec tant de froideur que la première, & que cependant elle n'a

n'a pas fait autant de bruit que les autres. Quoique depuis 1688. on ait donné en *Angleterre* au Deſpotiſme des entraves qu'il lui ſera difficile de rompre, le Royaume n'a que trop appris par experience, que la plupart des Monarques y aſpirent toûjours. On s'y tient donc comme dans un juſte milieu entre l'exceſſive frayeur qui preceda la mort de *Charles I.*, & l'imprudente ſecurité que produiſit la triſte fin de ce Prince. Ainſi un Ouvrage qui a pour but de juſtifier les droits du Peuple contre les uſurpations de la Couronne, peut bien faire plaiſir, mais ne ſçauroit cauſer de murmure.

La méthode que l'Auteur y a ſuivie, eſt en général, de rechercher la nature du Gouvernement *Anglois* dans les monumens de l'Hiſtoire, où l'on decouvre d'un côté, les variations que ce Gouvernement a ſubi, & de l'autre, l'eſpece de point d'uniformité où il a paru toûjours tendre. Pour exécuter le deſſein de ces Diſcuſſions hiſtoriques, on remonte juſqu'aux premiers tems qui ſont connus, & l'on deſcend d'abord juſqu'à la fin du Régne d'*Edouard II.* qui termine le I. Volume, ou la I. Partie. Enſuite, dans le II. Volume, on continue depuis *Edouard III.* incluſivement juſqu'à la mort de la Reine *Eliſabeth*. Les Recherches ſont exactes & profondes. Elles viennent d'une plu-

plume judicieuſe & ſçavante. C'eſt dommage que le ſtile en ſoit un * peu pédanteſque, precieux, bizarre, affecté. Mais c'etoit le goût de *Jaques I.*, qui avoit gâte de ſon tems la Cour & la Ville.

Dans l'impoſſibilité viſible où nous ſommes de donner un Extrait ſuivi de tout ce que ces deux Volumes contiennent, nous croyons qu'il ſuffira d'en donner le précis; & c'eſt ce que nous ne ſçaurions mieux faire qu'en traduiſant la *Concluſion* de la Piéce: Bien entendu néanmoins, que l'on nous permettra de prendre un ſtile différent de celui de l'Ecrivain, & de nous attacher bien plus dans notre Traduction au ſens qu'aux paroles. Moyennant cette grace, voici ce qu'il appelle ſa *Concluſion ſommaire*, que contient le XL. & dernier Chapitre de ſa II. Partie.

„ Le caractère du Peuple *Anglois*, *dit-*
„ *il*, eſt entre les deux extrêmes, com-
„ me le climat qu'il habite. Le froid
„ du *Nord*, & le feu du *Midi*, qui y en-
„ trent, rendent ce Peuple ingenieux
„ & actif; ce qui ſe rencontrant avec
„ la Liberté, forme le courage, la géné-
„ roſité & la réſolution. Telle en eſt l'ac-
„ ti-

* Je n'en connois point en François qui puiſſe mieux le repréſenter, que celui de *Parival*, dans ſon *Siécle de Fer*, & dans ſes autres Ouvrages. *Note du Journal.*

„ tivité, que rien ne lui eſt plus inſuppor-
„ table que trop de repos. Auſſi n'en con-
„ nut-il gueres depuis les premiers tems
„ juſqu'au Régne de *Jaques I.* Avant la
„ Race *Normande* l'Etat ſe formoit, &
„ lorſque ces Princes furent montez ſur
„ le Trône, il fallut le défendre contre
„ les prétentions des Evêques de *Rome*,
„ & contre les entrepriſes des Princes
„ étrangers, ou le ſauver des perils à
„ quoi l'expoſerent, d'un côté, les Guer-
„ res civiles entre les Maiſons d'*York* & de
„ *Lancaſtre*, & de l'autre, les deſſeins que
„ les Rois formerent contre les libertez
„ de leurs Peuples. *Jaques* rendit le calme
„ à la Nation, & tâcha de l'endormir par
„ la Paix qu'il lui procura tant au de-
„ dans qu'au dehors. Il ne put y réuſſir.
„ Ses tentatives même ne firent qu'exci-
„ ter de nouveau les tempêtes. Cette
„ Nation, incapable elle-même de vou-
„ loir tromper les autres, ne peut ſouf-
„ frir qu'on la trompe. Elle reſpecte ſes
„ Rois, de quelque ſexe & de quelque
„ âge qu'ils ſoient; mais elle veut qu'ils
„ régnent pour la felicité publique.

„ Le grand objet de ce Peuple eſt
„ ſa *Liberté*. La frayeur des cenſures Ec-
„ cléſiaſtiques le fit plier longtems ſous
„ le joug des Papes. Enfin il en para les
„ attentats par de ſages précautions, &
„ depuis qu'il poſſede une Religion dont
„ les lumieres s'accordent avec ſes Li-
„ ber-

„ bertez civiles, il eſt ſi jaloux de l'une &
„ de l'autre, que le moindre péril qu'elles
„ courent, lui donne l'allarme & le por-
„ te à tout contre ceux qui l'y mettent.
„ On ne peut donc le conduire qu'en lui
„ lâchant la bride; ſemblable à quelques
„ chevaux qui, lorſqu'on la leur tient trop
„ courte, ſe cabrent & jettent à terre
„ le Cavalier qui les monte. La Reine
„ *Eliſabeth* par ſa douceur, par ſes ca-
„ reſſes & par ſa dexterité, s'étoit acqui-
„ ſe un aſcendant dont ſon ſucceſſeur
„ profita. *Henri VIII.* au contraire fit
„ tant par ſa hauteur & par ſes éclats,
„ que force fut à ſon fils d'en prendre de
„ tout oppoſez.

„ Avant que les *Saxons* & les *Angles*
„ ſortiſſent de leur *Allemagne*, leur Gou-
„ vernement étoit compoſé de *deux E-*
„ *tats*, qui étoient les *Seigneurs* & les
„ *Communes*. Ce ne fut qu'au tems du
„ Moine *Auguſtin* que le Clergé parvint
„ à ſe rendre riche & puiſſant. Cela le
„ conduiſit bientôt à faire un *troiſième E-*
„ *tat*, admis avec les deux autres; ce
„ qui dura juſqu'au régne de *Henri VIII.*
„ Alors il commença à décliner en pou-
„ voir. Il acheva de le perdre ſous *Eli-*
„ *ſabeth*, & l'on ne peut plus dire qu'il
„ faſſe un troiſième *Etat*, bien qu'il en
„ conſerve encore les apparences.

„ Dans le tems de ſa tranſplantation
„ dans

„ dans notre Isle, les *Seigneurs* & les *Com-*
„ *munes* qui composoient les Etats de ce
„ peuple, étoient comme une Armée qui
„ obéissoit à un Général électif. Après
„ leur établissement, ils donnerent à ce
„ Général un nouveau titre, qui fut ce-
„ lui de *Konning*, ou d'Homme intelligent,
„ parce qu'à leurs yeux la prudence étoit
„ preferable à la valeur. Les Ecclésiasti-
„ ques ayant pris peu-à-peu le dessus, &
„ captivé, par le moyen de la conscien-
„ ce, tant ce *Konning* que son Peuple,
„ ils lui donnerent un autre Titre, qui
„ fut celui de *Rex*, ou de *Roi*; & c'est
„ celui qu'il porte dans tous les anciens
„ Monumens qui viennent des Gens
„ d'Eglise. Le Peuple conserva pourtant
„ toûjours l'ancien nom, qui par le cours
„ du tems a fait celui de *King*. L'idée
„ que l'on attachoit à ces titres n'a pas
„ moins varié que les termes. Les uns
„ y comprirent tout, les autres quelque
„ chose, & les troisiémes rien de plus
„ qu'un honneur. Les premiers furent
„ les Ecclésiastiques, qui prétendirent que
„ leur *Rex* devoit avoir toute autorité sur
„ les Etats, & qui par ce moyen se revê-
„ toient eux-mêmes de l'autorité souverai-
„ ne, parce qu'ils s'étoient mis en posses-
„ sion de conduire le *Rex* par eux-mêmes,
„ & de conduire les Etats par le *Rex*. Les
„ *Saxons* au contraire ne conçurent leur
„ *Kon-*

„ *Konning* que comme le Chef de la Ré-
„ publique, ou que comme une tête qui
„ ne peut rien ſans les membres.

„ Ils voulurent donc qu'en tems de
„ Guerre, ſoûmis aux Loix & ne ſe
„ réglant que par elles, il ne pût ni la
„ declarer, ni la faire d'une manière of-
„ fenſive, ſans le conſentement du Peu-
„ ple; que ſans cela ſur-tout il ne fût
„ en ſon pouvoir, ni de contraindre
„ perſonne à prendre les armes, ni de
„ faire ſortir les gens de leur domicile,
„ ni de mettre aucun impôt pour les
„ fraix militaires.

„ En tems de Paix, il pouvoit encore
„ moins faire de nouvelles Loix, ou fai-
„ re quelque changement aux anciennes;
„ ni établir de nouvelles Cours de juſtice,
„ ni attenter ſur la proprieté des biens
„ du Sujet. Il ſemble qu'on lui laiſſa u-
„ ne autorité plus étendue ſur le Gouver-
„ nement Eccléſiaſtique; cependant il
„ ne pouvoit, de droit, ni rien changer
„ de ſon chef dans la Doctrine, dans le
„ Culte & dans la Diſcipline, ni ac-
„ corder des Diſpenſes, ni expedier des
„ Commiſſions pour exercer aucune ju-
„ riſdiction, que conformement aux Loix
„ établies. Il étoit aſtraint à tout cela
„ par le ſerment de ſon Sacre, où peu
„ content de promettre qu'il veilleroit
„ à la ſureté publique & qu'il ſe com-
„ porteroit en juſtice, il reconnoiſſoit en-

„ core solemnellement, qu'il devoit fi-
„ délité tant à la Loi qu'au Peuple ;
„ ce qui mettoit entre lui & le Peu-
„ ple cette différence notable, que le
„ Roi étoit lié par des Loix que le
„ Peuple faisoit, & que le Peuple n'é-
„ toit lié que par des Loix qu'il faisoit
„ lui-même.

„ Il y avoit donc dans l'Etat une au-
„ torité supérieure à celle du Prince.
„ C'étoit l'Autorité *Législative*, qui régloit
„ ce qui étoit pour l'honneur, pour la
„ paix & pour l'utilité de la Nation, &
„ qui resîdoit dans le Peuple assemblé.
„ Cela se voit encore dans les Lettres de
„ Convocation pour le Parlement, qui
„ expriment l'obligation de se soûmettre
„ aux choses *quæ de communi consilio or-*
„ *dinari contigerint*, c'est-à-dire *qui se-*
„ *roient réglées d'un commun consentement*, &
„ dans cette clause, qui fait partie du
„ Serment dans le Sacre, & qui regar-
„ de les Loix *quas Vulgus elegerit*, c'est-
„ à-dire *que le Peuple aura trouvé à pro-*
„ *pos de faire* ; ce qui ne peut s'enten-
„ dre que de celles qui sont encore
„ à faire, comme de celles qui sont
„ déja faites.

„ Il est vrai que dans toutes les cho-
„ ses de cette nature, la présence du
„ Roi est supposée. Cependant elle n'y
„ est pas réellement necessaire. L'En-
„ fance d'un Roi, sa Caducité, ses Ma-
„ la-

„ ladies, & quantité de choſes ſem-
„ blables, peuvent cauſer ſon abſence.
„ Le Gouvernement ne doit pas en
„ ſouffrir, & dans les cas de ce genre
„ le nom du Roi n'ajoute gueres rien
„ de plus à la Loi que le ſon des trois
„ lettres qui le compoſent. Car par
„ rapport à l'honneur & au pouvoir du
„ Gouvernement, le Roi le plus idiot
„ n'eſt pas moins Roi que le plus en-
„ tendu.

„ L'Aſſemblée des Etats, dans laquelle
„ l'Autorité Légiſlative réſide, ſe faiſoit
„ autrefois dans le même lieu, les Sei-
„ gneurs y étant avec les Communes,
„ *Tacite* en a fait la remarque. Il eſt in-
„ certain en quel tems la ſeparation s'en
„ fit; on ſçait encore moins à quelle oc-
„ caſion. Peut-être que les Seigneurs ſe
„ mirent en tête, qu'il ne convenoit pas
„ que les myſtères de l'Etat fûſſent com-
„ muniquez à la multitude; & peut-être
„ auſſi que les Communes ſouhaiterent de
„ faire à part leurs déliberations, afin
„ de pouvoir être plus libres. Il a pour-
„ tant toûjours fallu qu'ils fûſſent enſem-
„ ble lorſque le Roi donne ſon conſen-
„ tement aux Réglemens propoſez. Il
„ en reſulte néanmoins cet inconve-
„ nient, que la *Chambre Haute* a deux voix
„ contre celle du Peuple, l'une par elle-
„ même, & l'autre par celle de la ſeule
„ Perſonne du Roi. Or pour ſçavoir quel-

„ le a été l'origine d'un pouvoir ſi é-
„ tendu, c'eſt ce que je ne puis deviner,
„ à moins que ce ne ſoit une uſurpation.
„ Car il n'eſt pas concevable que ce que
„ le Corps du Peuple a décidé être juſte
„ ou néceſſaire pour le Public, ceſſe de
„ l'être par l'oppoſition d'un petit nom-
„ bre de perſonnes qui n'en jugent ſou-
„ vent que par des vûës particulieres,
„ & il l'eſt encore moins, que ce ſoit le
„ ſeul conſentement du Roi qui décide
„ de la juſtice ou de l'utilité des pro-
„ poſitions. Car ce conſentement eſt ſou-
„ vent donné par un Roi qui ne ſçait
„ pas diſtinguer le bien du mal, & qui
„ jamais n'eſt Juge compétent dans les
„ choſes où ſon intérêt particulier ſe
„ trouve diſtinct de celui du Peuple, s'il
„ n'y eſt pas même oppoſé.

„ Quelque avantage que ceci donne à
„ la *Chambre* des *Seigneurs*, ce ne fut pas
„ le ſeul qu'ils acquirent après la ſepa-
„ ration des deux Corps. Cela ſe voit
„ clairement à quantité d'anciens Sta-
„ tuts, qu'ils firent ſeuls & de leur au-
„ torité privée. Il eſt vrai qu'en général
„ ceci ne regarde que les affaires *judi-*
„ *ciaires*, dans leſquelles ils eurent origi-
„ nairement le plus de pouvoir. Cepen-
„ dant cela s'étendit auſſi ſur d'autres cho-
„ ſes dont ils enleverent la connoiſſance
„ aux *Communes*, & dont ces dernieres,
„ dans les ſiécles ſuivans, ſe reſſaiſirent.

„ L'E-

„ L'Etat du Peuple eut la principale in-
„ fluence sur ces variations. Jusqu'au
„ tems des Princes *Normans*, les guer-
„ res continuelles donnoient aux Sei-
„ gneurs une haute supériorité sur leurs
„ Tenanciers. Après que ces Princes se
„ furent affermis sur le Trône, l'éta-
„ blissement des Fiefs tenus de la Cou-
„ ronne ne laissa plus de milieu entre
„ l'Epée & la Charue; & pendant que
„ les Rois, d'un côté, travailloient à se
„ rendre absolus sur leur Noblesse, que
„ les *Nobles*, de l'autre, portoient à l'ex-
„ cès le mépris pour les *Villains*, les
„ *Communes*, opprimées par les uns & par
„ les autres, ne furent jamais sur un plus
„ bas pied. On les mit à l'écart dans
„ les déliberations publiques, & l'on n'y
„ en tint pas plus de compte que si elles
„ étoient inutiles. L'ambition de leurs Ty-
„ rans les tira de cet esclavage. Les *Tyrans*
„ se brouillerent: les *Barons* se soulève-
„ rent contre le Roi: des deux côtez
„ on eut besoin des *Communes*, qui se par-
„ tagerent. Le *Roi* promit à celles qui
„ se declaroient pour lui, de les affran-
„ chir du joug que les *Barons* leur a-
„ voient imposé: les *Barons* promirent
„ aussi à celles qui se declaroient pour
„ eux, de les proteger contre les injustes
„ prétentions de la Couronne. Par ce
„ moyen elles gagnerent des deux côtez, & furent les seules qui, au bout

„ du compte, profiterent de cette divi-
„ ſion aux depens du *Roi* & des *Barons*.
„ Mais ces Guerres, où le gros du Peu-
„ ple avoit fait pencher la balance en fa-
„ veur des Barons, apprirent aux Rois par
„ expérience, quelle étoit la ſource du
„ pouvoir réel dans l'Etat. Ils travaillerent
„ donc dès lors à favoriſer les *Communes*
„ pour ſe les attacher, afin qu'en abbaiſ-
„ ſant les *Pairs*, à proportion de ce qu'ils
„ élevoient les autres, ils pûſſent eux-
„ mêmes en devenir plus grands & plus
„ abſolus. On admit donc les *Commu-*
„ *nes* aux Conſeils publics de la Na-
„ tion. La Couronne en tira quelque a-
„ vantage; mais elle y trouva peu d'hon-
„ neur, parce que de la manière que ſe
„ faiſoient les Aſſemblées du peuple,
„ ce n'étoit qu'une véritable cohue. Pour
„ remedier au deſordre, on reſtreignit le
„ Peuple à ne comparoitre que par *Dé-*
„ *putez*, en lui en laiſſant l'*élection*. Ce
„ choix faiſant tomber la nomination ſur
„ des perſonnes qui étoient la fleur du
„ Peuple, ſes Députez ſe trouverent bien-
„ tôt aſſez conſiderables pour tenir tête
„ aux Seigneurs, & pour l'emporter même
„ ſur eux; parce que le Peuple comprit a-
„ lors, que les Seigneurs avoient plus be-
„ ſoin de lui, que lui des Seigneurs. Mais
„ il n'y eut bientôt que la Couronne qui en
„ profita. En vertu de certaines Loix de
„ Vaſſelage, les Rois mirent entierement
„ dans

„ dans leur dépendance toute la petite
„ Nobleſſe qui compoſoit la généralité des
„ Communes. Alors les Seigneurs s'ef-
„ forcerent de regagner par l'affection le
„ Peuple qui lui échapoit. Pour cet ef-
„ fet ils ſe tinrent plus que jamais ſur
„ leurs terres, ils s'y rendirent acceſſi-
„ bles & familiers, ils ſe répandirent mê-
„ me parmi leurs voiſins, & réuſſirent par
„ leur hoſpitalité & par leurs careſſes à
„ ſe rendre les maîtres des *Communes*,
„ en ſe rendant populaires. *Henri VII.*
„ qui vit la ſource du mal, comprit lui-
„ même quel en devoit être le remede,
„ & mit ſes Succeſſeurs ſur les voyes
„ de l'y apporter. Ce fut d'aſſujettir les
„ Seigneurs à ſe tenir près des Rois, ſous
„ prétexte, ou de leur faire honneur,
„ ou d'en conſulter les lumieres, ou de
„ quelques ſervices auxquels ils étoient
„ néceſſaires. Depuis ce tems-là les *Sei-*
„ *gneurs* luttent vainement pour le Roi,
„ ou pour eux-mêmes, contre les *Com-*
„ *munes*, & celles-ci, compoſées de Per-
„ ſonnes qui ne ſont rien moins que mé-
„ priſables, eſtiment d'un côté, que le Roi
„ ne mérite leurs égards qu'autant qu'il
„ a égard lui-même à leurs Loix & à
„ leurs Libertez; & de l'autre, que cha-
„ que Membre de l'Etat ne doit avoir
„ pour objet que le bien du Public. Il
„ n'y a perſonne qui ſoit indigne d'y
„ mettre la main; comme il n'y a per-

„ ſonne auſſi dont cet ouvrage ne ſoit
„ digne; le plus grand honneur des Rois
„ n'étant après tout qu'une *noble Servi-*
„ *tude* *, ainſi qu'*Antigonus* le diſoit à ſon
„ Fils. Je conclus en diſant, que com-
„ me j'ai trouvé cette Nation une Répu-
„ blique, je la laiſſe telle, & puiſſe-t-el-
„ le l'être à jamais! Elle le ſera ſans
„ doute, ſi nous, tant Prince que Peu-
„ ple, pouvons atteindre au bonheur dont
„ jouirent nos Ancêtres les anciens *Sa-*
„ *xons*, chez leſquels, au rapport de *Ta-*
„ *cite*, *quilibet contentus ſorte propriâ*, cha-
„ cun content de ſon ſort, en rempliſ-
„ ſoit les devoirs ".

Il y a dans ce que l'on vient de lire bien des choſes qui auroient grand beſoin de Commentaire pour en faciliter l'intelligence aux Etrangers. Il y en a pourtant une qui ne peut être énigmatique pour qui que ce ſoit. C'eſt que l'Auteur de ces *Recherches* ne penchoit nullement à favoriſer le Deſpotiſme des Princes, & que ſon Ouvrage eſt, au contraire, une eſpece de Manifeſte pour la Liberté des Peuples. Il l'eſt au moins très-clairement pour l'Autorité Parlementaire. Auſſi eſt-ce par la *Défenſe* de cette Autorité que commence la II. Partie, à la tête de laquelle on voit une petite *Diſſertation*, qui ſert comme d'Introduction à la ſuite, &

* Apud *Ælian. Var. Hiſt.*

& dans laquelle l'Antiquité des Parlemens en *Angleterre* eſt juſtifiée, ſur-tout par rapport au droit qu'y ont les *Communes*.

Quelques Ecrivains de ce tems-là s'étoient aviſez de ſoutenir, que les Communes n'eurent anciennement aucune part à l'Autorité Légiſlative, & d'autres avoient pouſſé la pointe juſqu'à prétendre, que les Seigneurs eux-mêmes n'y avoient pas plus de juſtes prétentions dans l'uſage de l'antiquité que n'en avoit la Chambre Baſſe, la prérogative n'en apartenant qu'à la Couronne toute ſeule. Il parut entre autres un Traité diviſé en trois Parties, qui tendoient à prouver; la 1. qu'avant le XIII. Siécle, le Parlement n'étoit compoſé que de la Chambre Haute; la 2. que cette Chambre jouiſſoit en propre, tant de cette Autorité légiſlative que de la Judicature; & la derniere enfin, que les titres de *Chevaliers*, de *Citoyens* & de *Bourgeois*, compoſant le Parlement ou faiſant la Chambre des Communes, n'ont été connus que fort tard.

Pour répondre à ce Traité, l'Auteur des *Recherches* s'attache à démêler le vrai du faux dans ces trois Propoſitions. En commençant par la derniere, il avoue ce que l'on dit des titres de *Chevaliers, &c.* ou des noms, & ſoutient que cela ne conclut rien contre la choſe elle-même. Sur la 2. il convient, qu'en ce qui regarde la *Juriſdiction*, la Chambre *Haute*

avoit toûjours beaucoup de pouvoir ; mais qu'elle l'eut seule & tout entier, c'est ce qu'il nie. La première enfin, comme la plus importante, & qu'il prétend être absolument fausse, est aussi celle qu'il combat avec le plus de force & le plus d'étendue. Dans ce dessein il parcourt toutes les preuves que son Adversaire avoit alleguées, & fait voir, d'une manière inconteſtable à mon avis, que les unes ne prouvent rien ; que les autres ne sont que de faux exposez ; & que les plus fortes enfin ne concluent pas plus contre les *Communes* que contre les *Seigneurs*.

ARTICLE VIII.

THE *genuine Epistles of the* Apostolical Fathers, St. Barnabas, St. Clement, St Ignatius, St. Polycarp ; *the Shepherd of* Hermas *and the Martyrdom of* St. Ignatius *and* St. Polycarp, *written by those who were present at their Sufferings : Being with the Holy Scriptures of the N. T. a compleat Collection of the most primitive Antiquity for about a hundred and fifty years after* CHRIST. *Translated and published, with a large* Preliminary Discourse, *relating to the several Treatises here put together, by the most Reverend Father in God* WILLIAM

LIAM WAKE, *late Lord Archbishop of Canterbury: The fourth Edition:* London, *printed for* A. Bettesworth, C. Hitch, W. Innys, R. Manby, C. Davis & T. Longman, 1737.

C'eſt-à-dire :

Les *Peres Apoſtoliques*, *St. Barnabé*, *St. Clement*, *St. Ignace*, *St. Polycarpe*, le Paſteur de *Hermas*, & les Martyres de *St. Ignace* & de *St. Polycarpe*, traduits par le très-Reverend Pere en Dieu GUILLAUME WAKE, en ſon vivant Archevêque de *Cantorbery*, qui a mis à la tête de ſa Traduction une *Diſſertation Préliminaire* ſur les diverſes Piéces que ce Volume contient. *Quatrième Edition*, à *Londres* 1737. *in* 8. pages 132. pour la Diſſertation, & 357. pour les Piéces.

LA première Edition de cet Ouvrage eſt de l'an 1693. Je ne ſçaurois marquer d'une façon ſi préciſe * la date des ſuivantes juſqu'à cette quatrième, qui n'a paru qu'après la mort de l'Auteur, & dans laquelle il n'y a rien de plus que dans la troiſième, faite pendant ſa vie. Mais comme il me

* Je crois pourtant que la 2. parut en 1710.

me paroît que cette production du Dr. *Wake*, le ci-devant Archevêque de *Cantorbery*, eſt encore peu connue au-delà de la Mer, j'ai cru que les Etrangers ne trouveroient pas mauvais que je leur en donne ici quelque idée.

J'en ai formé ce jugement ſur la Traduction *Françoiſe*, que le ſçavant & judicieux Mr. *Ruchat* publia en 1738. à *Leide* des *Lettres* & des *Monumens des trois Peres Apoſtoliques St. Clement, St. Ignace & St. Polycarpe*. En parcourant ces Volumes, je n'y ai pas trouvé la moindre indication qui donne lieu de penſer, que le célèbre Profeſſeur de *Lauſane* eût ſeulement entendu parler de ce travail du Prélat *Anglois*; parce que s'il en avoit eu quelque connoiſſance, il n'auroit pas ſans doute negligé, ou d'en faire uſage, en cas qu'il entende la langue de la *Gr. Bretagne*, ou du moins d'employer des Amis pour s'en faire tirer des Extraits ſur certaines choſes où il eſt d'un avis différent, comme l'eſt, par exemple, ce qui regarde l'Epître de *St. Barnabé* & le Paſteur de *Hermas*. Mr. *Ruchat* ſoutient dans ſa *Préface générale*, que ces deux Piéces ſont ſuppoſées: Mr. *Wake*, au contraire, les juge autentiques, & répond aux objections que divers Sçavans y ont faites. Or ſi le premier eût ſçû ce que l'autre avoit écrit là-deſſus, il étoit ſi naturel qu'il en parlât, que ſon profond

ſilen-

ſilence ne peut abſolument venir que de l'ignorance où l'on étoit encore en 1738. hors d'*Angleterre*, d'un Ouvrage qui y avoit paru pour la quatrième fois depuis 45. ans. Cela ne prouve pas à la vérité que cette ignorance ſoit totale, & j'aurois grand tort de le dire, puiſque j'en ſerois démenti par le ſeul témoignage de Mr. *J. A. Fabricius*, qui parle de cette Traduction du Dr. *Wake*, tant dans ſa *Bibliothèque Grecque*, Tome III. page 177, que dans ſon *Codex Apocryphus* du *Nouveau Teſtament*, Part. III. page 773. Mais au moins ma reflexion me paroît concluante pour une grande partie des Sçavans qu'il y a dans les autres Nations de l'*Europe*. Il ne peut certainement qu'y en avoir la plupart qui ignorent ce que Mr. *Ruchat* ne ſçait pas.

Quoi qu'il en ſoit, aux deux Piéces près que je viens de marquer, l'un & l'autre de ces Traducteurs ont travaillé ſur les mêmes, dans le deſſein commun de donner en leur langue tout ce qui nous reſte des Peres qui furent contemporains des Apôtres. Tout le monde ſçait que ce qui ſe débite ordinairement ſous le nom des *Peres Apoſtoliques* en contient beaucoup davantage. Dans le Recueil que Mr. *Cotelier* en publia, nous trouvons une Epître de *St. Barnabé*, le *Paſteur* de *Hermas*, deux Lettres de *S. Clément Romain*, ſept de *St. Ignace*, une de *St. Poly-*

car-

carpe, le *Martyre* de ce dernier, les *Conſtitutions Apoſtoliques*, les *Canons* des *Apôtres*, les *Recognitions* de *St. Clément*, & ſes *Homelies*. Quelques-unes de ces Piéces ſont d'une ſuppoſition ſi viſible, qu'elle eſt univerſellement avouée. L'autenticité des autres a été plus ou moins fortement conteſtée, à l'exception de la 1. Lettre de *St. Clément*, dans laquelle on a ſeulement ſoupçonné qu'il y avoit quelques additions étrangeres. Dans le partage des ſentimens, les voix ſont quelquefois très-inégales. Mr. *Whiſton* qui, dans ces derniers tems a prétendu que l'on devoit mettre les *Conſtitutions Apoſtoliques* dans le Canon de nos Ecrits ſacrez, a été preſque ſeul contre tous. Il y a eu de grandes altercations ſur l'Epître de *St. Barnabé*, ſur le Paſteur de *Hermas*, & ſur la II. de *St. Clément*; ſur toutes celles de *St. Ignace*, ſur celle de *St. Polycarpe*, & ſur les *Canons Apoſtoliques*. Sans entrer dans ce détail, je me contenterai de rappeller l'obſervation que je faiſois tout-à-l'heure, que les deux Traducteurs, l'un *Anglois* & l'autre *François*, des *Monumens Apoſtoliques*, en ont jugé d'une façon aſſez différente. Mr. *Ruchat* n'a placé dans ce rang honorable que les deux Lettres de *St. Clément*, que les ſept de *St. Ignace*, que celle de *St. Polycarpe*, que la relation du *Martyre* de ce dernier, qu'*Euſebe* nous a conſervée dans la Lettre de l'Egliſe de *Smyr-*

Smyrne, & que celle du *Martyre* de *St. Ignace* que *D. Ruinart* a publiée dans ſes *Actes ſinceres*. Tout le reſte a paru faux ou ſuſpect au Profeſſeur de *Lauſane*. Le Dr. *Wake* a fait grace de plus à la Lettre de *St. Barnabé*, & au Paſteur de *Hermas*. Mais c'eſt auſſi la ſeule différence qui ſe trouve entre eux ; l'un & l'autre avant fait également main baſſe ſur les *Conſtitutions*, ſur les *Canons*, ſur les *Récognitions* & ſur *les Clémentines*.

Les deux Traducteurs ayant, l'un dans ſa *Préface générale* & dans ſes *Préfaces particulieres*, & l'autre dans ſa *Diſſertation préliminaire*, rendu compte de ce qu'ils penſoient eux-mêmes, ou qu'ils ont voulu que les autres penſent des Piéces qu'ils ont traduites ; je dois m'arrêter à ce que dit Mr. *Wake*, comme au ſeul objet principal d'une *Bibliothèque* de la *Grande-Bretagne*.

La 1. Piéce que ce ſçavant Prélat a miſe à la tête de ſon Recueil, eſt la 1. Epitre de *St. Clément*, écrite au nom de l'Egliſe de *Rome* à celle de *Corinthe*; Epitre à laquelle *Euſebe* donne le titre d'*admirable*, qu'on liſoit autrefois dans les ſaintes Aſſemblées, & dont le ſeul Manuſcrit qui nous reſte eſt effectivement en celui d'*Alexandrie*, où ſe trouvent les Ecrits Sacrez du Nouveau Teſtament. Preſque tout le monde convient que l'Auteur de cette Lettre eſt le *Clément* dont

dont *St. Paul* a parlé *Philip.* IV. 3, & toute l'Antiquité s'accorde à le donner pour Evêque de *Rome*, quoique ce ne soit pas une chose facile que de concilier les Anciens sur le rang ni sur le tems de son Episcopat, non plus que sur celui de sa mort. Il est visible d'ailleurs, que cette Lettre fut écrite au sujet des divisions scandaleuses, & de la diversité des sentimens sur le dogme de la Resurrection, qui dès le tems de *St. Paul* dechirerent le sein de l'Eglise de *Corinthe*. Mais bien qu'il paroisse très-clairement qu'elle fut écrite après la mort de cet Apôtre, on ne sçauroit en fixer la date d'une manière précise ; les uns la rapportant à quelque année entre la 64. & la 70. de notre Seigneur, & les autres la renvoyant jusqu'à la fin du I. Siécle. Mr. *Wake* se declare pour les premiers, Mr. *Ruchat* pour les derniers : & comme de part & d'autre on se fonde sur des indications tirées de la Lettre même, j'oserai dire, que leurs raisons bien pesées ne prouvent absolument que l'incertitude à laquelle la prudence voudroit, à mon avis, qu'on s'en tint.

Ceux qui veulent que la Lettre ait été écrite avant le XII. de *Neron*, alleguent d'abord ce qui est dit * au I. *Chapi-*

* Je suis ici & ailleurs la Version de Mr. *Ruchat* ; Note du *Journ.*

pitre de *l'impie & detestable sedition* qui avoit été *suscitée à* Corinthe *par un petit nombre de personnes insolentes*, comme s'il s'ensuivoit nécessairement, que ce fûssent encore actuellement les mêmes *personnes* qui avoient causé le Schisme censuré par *St. Paul.* Or qui ne voit que la conclusion est entierement arbitraire? Ils disent 2. que dans le V. *Chapitre* il est parlé du Martyre de *St. Pierre* & de celui de *St. Paul*, comme de choses récemment arrivées. „ Laissant-là les tems anciens, *dit* „ *l'Auteur*, venons aux Combattans qui „ ont été les plus près de nous. Prenons les généreux exemples de notre „ siécle. . . . . Mettons devant nos yeux „ les Saints Apôtres. . . . . *Pierre* a es„ suyé, non un travail . . . . mais plu„ sieurs . . . . *Paul* a remporté le prix „ de la persévérance ". Cela decideroit, je l'avoue, si les exemples de ces Apôtres étoient les seuls que l'Auteur proposât. Mais lorsque l'on passe au VI. *Chapitre*, où le même sujet est continué, l'on y trouve les paroles suivantes: „ Ces saints „ Hommes . . . . ont été suivis d'une „ grande multitude d'Elus, qui, ayant „ été exposez à plusieurs mauvais traite„ mens & à divers supplices, nous ont „ donné un très-bel exemple. . . Des „ Femmes même. . . . ont souffert des „ supplices cruels ". Si l'on disoit donc, que les *Combattans les plus près de nous* é-

toient les deux Apôtres; & que les *Exemples de notre siécle* ou de notre *génération*, comme il y a dans l'original, sont ceux des *Elus* & des *Femmes*, je ne vois pas ce que l'on pourroit en conclure pour fixer l'époque de la Lettre. On ajoute, 3. que *St. Clément*, au *Chap.* XLI. parle du service qui se faisoit dans le Temple de *Jerusalem*, comme si ce Temple étoit encore en nature. Mais, ainsi que Mr. *Ruchat* le remarque très-bien, la figure de parler des choses passées comme présentes, n'est pas sans exemple dans l'Ecriture sacrée elle-même. 4. Enfin le Dr. *Wake* se prévaut du nom de *Fortunatus*, qui se trouve au *Chap.* LIX. au nombre des Députez de l'Eglise de *Rome* à celle de *Corinthe*, & qui, supposé qu'il soit le même que celui dont parle *St. Paul* 1. Cor. XVI. 15, 17., auroit été trop vieux l'an 96. de Notre Seigneur pour être chargé de ce message. Il ne reste qu'à prouver que c'est la même personne; & je demande, si la rencontre seule du même nom peut être fort concluante?

D'un autre côté, les considerations de Mr *Ruchat*, pour fixer la date de cette Lettre vers l'an 96. de Notre Seigneur, me semblent prouver consequemment, au-delà de ses prétentions. 1. Il s'appuye sur ce qu'au *Chapitre* XLVII. l'Eglise de *Corinthe* est appellée *ancienne*, ce qu'il croit qui ne pouvoit se dire vers l'an 68.

68. ou 69. d'une Eglise fondée entre les années 52. & 54. de JESUS-CHRIST. La chose ne me paroît pas contestable, & la solution de Mr. *Colomies*, que ceci doit s'entendre par voye de comparaison avec d'autres Eglises dont l'origine étoit plus récente, n'est prise de l'usage d'aucune langue, à moins que ce ne soit dans le stile bas & comique. Pour la même raison je ne crois pas non plus, qu'un espace de 44. ans suffise pour donner de *l'Antiquité* à l'Eglise des *Corinthiens*, comme Mr. *Ruchat* le prétend; car l'exemple qu'il allegue d'*Eutrope*, qui appelle *antiquissimum*, *très-ancienne*, la guerre de *Mithridate*, qui avoit duré une trentaine d'années, ne vient point ici du tout; une guerre de trente ans de durée étant effectivement *très-ancienne*, quoiqu'une Ville, ou qu'une Fondation de trente ans soit encore très-moderne. La 2. preuve de l'Interprête *François* se tire des Dons miraculeux qui furent très-communs à *Corinthe* du tems de *St. Paul*, & dont il n'est rien dit dans l'éloge que *St. Clément* fait de cette Eglise, si ce n'est qu'il marque en général, que le *St. Esprit étoit abondamment répandu sur eux*, expression qui ne désigne que les vertus Chrétiennes, cette preuve, dis-je, indique bien assez clairement que les Dons de miracles avoient été supprimez dans l'Eglise de *Corinthe*, lorsque cette

Lettre fut écrite ; mais c'eſt une grande queſtion à vuider, ſçavoir ſi cette ſuppreſſion ſe fit avant la fin du premier Siécle ; & tant qu'il reſtera quelque raiſon de douter de ce fait, la Remarque de Mr. *Ruchat* ne renverroit-elle pas la date de cette Lettre beaucoup plus loin qu'il ne le veut lui-même ?

Si quelqu'un s'aviſoit d'en tirer cette conſequence, je ne ſçais s'il ne pourroit pas s'appuyer d'une autre choſe qui ſe lit au *Chapitre* XLIV. où l'Auteur parle de l'inſtitution des *Evêques* & des *Diacres*, faite par les Apôtres. „ Ceux donc, „ dit-il, qui ont été établis par les Apô„ tres, ou dans la ſuite par d'autres Hom„ mes reſpectables. . . . & qui ont ſervi „ le Troupeau de JESUS-CHRIST . . . „ pendant pluſieurs années, ... nous „ n'eſtimons point &c ". Que l'on conclue de ces expreſſions, qu'il pouvoit y avoir encore à *Corinthe* quelques perſonnes qui eûſſent reçu l'Impoſition des mains des Apôtres ; je le veux, & me contenterai d'obſerver, que cela pouvoit être fort naturellement au-delà du premier Siécle. Mais il en reſulte, qu'au tems que la Lettre de *St. Clément* fut écrite, il y avoit eu à *Corinthe* une *Succeſſion* de Paſteurs, choiſis par l'*Egliſe* elle-même, & qui l'avoient ſervie déja non ſeulement *pluſieurs années*, ainſi que Mr. *Ruchat* a traduit, mais πολλοις χρονοις, ainſi que porte l'Original, c'eſt-à-di-

dire pendant un très-long eſpace de tems. Or cela, qui ne convient point du tout à la date de l'Archevêque, donne auſſi lieu d'étendre beaucoup celle du Profeſſeur.

Voilà donc, ſi je ne me trompe, l'incertitude des deux dates pleinement démontrée, & ſi l'on me demande quelle en eſt l'origine, je le dirai ſans detour. Je ne veux nier, ni que *St Clément Romain* ait écrit une Lettre aux *Corinthiens*, ni que la Lettre qui porte ſon nom ne ſoit dans le fond celle qu'il écrivit. Il y a trop de raiſons qui le veulent, pour le conteſter, comme quelques-uns ont entrepris de le faire. Mais que cette Piéce ait ſubi de grandes & de fréquentes interpolations, c'eſt, à mon avis, auſſi ce qui ſaute aux yeux, pour peu que l'on y refléchiſſe avec impartialité. Dans l'Edition des *Peres Apoſtoliques* que Mr. le *Clerc* donna pour la première fois en 1700, on voit quantité d'endroits que le Dr. *Bernard* a notez, comme paroiſſant venir de quelque main étrangere, qui les a tirez, ou de *St. Clément* d'*Alexandrie*, ou des *Conſtitutions Apoſtoliques*, ou de quelques autres Ouvrages. Cette conjecture m'a toûjours paru très-probable, & je pencherois volontiers à croire, que l'audace des Interpolateurs ne s'eſt point bornée aux Additions que le Dr. *Bernard* avoit déſignées. Rien ne me ſeroit plus facile que de juſtifier ce que j'avance : mais ces diſcuſſions me meneroient trop

loin, & je ne me suis déja que trop arrêté sur cet Article. J'éviterai avec plus de soin la digression sur les autres.

Après la première Lettre de *St. Clément*, Mr. *Wake* a placé celle de *St. Polycarpe* aux *Philippiens*, qui sert comme d'introduction à celles de *St. Ignace*, & qui en est immédiatement suivie: Celles-ci sont écrites aux *Ephesiens*, aux *Magnesiens*, aux *Tralliens*, aux *Romains*, aux *Philadelphiens*, aux *Smyrnéens* & à *St. Polycarpe*; & l'on doit remarquer que cet ordre, dont Mr. *Ruchat* s'est un peu départi, est celui du Recueil des *Peres Apostoliques*. On sçait qu'il y a deux Editions différentes de ces Lettres de *St. Ignace*, dont l'une est celle des grandes, que tout le monde abandonne aujourd'hui, parce qu'elles sont incontestablement interpolées, & l'autre est celle des petites, que l'on prétend être les véritables. On sçait aussi que ces dernieres ne sont pas également admises par tous les Sçavans, & qu'elles ont fourni sujet à de grands litiges, qui ne sont pas encore pleinement terminez. Le Prélat *Anglois*, qui ne fait aucun doute que ces huit Piéces ne soient des deux Saints dont elles portent les noms, ne manque pas dans sa *Dissertation Préliminaire*, d'exposer avec etendue les raisons du sentiment qu'il adopte, & de combattre celui de ses Adversaires. Mais comme les *François* peuvent voir à-peu-

près

près les mêmes choſes dans la Traduction de Mr. *Ruchat*, ils me permettront bien de les y renvoyer, de même que ſur ce qui regarde le Martyre de *St. Ignace*, celui de *St. Polycarpe*, & la ſeconde Lettre de *St. Clément*, que le Dr. *Wake* a miſe à la fin du Volume, comme étant d'une origine un peu moins certaine que la première. Je ne dirai donc plus que quelques mots au ſujet de l'Epitre de *St. Barnabé* & du Paſteur de *Hermas*, que Mr. le Profeſſeur de *Lauſane* a rejettez parmi les Piéces de rebut, quoique l'Archevêque de *Cantorbery* en ait fait un grand cas.

L'eſtime qu'il en fait ne va pas néanmoins juſqu'à les mettre au même rang que les précedentes. Auſſi en fait-il comme un Corps ſeparé, puiſqu'il les a placées dans une II. *Partie*, conjointement avec la ſeconde Lettre de *St. Clément*, qui en fait la clôture. Mais cela même forme ſur l'Epitre de *St. Barnabé* une eſpece d'énigme que je ne comprens point; car après avoir dit, que cette Lettre eſt véritablement du ſaint Homme dont l'Auteur du Livre des *Actes* a fait l'éloge * plus d'une fois, & qu'il nous repréſente comme † le Compagnon de *St. Paul* dans la fondation de diverſes Egliſes Chrétiennes, il me ſemble qu'elle ne mé-

* Act. IV. 36, 37. XI. 24.
† Act. XIII. XIV. XV.

mériteroit pas moins d'être mise dans le Canon de nos Livres Sacrez, que les Evangiles de *St. Marc* & de *St. Luc*, & que le Livre des *Actes*. A mon avis, il ne sçauroit y avoir de milieu; ou cette Lettre doit être Canonique, ou bien elle est supposée. Cependant le Prélat ne faisant pas même semblant de s'appercevoir de l'alternative, s'attache aussi froidement que si de rien n'étoit, à répondre d'une manière forte aux objections que l'on fait d'ordinaire contre l'autenticité de la Piéce. Celle qui se tire du goût excessivement allégorique qui régne dans cet Ecrit, & qui dégenere souvent en minutie, ne lui paroît sur-tout qu'une pure chicane, & l'on s'imagine aisément de quelles autoritez il se sert pour justifier ce qu'il pense. Mais je ne sçais pourquoi le sçavant Archevêque n'a pas daigné dire un seul mot d'une difficulté qui frappe presque tout le monde, & que Mr. *Ruchat* a rélevée après quantité d'autres personnes. C'est ce que dit l'Auteur de cette Lettre, que JESUS-CHRIST *avoit choisi* pour Prédicateurs de son Evangile, des Apôtres qui étoient *méchans* ou *iniques par dessus tout péché*. L'Hyperbole saute aux yeux. Mr. *Cotelier* le prouve dans sa Note sur cet endroit. Mr. *Wake* ne pouvoit ignorer combien de gens étoient choquez d'une exagération si fausse & si mal placée. Cependant il gar-

garde là-dessus un profond silence, & le seul parti qu'il a pris pour ôter cette pierre de scandale, a été de la faire disparoitre dans la Version, en traduisant *he took men who had been very great Sinners*, c'est-à-dire, „ il choisit des Hommes „ qui avoient été très-grands pécheurs " Cela suffisoit, à la vérité, pour ses Lecteurs qui n'entendent que l'*Anglois*. Mais qu'en penseront ceux qui peuvent lire l'Original, & qui y trouvent tout autre chose que cet adoucissement? Croiront-ils en effet que les expressions *Grecques*, parfaitement correspondantes à la citation d'*Origene* & à l'ancienne Version *Latine*, ne signifient que ce que le Prélat leur fait dire?

Quant au Pasteur de *Hermas*, le Dr. *Wake* ne fait gueres ici que rapporter ce que les autres en ont dit en bien ou en mal. Tout ce qu'il avance de plus avantageux en faveur de cet Ouvrage, c'est qu'il s'y trouve des choses utiles. Ecoutons-le parler lui-même sur le mérite de cet Ecrit. „ Ce seroit à moi, *dit-il*, „ une trop grande présomption que de „ prétendre de rien décider là-dessus, „ & comme j'ai donné la Piéce en *An-* „ *glois*, chacun peut en juger par lui- „ même. Qu'il y ait diverses choses u- „ tiles, & sur-tout dans la II. Partie, „ que j'en crois la plus estimable, c'est ce

„ qu'on ne peut nier. Quant aux deux „ autres, on doit conſiderer que les *Viſions* de la nature de celles qu'on y „ trouve, n'ayant pas continué juſqu'aux „ derniers ſiécles, elles peuvent être a„ vec raiſon mépriſées dans les perſon„ nes de nos jours qui s'en vantent, que „ cependant il eſt indubitable, que les „ Dons extraordinaires du St. Eſprit „ ſubſiſtoient dans le tems que cette Pié„ ce fut écrite, & qu'entre autres des „ Revélations de ce genre étoient com„ muniquées aux Saints pour l'utilité de „ l'Egliſe ".

Le ſçavant Prélat ne ſe contente pas dans ſa *Diſſertation Préliminaire* d'avoir rendu compte des Ecrits qu'il a traduits, comme venant des *Peres Apoſtoliques*. Il y parcourt auſſi ceux que l'on a publiez comme étant du même Siécle, & rend raiſon de ce qu'il ne les a pas honorez d'une Traduction comme les autres. Il y examine donc en peu de mots la Lettre prétendue de J. C. à *Abgarus*; celles que l'on attribue à la *Vierge Marie*; celle que l'on dit avoir été écrite par *St. Paul* aux *Laodicéens*; les *Actes*, l'*Evangile*, les *Revélations* de *St. Pierre*, & toutes les autres Piéces ſemblables, ſur leſquelles on peut à préſent trouver tous les éclairciſſemens néceſſaires dans le Recueil que l'illuſtre Mr. *Fabricius* a publié ſous

le

le titre de *Codex Apocryphus Novi Teſtamenti. A Hambourg*, 1719. 2. *Vol. petit* 8.

La *Diſſertation Préliminaire* du Dr. *Wake* eſt enfin terminée par diverſes obſervations ſur la déférence qui eſt dûë aux Piéces qu'il a traduites, ſur les lumieres que l'on en peut tirer dans les diſputes au ſujet de la Doctrine & de la Diſcipline de l'Egliſe primitive, & ſur le goût de pieté & de ſimplicité qui y régne. Au reſte, cette Traduction n'eſt accompagnée que de quelques *Notes* marginales, qui ſont toutes très-courtes, & qui ne contiennent que des Renvois, ou que des Variantes de ſens; de ſorte que pour l'intelligence des choſes, quand elles ſont de quelque importance, il faudroit ouvrir bien des Volumes, ou du moins poſſeder les Editions *Grecques-Latines* des *Peres Apoſtoliques*; défaut que Mr. *Ruchat* a évité par les *Notes* étendues & raiſonnées dont il a enrichi ſon Ouvrage. En recompenſe, ce dernier a omis dans le ſien une *Table* des *Matières principales* qui y ſeroit fort néceſſaire, & que l'on trouve dans celui de Mr. *Wake*.

ARTICLE IX.

AN ESSAY *towards a natural Hiſtory of Serpents: in two Parts. I. The firſt exhi-*

exhibits a general view of Serpents in their various aſpects; ſuch as their kinds, bulk, food, motion, propagation, coverture, colours. In which is inſerted a short Account of vegetable, mineral, and animal Poiſon, particularly that of the Serpent; and its Cure in various Nations; where alſo the Serpent is uſed as food and phyſick. II. The ſecond gives a view of moſt Serpents that are known in the ſeveral parts of the World, deſcribed by their various names, different countries, and qualities. Illuſtrated with Copper-plates, engraved by the beſt Hands. III. To which is added a third Part, containing ſix Diſſertations upon the following Articles, as collateral to the Subject. 1. *Upon the primeval Serpent in Paradiſe.* 2. *The fiery Serpents that infeſted the Camp of* Iſrael. 3. *The brazen Serpent erected by* Moſes. 4. *The divine Worſhip given to Serpents by Nations.* 5. *The Origin and Reaſon of that monſtrous Worſhip.* 6. *Upon the Adoration of different kinds of Beaſts by the* Egyptians, *with divers Inſtances of the ſame ſtupidity in other Nations. The whole intermix'd with Variety of entertaining Digreſſions Phi-*

le-

losophical and Hiſtorical. By CHARLES OWEN, D. D.

C'eſt-à-dire:

Eſſai d'une Hiſtoire naturelle des Serpens, en deux Parties. I. Dans la premiére on donne une idée générale des Serpens, ſuivant leurs différentes eſpeces; on y traite auſſi de leur groſſeur, de leur nourriture, de leur propagation, de la peau ou des écailles qui les couvrent, & de leurs couleurs. On y a inſeré un Récit abregé ſur le Poiſon des Vegétaux, des Mineraux & des Animaux, particulierement des Serpens, avec la maniére de guérir le mal qu'ils font, en uſage chez différens Peuples: On marque auſſi quels ſont les endroits où les Serpens ſervent de nourriture & de remede. II. Dans la ſeconde on décrit la plupart des Serpens qui ſont connus dans les diverſes parties du Monde, on rapporte leurs différens noms, les Païs où ils ſe trouvent, & leurs qualitez. Le tout illuſtré par des Planches de cuivre, gravées par les meilleurs Maîtres. On y a joint une troi-

troiſième Partie, qui contient ſix Diſſertations ſur les Articles ſuivans, qui ont quelque rapport au ſujet de cet Ouvrage. 1. Sur l'ancien Serpent du Paradis terreſtre. 2. Sur les Serpens brûlans qui infeſterent le Camp des *Iſraëlites*. 3. Sur le Serpent d'airain élevé par *Moïſe*. 4. Sur le Culte religieux que les Peuples ont rendu aux Serpens. 5. Sur l'origine & la raiſon de ce Culte monſtrueux. 6. Sur l'Adoration de différentes eſpeces d'Animaux qui étoit en uſage chez les *Egyptiens*; avec divers exemples de la même ſtupidité chez d'autres Peuples. Le tout mêlé de pluſieurs Digreſſions agréables, Philoſophiques & Hiſtoriques. Par Mr. CHARLES OWEN, Docteur en Théologie. A *Londres*, *pour l'Auteur*, *chez* Jean Grey, *dans le Poultry*; 1742. *in* 4. *pagg.* 240.

L'Auteur de cet Ouvrage nous apprend dans une courte *Préface*, que ſon deſſein n'eſt pas de communiquer au Public de nouvelles découvertes ſur le ſujet qu'il a entrepris de traiter; mais ſeulement de raſſembler ce qui ſe trouve diſperſé dans pluſieurs Ouvrages, & qu'on ne ſçauroit trouver ſans y employer beaucoup de

tems.

tems & de peine; ceux même qui n'entendent que l'*Anglois*, ignoreroient toûjours un grand nombre de Remarques & d'Obſervations qui ſont écrites en d'autres langues. „ Le ſujet, *dit Mr. Owen*, „ étant fort ſec, comme la pouſſiere qui „ eſt la nourriture du Serpent, j'ai tâ„ ché d'y répandre quelques agrémens, „ par pluſieurs traits d'Hiſtoire & par „ des Reflexions de différentes eſpeces; „ & quoique tout cela ne naiſſe pas toû„ jours naturellement du ſujet, je me flatte „ pourtant qu'on en portera un jugement „ favorable, puiſque je n'ai eu d'autre but „ que de divertir & d'inſtruire le Lecteur". L'Auteur a eu deſſein auſſi de donner une légere idée des Perfections divines, qui, comme elles éclatent en général dans tout le Syſtême de l'Univers, ſe découvrent d'une façon plus particuliere encore dans les Serpens.

Un Ouvrage comme celui-ci n'eſt pas ſuſceptible d'un Extrait ſuivi; & comme le Titre long & détaillé que nous avons traduit en donne une idée générale, nous nous contenterons d'en rapporter quelques Remarques detachées, & nous choiſirons celles qui nous paroiſſent les plus particulieres & les plus dignes d'attention.

On a vû que la premiére Partie traite des Serpens en général. Elle eſt diviſée en huit Sections.

Dans

Dans la première on donne une déſcription générale des Serpens ; & on remarque, que quoiqu'ils puiſſent vivre dans l'eau comme dans l'air, cependant ſi on met un Serpent dans un Récipient, & qu'on en tire l'air, l'Animal meurt ſur le champ : ce qui prouve que l'air qui eſt, dit notre Auteur, ſa nourriture, pendant l'hyver, lui eſt abſolument néceſſaire pour vivre.

La ſeconde Section traite de la Propagation des Serpens. On les diviſe en *Vivipares* & *Ovipares* ; les premiers ſont ceux qui mettent leurs petits au monde tout vivans, & qui à cauſe de cela ont conſervé le nom de *Vipéres* ; les autres pondent des œufs, qu'ils font pour l'ordinaire éclore à la chaleur du ſoleil. Mr. *Owen* nous fait remarquer à cette occaſion la ſageſſe de Dieu qui éclate dans ces deux différentes manières dont ſe fait la Propagation des eſpeces. Si tous les Animaux étoient *vivipares*, dit-il, il n'y en auroit pas aſſez pour l'entretien de toutes les diverſes eſpeces. Les bleds, le foin, les fruits, &c. ne ſont point des productions de la Mer, & ne ſçauroient par conſequent être la nourriture des Poiſſons : La Providence a donc voulu qu'ils ſe ſerviſſent de nourriture les uns aux autres ; pour cet effet il a fallu qu'ils ſe multipliâſſent prodigieuſement, ce qui n'auroit pas pû arriver s'ils

avoient été *vivipares* ; mais par le nombre presque infini d'œufs qu'ils produisent, il y a assez de quoi nourrir toutes leurs différentes especes.

Cette raison, qu'on allegue communement, est assez plausible: je ne sçais pourtant si on ne pourroit pas y répondre quelque chose. Il est vrai que la Mer ne produit pas les mêmes plantes, ni les mêmes fruits que la Terre ; mais elle en produit d'autres qui peuvent servir, & qui servent en effet de nourriture à plusieurs Poissons. Dira-t-on qu'il étoit impossible que la Providence fit produire à la Mer assez de plantes pour nourrir toutes les différentes especes de Poissons qu'elle renferme dans son sein? Il est vrai que les Poissons se mangent les uns les autres, & que le nombre prodigieux d'œufs qu'ils produisent empêche que les especes ne périssent : c'est un effet de la Providence divine; on en convient. Mais si la Mer fournissoit assez de nourriture aux Poissons pour qu'ils ne fûssent pas obligez de se devorer réciproquement, ne trouveroit-on pas-là un autre sujet d'admirer les soins de la Providence ? En vérité, il n'apartient pas à de foibles & d'aveugles mortels comme nous sommes, de juger des vûës de la Divinité. Qui sçait si, pendant que nous lui attribuons un certain but, elle n'a pas eu un but tout différent?

D'un autre côté, pourſuit notre Auteur, ſi les Bêtes à quatre pieds ſe multiplioient par le moyen des œufs, elles couvriroient en peu de tems toute la ſurface de la Terre; à moins qu'on ne fût occupé journellement à les détruire, ce qui demanderoit un tems bien conſiderable, quand même on employeroit à cette chaſſe une armée de *Nimrods*. Pourquoi cela, ſi ces Animaux ſe devoroient reciproquement, & mangeoient les œufs les uns des autres? Notre Auteur remarque lui-même, que les Oiſeaux multiplient beaucoup par le moyen des œufs, peut-être, dit-il, afin que les Oiſeaux de proye, les Serpens & la cuiſine des Hommes ne manquent pas de proviſions: cette raiſon ne pourroit-elle pas avoir lieu également par rapport aux quadrupedes? J'en reviens donc encore à ma concluſion: c'eſt que nous jugeons des voyes de la Providence comme des aveugles & ſuivant nos préjugez. Je ne prétens pas ſoutenir par-là, qu'il n'y a aucune ſageſſe dans les différentes manières dont ſe fait la propagation des eſpeces: elles ſont certainement admirables, & prouvent que cet Univers eſt l'ouvrage d'une Intelligence infinie. Tout ce que je prétens, c'eſt que les raiſons qu'on allegue de cette différence, quelque plauſibles qu'elles paroiſſent, ne ſont pas ſatisfaiſantes, & ſans replique.

Mr.

Mr. *Owen* parle enſuite de l'admirable ſagacité des Serpens, qui durant l'été ſçavent ſe promener dans les endroits où ils peuvent trouver leur proye, & ſe choiſir pour l'hyver un lieu de retraite & de ſureté, où ils jouïſſent d'un peu d'air, & où ils ſont dans une eſpece de ſommeil, juſqu'à ce que la chaleur du ſoleil les ranime de nouveau, & les oblige à ſortir de leurs tanieres. A cette occaſion l'Auteur parle de la ſagacité ou de l'inſtinct de pluſieurs eſpeces d'Oiſeaux, qui changent de païs ſuivant les différentes ſaiſons de l'année, & de la prévoyance des Fourmis & de quelques autres Inſectes, qui pendant l'été font des amas de vivres, afin d'avoir dequoi ſubſiſter durant l'hyver.

On ſçait qu'il eſt remarqué dans l'Hiſtoire de la tentation d'*Eve*, que le Serpent étoit le plus fin de tous les Animaux; & *Jeſus-Chriſt* nous exhorte d'être prudens comme les Serpens. Cependant notre Auteur remarque qu'il n'eſt pas fort aiſé de donner des preuves de la ſubtilité des Serpens. Quelques-uns alleguent à ce ſujet, dit-il, le Serpent nommé *Ceraſtes* *, qui ſe cache dans le ſable pour mor-

* C'eſt une eſpece de *Vipére* qui ſe tient dans les Déſerts de la *Lybie* & de la *Nubie*; elle eſt longue d'une coudée & plus; elle a ſur la tête deux cornes qui reſſemblent à des co-

mordre les pieds des chevaux, & leur faire jetter ainſi par terre les Cavaliers: C'eſt à quoi il ſemble que *Jacob* faſſe alluſion dans la bénédiction qu'il donne à *Dan*, *Gen.* XLIX. 17. Notre Auteur donne pourtant dans ſa troiſième Partie quelques autres exemples de la ſubtilité des Serpens.

Dans la troiſième Section on parle des Ennemis des Serpens, qui, outre l'Homme, ſont l'Aigle, le Faucon, la Cicogne, l'Ibis, l'Ichneumon, &c. Ceci donne lieu à Mr. *Owen* de rapporter, d'après l'Auteur du *Livre de la Nature*, que les Cicognes ſont favorables au Clergé; car elles ne veulent point ſéjourner dans aucune Ville d'*Allemagne* où l'on ne paye point de Dimes aux Eccléſiaſtiques; tant ces Oiſeaux ſont orthodoxes. Mais notre Auteur ne ſçait peut-être pas qu'ils ne le ſont gueres en *Hollande*, puiſqu'on y en voit un grand nombre, quoiqu'on n'y paye aucune Dime au Clergé, qui y eſt uniquement entretenu par le Souverain.

La nourriture des Serpens eſt le ſujet

quilles de limaçon. Son Venin eſt fort ſubtil & fort dangereux; & comme cet Animal eſt fort cruel, on s'en ſervoit autrefois dans quelques endroits pour faire mourir les Criminels. C'eſt ce que notre Auteur nous apprend à la *page* 541.

jet de la quatrième Section. On y remarque qu'ils n'étoient pas destinez originairement à se nourrir de poussiere; & que ce n'est qu'en consequence de la sentence prononcée contre le Serpent tentateur, qu'ils sont forcez de mêler la poussiere avec ce qu'ils mangent, parce que, comme ils rampent sur le ventre, il est impossible qu'il ne se mêle beaucoup de poussiere parmi ce qu'ils devorent. La question seroit de sçavoir, s'ils ne rampoient pas de même avant qu'ils fûssent maudits: car on ne conçoit pas bien que la malédiction prononcée contre eux ait pû produire un changement dans le méchanisme de leur corps.

La cinquième Section traite de la grosseur & longueur des Serpens. Il faut qu'il y en ait d'une grosseur prodigieuse, si l'on en croit *Aulugelle*, qui rapporte * qu'*Attilius Regulus*, Général *Romain*, rencontra dans l'*Afrique* un Serpent qui avoit cent vingt pieds de long, & qui étoit si terrible, que l'Armée entiere ne put le vaincre qu'après l'avoir accablé de pierres par le moyen des balistes. *Valere Maxime*, qui raconte † ce fait d'après *Tite Live* ‡, ajoute, que ce Mon-

* *Noct. Att.* Lib. VI. Cap. III.

† Lib. I. Cap. VIII. *fub finem.*

‡ Il faut que cet Historien en eût parlé dans quelqu'un de ses Livres qui se sont perdus.

Monſtre avoit avalé pluſieurs Soldats, qu'il en avoit tué un grand nombre avec ſa queuë, & qu'il paroiſſoit plus terrible aux Légions que n'avoit fait *Carthage* elle-même. Les Ambaſſadeurs qu'*Alexandre* le Grand envoya à *Abiſares*, virent à leur retour du Royaume de ce Prince un Serpent ou Dragon long de 80. coudées, & un autre de 120. On ne doit pas être ſurpris après cela, qu'il y ait en *Amerique*, & dans d'autres parties du monde, des Serpens longs de 30, de 25, de 15, ou de 10. pieds.

D'un autre côté, il y en a qui n'ont pas plus de quatre ou cinq pouces.

La grandeur énorme de certains Serpens, & l'extrême petiteſſe des autres, engage notre Auteur à parler des Géans & des Nains qu'il y a eu parmi les hommes. Il fait mention d'un Nain de *Julie*, niéce d'*Auguſte*, qui n'avoit que trois pieds & demi de haut, & d'une fille de *Milcomb*, dans la Comté de *Staffford*, qui n'avoit pas trois pieds de haut, & qui ne laiſſa pas de ſe marier à l'âge de 36. ans : on ne nous dit point ſi elle a jamais eu d'enfans. En recompenſe on nomme deux Domeſtiques, l'un de *Jaques I.*, & l'autre de *Charles I.*, qui avoient ſept pieds & demi de haut. Nous rapportons ceci pour donner un exemple des digreſſions de Mr. *Owen*.

Dans la ſixième Section il parle de la ma-

manière dont les Serpens se meuvent, & de la construction de leur peau; mais sans entrer dans aucun détail sur le méchanisme de leurs muscles & de leurs jointures, ni sur celui de leurs écailles; il se contente de nous dire que tout cela est admirable, & tout-à-fait conforme aux loix de la Méchanique.

La septième Section traite des Poisons, qu'on reduit ici à trois classes; ceux des Vegétaux, des Mineraux & des Animaux. On remarque sur les Vegétaux, qu'il y en a qui, au même tems qu'ils sont un poison pour les Hommes, servent de bonne nourriture à d'autres Animaux. Ceci, ajoute notre Auteur, servira peut-être à lever une objection que l'on fait contre la bonté de Dieu, au sujet de l'Arbre de science de bien & de mal, dont il avoit défendu à l'Homme de manger. Le fruit de cet Arbre pouvoit être très-dangereux pour l'Homme, & très-salutaire pour quelques-autres créatures.

En parlant du venin de la Vipére, Mr. *Owen* rapporte ce qu'on trouve dans les Mémoires de la Societé Royale * de *Londres*, sur la morsure de cet animal & sur le remede qui la guérit. Comme nous en avons rendu compte dans un de

* Pour les années 1735, 1736. *Tome XXXIX. N.* 443. *Art. V. VI.*

de nos Extraits de ces Mémoires *, il eſt inutile de nous y arrêter ici.

Après avoir parlé des différens poiſons, notre Auteur ſe propoſe cette queſtion: *Comment peut-on accorder avec la Bonté de Dieu, la Création de tant d'Animaux ſi deſtructifs, ſi dangereux pour leurs ſemblables?* On répond à cela: 1. Que comme la puiſſance de Dieu paroit dans la production de toutes les Créatures, ſa bonté n'éclate pas moins dans leurs perfections naturelles, qui font que toute Créature eſt *bonne*, & s'il y en a quelqu'une qui ſoit nuiſible aux autres, c'eſt un effet du *mal moral*, & non pas une conſequence néceſſaire de leur Création. Cette qualité nuiſible des Serpens eſt l'ouvrage de Dieu, & eſt deſtinée à quelque fin digne de ſa ſageſſe, quoique des yeux aveuglez par le vénin du péché ne puiſſent pas l'appercevoir. Ajoutez à cela, que les Serpens ne font gueres de mal que lorſqu'ils ſont irritez; & lors même qu'ils bleſſent, ils nous fourniſſent un prompt remede, *c'eſt le Sel volatil des Vipéres, qui étant appliqué à la bleſſure, la guérit ordinairement, comme on l'a trouvé par experience.*

2. La liqueur venimeuſe des Serpens peut leur être utile à eux-mêmes. Nous igno-

* Voyez la II. Part. du XV. Tome de cette *Biblioth. Britann.* pag. 291. & ſuiv.

ignorons quelle nourriture leur étoit originairement destinée; mais maintenant ils vivent de rapine, & leur poison leur sert à s'assurer leur proye. Ce venin sert aussi à les rendre redoutables, & à empêcher qu'on n'en détruise l'espece. Qui sçait d'ailleurs, s'il ne leur est pas aussi utile pour digerer leurs alimens, que notre salive l'est pour digerer les nôtres.

3. Les Serpens, quoique venimeux, sont très-utiles au genre humain, en tant qu'ils fournissent à la Médecine d'excellens Antidotes contre les Poisons. Ce que l'on prouve par les différens usages que la Médecine tire de la Vipére.

4. Les Serpens sont la nourriture ordinaire de plusieurs Peuples, qui les regardent comme un mets délicieux. La question seroit de sçavoir, si les Serpens qui sont bons à manger, sont les mêmes que ceux dont la morsure ou la piquûre est si dangereuse. Sur quoi il est bon de remarquer après notre Auteur, qu'il y en a quelques-uns qui sont venimeux, mais qu'on peut manger sans crainte après leur avoir coupé la tête & la queuë.

Dans la troisième & derniere Section Mr. *Owen* prouve par divers exemples, que les Créatures venimeuses ont souvent servi d'instrumens à la vengeance divine & humaine. Dieu punit par des Serpens brûlans les *Israelites* murmurateurs; & nous apprenons par l'Histoire, qu'il y a eu un grand

païs dans l'*Ethiopie*, qui fut entierement desolé par des Scorpions, devant lesquels les habitans furent obligez de s'enfuir pour sauver leur vie. Une semblable desolation arriva par le moyen des mêmes animaux dans l'Isle de *Salamis*, proche d'*Athènes*, au rapport de *Lycophron* *.

En tems de Guerre on a quelquefois employé les Serpens pour jetter la terreur dans le camp de l'ennemi. C'est ainsi que l'Empereur *Heliogabale*, ayant rassemblé un grand nombre de Serpens, trouva moyen de les faire entrer avant le point du jour dans le Camp de ses ennemis, où ils causerent un desordre & une confusion extrême §. *Justin* nous apprend †, que le Roi *Prusias* ayant été vaincu ‡ par terre, résolut de tenter quel seroit son sort par mer. *Hannibal* lui conseilla d'user d'un stratagème qui lui réussit; ce fut de mettre des Serpens dans des bouteilles de terre, & de les jetter dans les Vaisseaux des ennemis, qui se moquerent d'abord de ce qu'on les attaquoit avec des bouteilles; mais lorsqu'ils virent leurs Vaisseaux remplis de Serpens, la terreur s'empara de leur cœur, & ils cederent la victoire à *Prusias*.

Les

* *Voyez* Conrad. Gesner, de Scorp.
§ *Idem*, *ibid.*
† Libr. XXXII. *Cap. ult.*
‡ Par le Roi *Eumenes*.

Les *Japonois* inventerent un étrange ſupplice contre les Chrétiens : c'étoit de les ſuſpendre juſques à la moitié du corps, la tête en bas, dans une foſſe remplie de Serpens & d'autres animaux venimeux *.

L'Auteur finit cette première Partie de ſon Ouvrage par une deſcription du Tartare des Payens.

La ſeconde Partie contient d'abord en 134. Articles la deſcription d'autant de différentes eſpeces de Serpens. Cela eſt ſuivi de la deſcription de quelques autres Inſectes ; & finit par un aſſez long diſcours ſur la Tarentule, & ſur les effets de la Muſique qui guérit la maladie cauſée par la morſure de cet animal.

En parlant du Serpent nommé *Ceraſtes*, dont nous avons fait mention ci-deſſus, l'Auteur dit que ſa morſure tuoit bientôt, à moins que ſur le champ on n'appellât au ſecours du bleſſé un de ces gens nommé *Pſylles* §, qui avoient la faculté naturelle de tuer les Serpens par la vûë ſeule, & de guérir les bleſſures qu'ils faiſoient, en les touchant avec la main. C'eſt *Pline* † qui nous apprend cette belle pré-

ro-

* *L'Evêque* Taylor, Contemplations, *Liv.* II. *Ch.* VI.

§ C'étoit un Peuple de l'*Afrique*.

† *Lib.* VII. *Cap.* II. *Voyez auſſi* Ælian. Hiſt. Animal. *Lib.* I. *Cap.* LVII.

rogative des *Pſylles :* il ajoute d'après *Agatharchides*, que par le moyen des Serpens les *Pſylles* éprouvoient la fidélité de leurs femmes ; ce qui ſe faiſoit de cette manière : on rempliſſoit un grand vaiſſeau des plus cruels de ces Serpens, & on y jettoit l'enfant dont la femme étoit delivrée. S'il étoit légitime, les Serpens ne le touchoient point, ils s'enfuyoient même de lui ; mais ſi l'enfant étoit né d'adultére, les Serpens ne manquoient pas de le tuer ſur le champ. Quoique ce qu'on vient de dire touchant les *Pſylles* paroiſſe romaneſque, Mr. *Owen* croit pourtant qu'on peut l'expliquer philoſophiquement, par les *Ecoulemens* qui ſortoient de leurs corps, & qui étoient mortels aux Serpens. Mais il nous ſemble, qu'avant que de chercher à expliquer ce phénomène philoſophiquement, il faudroit s'aſſurer premièrement qu'il eſt vrai, ce que peu de gens croiront ſur le témoignage d'un *Pline*, ou de quelque autre Auteur ſemblable. Cependant Mr. *Owen* ſemble vouloir le confirmer par quelques faits qui ſont rapportez dans les Mémoires de la Societé Royale de Londres, d'après un témoin oculaire. Il s'agit d'un Mr. *Greatrix*, qui avoit un ſi grand pouvoir ſur les maladies, qu'*elles fuyoient devant ſa main* ; & voici ce qu'on en écrit.

„ Mon

„ * Mon Frere *Jean D--n* fut saisi d'u-
„ ne violente douleur à la tête & au dos.
„ Mr. *Greatrix*, qui entra par hazard chez
„ nous, diminua sur le champ le mal
„ qu'il avoit à la tête, en la frottant dou-
„ cement avec sa main. Ensuite il lui frot-
„ ta de même le dos, dont il se plaignoit
„ le plus ; & dans le moment la dou-
„ leur s'enfuit devant sa main, & des-
„ cendit dans la cuisse droite ; Mr. *Grea-*
„ *trix* la poursuivit toûjours, tandis qu'el-
„ le descendoit au genou, à la jambe, à
„ la cheville du pied, enfin au gros or-
„ teil. A mesure qu'elle descendoit elle
„ devenoit plus violente ; & lorsqu'elle
„ fut dans le gros orteil, elle fit jetter les
„ hauts cris au malade ; mais elle s'éva-
„ nouit dès que cette partie eût été frottée.

„ Une jeune femme avoit eu dès son
„ enfance une grande douleur & beau-
„ coup de foiblesse dans les genoux, &
„ avoit employé inutilement plusieurs
„ remedes pour se guérir. Après qu'elle
„ eût souffert quelques années, Mr *Grea-*
„ *trix* se trouvant à *Dublin*, où elle de-
„ meuroit, lui frotta doucement les
„ deux genoux, ce qui la soulagea sur le
„ champ, la douleur fuyant sa main &
„ descendant toûjours plus bas, jusques à
„ ce

* Philosoph. Transactions, N°. 256, *pag.* 332. *pour l'an* 1699. Ces Faits avoient été communiquez à la Societé Royale par Mr. *Thoresby*.

„ ce qu'enfin elle sortit par les orteils. „ L'enflure qui avoit accompagné cette „ douleur se dissipa en peu de tems, & „ la femme n'en fut plus incommodée „ depuis. Une certaine Dame étoit fort „ tourmentée d'un mal d'Oreille, & fut „ sourde. Mr. *Greatrix* lui mit un peu „ de sa salive dans les oreilles, & les é- „ chauffa ensuite en les frottant, sur quoi „ cette Dame fut bientôt guérie de sa „ douleur & de sa surdité. Son Oncle „ fut guéri des mêmes maux par le même „ moyen. Un Enfant extrêmement tour- „ menté des Ecrouelles fut touché inu- „ tilement par le Roi *Charles II.*, mais il „ fut bientôt guéri radicalemeut par Mr. „ *Greatrix*".

Voila des Faits qui, s'ils sont vrais, desorientent toute la Philosophie. Comment expliquer physiquement cette fuite d'une douleur qui s'éloigne d'une main qui la poursuit, & qui sort enfin du corps lorsqu'elle n'y trouve plus de retraite ? A moins qu'on ne dise, que celui qui communiqua ces faits à la Societé Royale, avoit été trompé le premier, ou vouloit se moquer de cette sçavante Societé.

Le poison de l'Aspic est des plus subtils: il tue en trois ou quatre heures de tems, mais d'une manière fort douce; car il plonge dans une espece de sommeil ou de léthargie, qui est suivie de la mort, sans qu'on ait souffert la moindre douleur.

leur. On dit que *Cleopatre*, voulant se tuer, afin de ne pas servir d'ornement au Triomphe d'*Auguste*, essaya sur des Criminels plusieurs especes de poisons, & ayant trouvé qu'il n'y en avoit point qui tuât plus doucement que celui de l'Aspic; elle résolut de s'en servir. Elle ne se fit point mordre ou piquer par un Aspic, comme quelques-uns le prétendent; mais ayant trouvé moyen d'avoir du venin de cet animal, elle le conserva dans une phiole, & s'étant mordue ou piquée au bras, elle versa ce venin dans la blessure, & mourut ainsi tranquillement, comme si elle n'eut fait que s'endormir.

Il y a des gens qui croyent que c'est de l'Aspic que David parle au Pseaume LVIII, versets 5, 6. où il dit, que les Méchans sont semblables à *l'Aspic* * *sourd, qui bouche son oreille, qui n'écoute point la voix des Enchanteurs, ni la voix du Charmeur fort expert en charmes.* Ce qui engage notre Auteur à nous donner une espece de Dissertation sur les Enchantemens & les Charmes. Il semble en croire la réalité, comme on en peut juger par la manière dont il s'exprime. „ Qu'il y ait eu ancienne-
„ ment, dit-il, une méthode de charmer
„ les Serpens par quelque art, ensorte
„ qu'ils ne pûssent ni piquer ni mordre,
„ c'est ce qui semble évident par l'Ecri-
„ ture

* C'est ainsi qu'il y a dans nos Versions.

„ ture Sainte, puiſqu'elle nous dit, que *le* „ *Serpent mord n'étant point enchanté*; Eccleſ. „ X. 11. *Je m'en vais envoyer contre vous* „ *des Serpens, contre leſquels il n'y a point* „ *d'enchantement*, ou *qui ne ſe laiſſeront pas* „ *enchanter*, comme il y a dans la Verſion „ Angloiſe, Jerem. VIII. 17. On remar- „ que que le mot d'*Enchanteur*, outre „ les autres ſignifications qu'il a, ſe prend „ pour un homme qui *conjoint*, ou *aſſo-* „ *cie*; c'eſt-à-dire que par ſorcellerie „ il aſſemble les Serpens, les apprivoiſe „ & les rend familiers; ou parce que l'En- „ chanteur s'aſſocie par art magique avec „ le Démon, qui eſt le Seigneur des Ser- „ pens.

„ L'Hiſtoire parle de quelques perſon- „ nes qui ont ſçû aſſembler une centaine „ de Serpens à la fois; on laiſſe au Lec- „ teur à juger par quelle méthode ils le „ faiſoient. *Montanus*, célèbre Médecin „ & Profeſſeur à Padoue, a vû, dit-il, „ ce phénomène.

„ *Caſaubon* dit, qu'il a vû un homme, „ qui de tout le païs d'alentour faiſoit ve- „ nir les Serpens dans un feu qui étoit „ au milieu d'un Cercle magique: & un „ Serpent plus gros que les autres ne „ voulant pas obéir, on le força par la „ repétition du charme à ſe jetter dans „ les flammes".

Mr. *Owen* rapporte pluſieurs autres exemples ſemblables; & comme les Char-

mes

mes se font par des *paroles*. il remarque qu'il y a, suivant quelques personnes, une *vertu* & une *efficace* naturelle dans les *paroles*, comme cela paroit par les *effets admirables de l'Eloquence*. D'autres prétendent, que des paroles prononcées d'un certain ton, & accompagnées de caractères talismaniques appliquez comme il faut, & de figures faites sous de certaines Constellations, sont d'une tres-grande efficace. Notre Auteur convient cependant, qu'on a attribué au Demon certains effets extraordinaires, qui pourtant étoient purement naturels, & produits par des moyens qu'on sçavoit adroitement deguiser. Si l'Auteur avoit ajouté à cela, que les hommes, toûjours amateurs du merveilleux, outrent & exagerent presque toûjours les faits singuliers qu'ils rapportent, il ne lui auroit pas été difficile de rendre raison des phénomènes surprenans dont il parle.

Pour ce qui est de l'art d'apprivoiser les Serpens, il y a, nous dit-on, des gens qui croyent pouvoir l'expliquer de cette manière. Les particules insensibles qui sortent du Cornouiller (en Latin *Cornus*) font une impression toute extraordinaire sur l'odorat des Serpens : „ Lors-„ qu'on les touche avec une baguette de „ cet arbre, ils sont d'abord étourdis ou „ enyvrez, de manière pourtant qu'ils „ sont en état de suivre le mouvement

„ de la Baguette : - - - - . Or qui em-
„ pêche qu'un homme qui connoît cette
„ antipathie des Serpens pour le bois du
„ Cornouiller, & qui ſçait ſe ſervir adroi-
„ tement d'une baguette de ce bois, ne
„ puiſſe obliger un Serpent qu'il en a
„ touché, à faire tous les mouvemens
„ qu'il juge à propos" ?

Pour confirmer ceci, on fait remarquer, que les Serpens à ſonnettes en Amerique ont l'art d'enchanter les Oiſeaux, de manière qu'ils viennent tomber dans leur gueule : On rapporte auſſi pluſieurs exemples qui prouvent que les Chiens ont l'odorat extrêmement fin, ce dont perſonne ne doute. Je ſuis ſeulement ſurpris, qu'à l'occaſion des effets merveilleux de la baguette de Cornouiller ſur les Serpens, on ne nous parle pas des effets merveilleux de la Baguette divinatoire de *Jaques Aymar*, par le moyen de laquelle il découvroit les Voleurs, les Meurtriers, l'or & l'argent qui étoient cachez, les ſources, &c. & ce qui eſt peut-être plus merveilleux encore, c'eſt la manière autentique dont ces faits étoient atteſtez * ; ce qui engagea pluſieurs Sçavans à inventer des ſyſtêmes pour les expliquer. Cependant lorſqu'on a voulu examiner ces

* *Voyez les* Lettres Hiſtoriques, *Tome* II. *pag.* 393, *& ſuiv.* 637, *& ſuiv.* *Tom.* III, *pag.* 312. *& ſuiv.*

ces prétendues merveilles avec quelque ſoin, on en a bientôt découvert l'impoſture * ; & je ne doute pas qu'il n'en fût de même de tous les autres prétendus Enchantemens, s'ils étoient examinez de près par un œil défiant & philoſophique.

A l'égard des Serpens à ſonnettes qui ont l'art, dit-on, d'enchanter les Oiſeaux, je ſuis ſurpris que notre Auteur, qui cite quelquefois les Mémoires de la Societé Royale de Londres, ne ſe ſoit pas ſouvenu de la manière ſimple & naturelle dont l'illuſtre Chevalier *Sloane* † explique ce phénomène, qui en fait évanouir tout le merveilleux.

Il faut pourtant remarquer pour rendre juſtice à Mr. *Owen*, qu'il rapporte les faits hiſtoriquement, ſans prétendre en adopter tout le merveilleux ; il ne ſemble pas même fort diſpoſé à croire tout ce qu'on dit des Sorciers ; car voici comment il s'exprime dans un endroit.

„ L'idée des Sorciers étoit fort répan-
„ due dans cette Iſle durant les tems d'i-
„ gnorance & de ſuperſtitions : mais elle
„ a ſubi depuis peu une eſpece d'excom-
„ mu-

* *Là même, Tome* III. *pag.* 658, *& ſuiv.* Bayle, Dict. Hiſt. & Crit. Art. ABARIS, *Rem.* (I).

† *Voyez* Philoſophical Tranſactions, N°. 433, *pour Juillet & Août* 1734. *Art.* I. *&* Biblioth. Britan. *Tom.* XII. *pag.* 135, 136.

„ munication Parlementaire *. Cependant „ les Sorcieres de *Lancashire*, qui con„ ſtituent la plus belle partie du beau „ Sexe, triomphent de nos Sénateurs „ mêmes, & conſerveront leurs charmes „ enchanteurs auſſi long-tems que le So„ leil & les Etoiles dureront". Si nos Lecteurs ignorent que les Femmes de la Comté de *Lancaſter* paſſent pour les plus belles de toute l'*Angleterre*, ils l'apprendront par ce paſſage.

Les ſix Diſſertations que contient la troiſième Partie de cet Ouvrage, ne nous fourniront qu'un petit nombre de Remarques.

Dans la première Diſſertation, où il s'agit du Serpent qui tenta nos premiers Parens, l'Auteur propoſe entre autres cette Queſtion. Pourquoi Dieu n'a-t-il pas mis *Adam & Eve* dans un état où il leur fut impoſſible de pécher? On répond à cela, que la *mutabilité* eſt eſſentielle à toute Créature en tant que telle. C'eſt dans cet état que nos premiers Parens furent créez: mais ils étoient ſaints & heureux. La vie & la mort étoient miſes devant eux. Ils étoient libres de choiſir, ils avoient le pouvoir de ſe ſervir de leurs facultez naturelles; en un mot, il ne tenoit qu'à

* L'Auteur veut parler de l'Acte que le Parlement paſſa il y a quatre ou cinq ans, pour abolir les Loix qui condamnoient les Sorciers & les Sorcieres à être brûlez.

qu'à eux de conſerver le bonheur dont ils jouïſſoient, ou de le perdre. On ne conçoit pas qu'une Créature raiſonnable puiſſe être privée de la liberté de choiſir: car où il n'y a point de choix, il ne ſçauroit y avoir de vertu; & où il n'y a point de vertu, il n'y a point de bonheur.

Ce raiſonnement eſt plauſible, mais il ne leve pas la difficulté. Car outre que l'on conçoit très-aiſement, que Dieu auroit pû mettre nos premiers Parens dans des circonſtances où ils n'auroient point péché *, on demandera ſi les bons Anges & les Saints glorifiez ſont heureux, s'ils ſont libres, s'ils peuvent pécher? Si l'on ſoutient, comme on le doit, qu'ils ne peuvent plus pécher, il faudra ſoutenir auſſi, ſuivant notre Auteur, qu'ils ne ſont ni libres, ni heureux; ou il faudra convenir, que la liberté & le bonheur peuvent très-bien ſubſiſter avec l'incapacité de pécher. Cette matière eſt ſi épineuſe, que quelque ſyſtème qu'on embraſſe, on ſe trouve environné de difficultez inſurmontables. La permiſſion du péché, & la manière dont il eſt entré au monde, a toûjours été & ſera toûjours un myſtère incompréhenſible pour des Etres bornez comme nous ſommes. Vouloir l'expliquer, c'eſt ſeulement donner lieu à de nouvelles

* *Voyez* Bayle, Rep. aux Queſt. d'un Provincial, 2. *Part. Ch.* CXLVII.

les difficultez, & à des disputes qui ne peuvent que devenir dangereuses pour la morale. Mais revenons à notre Auteur.

Il croit que par le Serpent qui tenta *Eve*, il faut entendre le Diable, qui se servit d'un véritable Serpent pour séduire la femme. Dans la sentence prononcée contre le Serpent, il est dit, que *la Sémence de la Femme lui briſera la tête*; pour nous faire comprendre, que comme le Serpent a le cœur proche de la tête, le moyen le plus prompt de le tuer c'est de lui écraser la tête. Mais c'est aussi un moyen également prompt de tuer tous les autres Animaux, quoiqu'ils ayent le cœur plus loin de la tête : cette raison ne paroît donc pas fort concluante.

Pour éclaircir ce qui est dit de la conversation d'*Eve* avec le Serpent, Mr. *Owen* fait les suppositions suivantes.

I. Que dès le commencement du Monde il y a eu une grande correspondance entre les Anges & nos premiers Parens; que les Anges leur apparoissoient sous une forme visible, comme ils apparurent dans la suite aux Patriarches.

II. Que les Anges apparoissoient à *Adam* & *Eve* sous la forme de Serpens volans, & qu'*Eve* étoit accoûtumée à les voir & à leur parler sous cette forme; sans quoi on ne conçoit pas comment elle a pû entrer si facilement en conversation avec le Serpent.

III. Qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'il

qu'il s'étoit déja passé quelque discours entre *Eve* & le Serpent avant la conversation que *Moïse* rapporte. Elle aura demandé au Serpent, comment il avoit acquis l'usage de la parole, qui est le privilége des Etres raisonnables : il lui aura répondu, que c'est en mangeant du fruit de l'Arbre défendu. Surquoi *Eve* lui aura représenté, que Dieu lui avoit défendu d'en manger sous peine de mort. „ Ce „ que vous dites est vrai, aura répondu „ le Serpent : c'étoit-là une Loi convenable sous la première forme de Gouvernement où vous étiez ; mais je suis „ venu de la part de Dieu, pour vous „ assurer qu'il veut vous élever maintenant à un état plus heureux & plus „ parfait. La défense de manger de ce „ fruit n'étoit que pour un tems, & destinée à vous éprouver. Maintenant que „ le but de cette défense est rempli, & „ que le tems de l'épreuve est passé, Dieu „ veut que vous jouïssiez d'une liberté „ parfaite ; &c ". Voilà le discours que notre Auteur prête au Serpent, qu'*Eve* prenoit, selon lui, pour un Ange de lumiere. De pareilles suppositions peuvent passer, ce me semble, dans un Poëme tel que celui de *Milton*, mais je doute qu'on les reçoive de la part d'un Théologien Commentateur.

En voilà assez, je pense, pour faire connoître la nature de cet Ouvrage ; c'est

pourquoi afin d'abreger, je me contenterai d'indiquer les ſujets que l'Auteur traite dans le reſte de cette troiſième Partie.

Il montre encore dans cette première Diſſertation, qu'il étoit convenable que l'état de l'Homme, ſortant des mains du Createur, fût un état d'épreuve; que cette épreuve ne pouvoit ſe faire que par une Loi particuliere: qu'il falloit que cette Loi fût accompagnée de promeſſes & de menaces.

Dans la ſeconde Diſſertation on traite des *Serpens brûlans*, que Dieu employa pour punir les *Iſraëlites* murmurateurs dans le Déſert. On y examine pourquoi Dieu les punit par des Serpens; ce fut peut-être, nous dit-on, pour les faire ſouvenir que le péché avoit été introduit dans le monde par un Serpent. On recherche enſuite pourquoi ces Serpens ſont nommez *brûlans*. Le mot *Hébreu* eſt *Seraphim*, parce que, dit Mr. *Owen*, ces Serpens paroiſſoient ſous la forme de flammes. Les Septante les nomment des *Serpens qui donnent la mort* *, parce que la bleſſure qu'ils faiſoient étoit mortelle. Ils pouvoient auſſi être appellez brûlans, à cauſe de la ſoif brûlante & inſatiable qu'ils cauſoient. Ce nom pouvoit leur convenir encore dans un ſens

* Ὄφις θανατῶσις. Num. XXI. 6.

ſens moral; parce que l'ardeur brûlante qu'ils produiſoient dans le corps, repréſentoit les deſordres de l'eſprit cauſez par les cruels reproches d'une conſcience criminelle.

La troiſième Diſſertation roule ſur le Serpent d'airain. Il avoit, nous dit-on, la figure des Serpens aîlez, & l'on prouve par pluſieurs témoignages, tant des Anciens que des Modernes, qu'il y a eu de pareils Serpens. On montre après cela, comment le Serpent d'airain a pû être un Type de *Jeſus-Chriſt* crucifié. Puis on examine, pourquoi Dieu voulut guérir par un Serpent d'airain le mal que les Serpens brûlans avoient fait: on montre que le Serpent d'airain n'étoit point un *Taliſman*, comme quelques perſonnes l'ont prétendu; & l'on finit cette Diſſertation en rapportant à quelle occaſion le Roi *Ezechias* fit mettre en piéces le Serpent d'airain.

Ceci conduit notre Auteur à ſa quatrième Diſſertation, où il s'agit de l'adoration des Serpens: il parle d'abord de l'origine de l'Idolâtrie en général; enſuite il traite des Hommes, des Animaux & des Etres inanimez auxquels on a rendu un culte religieux, & enfin des Serpens qui ont été adorez par différens Peuples.

Dans la cinquième Diſſertation Mr *Owen* recherche l'origine de l'adoration des Serpens; il l'attribue à quelques paſſages

de l'Ecriture qu'on a mal compris, & particulierement de l'Hiſtoire de la Tentation. Il ſoutient que les Payens ont emprunté de *Moïſe* une bonne partie de leur Hiſtoire. A l'occaſion du culte des Serpens, on parle d'une Secte qu'il y avoit parmi les Chrétiens dans l'Egliſe primitive, Secte qui adoroit les Serpens, & qui prétendoit que le Serpent tentateur étoit un Etre bon. On attribue auſſi le culte des Serpens aux guériſons miraculeuſes opérées par le Serpent d'airain. Enfin on parle d'*Alexandre* le Grand, qui prétendoit avoir eu l'honneur d'être engendré par un Serpent, que l'on adoroit comme un Dieu, par le décret des Prêtres.

Enfin dans la ſixième & derniere Diſſertation, on rapporte les raiſons qui ont engagé les Hommes à adorer des Créatures nuiſibles, auſſi-bien que celles qui ſont utiles. On attribue cela à l'idée de deux Principes coéternels, l'un bon, l'autre méchant. Les Hommes ne pouvant pas ſe perſuader qu'un Dieu tout bon fût l'auteur du mal moral, ont inventé ce ſyſtême des deux Principes; ſyſtême que quelques Chrétiens de l'Egliſe primitive ont embraſſé, quoiqu'il ſoit ſuffiſamment refuté par la ſentence prononcée contre le Serpent dans le Paradis terreſtre. On finit cet Ouvrage, en ſpécifiant les raiſons qui ont porté les

Egyp-

Egyptiens à adorer différentes especes d'animaux, & à cette occasion on parle de plusieurs de leurs abominations, qu'ils pratiquoient sous prétexte de rendre un Culte religieux à leurs prétendues Divinitez.

ARTICLE X.

CALLIMACHI Hymni & Epigrammata: Quibus accesserunt THEOGNIDIS Carmina; nec non Epigrammata plus quàm trecenta ex Anthologia *Græca*, quorum magna pars non ante separatim excusa est. His adjuncta est GALENI Suasoria ad Artes. Notas addidit, atque omnia imprimenda curavit Editor. In *Præfatione* differitur de Linguæ *Græcæ* Pronunciatione, secundumne Quantitatem an Accentum melius procedat. *Londini* impensis *Gul. Thurlbourne*, Bibliopolæ *Cantab.* Veneunt apud *J. Nourse*, *P. Vaillant*, *J. Beecroft. Lond.* 1741. in 8. *pagg.* 316.

L'Editeur de cet Ouvrage nous dit dans sa Préface, qu'il s'est déterminé à donner une nouvelle Edition de CALLIMAQUE, en petit format, parce qu'on le trouvoit difficilement, & qu'il se vendoit fort cher.

Il

Il se plaint de la mauvaise coûtume qui régne dans les Colléges, où l'on ne fait presque rien lire des Poëtes *Grecs* aux jeunes Etudians, si ce n'est quelques endroits d'*Homere* & d'*Hesiode* : De sorte que lorsqu'après être sortis des Classes ils veulent se mettre à lire *Sophocle* ou *Euripide*, ils se trouvent tout desorientez & comme transportez dans un autre monde. C'est pour remedier à ce defaut, autant qu'il étoit en son pouvoir, que notre Editeur a voulu mettre entre les mains de la jeunesse les *Hymnes* de CALLIMAQUE, qui sont un des plus beaux restes de l'Antiquité. Et parce que tous les hommes aiment la varieté, on a joint à ces Hymnes les *Epigrammes* de CALLIMAQUE, plus de trois-cens autres *Epigrammes* tirées de l'*Anthologie*, & les *Sentences morales* de THEOGNIS de *Megare*. Cela est suivi d'un petit Traité de GALIEN, intitulé Προτρέπτικος λόγος περὶ τὰς τέχνας, *Oratio suasoria ad Artes*.

Notre Editeur a fait une nouvelle Traduction des Epigrammes de CALLIMAQUE en Prose ; on n'en avoit qu'une Traduction en Vers ; & il remarque avec raison, que rien n'est plus absurde qu'une pareille Traduction, qui ne sçauroit être utile à ceux qui veulent apprendre le *Grec*, & qui ont besoin de consulter une Traduction littérale. „ Une bonnne Tra„ duction, *dit-il*, doit servir de Com„ men-

„ mentaire & de Scholies. Par une *bonne* „ *Traduction* j'entens une Traduction *fidèle* „ *& claire* ; lorſqu'on veut la rendre *élegan-* „ *te* on la rend inutile ; c'eſt dans *Terence* „ & dans *Ciceron* qu'il faut chercher l'é- „ legance. Une Traduction en Vers eſt „ plus inſupportable encore ; ſi l'on veut „ lire de bons Vers, il faut prendre *Virgile* „ ou *Ovide* ". L'Editeur n'a point touché à la Traduction des Hymnes ; & comme il en corrige pluſieurs endroits dans ſes Notes, il promet d'inſerer ces corrections dans une nouvelle Edition, étant fâché de ne l'avoir pas fait dans celle-ci.

Il avoue qu'il n'a vû aucun Manuſcrit de CALLIMAQUE ; mais il a conſulté les Editions les plus anciennes & les meilleures, leſquelles la belle Bibliothèque du Dr. *Mead* lui a fournies, & à cette occaſion il donne à cet illuſtre Sçavant les éloges qu'il mérite. On ne nous dit point quelles ſont ces Editions : il y en a deux qui ſont très-belles, & que notre Auteur a ſans doute conſultées *. La première eſt celle de Mad. *Dacier*, qu'elle publia en 1674, in 4°. ſous ce titre : CALLIMACHI *Hymni, Epigrammata & Fragmenta, Græcè & Latinè ; nec non ejuſdem Poëmatium de Comâ Berenices à* Catullo *verſum. Edente cum Notis & Indice* Anna, Tanaquilli Fabri *filia.*

* Il les cite toutes deux dans ſes *Notes.*

lia. L'autre Edition eſt en deux Volumes in 8°. publiée à *Utrecht* en 1697 par *Théodore Grævius*, fils du célèbre Profeſſeur de ce nom. En voici le titre: CALLIMACHI *Hymni, Epigrammata & Fragmenta. Ex recenſione* Theodori J. Georg. *filii* Grævii, *cum ejuſdem Animadverſionibus. Accedunt* Nic. Friſellini, Henr. Stephani, Bonav. Vulcanii, Pauli Voetii, A. Tanaq. Fabri *filiæ*, Daceriæ, R. Bentleii *Commentarii, & Annotationes Viri illuſtriſs.* Ezechielis Spanhemii. *Nec non, præter Fragmenta, quæ antea* Vulcanius *&* Daceria *publicarant, nova, quæ* Spanhemius *&* Bentlejus *colligerunt & digeſſerunt. Hujus curâ & ſtudio quædam quoque inedita* CALLIMACHI *Epigrammata nunc primùm in lucem prodeunt.* On voit par ces titres, que ces deux Editions contiennent quelques Fragmens de CALLIMAQUE; mais apparemment que le nouvel Editeur n'a pas jugé à propos de les inſerer dans ſon Edition; car on ne les y trouve point, & il n'en dit même pas un mot dans ſa Préface.

Après les Piéces que nous avons ſpécifiées, & à côté deſquelles on voit la Traduction Latine, on trouve les Notes de notre Editeur, leſquelles il croit qu'on lira avec plaiſir & avec fruit, parce qu'elles ſont pour la plupart *nouvelles & bien fondées*. Il a ſouvent éclairci CALLIMAQUE, & il l'a quelquefois corrigé aſſez heureuſement. *Notæ meæ*, dit-il, *cum vo-*

lu-

luptate & fructu, ni fallor, legentur; sunt enim pleraque in eis intacta & nova, *&, nisi nimis blandi sunt amici,* vera. CALLIMACHUM *ipsum sæpe illustravi. Emendavi etiam aliquoties non infeliciter.*

Après ces Notes, on trouve la Traduction Latine que *Catulle* a faite du petit Poëme de CALLIMAQUE, intitulé *Coma Berenices,* la Chevelure de Berenice.

On a vû par le titre de cette Edition, que la Préface traite de la Prononciation de la Langue Grecque. L'Auteur examine s'il faut la prononcer suivant les Accens, ou suivant la Quantité. Il soutient qu'il est absurde de prononcer les mots, en appuyant sur les Syllabes où l'Accent est placé, parce qu'en prononçant de cette manière on rend souvent brèves des Syllabes qui sont longues, & longues celles qui sont brèves, ce qui est sur-tout insupportable lorsqu'on lit des Vers, dont cette manière de prononcer ruine entierement l'harmonie. Il en donne un grand nombre d'exemples; & il fait voir en même tems, qu'on prononce aussi d'ordinaire très-mal plusieurs mots Latins, faute d'avoir égard à la quantité. Il conclut de toutes ses Remarques, que c'est suivant la Quantité, & non suivant les Accens qu'il faut prononcer la Langue Grecque.

Pour achever de faire connoître cette nouvelle Edition, nous donnerons quelques exemples des Notes de l'Editeur, après

près avoir averti qu'on n'en trouve que sur les Hymnes & les Epigrammes de CALLIMAQUE. Il n'y en a point, ni sur les Epigrammes de l'Anthologie, ni sur le petit Ouvrage de *Galien*.

Hymni in Jovem versu 47. Κοίμισεν. *Perperam vertunt* circumgestavit; *etiam* Grævius, *quod miror*, circumtulit; *quasi esset* κόμισεν *prima brevi, ut v.* 33. δῶκε κομίσται: *loquitur de nutricum cantione, qua soporem vagientibus conciliant: ergo* sopivit, ad dormiendum induxit. *Quod sic* Nonnus *extulit.*

Ἀμφοτέρᾳς ἔυδοντας ἐκοίμισε μαιάδι τέχνῃ.

Eodem sensu Βαυβᾶν & Βαυκαλᾶν & Βαυκαλίζειν *dicebant Græci*, ἀπὸ τῆς Βαυβοῦς *Cereris nutrice. Etiam Schol.* ἐν γὰρ λίκνοις τὸ παλαιὸν κατεκοίμιζον τὰ βρέφη, πλέτον καὶ καρπὸς ὀιωνιζόμενοι. λίκνον δὲ τὸ κόσμικον, ἢ τὸ κενίον, ἐν ᾧ τὰ παιδία τεθέασιν. Κενίον, *Cunæ.*

Hymni in Dianam versu 35. Ἀρτέμιδος καλέεσθαι. *Dianæ urbes solius erunt.* καλέεσθαι Ἀρτέμιδος *non est* Dianam invocare, *quod quis non videt? Sed* Dianæ vocari.

Ibid. v. 243. πλήσσωσιν ὁμαρτῇ. *Homerum imitatur, qui sic mirificè, ut omnia, hoc exequitur Il.* Σ. *v.* 570.

Τοῖσιν δ' ἐν μεσσοισι πάϊς Φόρμιγγι λιγείῃ
Ἱμερόεν κιθάριζε· Λίνον δ' ὑπὸ καλὸν ἀείδε
Λεπταλέῃ Φωνῇ· τοὶ δὲ ῥήσσοντες ὁμαρτῇ
Μολπῇ τ' ἰύγμῶτε ποσὶ σκαίροντες ἕποντο.

Ho-

Homerus ῥήσσοντες ὁμαρτῇ simul ferientes: *& hic* πλήτσωσιν ὁμαρτῇ *vertere debuerant* pulsarent simul. *Apollon Rhod. Lib. I. v.* 536.

——— ὥς ῥ' ἥθεοι Φοίβῳ χορὸν ———
Στησάμενοι, Φόρμιγγος ὑπαὶ περὶ βωμὸν ὁμαρτῇ
Ἐμμελέως κραιπνοῖσι πέδον ῥήτσωσι πόδεσσι.

Ad citharam simul ad numerum pedibus terram quatiunt: *Citatur ex Od.* ζ. 318. πλίσσοντο πόδεσσιν. *Sed non opus erat, cum de mulabus dicatur. Insignis locus est apud* Apul. *in Flor. de Hiagni quodam, qui inter alia dicitur* primus lævis & dextris foraminibus acuto tinnitu & gravi bombo concentum musicum miscuisse.

Hymni in Delum versu 62. ὑποπτεύοντες. Ὑποπτεύειν non *memini nisi pro* suspicari, suspectum habere. *Lego ex conjectura,* γαῖαν ὀτιπεύοντες, *vel* ὀπιπτεύοντες, observantes, oculis undique lustrantes; *unde* ὀπιπεύτης, *& apud Homerum* παρθενοπίτης Virginum nimis curiosus observator & inspector, &c. *Sic versu* 64. *Mars* πέδον ἠπείροιο Φυλάσσει, *&* v. 66. *Iris* νηῶν σκόπος *dicitur.*

Ibid. v. 98. Εὐαγέων δὲ καὶ εὐαγέεσσι μελοίμην. *Versio*, Sancti mihi, & ego sanctis curæ sum; *pudendo sane lapsu, & contra leges Grammaticæ.* εὐαγέων *est participium à verbo* εὐαγέω purus sum. *Theognis* v. 1137. *habet.*

Εὐσεβέων ἀνδρῶν,
Piorum hominum.

Et mox versu 1140.

Ευσεβέων περὶ Θεᾶς,

Pie ſe gerens erga Deos.

Theocr. eodem ſenſu & iiſdem fere verbis.

Αυτός τ' ἐναγέσιν καὶ ἐναγέεσσιν ἄδοιμι.

Igitur vertendum, Sanctus verò ipſe ſanctis ſim curæ.

Ibid. v. 200. περὶ καίεο πυρὶ. *Ineptiſſima lectio eſt contra metri rationem, cujus ſervantiſſimus eſt* CALLIMACHUS: *corrigo* ἔπεὶ περὶ καίεο κῆρι, quia corde flagrabas, præ amore ſcilicet & miſericordia. *Hom. ſæpe*, περὶ κῆρι φίλησε, περὶ κηρι τιέσκετο, *& è contrario*, περὶ κῆρι νεμεσσῶμαι, ἐχολώθη. *Ariſtoph. Lyſ. habet* κάομαι τὴν καρδίαν, *& Achar. v.* 1. δέδηγμαι. *Suſpecta erat etiam* Stephano *vox iſta* πυρὶ, *quæ quidem nuſquam correpta reperitur. Equidem conjecturam illam viri acutiſſimi rectam puto. Sed jam dicat mihi aliquis cur* exureret algam? Aggereret *potius &* accumularet. *Conjiciebam olim* κατέννησας accumulaſti. *Credo audacem & ineptum aliquem, cum videret* καίεο, *repoſuiſſe* πυρὶ, *&, ut ſatis eſſet ignis*, κατέννησας *mutaſſe in* κατέΦλεξας· *Putaram etiam legi poſſe* κατέΦρυξας arefeciſti. *Nunc diſplicet* Φῦκος *repetitum, & totum locum corruptum arbitror & inſanabilem.*

En voilà aſſez pour faire connoître la nature des Notes de notre Commentateur: nous finirons cet Article en avertiſſant, que cette Edition eſt très-belle, tant par rapport au papier, que par rapport aux caractères Grecs & Romains.

AR-

ARTICLE XI.

Propoſals for printing by Subſcription a TREATISE *upon* Microſcopes, *containing a compleat Account of all ſorts of* Microſcopes, *both as to their Theory and Mechaniſm. With ſeveral new Improvements. By* JOSEPH HARRIS.

C'eſt-à-dire:

Projet pour imprimer par Souſcription un *Traité des Microſcopes*, où l'on explique, tant la Théorie que le Méchaniſme de toute ſorte de Microſcopes; avec pluſieurs Remarques nouvelles, deſtinées à les perfectionner. Par JOSEPH HARRIS.

L'Utilité des Microſcopes eſt univerſellement reconnue: ils nous ont découvert, pour ainſi dire, un nouveau Monde, & ſervent à étendre les bornes de nos connoiſſances dans l'Hiſtoire naturelle. Mais ils peuvent être rendus encore plus utiles qu'ils ne ſont. Mr. *Harris* ſe propoſe donc de montrer dans ce Traité, comment on peut les perfectionner, en les rendant plus complets & plus commodes, & d'en expliquer la nature & les uſages. Voici le Plan de ſon

Traité, tel qu'il nous le donne lui-même.

I. Afin qu'on puiſſe mieux juger des effets des Microſcopes, on rapporte quelques experiences touchant les limites de la ſimple vûë.

II. On traite des Microſcopes ſimples. On explique la Théorie des Lentilles, la meilleure manière de les tailler & de les polir, comment on peut découvrir par des experiences dans quelle proportion elles groſſiſſent les objets. On donne auſſi la Deſcription de toutes les parties des Microſcopes qui ſont les plus uſitez, particulierement de ceux qu'on vend dans les Boutiques: & l'on montre comment on pourroit les compoſer d'une manière nouvelle & plus commode.

III. De tous les Microſcopes compoſez, tant par rapport à la Théorie que par rapport au Méchaniſme. Deſcription des piéces dont ils ſont compoſez: Manière nouvelle & plus commode de les compoſer, qui peut ſervir également aux Microſcopes de refléxion & de refraction.

IV. Relation des différentes méthodes employées juſqu'ici pour meſurer de petits objets. Deſcription d'un nouvel Inſtrument propre à cet uſage.

Du Microſcope de la Chambre obſcure, c'eſt-à-dire, qui ſert à repréſenter des objets très-petits dans une Chambre obſcure. *Appareil* commode & nouveau pour cet effet. De la manière de peindre les ob-

objets repréſentez par le Microſcope. Obſervations générales ſur les différentes eſpeces de Microſcopes; des avantages qui ſont particuliers à chacune. Relation des découvertes les plus remarquables qu'on a faites juſques à préſent par le moyen des Microſcopes.

Cet Ouvrage ſera imprimé in 4°. & contiendra environ trente feuilles. Il y aura quinze ou vingt Planches, qui ſeront très-bien gravées. Comme il eſt fort avancé, on ſe propoſe de le délivrer aux Souſcripteurs vers le 25. de Mars 1743.

Le prix pour les Souſcripteurs eſt d'une demi Guinée, c'eſt-à-dire dix Chelins & demi, dont on payera ſept Chelins en ſouſcrivant, & le reſte en recevant un Exemplaire complet en feuilles. Ceux qui ſouſcriront pour ſix Exemplaires en auront un ſeptième gratis. On imprimera la Liſte des Souſcripteurs. On peut ſouſcrire chez l'Auteur & chez ſes Amis.

ARTICLE XII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

NOs Boutiques ſont, plus que jamais, inondées d'un torrent de Brochures politiques, de Romans, de Contes & de Miſcellanées, tant en Proſe qu'en Vers. Il eſt avantageux pour notre Nation que les Etrangers ne ſoient pas in-

formez de tout ce qu'elle peut enfanter en ces divers genres. On y verroit trop que les bagatelles réuſſiſſent parmi nous comme ailleurs, & que, malgré le mépris que nous témoignons ſouvent pour la légereté d'Eſprit & de Plume, qui fait comme le caractère diſtinctif de quelques-uns de nos Voiſins, nous faiſons tout notre poſſible pour y atteindre. Cependant, comme ſi ce n'étoit pas aſſez de nos productions naturelles, nous nous voyons encore, à l'aide des Traductions, accablez de ce qui vient du dehors, & ce qu'il y a peut-être de plus inconcevable en ceci, c'eſt que ces Traductions ne ſont d'ordinaire pas mieux faites que la plupart de celles qu'on publie au-delà de la Mer de nos Livres *Anglois*. On diroit que les unes & les autres ſont également travaillées par des gens qui n'entendent, ni les langues, ni les choſes, & que l'on maſſacre ainſi mutuellement les Ouvrages, comme ſi c'étoit une guerre où l'on ſe mît ſur le pied de ſe rendre rigoureuſement la pareille. Nous ne manquerions donc jamais d'une grande abondance de matériaux pour les *Nouvelles Littéraires* de cette *Bibliothèque*, ſi nous voulions y faire entrer tous ces Ouvrages, deſquels on peut dire avec autant de vérité que du *Mercure Galant*, qu'ils ſont *immédiatement au-deſſus*, ſi-non même au-deſſous *du rien*. Mais nous reſpectons trop le Public pour l'entretenir de ces fariboles, & nous eſpérons que cet avis, donné une fois pour toutes, ſuffira pour excuſer auprès de lui le profond ſilence que nous garderons là-deſſus. Nous nous flattons même que, ſans ce ſecours, nous ne manquerons point de matière.

Samuel Auſten imprime & debite par Brochures la ſeconde Edition de l'*Hiſtoire de la Bible, depuis le*

le commencement du Monde, jusqu'à l'établissement du Christianisme, par Mr. THOMAS STAKHOUSE, Maître ès Arts, & Vicaire de *Beenham*, dans la Province de *Berks*. L'Auteur a donné à cet Ouvrage toute la perfection que l'on pouvoit attendre d'un Sçavant qui prend un tendre intérêt à l'honneur de la Religion. Au lieu d'augmenter le doute dans la diversité des sentimens, il indique toûjours, d'une manière judicieuse, le choix le plus sûr ou le plus sage. Lorsque les choses ne peuvent être éclaircies que par des *Dissertations* dans les formes, il ne les a pas negligées. Ajoutez à cela le soin qu'il a pris partout, de lier l'Histoire Sacrée avec la Profane, d'y mettre des *Notes* Critiques au bas des pages, pour expliquer les Passages difficiles de l'Ecriture, pour corriger les Traductions, & pour concilier les Contradictions apparentes, & de placer en divers endroits des *Cartes* Géographiques & des *Figures*, pour donner une intelligence prompte & plus facile des lieux & des objets. L'Ouvrage entier doit contenir 400. feuilles, dont quatre se débitent par Brochure à la fois, qui coûtent 6. sols.

Voici une Traduction que l'on ne doit pas confondre dans la foule. Ce sont *les quatre Livres d'Architecture de Palladio*, traduits sur *l'Italien*, revûs & publiez par Signor GIACOMO LEONI, Architecte de Son A. S. le feu Electeur *Palatin* : à quoi l'on a ajouté un *Appendix*, sur les Antiquitez de *Rome*, par le même *Palladio*, qui n'avoit jamais été traduit en *Anglois*. On trouve sur les quatre Livres d'amples Notes & de curieuses Observations du fameux *Inigo Jones*, que l'on a tirées de l'Original, MS qui se garde dans Bibliothèque du Collége de *Worcester*

à *Oxford*. Il y a déja plus de deux mois que cet Ouvrage eſt en vente.

Mr. JAMES, Docteur en Médecine, fait imprimer & débite actuellement par Brochures, de cinq feuilles chacune, qui coûtent un Chelin, un *Dictionaire de Médecine* en *Anglois*. Cet Ouvrage doit former comme un Corps complet de *Médecine* & de *Chirurgie*, & ſera extrait des plus habiles Auteurs, tant anciens que modernes, y compris ſingulierement les Obſervations qui ſe trouvent dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, & celles que renferment les Oeuvres de Mr. *Boerhave*. L'entrepriſe eſt bien grande pour une exécution dont le détail revient périodiquement chaque ſemaine.

Jacob Robinſon a imprimé *deux Sermons* de Mr. JAQUES RUDD, Curé de *Garsdale*, dans la Paroiſſe de *Sedbergh*, Province d'*York*. L'un de ces Sermons eſt ſur le *Bâtême du St. Eſprit*, & l'autre ſur le *Bâtême d'Eau*; & les deux enſemble, accompagnez des éclairciſſemens néceſſaires, ont pour but de combattre les Erreurs de *Quakres*, & de démontrer que le *Bâtême d'Eau* eſt d'inſtitution divine, & d'une obligation perpetuelle.

Le Docteur WATERLAND, qui s'étoit rendu ſi célèbre & ſi recommandable par ſon zèle, par ſes Prédications & par ſes Ecrits contre les Ennemis de la Divinité conſubſtantielle de Notre Seigneur JESUS-CHRIST, mourut dans la Paroiſſe de *Twickenham* en *Middleſſex*, dont il étoit Vicaire, le 1. de Janvier 1743. Mr. JEREMIE SEED, qui prononça ſon Oraiſon funèbre le Dimanche ſuivant, ne manqua pas d'y donner quelque compte de ſa Vie & de ſes Ecrits. A la requiſition de l'Auditoire, la Piéce a été imprimée, & ſe vend chez *Manby*.

Mr.

Mr. JEAN COLSON, Maître ès Arts, Membre de la Societé Royale, & Professeur de Mathématiques dans l'Université de *Cambridge*, a fait imprimer par *Nourse* en *Anglois*, la *Methode des Fluxions & des Suites infinies, avec l'application que l'on en doit faire à la Geometrie des Courbes, écrite par celui qui en a été l'Inventeur*, le Chevalier NEWTON, *en son vivant Président de la Societé Royale, traduite sur l'Original* Latin, *qui n'a point encore été publié. On y a joint un Commentaire perpetuel, qui consiste en Notes, en Eclaircissemens & en Supplemens, pour faire de ce Traité un Système complet.*

On ne sçauroit douter que l'Ouvrage suivant ne doive être fort recherché des Ecclésiastiques qui courent les Bénéfices; car ils y apprendront sans peine, qui les donne, & ce qu'ils rapportent. En voici le Titre: *Thesaurus rerum Ecclesiasticarum; Being an Account of the Valuations*, &c. C'est-à-dire: „ Trésor des Biens Ecclésiastiques, ou „ l'Evaluation des Bénéfices Ecclésiastiques, dans „ tous les Diocéses d'*Angleterre* & de *Galles*, sur le „ Tau où ils sont à présent mis, ou bien où ils „ l'étoient en dernier lieu, avant qu'on les exemptât du payement des premiers Fruits & des Dixièmes. A quoi l'on a ajouté les noms des personnes qui ont le droit de Patronage, &c. par „ JEAN ECTON, en son vivant Receveur général „ des Dixièmes que paye le Clergé". C'est un Volume in 4. Pour l'intelligence de ce Titre on doit sçavoir, que la Couronne d'*Angleterre* est investie du droit de tirer les Revenus de la *première* année de tous les Bénéfices Ecclésiastiques, & le *Dixième* de tous les Revenus courans; qu'il y a par conséquent dans l'Echiquier un Livre de compte où l'on a fixé la valeur du produit de tous ces

Bénéfices ; qu'à la vérité cette évaluation fut faite & réglée dans un tems où les especes d'or & d'argent étoient beaucoup plus rares en *Europe* qu'elles ne l'y sont à cette heure ; que cependant on ne laisse pas de juger par les Livres du Roi, quel est le produit d'aujourd'hui, parce qu'on sçait en gros où peut aller la différence de l'ancien tems ; & qu'enfin, sous la Reine *Anne*, on exempta du payement dû à la Couronne, tous les Bénéfices qui étoient au dessous d'une certaine valeur.

Il a paru, l'une près de l'autre, *deux Histoires* assez différentes du *Shah Nadir :* l'une écrite par Mr. JAQUES FRASER, & imprimée chez *Millar* ; l'autre par Mr. J. M., à ce qu'on dit, sur la Traduction *Hollandoise* d'un Original *Persan* venu des *Indes*, imprimée chez *Walls*. La première a tous les caractères possibles d'autenticité, venant de la main d'un homme habile, qui a été long-tems dans les Etats du *Mogol*, & qui s'y est attaché singulierement à s'instruire de la vérité des Faits, de même qu'à apprendre les Langues de l'*Orient*, dans lesquelles il a apporté près de 200. Manuscrits très-curieux, dont quelques-uns sont écrits dans la Langue *Sanskerrit*, qui fut l'ancienne des *Bramines*. Les deux Auteurs & les deux Libraires ont tâché de se nuire mutuellement par des traits desagréables qu'ils se sont lancez dans les Papiers des Nouvelles publiques. On plaint Mr. *Fraser* d'avoir à lutter contre des ombres semblables, & peut-être que le Sr. J. M. seroit bien embarassé, s'il falloit produire le Manuscrit de sa Traduction *Hollandoise*, qu'il dit avoir traduite en *Anglois*.

Mr. GUILLAUME RICHARDSON, Professeur en Théologie, Maître du Collége d'*Emmanuel* à *Cambridge*, & Prébendaire de la Cathédrale de *Lincoln*, va faire réimprimer par Souscription, „ les

„ Mé-

„ Memoires Eccléſiaſtiques de *François Godwin* ", qu'il a collationnez avec les Manuſcrits, qu'il a par ce moyen corrigez en pluſieurs endroits, & qu'il a continuez juſqu'à notre ſiécle. En voici le Titre : *Franciſci Godwini, primò Landavenſis, dein Herefordenſis Epiſcopi, de Præſulibus Angliæ Commentarius, omnium Epiſcoporum, nec non & Cardinalium ejuſdem Gentis, nomina, tempora, ſeriem, atque actiones maximè memorabiles, ab ultima antiquitate repetita, complexus, quem ad fidem Monumentorum in Archivis Regiis Lambethanis, &c.* Ce ſera un *Folio*, accompagné de quantité d'ornemens de Deſſein, & dont on promet auſſi que l'Edition ſera très-belle. Les Souſcriptions ſe prennent chez l'Editeur, & chez pluſieurs Libraires de *Cambridge*, d'*Oxford*, de *Londres*, d'*York*, d'*Exeter*, de *Bath*, de *Dublin* & d'*Edimbourg*.

Thurlbourn, Libraire de *Cambridge*, a imprimé une Lettre Latine de Mr. JAQUES TUNSTALL, du Collége de *St. Jean*, à Mr. CONYERS MIDDLETON, au ſujet de la *Vie de Ciceron* écrite par ce dernier, dans laquelle on remarque qu'il y a des Omiſſions eſſentielles relativement aux Lettres de *Ciceron* à ſon Ami *Atticus*, & à ſon Frere *Quintius*, & l'on examine auſſi l'autenticité de celles de *Ciceron* à *Marc Brutus*, & de *Brutus* à *Ciceron*. A cette Lettre de Mr. TUNSTALL Mr. JEAN CHAPMAN a joint une *Diſſertation Chronologique* ſur le tems où *Ciceron* écrivit ſes Livres *de Legibus*.

Wotton, Libraire de *Londres*, debite en cinq Volumes in 8. une nouvelle Edition du Livre intitulé *The Engli h Baronetage, containing : &c.* C'eſt-à-dire : „ L'Etat Généalogique & Hiſtorique des Chevaliers *Baronets* ; qui „ ſont à préſent en *Angleterre*, leur Origine, leurs Alliances, leurs Branches, leurs Actions memorables, leurs „ Morts, les lieux de leur Sépulture, leurs Inſcriptions „ Sépulcrales ; le tout tiré de Manuſcrits autentiques, „ des Greffes, des vieux Inſtrumens, de nos meilleurs „ Hiſtoriens, & d'autres bonnes Autoritez ". Comme les Ouvrages de la nature de celui-ci, ont pour objet des choſes très-variables & très-paſſageres, on ſent aſſez, d'un côté, que les nouvelles Editions en doivent revenir aſſez fréquemment, & de l'autre, que comme bien des Gens ont beſoin de répertoires ſemblables, il eſt impoſſible auſſi qu'on n'y faſſe de conſiderables Additions, & que par conſequent les Volumes ne s'en multiplient. Mon Edition, qui eſt de l'an 1720., n'en avoit encore que deux : à préſent en voici cinq. Cette difference eſt bien remarquable dans un ſi petit nombre d'années.

L'Au-

L'Auteur des *Recherches de l'Origine de nos Idées de la Beauté & de la Vertu*, dont nous avons déja quatre Editions, vient de publier la troisième considérablement augmentée de son *Essai sur la Nature & la Conduite des Passions & des Affections, avec des Eclaircissemens sur le Sens Moral.* La repetition de ces deux Ouvrages, qui reparoissent, l'un pour la troisième, l'autre pour la quatrième fois, dans un assez petit nombre d'années, en marque suffisamment le mérite. Ce qu'il y a dans le dernier, sur le *sixième Sens*, qu'il appelle le *Sens Moral*, a paru si juste à diverses Personnes d'esprit, qu'elles en ont aisément adopte les idées.

Le premier Duc d'*Ormond* eut tant de part aux Affaires qui se passerent de son tems en *Irlande*, que l'*Histoire de la Vie de ce Seigneur* ne peut être que fort curieuse. Mr. THOMAS CARLE, Maître és Arts, se propose de la donner par Souscription, en trois Volumes *in Folio*, en suivant la Methode nouvellement introduite, d'en publier toutes les semaines sept Feuilles pour le prix de 12 sols.

Mr. A. CRUDEN, Maître és Arts, vient de publier en *Anglois*, une *Concordance complette de toute la Bible*, en deux Parties. Dans la premiere sont les mots communs, avec tous les renvois & tous les divers sens, fidelement marquez, ce qui renferme aussi l'explication de diverses Coûtumes dont l'intelligence éclaircit l'Ecriture. Dans la seconde sont les Noms propres qui se trouvent dans nos Livres Sacrez. Après quoi vient une Concordance pour les *Apocryphes* en particulier. Il me semble qu'un Ouvrage de cette Nature pourroit être fort utile en *François*, pourvû que l'on y fit entrer les principales Traductions en Langue vulgaire.

Comme les nouvelles Editions des Livres de l'Antiquité *Grecque* & *Latine* ne sont rien moins qu'indifférentes aux personnes qui cultivent l'Histoire Litteraire, nous nous proposons d'indiquer, dans la suite, celles qui se publieront en *Angleterre*. Nous commençons par celles de *Virgile* & d'*Epictete* qui ont paru cette année.

P. Virgilii Maronis Opera, studio JOH. STERLING, *M. A.* 8. 1742.

Epicteti quæ supersunt Dissertationes ab Ariano collectæ, hoc non Enchiridion & Fragm. Gr. L. cum integri. JACOBI SCHEGKII, & H. WOLFII *selectisque aliorum Annotationibus; recensuit. Notis & Indice illustravit* J. UPTONUS, *Præf. Rollens.* Lond. *Th. Woodward* 2. vol. 8. 1742.

FIN.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE.

M DCC XLII.

TOME DIX-NEUVIEME,

SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,

Chez PIERRE DE HONDT.

M DCC XLII.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. MR. BENJAMIN ROBINS; *Ses nouveaux Principes d'Artillerie sur la Force de la Poudre à Canon, & la Resistance de l'Air.* pag. 221.

II. Mr. FRANÇOIS DRAKE; *Son Histoire de la Ville de* York, *de sa Cathédrale & de ses Archevéques.* 241.

III. *La Coignée mise à la Racine du Clergé Chrétien,* en quatre Discours, *par un* Laïque. 262.

IV. *Mélanges de Littérature & de Philosophie, contenant un* Essai sur la Critique, *un* Essai sur l'Homme, *& quatre* Epîtres Morales sur le Ca-

Caractère des Hommes, sur celui des Femmes & sur l'Usage des Richesses, *le tout de* Mr. POPE; *avec sept* Lettres Philosophiques *sur le système de* Mr. POPE *dans son* Essai sur l'Homme. 288.

ART. V. *Dissertations sur l'*Union *de la* Religion, *de la* Morale *& de la* Politique, *tirées d'un Ouvrage de* Mr. WARBURTON. 313.

VI. Mr. JEAN THURLOE; *son Recueil des Mémoires d'Etat depuis* 1638. *jusques à la Restauration, publiez par* Mr. THOMAS BIRCH. 350.

VII. *Nouvelles Littéraires.* 414.

BIBLIO-

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SÇAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE, MDCCXLII.

ARTICLE PREMIER.

New Principles of Gunnery; containing the Determination of the Force of Gun-Powder, and an inveſtigation of the difference in the reſiſting power of the Air to ſwift and ſlow Motions. By BENJAMIN ROBINS *F. R. S.* London:

Printed for J. Nourſe, *without Temple-Bar*, 1742.

C'eſt-à-dire :

Nouveaux Principes d'Artillerie, où l'on détermine la force de la Poudre à Canon, & l'on recherche la différence de la reſiſtance de l'Air, ſelon que les mouvemens ſont prompts ou lents. Par BENJAMIN ROBINS, Membre de la Societé Royale. A *Londres* 1742. *in* 8°. pages 57. pour la *Préface*, & 95. pour le corps de l'*Ouvrage*.

CEt Ouvrage de Mr. *Robins* renferme tant de choſes curieuſes, & même nouvelles, que nous ne croyons pas que ce ſoit en dire trop, que de le mettre au rang des plus conſiderables que l'on ait en ſon genre. Sa *Préface* eſt ſur-tout un de ces Morceaux, dans leſquels chacun peut trouver, ſelon la diverſité de ſon goût, ou l'agréable ou l'utile, & ſouvent tous les deux à la fois. On en jugera par les précis que nous allons en donner; mais au préalable il faut avertir, que comme l'uſage que l'on fait de la Poudre à Canon pour l'Attaque & pour la Défenſe des Places, eſt relatif à celui que l'on fait des Fortifications, c'eſt par

par ce dernier Article que Mr. *Robins* commence la déduction de ſes Faits.

Quoi qu'en diſent quelques Modernes, l'origine des Baſtions eſt encore incertaine, & l'on juge avec beaucoup d'apparence après * *Paſino*, que l'Architecture militaire changea inſenſiblement de forme, à meſure que l'emploi de l'Artillerie en fit ſentir le beſoin. On ne ſçauroit donc être ſûr que les Baſtions ayent été connus & mis en œuvre avant la fin du XV. Siécle. Mais qu'ils le fûſſent vers le commencement du XVI. c'eſt de quoi l'on ne peut douter, puiſque *Tartalea*, qui publia en 1546. ſes *Queſiti ed Inventioni diverſe*, dit en avoir vû à *Verone* d'une prodigieuſe grandeur, & donne un Plan de *Turin* où l'on en voit quatre. Les premiers Baſtions furent petits & placez à grande diſtance les uns des autres, parce que la pratique d'alors étoit d'attaquer les Courtines. Enſuite on les conſtruiſit plus grands & plus ſerrez; ce qui paroît à la Citadelle d'*Anvers* que le Duc d'*Albe* fit bâtir vers l'an 1566.: & comme l'on conçut dès ce tems-là, que la

* Diſcours ſur pluſieurs points de l'Architecture de Guerre, concernant les Fortifications tant anciennes que modernes, &c. par Mr. *Aurelio de Paſino*, *Ferrarois*, Architecte de très-illuſtre Seigneur, Monſeig. le Duc de *Bouillon*. Chez *Plantin*, 1579. *Note de l'Auteur.*

la principale défense consistoit dans celle des flancs, on imagina pour cet effet divers Ouvrages, dont les plus ordinaires furent les Orillons, les Ravelins placez devant les Courtines, les Demi-lunes placées devant les pointes des Bastions, & les Contre-gardes.

L'Auteur parcourt en détail l'utilité de chacune de ces Piéces, & marque aussi ce que les Ingenieurs modernes en ont retenu, de même que ce qu'ils en ont negligé, & que ce qu'ils y ont ajouté. Il observe à cette occasion, que de toutes les Défenses la plus efficace est celle des Contre-mines, lorsque le terrein y est favorable; & après en avoir fourni des preuves de fait, tirées du Siége de *Candie*, qui par ce moyen dura trois ans, & de celui de *Turin*, où les Assiégeans, arrêtez par ce même moyen, ne purent se rendre les maîtres que de la Contrescarpe, après quatre mois entiers de Tranchée ouverte; après cela, dis-je, il ajoute, que nous n'avons rien de plus instructif & de plus complet là-dessus que * la *Dissertation* qui se trouve à la fin du troisiéme *Volume* de Mr. le Chevalier *Folard*.

La justice qu'il rend à l'Auteur de cette Dis-

* Dans la Préface on attribue ce Morceau à Mr. de la *Valiere*, Maréchal des Camps, & Capitaine Général des Mineurs. *Note de l'Auteur.*

Dissertation, n'est rien moins que l'effet d'une prévention en faveur des Modernes. Il taxe ces derniers au contraire, d'avoir sans raison, & contre toute raison, abandonné en bien des choses le Système & la Pratique de leurs Anciens dans l'Architecture Militaire, & s'il y en a quelques-uns dont il fasse l'éloge, ce n'est que par voye de distinction & qu'avec connoissance de cause. Celui qu'il met au premier rang est *le grand Coehoorn*, dont il dit que le second Traité de Fortification, *est en son tout le plus excellent Ouvrage qui ait jamais été produit sur cette matière.*

„ J'ai ouï dire, *ajoute-t-il*, à des gens „ qui connurent personnellement ce grand „ Homme, qu'il s'en fallut beaucoup que „ ses Ecrits ne lui eûssent d'abord acquis „ l'avancement ou la reputation qu'il de„ voit naturellement s'en promettre. Les „ Ingenieurs de son tems, attachez à leur „ vieille routine, le décrierent comme „ un ignorant & un présomptueux, jus„ qu'à ce qu'il eût triomphé de l'envie „ & des préjugez par la défense du Fort „ *Guillaume* à *Namur*, pendant que les „ *François* assiégeoient cette Place. Après „ cette affaire, qui établit sa reputation, „ il fut élevé rapidement aux premiers „ Emplois militaires, & rendit son nom „ immortel par la conduite du Siége de „ *Namur*, sous le Roi *Guillaume*, & en„ suite par ceux de *Bonn*, de *Limbourg*,

„ de la Citadelle de *Liége*, &c. Sa mort, „ arrivée au commencement de la der- „ niere Guerre, fut un très-grand mal- „ heur pour les Alliez, qui s'en reſſenti- „ rent d'une manière bien triſte, preſque „ dans tous les Siéges qu'ils formerent „ après l'an 1707. Outre la direction des „ Siéges qui lui étoit confiée, il étoit en- „ core employé à reparer les Villes fron- „ tieres des *Hollandois*, ou à y faire de „ nouveaux Ouvrages. Le dernier qu'il „ entreprit & qu'il laiſſa imparfait, fut ce- „ lui de *Bergue ſur la Somme*, qui fera toû- „ jours honneur à ſa mémoire. Lorſque „ l'on conſidere la grande reputation que „ le Général *Coehoorn* s'acquit par des ſer- „ vices réels, il eſt difficile de rendre „ raiſon du peu d'eſtime que l'on a fait „ de ſes Ecrits. La plus naturelle m'en pa- „ roît venir du penchant que nous avons „ toûjours eu de ſuivre les ſentimens d'u- „ ne Nation voiſine, qui, malgré les autres „ bonnes qualitez qu'elle peut avoir, ne „ s'eſt jamais illuſtrée par la juſtice qu'el- „ le a rendue au mérite des gens, ou qui „ ſont d'un autre païs, ou qui ont été „ dans un parti oppoſé au ſien ".

Plus équitable que cette Nation voiſine de l'*Angleterre*, & jalouſe du mérite étranger, Mr. *Robins* rend de juſtes hommages à celui de deux illuſtres *François*. „ Je veux parler, *dit-il*, de Mr. *Goulon*, „ & du Maréchal de *Vauban*. Le pre- „ mier,

„ mier, dans un court Traité qui a pour „ Titre, *Mémoires sur l'Attaque & la Dé-* „ *fense des Places*, a établi très-distincte- „ ment les principales maximes qui sont „ nécessaires dans ces Opérations. L'au- „ tre l'a fait dans un Ouvrage qu'il pré- „ senta en Manuscrit au défunt Roi de „ *France*. Dans ce Livre, Mr. de *Vauban* „ a décrit avec le plus grand détail, ces „ parties de l'Attaque qui étoient le plus „ immédiatement de sa propre invention, „ telles que sont les *Batteries à Ricochet*, „ les *Parallèles*, & une *Conduite* singulie- „ re de la *Sappe*. Ce n'est pas qu'il n'ait „ aussi donné de très-amples instructions „ sur tous les autres Articles qui sont „ nécessaires ; & l'on doit avouer sur „ le tout, que c'est l'Ouvrage d'un très- „ grand Maître, & qui répond dignement „ à l'experience & à la capacité de son „ grand Auteur ".

Ce magnifique éloge de l'Ecrit de Mr. de *Vauban*, venant d'un très-habile homme, & d'un *Anglois*, suffiroit tout seul pour nous en donner les plus grandes idées. Mais on sçait d'ailleurs, que toute l'*Europe* en a jugé de la même manière, & l'on n'a pas encore oublié l'extrême impatience où fut le Public, pendant le grand nombre d'années que ce Manuscrit resta renfermé dans la Bibliothèque du Roi très-Chrétien. Le cas qu'on en faisoit, & plus que cela, la crainte de le voir

paſſer en des mains qui en auroient pû faire uſage au préjudice de la *France*, obligeoient à garder ce tréſor avec grand ſoin. Mais auſſi, quelle ne fut pas la joye, lorſque la Providence permit enfin que ce MS. vît le jour! Il fût publié à la *Haye* chez *Pierre* de *Hondt* en 1737. C'eſt un *in* 4°. qui contient 216. pages pour le Traité de *l'Attaque & de la Défenſe des Places*, & 180. pour le ſecond Volume, qui eſt celui de la *Pratique des Mines*; le tout enrichi d'une vaſte quantité de figures, & de la plus belle Edition qu'il ſe puiſſe. L'Idée que l'Editeur en donne en abregé dans la *Préface*, répond ſi parfaitement à celle que Mr. *Robins* vient d'en donner, que l'on me permettra bien de la tranſcrire en ce lieu.

„ Mr. de *Vauban*, *y dit-on*, après s'ê-
„ tre trouvé dans près de 50. Siéges,
„ dont il a dirigé les Attaques ſous le
„ régne de *Louis* le Grand, a été à por-
„ tée, mieux que tout autre, de faire
„ des refléxions ſur l'Attaque & ſur la
„ Défenſe, de corriger ce qu'il avoit é-
„ prouvé de defectueux dans la Fortifi-
„ cation & dans la manière d'approcher
„ une Place, de la battre & de l'attaquer;
„ en un mot, de donner des régles ſûres
„ à l'Aſſiégeant & à l'Aſſiégé pour con-
„ duire avec art & avec ſageſſe leurs
„ travaux & leurs manœuvres, & d'op-
„ poſer une opiniâtre & formidable Dé-
„ fen-

„ fenſe à l'Attaque la plus vigoureuſe &
„ la mieux concertée.

De ces conſiderations générales ſur l'Architecture militaire, notre Auteur paſſe au ſujet de la Poudre à Canon, & de l'uſage qui s'en fait dans la Guerre. L'opinion commune attribue l'invention de cette Poudre à un Moine *Allemand*, nommé *Barthold Schwartz*, vers l'an 1320., & le premier Emploi de l'Artillerie à l'an 1380., dans la guerre qu'il y eut entre les deux Républiques de *Veniſe* & de *Genes*. Mr. *Robins* croit le contraire, & c'eſt ſon avis, que l'on ne ſçauroit déterminer au juſte le tems où la Poudre à Canon fut inventée, parce que l'on ignore celui de la découverte du Salpêtre, dont il eſt ſûr que l'une mena facilement à l'autre, parce que c'eſt la qualité propre de ce Sel d'augmenter prodigieuſement les degrez d'inflammabilité dans les ſubſtances combuſtibles, quand il eſt mêlé avec elles, quoique ſans mélange il ne s'enflamme ni ne brûle. Il juge donc avec beaucoup de vraiſemblance que le Salpêtre fut découvert par les *Arabes*, ou par les *Grecs* du moyen âge, lorſque parmi ces deux Nations on s'attacha plus que jamais à l'étude de la Chymie, & c'eſt ce que confirme le grand uſage qui ſe fit des Feux *Grégeois*, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les guerres des Empereurs de *Conſtantinople*.

Au moins eſt-il certain que *Bacon*, qui écrivit vers l'an 1280., a parlé d'une compoſition qui pouvoit produire un ſon plus fort que celui du tonnerre, & une lumiere plus grande que celle de la Nature, & par le moyen de laquelle il ſeroit même poſſible de détruire des Villes & des Armées; à quoi il ajoute les paroles ſuivantes, qui ſont bien remarquables: *Et experimentum hujus rei capimus ex hoc ludicro puerili, quod fit in multis mundi partibus, ſcil. ut inſtrumento facto ad quantitatem pollicis humani, ex violentia illius Salis, qui* Sal Petræ *vocatur, tam horribilis ſonus naſcitur in ruptura tam modicæ rei, ſcil. modici pergameni, quod fortis tonitru excedere rugitum, & coruſcationem maximam ſui luminis jubar excedit.* C'eſt-à-dire: „ Et l'experience de „ ceci ſe tire de ce jeu d'Enfant qui ſe „ fait en pluſieurs endroits du monde, „ lorſqu'ayant fait un tuyau de la groſ„ ſeur du pouce, de la violence de ce „ Sel, qu'on appelle Salpêtre, il ſe for„ me un ſon ſi horrible de la rupture „ d'une auſſi petite choſe que l'eſt un petit „ morceau de Parchemin, qu'il excede le „ bruit du plus fort tonnerre, l'éclat de „ ſa lumiere excedant auſſi les éclairs les „ plus vifs ". D'ailleurs Mr. le Dr. *Mead* poſſede en Manuſcrit un Auteur, nommé *Marcus Græcus*, qui dans un Ouvrage, intitulé *Liber Ignium*, peu content de décrire les Petards & les Fuſées volantes, com-

comme on les fait encore aujourd'hui, enſeigne auſſi la compoſition de la matière, qu'il dit être de deux livres de Charbon de bois, une livre de Soufre, & ſix de Salpêtre bien pulveriſez & broyez enſemble dans un mortier. On ne ſçait à la vérité quand cet Auteur a vécu; mais on ne ſçauroit douter que ce ne ſoit avant l'invention de l'Artillerie, puiſqu'il n'en dit pas un ſeul mot.

De ces Inventions faites pour le plaiſir, à celle qui regardoit la guerre, le paſſage étoit facile & naturel. Ce doit être vers le commencement du XIV. Siécle, que l'on s'y en ſervit pour la première fois: peut-être que ce que *Bacon* avoit dit en 1280., en fit naître l'idée, & peut-être auſſi que *Barthold Schwartz* fut le premier à qui elle vint; ce qui pourroit avoir donné lieu à l'opinion courante qu'il fut l'inventeur de la Poudre à canon. Mais quelle qu'ait été l'époque de l'invention de l'Artillerie, la Poudre que l'on y employa d'abord étoit d'une compoſition beaucoup plus foible que celle dont on s'y ſert à préſent, ce qui venoit ſans doute de la foibleſſe même des Piéces. Ce n'étoient que des Plâques de fer jointes en long par des cercles du même métal, & d'une prodigieuſe ouverture, dont les boulets n'étoient encore que des pierres d'une immenſe groſſeur. On voit aiſement quelle dut

être

être l'incommodité de semblables machines. En 1453. lorsque *Mahomet II.* assiégea *Constantinople*, ce fut par ce moyen qu'il en battit les murailles. Aussi ses Piéces étoient-elles du calibre de 1200. livres, & l'on ne pouvoit les tirer que quatre fois dans un jour.

On s'apperçut bientôt que les Boulets de fer, poussez avec une Poudre plus forte, en plus grande quantité, péseroient moins & feroient plus d'effet. Il fallut donc faire des changemens dans la fabrique des Piéces, & l'on en vint de la sorte à fondre des Canons plus légers & plus maniables. L'Histoire de ces progrès dans l'Artillerie est remarquable, & *Guichardin* l'a donnée dans son I. Livre, en parlant de l'expedition de *Charles VIII.* en *Italie*, en 1594. Mais on doit bien s'imaginer aussi, qu'on se perfectionna en même tems dans l'art de faire la Poudre. En y faisant entrer les mêmes matériaux, on apprit à la grainer, pour lui donner plus de force. Car d'origine on ne l'employoit qu'en poussiere, & même il se passa du tems que l'on ne s'en servoit encore que de la sorte pour les Canons, quoique l'on en eût de grainée pour les petites armes à feu.

A tous ces égards, dès le tems de *Charles V.* la pratique fut à-peu-près portée au point où elle est encore à présent; mais il s'en faut bien, que la Théorie sur le mou-

mouvement des Bombes & des Boulets n'ait été cultivée avec le même bonheur. Le premier Auteur qui en ait écrit *ex professo*, fut un Mathématicien d'*Italie*, nommé *Tartalea*, célèbre pour avoir inventé la méthode de soudre les Equations cubiques, que l'on attribue ordinairement à *Cardan*. Cet *Italien* examina ce sujet dans sa *Nova Scientia*, imprimée à *Venise* en 1537, & dans les *Quesiti ed Inventioni diverse*, qui parurent dans la même Ville en 1546. Mais comme il n'y eut dans son fait que pure & simple speculation, de faux principes le conduisirent nécessairement à de fausses consequences. Aussi ne fut-il pas épargné par ceux qui traiterent après lui le même Article, & ces derniers n'étant pas plus d'accord entre-eux, la matière causa de grands litiges, jusqu'à ce que *Galilée* termina le différend par des régles plus sûres & plus raisonnées. Ses *Dialogues* sur le Mouvement parurent en 1638. En y définissant les Loix que suit la nature dans la production & dans la composition du Mouvement, il décrivit l'action & les effets de la pesanteur sur les corps tombans, & conclut de ces principes, que le vol d'un Boulet de canon, ou de quelque autre Projectile, doit être la courbe d'une Parabole, à moins qu'il ne soit detourné de cette trace par la resistance de l'Air; proposant au même tems la méthode de découcou-

couvrir les effets ſenſibles que cette reſiſtance devoit produire à quelque diſtance donnée.

Il n'y avoit qu'à ſuivre cette idée. Au lieu de le faire, on poſa pour conſtant, & ſans s'amuſer à s'en inſtruire par les experiences, que la reſiſtance de l'Air ne faiſoit dans le cours des Projectiles aucune variation qui méritât d'y penſer. C'eſt ainſi que parlerent *Anderſon* dans ſon Traité du *vrai Uſage & des vrais Effets du Canon*, publié en 1674., Mr. *Blondel dans ſon Art de jetter les Bombes*, imprimé à *Paris* en 1683., & Mr. *Halley* lui-même dans les *Tranſactions Philoſophiques* N°. 216. Ils veulent tous que la ligne que décrit dans l'air une Bombe volante, ſoit preſque la courbe d'une Parabole ; & cependant Mr. *Anderſon* lui-même comprit par des Experiences ultérieures, que la choſe ne pouvoit être admiſe qu'avec de grandes modifications. Mais telle eſt la force des préjugez, que dans un nouvel Ouvrage qui parut en 1690, plutôt que d'abandonner ſon ancien Syſtême, il crut pouvoir le ſoutenir par l'imagination d'un autre encore moins ſoutenable. On diroit à la vérité, que depuis l'impreſſion des *Principes Mathématiques de la Philoſophie naturelle* de Mr. *Newton*, où l'on voit tout ce que peut l'air ſur tous les corps qui ſe meuvent, on auroit dû faire plus d'attention ſur les con-

conſequences qui en reſultent par rapport à l'uſage de l'Artillerie. Qui le croiroit néanmoins ! Le ſeul exemple de quelques calculs là-deſſus, ſe trouve dans les *Mémoires de l'Académie Impériale de St. Petersbourg* Tom. II. pag. 338. & 339. Mr. *Robins* qui s'eſt apperçu de la faute, s'eſt propoſé d'y ſuppléer dans cet Ouvrage, & voici de quelle manière il nous en expoſe lui-même le ſujet & les vûës.

„ Il paroît, *dit-il*, que les Modernes „ qui ont écrit de l'Art du Canon, ſe „ ſont extrêmement trompez, lorſqu'ils „ ont ſuppoſé que la reſiſtance de l'air „ eſt peu conſiderable, & qu'ils en ont „ conclu, que la trace d'une Bombe ou „ d'un Boulet, de toutes les ſortes, dé„ crit, ou peu s'en faut, la courbe d'une „ Parabole. Il eſt arrivé par ce moyen „ que toutes leurs déciſions ſur le vol d'un „ Boulet déchargé avec quelque degré „ conſiderable de vîteſſe ſont très-erro„ nées, & que par conſequent la Théo„ rie de l'Art du Canon que l'on ſuit à „ préſent ſur cet article, qui en eſt le plus „ important, eſt inutile & trompeuſe.

„ Pour remedier en quelque manière „ à ces imperfections dans cet Art, nous „ avons entrepris dans le ſecond Chapi„ tre du Traité ſuivant, non ſeulement „ de confirmer ce que nous avons déja „ dit de la fauſſeté du mouvement para„ bolique des Projectiles, mais encore

„ de

„ de définir le degré précis de reſiſtan-
„ ce que chaque Boulet ſubit, à pro-
„ portion de la viteſſe de ſon mouve-
„ ment; & comme dans le premier Cha-
„ pitre on poſe des principes pour déter-
„ miner le degré de viteſſe avec laquelle
„ le Boulet ſort de la Piéce, la deſcription
„ de la trace que le Boulet parcourt,
„ devient un Problème géometrique, qui
„ eſt certainement dans ſa plus grande
„ étendue de l'eſpece la plus compli-
„ quée, & qui demande le plus d'opera-
„ tions; mais qui, dans les exemples
„ que la Pratique préſente ſouvent, ad-
„ met des approximations très-aiſées,
„ qui nous mettent facilement en état de
„ comparer le cours actuel des Boulets,
„ avec le réſultat de cette Théorie.

„ Je ne crois pas que ceux qui exami-
„ neront attentivement ce Traité, trou-
„ vent beaucoup de doutes à faire ſur
„ la certitude des déterminations qui y
„ ſont contenues. Je reconnois pourtant,
„ que l'on auroit pû s'attendre à y voir
„ l'exactitude des principes, établis in-
„ conteſtablement par des experiences
„ ſur les rangées réelles des Piéces,
„ comparées avec des calculs fondez
„ ſur la Théorie. A dire le vrai, j'ai eu
„ une fois envie d'ajouter un Chapitre
„ dans cette vûë; mais deux conſidera-
„ tions m'en détournerent. La premiè-
„ re vint de la difficulté que je trouvois

„ à

„ à fixer l'étendue des rangées; difficulté
„ dont il n'y a que les personnes qui ont
„ entrepris de faire des experiences de
„ ce genre qui puissent bien juger. La
„ seconde fut l'irrégularité qui survenoit
„ dans ces rangées, & qui rendoit tous
„ mes efforts inutiles; car la même Piéce, à la même élevation, portoit le Boulet à de grandes distances, de sorte
„ qu'il n'y avoit pas deux essais qui s'accordâssent l'un avec l'autre; ainsi que
„ je l'ai marqué en détail dans la 7. Proposition du II. Chapitre.

„ Malgré ces difficultez, . . j'ai résolu
„ de continuer mes experiences, & je
„ me flatte d'avoir inventé une méthode
„ pour prévenir le dernier inconvenient,
„ faute de quoi il est clair que toutes ces
„ experiences seroient inutiles. Le résultat des essais que je ferai, formera
„ une seconde Partie de ce Traité, que
„ je donnerai dans la suite. . . . Mais
„ comme dans celui-ci, peu content de
„ déterminer la quantité dans la resistance
„ de l'Air, je donne aussi la Théorie de la
„ force & de l'action de la Poudre, on se
„ seroit peut-être attendu que j'eûsse rendu quelque compte de ce que les Ecrivains précedens ont dit là-dessus. Mais
„ tout ce que j'ai rencontré sur cet article est si vague & si peu distinct, qu'il est
„ souvent bien difficile de deviner le vrai
„ sens de l'Auteur. Ce que nous en a-

„ vons de plus intelligible, & ce qui, à „ mon avis, a servi de régle à tous les au- „ tres, est ce que Mr. de *la Hire* a donné „ dans les *Mémoires* de *l'Académie Royale des „ Sciences* pour l'année 1702. ". Encore Mr. *Robins* montre-t-il que ce fameux Académicien *François* a posé l'impossible.

Ici finit la *Préface* du Mathématicien *Anglois*, & je devrois apparemment donner de même un précis suivi de l'Ouvrage: mais comme ce sont des choses que je courrois risque de gâter, en les abregeant autant que je le voudrois, on me permettra d'en donner simplement les Sommaires. Je dirai donc que cet Ouvrage ne contient que deux Chapitres; le I. sur la *Force de la Poudre à canon*, & le II. sur *la Resistance de l'Air*, *& la Trace que décrit la Bombe ou le Boulet en volant*. Tout cela est déduit par une suite de *Propositions*, accompagnées, comme de coûtume en cas semblables, de Figures, de Scholies & de Corollaires. Voici ces Propositions énoncées dans les propres termes de l'Auteur, & qui suffiront pour les personnes qui s'entendent en ces sortes de choses.

Chap. I. Proposition I. „ La Poudre à „ canon, mise en feu, ou dans un vuide, „ ou dans l'air, produit par son explo- „ sion un fluide élastique permanent ". II. „ Expliquer plus particulierement les „ circonstances qui accompagnent l'ex- „ plo-

„ ploſion de la Poudre, ſoit dans un vui-
„ de, ſoit dans l'air, lorſque l'on y met
„ le feu de la manière qui a été décrite
„ dans les experiences de la précedente
„ Propoſition ". III. „ L'Elaſticité, ou la
„ compoſition du Fluide produit par la
„ Poudre miſe en feu, eſt, autres choſes
„ égales, préciſement comme ſa denſi-
„ té ". IV. „ Déterminer l'Elaſticité & la
„ quantité de ce Fluide élaſtique, produit
„ par l'exploſion d'une quantité donnée
„ de Poudre à canon ". V. „ Détermi-
„ ner de combien l'Elaſticité de l'Air eſt
„ augmentée, lorſque la chaleur en eſt
„ portée à la plus extrême du fer rouge ".
VI. „ Déterminer de combien cette Ela-
„ ſticité du Fluide, produite par la Poudre
„ miſe en feu, que nous avons ci-deſſus
„ aſſignée, eſt augmentée par la chaleur
„ qu'elle a au tems de ſon exploſion ". VII.
„ Donner les dimenſions de quelque Piè-
„ ce que ce ſoit d'Artillerie, la denſité
„ de ſon Boulet & la quantité de ſa Char-
„ ge, & déterminer là-deſſus la véloci-
„ té que le Boulet acquerra par l'explo-
„ ſion, en ſuppoſant que l'on puiſſe don-
„ ner auſſi l'Elaſticité de la Poudre au
„ premier inſtant qu'elle prend feu ".
VIII. „ Déterminer la vélocité avec la-
„ quelle ſe meut un Boulet, à quelque
„ diſtance que ce ſoit de la Piéce d'où
„ il part ". IX. „ Comparer les véloci-
„ tez actuelles avec leſquelles les Boulets

„ de différentes eſpeces ſont déchargez de „ leurs Piéces reſpectives, avec leurs vé- „ locitez calculées ſur la Théorie ". X. „ Aſſigner les changemens dans la for- „ ce de la Poudre, qui proviennent de la „ différence dans l'état de l'Atmoſphère ". XI. „ Chercher la vélocité que la flame „ de la Poudre à Canon acquiert en s'é- „ tendant, en ſuppoſant qu'on y mette „ le feu dans quelque Piéce d'Artillerie „ donnée, n'y ayant devant elle, ni Bou- „ let, ni aucun autre corps ". XII. „ Dé- „ finir de quelle manière la flame de la „ Poudre pouſſe un Boulet qui eſt placé „ à une diſtance conſiderable de la char- „ ge ". XIII. „ Donner l'énumeration „ des diverſes ſortes de Poudre, & dé- „ crire la Méthode la plus ſûre pour en „ examiner la bonté ".

Chapitre II. Propoſition I. „ Décrire „ les Principes généraux de la réſiſtance „ que font les Fluides aux corps ſolides „ qui s'y meuvent ". II. „ Déterminer „ par des experiences la reſiſtance que „ l'Air fait aux Projectiles ". III. „ Fi- „ xer les accroiſſemens différens du pou- „ voir reſiſtant de l'Air, à proportion des „ différentes vélocitez du corps auquel il „ reſiſte ". IV. „ Déterminer les vélo- „ citez avec leſquelles une Bale de mouſ- „ quet & un Boulet de canon partent „ de leurs Piéces reſpectives, avec leur „ charge ordinaire de Poudre ". V. „ Au

„ pre-

„ premier instant qu'un Boulet de canon „ de 24. livres de poids, tiré avec une „ charge entiere de Poudre, part de sa Piéce, la resistance de l'Air sur sa surface „ monte à plus de vingt fois sa gravité ". VI. „ La trace que décrit la Bombe ou le „ Boulet en volant, n'est ni une Parabole, „ ni presqu'une Parabole, à moins que la „ vélocité avec laquelle l'un ou l'autre est „ tiré ne soit petite". VII. „ Les Boulets „ qui volent en l'Air ne sont pas seulement „ abbaissez au-dessous de leur direction o„ riginale par l'action de la gravité, mais „ encore ils sont fréquemment poussez à „ la droite ou à la gauche de cette di„ rection par l'action de quelque autre „ force ". VIII. „ Des Boulets du mê„ me diamètre & de la même densité, qui „ donnent sur la même substance solide „ avec des vélocitez différentes, penétre„ ront cette substance à différentes pro„ fondeurs, qui seront à-peu-près dans la „ raison duplique de ces vélocitez, quoi„ que la resistance que les substances so„ lides font à la penétration des Bou„ lets, soit uniforme ".

ARTICLE II.

EBORACUM, *or the History and Antiquities of the City of* York, *from its Original to the present Times. Together with the History of the Cathedral Church, and*

the Lives of the Archbishops of that See, from the first introduction of Christianity into the northern Parts of this Island, to the present State and Condition of that magnificent Fabrick: Collected from authentick Manuscripts, publick Records, antient Chronicles and modern Historians, and illustrated with copper-Plates. By FRANCIS DRAKE, *of the City of* York, G. F. R. S. *and Member of the Society of Antiquaries in* London. London, *Printed by* William Bowyer *for the Author.* 1736.

C'est-à-dire:

Histoire de la Ville d'*York*, de sa Cathédrale & de ses Archevêques. Par FRANÇOIS DRAKE, Membre de la Société Royale & de celle des Antiquaires de *Londres*. A *Londres*, 1736. *in fol.* pag. 627. pour le corps de l'Ouvrage, & 110. pour l'*Appendix*, sans compter l'*Epître Dédicatoire* à Mylord *Burlington*, la *Préface*, la *Table des Matières*, & quantité de Planches d'un beau dessein & d'une belle gravûre.

MR. *Drake* avoue dans sa *Préface*, qu'élevé à la Chirurgie, on auroit dû naturellement attendre de lui quelque

que Ouvrage qui eût du rapport à sa Profession. Mais il ajoute, que deux raisons l'ont déterminé pour l'Histoire: L'une est que son goût l'y a toûjours porté dès l'enfance, & l'autre est l'inutilité qu'il lui paroît y avoir à donner de nouveaux Livres de Médecine.

„ Je pose pour constant, dit-il, „ que nous avons à présent presqu'au- „ tant d'Ecrits qui traitent de la cure „ du Corps, que de ceux qui regardent „ la cure de l'Ame, & que la Pratique „ sur le premier de ces objets, tant pour „ les maux internes, que pour les ex- „ ternes, est par ce moyen mise avec „ tant d'évidence à la portée des capa- „ citez les plus médiocres, qu'à lire „ seulement un Traité de Pharmacie, „ on est en droit de croire, que person- „ ne ne meurt plus que par sa faute. „ On publie tous les jours des Aver- „ tissemens, dans lesquels on assure aux A- „ veugles qu'ils recouvreront la vûë; aux „ Sourds, qu'on leur rendra l'ouïe; aux „ Muets, qu'ils parleront; aux Impotens, „ qu'ils n'ont qu'à jetter leurs bequilles, „ & que tout cela se doit faire à peu „ de frais & sans peine. Dans un siécle „ semblable, & lorsque l'Art est porté à „ une si haute perfection, qu'il peut mê- „ me opérer miraculeusement sur la Na- „ ture, il faudroit que j'eûsse bien de la „ présomption, si j'osois prétendre y

„ ajouter quelque chose. D'ailleurs la pos-
„ sibilité m'en paroît fort douteuse ; &
„ sur la connoissance que j'ai de l'Anti-
„ quité, je ne sçaurois m'empêcher de
„ croire, que si l'on en excepte deux ou
„ trois Spécifiques, il y a deux mille ans
„ que l'Art de la Médecine fut connu
„ tout aussi bien qu'il l'est aujourd'hui,
„ & que le divin *Hippocrate* vit aussi clair
„ aux dérangemens du Corps humain, &
„ à ce qu'il falloit faire pour y remedier,
„ que le plus clair-voyant Médecin de
„ nos jours. Quand je ferois donc obli-
„ gé d'écrire pour du pain sur des su-
„ jets de ma Profession, je sens trop que
„ je ne sçaurois passer ce que *Celse*, *Fal-*
„ *lope*, les *Fabrices*, &c. ont écrit depuis
„ plusieurs siécles sur les matières de Chi-
„ rurgie, & ce que le dernier siécle a
„ produit sur un objet si beau & si sa-
„ lutaire.

Desespérant donc de pouvoir rien découvrir de nouveau, dans un Païs dont les plus petits recoins, à deux ou trois près, sont, à ce qu'il dit, si bien connus dès le tems du divin *Hippocrate*, il s'est jetté dans un autre, où il y a encore beaucoup de terrein à défricher, & de sentiers nouveaux à reconnoître. Celui dont il a fait choix, est la Cité d'*Tork*, l'une des plus anciennes & des plus considerables de la *Grande-Bretagne*. Elle est à présent, à ce qu'il dit, la seconde Ville de l'*Angle-*

gleterre, & jadis elle en fut la première. L'Auteur, qui y eſt né, en a cru l'Hiſtoire fort intéreſſante, & l'on ne peut nier qu'elle ne le ſoit effectivement, autant que celle d'aucune Ville qui n'eſt pas Capitale dans une Nation renommée. Cependant il n'a que trop ſenti par la lenteur des Souſcriptions, que le goût général n'eſt point pour des Hiſtoires ſemblables.

Il n'a pas tenu à lui, qu'il n'ait donné à cet Ouvrage toute la perfection dont il eſt ſuſceptible. Sans parler d'une infinité de Recherches qu'il a faites par lui-même, il a puiſé dans toutes les ſources qu'il a connues, qu'on lui a indiquées & qu'il a pû découvrir. Au ſecours qu'il a tiré de *Cambden*, il a joint celui que lui a fourni l'Ouvrage du Chevalier *Thomas Widdrington*, qui n'eſt encore qu'en Manuſcrit; mais auquel il ne ſe flattoit pas d'abord de pouvoir parvenir, parce qu'on l'avoit informé qu'il n'y en avoit qu'un ſeul Exemplaire, que l'Auteur avoit défendu que l'on fît jamais imprimer. Mr. *Drake* a eu cependant le bonheur d'en déterrer un autre Exemplaire que ceux que l'on garde cachetez dans la Famille des *Fairfax*, & ſoutient même que celui qui lui eſt tombé entre les mains eſt le propre Original du Chevalier, qui du Cabinet de Mylord *Fairfax*, vendu ou diſſipé à la mort de ce Seigneur, paſſa dans celui de

Richardſon, Apothicaire de *Londres*, & enſuite dans celui du Chevalier *Smyth*, qui l'acheta dans la vente qui ſe fit, il y a huit ans, de la Bibliothèque de ce dernier. A ces deux Ecrivains il faut ajouter *Dodsworth*, *Hildyard*, *Keep*, *Torre*, *Dugdale*, *Gale*, *Hopkinſon*, dont les Piéces manuſcrites ou imprimées ont fourni, chacune en leur genre, plus ou moins de lumieres à Mr. *Drake*, qui, chemin faiſant, nous en donne quelques particularitez hiſtoriques, pour en faire connoître le prix ou l'uſage.

Il ne parle en effet d'aucun de ces Ouvrages, ſans avouer les utilitez qu'il en a retirées. Mais il y en a un autre auquel il s'en faut bien qu'il ne faſſe le même honneur. Voici de quelle manière il s'en exprime: „ La derniere choſe, *dit-il*, „ dont j'informerai le Public, c'eſt que „ j'ai vû & lû un petit Octavo, imprimé „ ſous le Titre ſuivant: *Hiſtoire ancienne „ & moderne de la fameuſe Ville d'*York, *& „ en particulier de ſa magnifique Cathédrale, „ vulgairement appellée York-Minſter*, &c. „ *Le tout recueilli avec diligence par T. G. à* „ York, *imprimé au Bureau de la Preſſe, dans „ la Cour du Caffé*, 1730 ". Je n'ai rien à „ dire de cet Ouvrage, ſi ce n'eſt que je „ dois aſſurer l'Hiſtorien, mon contemporain, que je n'ai volé que peu de choſe, ou rien du tout, de ſon laborieux Recueil, pour lequel le Sr. T. G. en quali-

„ té

„ té d'Auteur, d'Imprimeur & d'Editeur, „ qui cherche à gagner du pain pour ſa „ Famille, mérite des louanges, quand „ ce ne ſeroit que pour ſon induſtrie ".

Après avoir rendu compte des lieux & des moyens qui lui ont fourni ſes matériaux, Mr. *Drake* temoigne ſa reconnoiſſance aux perſonnes qui l'ont aidé dans ſon travail, & à celles qui par leurs Souſcriptions en ont facilité la publication. Comme dans ce dernier nombre il ne ſe trouve pas à beaucoup près autant d'Eccléſiaſtiques que de Laïques, l'Auteur qui en paroît piqué, n'a pas jugé à propos d'en diſſimuler ſa penſée. „ Après tout, *dit-il*, l'article ſur lequel je „ me défie le plus de moi même, & pour „ lequel je me crois le moins de capaci- „ té, eſt celui de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique „ de ce Siége. On peut m'accuſer de „ hardieſſe, & même d'audace, de ce „ qu'étant Laïque & peu chargé de ſça- „ voir, je me ſuis engagé à traiter des „ ſujets qui ont étonné les plus *profonds* „ *Théologiens* & les Sçavans les plus con- „ ſommez. C'eſt ſans doute pour cette „ raiſon, & pour le peu d'opinion de „ ce qu'un Laïque peut produire en ce „ genre, que j'ai trouvé ſi peu d'en- „ couragement de la part du Clergé en „ général, & en particulier de celui de „ notre Ville. Et ç'a été pour moi une „ mortification très-ſenſible, de ce que

„ no-

„ notre reverend & très-digne Métropo-
„ litain a refuſé, non ſeulement de re-
„ cevoir l'*Epître dédicatoire* que je l'ai fait
„ prier plus d'une fois d'accepter, mais
„ encore de ſouſcrire pour l'impreſſion
„ du Livre. Cela, dis-je, ne peut venir
„ que du mépris que l'on fait de tout ce
„ qui part d'une main Laïque ſur des ſu-
„ jets de cette nature ". Il ſe pourroit bien pourtant que Mr. *Drake*, qui me paroît un peu vif, & qui avoue qu'il l'eſt naturellement, aît pris de travers une choſe qui peut avoir eu bien d'autres raiſons que celle qu'il s'eſt figurée.

Quoi qu'il en ſoit, ſon Ouvrage contient trois Parties, c'eſt-à-dire deux Livres & un Appendix. Dans le I. Livre il donne en 9. Chapitres l'Hiſtoire civile de la Ville d'*York*. Dans le Livre II. il en donne l'Eccléſiaſtique en 4. Chapitres; & dans l'*Appendix* on trouve des *Renvois*, pour ſuppléer à ce qui avoit été omis, des *Additions* conſiderables & des *Corrections* non moins importantes. Un Extrait ſuivi de tout cela n'étant pas poſſible, à moins que d'entreprendre un Volume aſſez gros, nous nous contenterons d'en donner une idée ſuperficielle, après avoir remarqué, que Mr. *Drake* poſſede merveilleuſement l'art de la diffuſion & de la digreſſion. Avec ce talent il n'eſt pas difficile de multiplier les conjectures; mais des Livres écrits dans ce goût,

ne

ne ſont pas d'ordinaire d'une lecture ni fort agréable, ni fort recherchée.

On ne ſçait ni l'origine du nom de la Ville d'*York*, ni celle de ſa fondation. L'étymologie la plus vraiſemblable eſt celle qui tire ce nom de la Riviere *Eure*, aujourd'hui l'*Ouſe*, qui en baigne les murs, & s'il en faut croire le Moine *Alcuin*, natif de cette Ville, & qui vivoit il y a près de 1000. ans, elle doit avoir été bâtie par les *Romains*, qui en trouverent la ſituation commode pour le maintien de leur autorité, parce qu'elle eſt placée preſqu'au centre de l'Iſle. Il y a donc beaucoup d'apparence que ce fut un ouvrage d'*Agricola*, qui ayant porté plus loin ſes conquêtes, érigea cette Forteresſe pour ſe les conſerver. *Adrien* s'y arrêta, lorſqu'il vint en *Angleterre* dans le deſſein de mettre les *Caledoniens* ſous le joug, & ſe contentant de faire élever un Rempart qui leur défendit l'entrée de ſes Etats, il laiſſa dans la Ville la Legion *ſixième victorieuſe* avec d'autres troupes auxiliaires, pour arrêter les incurſions des Barbares. Ces Inſulaires ayant franchi les paſſages, & ſe mettant ſur les voyes de chaſſer les *Romains*, l'Empereur *Severe* traverſa la mer, les repouſſa dans leurs anciennes habitations, les y battit, & pour mieux couvrir la Province, fit conſtruire une Muraille de pierre à la place de celle de terre qu'*Adrien* avoit éle-

élevée. *Severe* déja vieux & infirme lorſqu'il étoit venu dans l'Iſle l'an 207. ou 208. de N. S. mourut à *Tork*, dont il fit le lieu de ſa réſidence pendant plus de trois années. On lui rendit les derniers honneurs funèbres dans un lieu voiſin de la Ville, & l'Armée, pour en conſerver la mémoire, éleva trois petits Tertres, dont les traces ſubſiſtent encore, & portent le nom de *Mont de Severe*. *Caracalla* & *Geta*, fils & ſucceſſeurs de ce Prince, tinrent leur cour à *Tork* pendant quatre à cinq ans, & le premier y ayant fait aſſaſſiner ſon Frere & *Papinien*, repaſſa la mer en 211. ou 212. Depuis ce tems-là l'Hiſtoire ne parle plus d'*Tork* pendant près d'un Siécle, & ſe contente d'indiquer les Ouvrages que les *Romains* avoient faits dans la Ville & dans les Provinces voiſines, les Grands-chemins qu'ils paverent, les épaiſſes Forêts qu'ils abbattirent, & les Marais affreux qu'ils deſſecherent; ouvrages dont il reſte encore des monumens & des traces. On voit ſur-tout dans l'*Itineraire*, qui porte le nom d'*Antonin*, & que Mr. *Drake* croit, avec d'autres, avoir été fait ſous *Severe*, que la Ville d'*Tork* étoit alors comme la Capitale de l'Iſle, puiſque c'eſt de-là que partent toutes les routes, & que c'eſt auſſi là qu'elles ſe terminent. A cette occaſion l'Auteur parcourt le païs, & rend compte de diverſes Antiquitez, Monnoyes, Pavez,

vez, Temples, Obeliſques, &c. que l'on déterre tantôt dans un lieu & tantôt dans un autre.

Sous l'Empire de *Diocletien*, *Carauſius*, *Breton* de naiſſance, & d'une origine très-baſſe, commis à la garde des côtes *Belgiques*, ſaiſit l'occaſion de ſe jetter dans la *Grande-Bretagne*, & ſe fit proclamer Empereur à *Tork*, ou plutôt Roi de l'*Iſle*. Il forma une Ligue avec les *Pictes* & les *Ecoſſois*, &, conjointement avec eux, défit *Quintus Baſſianus*, que *Diocletien* avoit envoyé pour le reduire. *Carauſius* fut aſſaſſiné par un de ſes favoris nommé *Allectus*, qui ſe plaça ſur ſon Trône, & qui s'y maintint juſqu'à ce que *Conſtance Chlorus* lui ôta tout à la fois l'Empire & la vie, en rangeant le païs ſous l'autorité des *Romains*. Ce *Conſtance*, de famille Patricienne, avoit été depuis long-tems envoyé dans l'Iſle pour tenir les peuples dans le devoir, y avoit épouſé une Dame *Bretonne*, nommée *Helene*, fille de *Gallius*, *Colius*, ou *Coel*, un des Rois inſulaires, & mourut à *Tork* l'an 307. de l'Ere Chrétienne, & le 13. de ſon régne. *Conſtantin* ſon fils, qui avoit alors plus de 30. ans, arriva encore à tems pour recevoir ſes derniers adieux avant ſa mort, & pour lui faire rendre enſuite les honneurs de l'*Apothéoſe*; après quoi il fut proclamé Empereur par les Troupes dans la même Ville où ſon pere venoit de mourir, &

où

où peut-être il étoit né lui-même vers l'an 272. Ce furent de nouveaux titres d'honneur pour *Tork*, que ce Prince favorisa d'une façon distinguée.

Sa gloire & sa prosperité, portées au comble par cet Empereur, finirent à sa mort, qui arriva l'an 337. L'Empire allant toûjours en déclinant dans la suite, la *Grande-Bretagne* ne fut pas une des dernieres Provinces à s'en ressentir. Les *Romains*, trop occupez ailleurs, abandonnerent cette Isle; des Nations étrangeres l'envahirent, la désolerent, la remplirent de sang & d'horreur. Dans cette destruction générale *Tork* perdit tout son lustre, & de tant d'Ouvrages dont les Princes de *Rome* l'avoient embellie, il ne resta presque plus rien sur la terre. Mais on en déterre tous les jours quelques fragmens, que Mr. *Drake* nous décrit ici d'une façon très-exacte & très-détaillée.

Nous ne pousserons pas plus loin cette Histoire particuliere de la Ville d'*Tork*, que l'Auteur continue jusqu'à l'an 1688. On y voit une grande succession de vicissitudes, des Siéges, des Batailles, des Soulevemens, des Factions, des Parlemens, & que dirai-je encore de tant d'autres choses semblables, qui sont ordinaires dans toutes les Villes que leur rang ou que leur grandeur rendent considerables, quelquefois en qualité de Capitales d'un Etat, & toûjours en qualité de Capitales de leur

Pro-

Province ? Après cette déduction hiſtorique Mr. *Drake* décrit le Gouvernement politique d'*Tork*, qui varia, ſelon la diverſité des Peuples qui s'en rendirent les maîtres ; & il nous en donne enſuite la deſcription topographique, où l'on voit ſa ſituation, ſon étendue, ſes fauxbourgs, ſes paroiſſes, ſes ruës, &c. Elle étoit autrefois plus peuplée qu'elle ne l'eſt à préſent. Les tentatives qu'on a faites à diverſes repriſes pour y attirer de nouveaux Habitans, ou par la fondation de quelque Univerſité, ou par l'octroi de certains Priviléges pour le Negoce & pour les Manufactures, n'ayant pû avoir de ſuccès juſqu'ici, on ne ſçauroit douter qu'elle n'aille toûjours en diminuant.

„ A cela près, *dit Mr. Drake*, nos Cour-
„ ſes & la réſidence que fait parmi nous
„ la Nobleſſe du Païs, ſemblent être le
„ principal ſoutien de la Ville, dans la
„ décadence où ſe trouve aujourd'hui le
„ Commerce. Nos Magiſtrats ont grand
„ ſoin d'y attirer toutes les Familles de
„ cette naiſſance, en y permettant tous les
„ divertiſſemens innocens, en y entre-
„ tenant des Promenades publiques, &c.
„ La Nobleſſe *Catholique Romaine* y jouit
„ auſſi de beaucoup de liberté, ce qui, a-
„ vec le bon marché des denrées, y a fait
„ venir quantité de Familles de cette Com-
„ munion. On tient nos ruës fort nettes,
„ & garnies de Lampes, qui pendant l'hy-

„ ver les éclairent la nuit. Il y régne „ d'ailleurs une ſi grande régularité, qu'il „ eſt rare qu'après dix ou onze heures du „ ſoir il y ait une ſeule perſonne dans „ les ruës. Nous y comptons 42. Caroſ- „ ſes de Gentilshommes, 22. Caroſſes de „ louage & 22. Chaiſes à porteurs, & je „ puis dire ſans vanité, que ſi, après „ *Londres*, il y a des Villes dans le Royau- „ me qui ſoient plus négociantes que la „ nôtre, il n'y en a point où l'on vive, „ ni avec plus de politeſſe, ni avec plus „ d'agrément.

„ Les Habitans naturels ſont civils, & „ quoique reſervez avec les Etrangers „ qu'ils ne connoiſſent pas, ils leur de- „ viennent affables pour peu qu'ils les „ connoiſſent. Le peuple en genéral y „ eſt bien fait & bien proportionné. Il „ eſt rare d'y voir des perſonnes tortues „ ou boſſues. Les Femmes en particulier „ y ſont très-belles, & les Etrangers „ avouent, que l'on voit plus de beaux „ viſages à *Tork* qu'en aucun autre en- „ droit. . . . . On y boit beaucoup, de „ même que dans tout le *Nord* du Royau- „ me; mais ici l'on a divers moyens ex- „ traordinaires pour s'y exciter. C'eſt „ pour cette raiſon, comme auſſi à cau- „ ſe que l'on ne mange que de la viande, „ qu'il y a peu de gens qui vieilliſſent, . . „ malgré la ſalubrité du Climat. Le com- „ mun Peuple parle un très-mauvais „ *Anglois* ".

Sur

Sur le ſujet du langage, Mr. *Drake* place ici deux échantillons tirez du *Tréſor* du Dr. *Hickes*, de la manière dont la langue *Angloiſe* s'écrivoit & ſe prononçoit en 1395. Le premier eſt d'autant plus digne d'attention, que l'on y taxe les Habitans de la Province d'*York* d'un parler groſſier & rude, & que ce reproche eſt fait dans un langage qui ne reſſemble pas mal aujourd'hui à celui qui paroiſſoit alors ſi peu ſupportable. En faveur des perſonnes qui entendent l'*Anglois*, on nous permettra d'en copier les termes. Les voici; *All the longage of the* Northumbers *and eſpecialiſch at* York, *is ſoe ſcharp, ſlitting, and frotting, and unſchape, that we ſoutherne men may that longage unethe underſtonde. I trowe that is becauſe that they beeth nyh to ſtraunge men and Nations that ſpeketh ſtraungeliche, and alſoe becauſe the Kings of* Engelond *wonneth alway far from that Cuntrey.*

Quant au nombre des Habitans qu'il peut y avoir dans cette Ville, l'Hiſtorien le donne à calculer ſur les *Extraits baptiſtaires & mortuaires* qu'il en produit, depuis le 5. *Août* 1728. juſqu'au même jour 1735. Il y paroit que, pendant ces ſept années, dans les 23. Paroiſſes qui partagent la Ville, il y a eu 2785 naiſſances & 3466. morts; ce qui ne donneroit que 398. des premières, & que 495. des dernieres par an, l'un portant l'autre.

On s'imagine aiſement qu'il fait bon marché vivre dans un endroit ſemblable. Cependant la comparaiſon du tems préſent avec le paſſé ſur cet article eſt une choſe fort curieuſe. Afin d'en faciliter le moyen, Mr. *Drake* nous repréſente le prix auquel les vivres y furent taxez par proclamation, l'an ſixième de *Richard II.* & place à côté ce que les mêmes choſes y valent de nos jours. Peut-être ne ſera-t-on pas faché d'en voir une partie.

	En 1393. S. Den.	En 1735. L. S. D.
Gallon de la meilleure Biere	o. 1. obol.	o. 2. o.
Gallon de Vin vermeil ou clairet.	o. 8.	o. 8. o.
Gallon de Vin blanc.	o. 6.	o. 8. 6.
Un Bœuf, du meilleur.	20. 4.	9. 10. o.
Un Mouton, du meilleur.	20.	1. 2. o.
Un Veau.	2. 6.	1. 1. o.
La Pipe du meilleur Vin de Gaſcogne.	XII. Marcs.	44. o. o.

Dans le VIII. *Chapitre* de ſon I. Livre, l'Au-

l'Auteur donne le Catalogue & l'Hiſtoire des Ducs d'*Tork*, des Maires, des Baillifs, des Sherifs de la Ville, & des Préſidens du *Nord*; & dans le IX. il décrit le Comté de cette Ville, non ſans faire mention des Maiſons les plus conſiderables, des Egliſes, des Chapelles, &c.

Nous avons déja remarqué que le II. Livre eſt deſtiné à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Elle commence par la ſuite des 77. Prélats qui ont occupé le Siége d'*Tork*, depuis *Paulin* en 622. juſqu'au Dr. *Blackburn*, qui y fut transféré en 1724. & qui eſt encore vivant. On trouve donc dans ce *premier Chapitre*, la Vie, les Actions, les Ecrits, la Mort de ces Evêques, leurs Epitaphes, leurs Monumens, & ſur-tout leurs démêlez avec ceux de *Cantorbery* pour la Primatie. Le *ſecond Chapitre* eſt entierement conſacré à la Cathédrale, que l'on y voit renaître plus d'une fois de ſes cendres, ornée de grands Priviléges, enrichie de Donations pieuſes, remplie de Monumens funèbres: en un mot, elle y eſt enviſagée ſous toutes les faces où de ſemblables objets ſont conſiderez d'ordinaire. Cela eſt ſuivi, dans un *troiſième Chapitre*, de l'Hiſtoire du Siége Archiépiſcopal, du Chapitre, de ſes Priviléges, de ſes Doyens, de ſes principaux Prébendaires; & dans un *quatrième*, de celle de l'Abbaye de Ste. *Marie*.

pour ce qui regarde l'*Appendix*, nous avons averti ci-dessus, que Mr. *Drake* y a placé diverses choses qu'il a cru y être mieux que dans le corps de l'Ouvrage; qu'il y a aussi fait entrer grand nombre d'*additions* qu'il a jugé dignes d'être conservées, & qu'enfin il s'en est servi pour *corriger* des fautes qu'il avoit faites lui-même, ou qu'il pouvoit avoir trop docilement copiées. Pour en donner une idée, nous nous contenterons d'un exemple. A la page 223. l'Auteur, parlant des Corps de métier qu'il y avoit autrefois dans la Ville d'*York*, dit, que l'ordre en avoit été fixé par l'autorité du Magistrat, afin de prévenir les querelles & la confusion, qui autrement ne pouvoient s'éviter dans la Procession du Jeu du *Corps de Christ*. Or, pour expliquer ce que c'est que ce Jeu, il renvoye à l'*Appendix*, & l'on y trouve à la page 29. la Piéce suivante, que je vais traduire en *François*.

„ *Au nom de Dieu, Amen.* D'autant que „ depuis un long cours de tems, les Ar„ tisans & les Manufacturiers de la Vil„ le d'*York* ont à leurs propres fraix joué „ des Jeux, & particulierement un cer„ tain Jeu somptueux, qui se fait en di„ vers * Chars de triomphe, où l'Histoi„ re

* En *Anglois*, *Pageants*. On appelle ainsi une espece de Théâtre ambulant, où l'on représente les choses, ou par décorations, ou par per-

„ re du Vieux & du Nouveau Teſtament „ eſt repréſentée par une Proceſſion ſo- „ lemnelle en divers endroits de cette „ Ville pendant la Fête du *Corps* de *Chriſt*, „ en revérence du Sacrement du *Corps* „ de *Chriſt*; ladite Proceſſion commen- „ çant d'abord aux grandes portes du „ Prieuré de la Ste. *Trinité* à *York*, & allant „ ainſi juſques dans la Cathédrale, & en- „ ſuite à l'Hôpital de St. *Leonard*, laiſ- „ ſant le Sacrement en cet endroit; pré- „ ce-

perſonnages. L'uſage d'en promener de la ſorte dans les ruës, s'eſt conſervé juſqu'à notre tems dans la Ville de *Londres*, la coûtume étant, que le jour de l'Inſtallation du nouveau Maire, chaque Corps de Métier a ſon *Pageant* ou Char triomphal qui embelit la marche, & qui multiplie en quelque façon le Spectacle par la diverſité des décorations & des perſonnages, qui eſt d'ordinaire réglée ſur les attributs du Corps de Métier. Ceux d'*York* dont il eſt parlé ici, doivent donc avoir eu des repréſentations du même ordre, relativement à la Solemnité des Myſtères, & ſi l'on veut s'en faire à-peu près une idée, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur la page 52. du I. Tome de l'*Hiſtoire du Théâtre François*, où l'on voit une Deſcription où „ l'Incarnation & Nati- „ vité de Notre Sauveur JESUS-CHRIST „ fut montrée par perſonnages l'an 1474. les Fê- „ tes de Noël dans la Ville & Cité de *Rouen* ". *Note du Journal.*

„ cedée d'un vaſte nombre de Torches
„ allumées, & d'une grande multitude
„ de Prêtres, dans leurs habits ſacrez, &
„ ſuivie par le Maire & les Citoyens,
„ après leſquels vient une multitude pro-
„ digieuſe de populace. Et d'autant qu'à
„ cette occaſion, un certain Pere très-
„ religieux *Guillaume Melton*, de l'Ordre
„ des *Freres Mineurs*, Profeſſeur des Sts.
„ Myſtères & très-fameux Prédicateur
„ de la parole de Dieu, venant dans
„ cette Ville, y a en divers Sermons re-
„ commandé ledit Jeu au Peuple, affir-
„ mant qu'il eſt de ſoi-même bon &
„ louable d'ainſi faire; mais diſant de plus,
„ que les Citoyens de ladite Ville, &
„ les étrangers qui viennent à la dite Fê-
„ te, ont grandement deshonoré ce Jeu
„ par des Beuveries, des Yvrogneries,
„ des Cris, des Chanſons, & d'autres in-
„ ſolences, ayant peu d'égard pour les
„ Offices divins du dit jour, & que ce
„ qu'il y a de plus lamentable, c'eſt que
„ pour cette raiſon ils perdent les In-
„ dulgences de 100. jours que le St. Pe-
„ re le Pape *Urbain IV.* avoit gracieuſe-
„ ment en ceci accordées, aux fidèles
„ en *Chriſt* qui ſeroient préſens au Ser-
„ vice du matin de la dite Fête, dans l'E-
„ gliſe où elle ſeroit célébrée, d'autant
„ pour ceux qui aſſiſteroient à la Meſſe
„ ou aux premières Vêpres, ou aux 1,
„ 3, 6, & 9, Complies, &c. C'eſt
„ pour-

„ pourquoi le Peuple de la Cité penchoit
„ à ſouhaiter que le Jeu fût joué un jour,
„ & que la Fête fût célébrée un autre,
„ afin que le Peuple pût ſe rendre au
„ Service divin dans les Egliſes, afin de
„ gagner les Indulgences: Pour ces rai-
„ ſons *Pierre Buckoi*, Maire de la Ville
„ d'*Tork*, *Richard Ruſſel*, ci-devant Mai-
„ re de l'Etaple de *Calais*, *Jean Northe-*
„ *bey*, &c. au nombre de 24. ſe ſont aſ-
„ ſemblez dans la Chambre du Conſeil de
„ ladite Ville le 6. de Juin l'an de grace
„ 1426.... & perſuadez par les admoni-
„ tions & exhortations ſalutaires dudit P.
„ *Guillaume*, qu'il n'y a point de crime, &
„ que l'on ne ſçauroit offenſer Dieu lorſ-
„ que le bien ſe convertit en mieux; ayant
„ diligemment conſideré ce que deſſus,
„ ils ont donné leur exprès & unanime
„ conſentement, que la cauſe ſuſdite ſoit
„ publiée à toute la Ville dans la Hal-
„ le commune, & que l'on fera conſen-
„ tir le Peuple à ce que les choſes ſuſdi-
„ tes ſoient reformées en mieux. A rai-
„ ſon de quoi le Maire a aſſemblé les
„ Citoyens dans la dite Salle le 10. du
„ mois ſuſdit, & de la même année, &
„ a fait faire ſolemnellement une procla-
„ mation, par laquelle il eſt ordonné
„ d'un commun conſentement, que ce
„ Jeu ſolemnel du *Corps* de *Chriſt* ſe joue-
„ ra chaque année la veille de la dite
„ Fête, & que la Proceſſion ſe fera con-

„ ſtamment le jour de ladite Fête, de „ ſorte que tout le Peuple qui ſera alors „ dans la Ville aura le loiſir d'aſſiſter dé- „ votement aux Matines, aux Vêpres & „ aux autres Heures de ladite Fête, & de „ gagner part aux Indulgences, dans cette „ partie par le dit Pape *Urbain IV.* très- „ gracieuſement accordées & confirmées.

Suit la liſte & l'ordre des Chars de Triomphe.

Les Tanneurs, Dieu le Pere Tout-puiſſant, créant & formant les Cieux, les Anges, les Archanges, *Lucifer* & les Anges qui tomberent avec lui en *Enfer*.

Les Plâtriers, Dieu le Pere en propre ſubſtance, créant la Terre & tout ce qu'elle contient en 5. jours.

Les Cardeurs, Dieu le Pere créant *Adam* du Limon de la Terre, & tirant *Eve* d'une côte, & ſouffiant en eux l'eſprit de vie. &c.

ARTICLE III.

THE AX LAID *to the* ROOT *of* CHRISTIAN-PRIEST-CRAFT, *in four Diſcourſes. By a* Layman, London,

don. *printed for* T. Cooper, *at the Globe, in* Pater-noſter-Row. 1742.

C'eſt-à-dire :

LA COIGNÉE MISE à la Racine du CLERGE' CHRE'TIEN, en quatre *Diſcours*, par un Laïque. Chaque *Diſcours* forme une Brochure à part, publiées ſucceſſivement. Elles ſont *in* 8°. & contiennent, la première 48. pag la ſeconde 51. pag la troiſième 64. pag. & la quatrième 63. pag.

LE titre ſeul de ce Diſcours avertit aſſez du deſſein de l'Auteur, & indique ſuffiſamment qu'il n'eſt point ami du Clergé. La petite *Préface* qu'il a miſe à la tête du premier, découvre tout cela encore plus évidemment. Elle eſt pleine de railleries & d'amertume, qui auront ſans doute leurs approbateurs. Il raille les Eccléſiaſtiques ſur leurs penſions; ſur la manière dont ils prêchent; ſur les ſujets qu'ils traitent dans ces occaſions; & ſur l'animoſité & l'eſprit de vengeance, qui forme, pour ainſi dire, leur caractère. Tout cela n'eſt pas nouveau, & a été rebattu cent & cent fois. Les Membres qui compoſent le Clergé ſont des hommes : il eſt donc injuſte d'exi-

d'exiger qu'ils ſoient exempts de toutes les foibleſſes de l'humanité. S'il y en a de vicieux, l'on ne ſçauroit imputer cela à leur caractère, & ils auroient été tels, quelque genre de vie qu'ils eûſſent embraſſé : peut-être même qu'ils ſeroient devenus pires ; puiſqu'il eſt inconteſtable que leur profeſſion eſt plus propre à les porter à la vertu que toute autre.

Quoi qu'il en ſoit, voïci les matières qui font le ſujet des quatre Diſcours annoncez dans le titre. Le premier traite *de l'importance de la Vérité, & de l'origine de la Grandeur du Clergé* : le ſecond roule ſur l'*adreſſe qu'il a eu à s'emparer de la Dîme* : il s'agit dans le troiſième *du Pouvoir qu'il a uſurpé* : dans le quatrième enfin l'on traite *des moyens employez par les Prêtres pour impoſer leur joug*. L'on trouve à la tête de chacun de ces Diſcours un ou deux paſſages de quelques Poëtes *Anglois*, relatifs à la matière qui doit y être traitée. Une pareille autorité a pour l'ordinaire plus de poids ſur les perſonnes qui ſe piquent de bel-eſprit, que le raiſonnement le plus ſolide. Il n'eſt donc point étonnant que notre Auteur ait employé ce petit artifice, qui lui gagnera bon nombre d'approbateurs, avant même qu'ils ayent lû ſon Ouvrage. Il l'a bien ſenti. Auſſi rapporte-t-il par avance le paſſage qu'il ſe propoſoit de mettre à la tête du Diſcours qu'il devoit publier la ſemaine ſui-

ſuivante ; perſuadé que la ſeule penſée du Poëte préviendroit les Lecteurs en faveur du Diſcours qui devoit lui ſervir de commentaire. Ajoutons à cela, que ces Diſcours ayant la forme de Sermons, l'Auteur a eu en vûë de faire enviſager ces morceaux comme le Texte qu'il veut expliquer.

La vérité eſt ſans doute très-importante ; & ce n'eſt qu'à elle ſeule que tout homme ſage doit ſe rendre. Ce que notre Auteur dit là-deſſus dans ſon premier Diſcours ne trouvera aucune oppoſition. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'il eût plus approfondi cette matière qu'il ne l'a fait. Il s'en tient à des refléxions générales, qui feroient preſque croire qu'il n'a que des idées fort ſuperficielles de ſon ſujet. Il cite tout au long le Diſcours que fit en faveur de la *Vérité*, ce jeune homme dont il eſt parlé dans le *Livre apocryphe d'Eſdras*; & ne dit rien de plus : ſe contentant d'ajouter, que ſi *la Vérité* étoit ſi importante en *Perſe*, elle ne doit pas l'être moins en *Angleterre*, il prouve cela par diverſes refléxions, & en particulier par les préjugez dont on ſe remplit l'idée dès l'enfance, & par l'autorité que le Clergé s'eſt acquiſe ſur les idées des Hommes. Cela doit naturellement porter toute perſonne amie du vrai, à examiner de nouveau ſes opinions, & à ne conſerver que celles qui ſeront conformes à la vérité.

Cet-

Cette dépendance dans laquelle l'on eſt du Clergé, l'engage à en rechercher la cauſe. Il la trouve dans la vénération que l'on a pour les Gens d'Egliſe, qui tire ſon origine de l'état de grandeur où ils ſont parvenus. Cette grandeur le choque; & pour l'avilir, il s'attache à faire remarquer par quels degrez le Clergé eſt monté ſi haut. Mais avant que d'en venir-là, il poſe certains principes que nous ne devons pas omettre.

„ Une des principales vûës de la Re-
„ ligion Chrétienne, *dit-il*, etoit d'abolir
„ l'ordre de Prêtriſe. Son Fondateur,
„ *ajoute-t-il*, n'a laiſſé aucun plan de
„ Gouvernement Eccléſiaſtique, ne s'eſt
„ arrogé aucun pouvoir temporel, &
„ n'a revêtu de rien de pareil aucun de
„ ſes Miniſtres. Il avoit totalement re-
„ noncé aux richeſſes, & a enjoint en
„ termes exprès à ſes Succeſſeurs d'en
„ faire de même. Le terme d'Egliſe,
„ *continue-t-il*, apartient à tous les Fi-
„ dèles également; & ceux qui uſurpent
„ l'autorité des *Apôtres*, doivent produi-
„ re des Lettres de Créance pareilles à
„ celles de ces ſaints Hommes, ou paſ-
„ ſer pour gens qui trompent le peuple.
„ Les *Scribes* & les *Phariſiens* ont encore
„ des gens qui les repréſentent dans l'E-
„ gliſe. En un mot, les dépravations
„ & les innovations que l'on a faites à
„ la Religion Chrétienne dans la plus

„ gran-

„ grande partie des lieux où elle eſt pro-
„ feſſée, n'en ont laiſſé aucune trace. *

L'Auteur prouve dans la ſuite quelques-uns de ſes principes; mais dans les preuves qu'il allegue, & dans les ſolutions qu'il donne des difficultez qu'on peut lui faire, il faut remarquer une choſe. Il ſemble reconnoître la vérité de la Religion Chrétienne; mais il ne la trouve que dans les Evangiles, & prétend que l'autorité des écrits des Apôtres n'eſt pas d'un fort grand poids.

Il y auroit bien des remarques à faire ſur les principes de notre Auteur que nous venons d'indiquer; mais je me bornerai à deux. Si le deſſein de J. C. a été d'abolir le Sacerdoce, c'eſt ſans doute le Sacerdoce Lévitique, qui conſiſtoit à faire le Service cérémoniel du Temple; car, pour celui qui conſiſte à enſeigner les hommes & à les porter à la vertu (ſi tant eſt qu'on doive appeller cela Sacerdoce) il n'a certainement point eu deſſein de l'abolir, puiſqu'il appella d'une manière particuliere à ces fonctions les douze Apôtres, les LXX. Diſciples, & St. *Paul* lui-même, comme l'Auteur le remarque dans ſon *troiſième Diſcours*. Si J. C. *a inſtitué les uns pour être Apôtres, les autres pour être Docteurs, &c.* l'on ne ſçauroit dire qu'il n'a établi aucune

* Diſc. I. *pag.* 21, 22.

cune forme de Gouvernement Eccléſiaſtique. Il faut avouer que l'on ne peut pas dire qu'il ait établi les différentes formes de Gouvernement en uſage dans diverſes Societez chrétiennes : il s'eſt ſeulement contenté de propoſer pour cela certaines régles générales, dont les différentes Egliſes ont enſuite fait une application particuliere aux circonſtances où elles ſe trouvoient. Les unes ſe ſont plus ou moins écartées de ces principes généraux que les autres.

Notre Auteur prétend, que les Eccléſiaſtiques doivent vivre totalement dans la pauvreté, parce que J. C. leur a dit : *Ne vous mettez point en peine du lendemain, donnez ce que vous avez en aumône ; ne vous amaſſez point de tréſors ſur la terre ; ne faites proviſion ni d'or, ni d'argent &c.* Mais de quoi vivront-ils? Ce ſera ſans doute des aumônes qu'on leur fera. Et s'ils ſont obligez de mandier, comment rempliront-ils les fonctions de leur Miniſtère? N'eſt-ce pas la même choſe ſi le Gouvernement leur donne le néceſſaire, que s'ils mandioient? Non, dit notre Auteur, parce que le Gouvernement, ou le peuple leur donne trop, & qu'ils vivent dans une plus grande abondance qu'il ne convient à des Eccléſiaſtiques. C'eſt ici où il ſe déchaîne contre les Evêques & ceux qui poſſedent de gros Bénéfices. Je ne veux pas défendre les abus,

&

& s'il y en a à cet égard, je souhaite que les clameurs de cet Ecrivain puissent y remédier. Cependant, tout Laïque qu'il est, il ne refuseroit peut-être pas de prendre les Ordres pour entrer en possession d'un riche Evêché. Mais je veux croire qu'alors il vivroit frugalement, & distribueroit son superflu aux pauvres.

Je me persuade cela d'autant plus aisément, qu'il pense, que les pensions attachées aux Bénéfices ecclésiastiques sont originairement des aumônes que l'on faisoit aux pauvres. On les donnoit au Clergé pour en faire la distribution, qui, bien loin de répondre à l'intention des Donateurs, en gardoit la plus grande partie pour lui. Comme les aumônes étoient considérables, le Clergé devint bientôt riche: ce sont ces richesses qui exciterent, selon notre Auteur, la Persécution de *Decius*. Cela ne rallentit cependant pas leur ardeur à amasser des biens. La chose alla si loin, que *Diocletien* & *Maximien* furent obligez d'empêcher les grandes acquisitions qu'ils faisoient. Mais *Constantin* & *Licinius* abolirent cette Loi qui les bornoit dans leurs acquisitions. C'est-là la date du pouvoir & de la grandeur où sont parvenus les Ecclésiastiques Chrétiens. Notre Auteur en continue l'Histoire: mais nous ne le suivrons pas dans ses recherches. Il a une belle occasion

d'y étaler ſon éloquence ſur une matière qui paroît lui tenir fort à cœur.

Le ſecond Diſcours, où l'Auteur traite de l'origine des Dîmes, n'eſt proprement qu'un extrait de l'Ouvrage que *Selden* a écrit ſur cette matière : tout comme quelques Traitez du Pere *Paul*, ou *Fra-Paolo* *, ont ſervi de canevas à une partie du premier. Quoi qu'il en ſoit, l'on trouvera diverſes choſes aſſez curieuſes dans ce Diſcours ſur la Dîme.

Ce n'eſt que vers l'an 400. de J. C. que le Clergé commença à demander la Dîme. *Avant ce tems-là aucune de ces ſacrées Harpies n'avoit eu la hardieſſe de faire une pareille demande* †. Le fondement ſur lequel ils s'appuyoient, c'eſt que Dieu ayant accordé les Dîmes aux Lévites, il étoit juſte que le Clergé Chrétien, qui avoit ſuccedé au Clergé Juif, eût le même avantage que ſes prédéceſſeurs. Mais la fauſſeté de ce raiſonnement eſt ſenſible. La Tribu de *Lévi* n'avoit eu d'autre portion dans le partage du Païs de *Canaan* que cette Dîme. Ce fut pour la dédommager de cela que Dieu la lui accorda. D'ailleurs, ce qu'il y avoit de céré-

* En général il cite fréquemment, dans le corps de ſon Ouvrage, cet Hiſtorien ; de même que *Milton*, l'excellent *Milton*, l'inſpiré *Milton*, comme il l'appelle.

† Diſc. II. *pag.* 17.

cérémoniel dans la Loi Mosaïque est aboli. Or le payement de la Dîme est une chose purement cérémonielle : donc ce payement ne doit plus avoir lieu chez les Chrétiens. Il cite à cette occasion deux passages, où *St. Paul* décrit la maniere dont il a exercé son Ministère *, laquelle il voudroit faire servir de modele aux Prêtres Chrétiens.

Cette raison, que le Clergé Chrétien avoit succedé à la Tribu de *Lévi*, ne faisoit pas assez d'impression sur l'esprit du peuple pour le porter à payer la Dime ; il y avoit souvent de la fraude dans le payement. Il fallut donc l'intéresser à cela par la promesse d'une bénédiction temporelle & éternelle. La chose ne fut pas difficile aux Prêtres. Il alléguerent d'abord le passage de *Malachie* †, où Dieu promet sa bénédiction à ceux qui seront exacts dans le payement de la Dîme. A ce passage ils joignirent la fourberie. Vers l'an 430. & 470. l'on trouva le moyen de faire payer la Dîme aux Habitans de *Lauriacum* en Hongrie, qui avoient constamment refusé de le faire. Leurs bleds ayant mal réussi une année, les Prêtres ne manquerent pas de leur représenter, que c'étoit-là un châtiment de Dieu, parce qu'ils refusoient de payer la Dîme ; mais que s'ils

* 2 Corinth. VI. vf. 3-10. & XI. vf. 7-15.
† Chap. III. vf. 8-12.

s'ils vouloient s'assujettir à ce payement, ils s'intéresseroient en leur faveur auprès de la Divinité, qui, l'année suivante, donneroit une abondante recolte. Cet artifice réussit, au rapport d'*Eugippius* dans la Vie de *St. Severin*.

Un autre moyen que le Clergé employa, fut de représenter cette Dîme comme une aumône que les riches faisoient aux pauvres. Les Prêtres n'eurent garde de dire qu'elle étoit destinée à leur usage. Ils se donnoient seulement pour être les Receveurs des pauvres dans cette occasion, & les Dispensateurs des aumônes des riches; ou s'ils disoient qu'ils y avoient quelque portion, c'étoit si peu de chose que cela ne pouvoit faire aucun obstacle au payement.

En la faisant envisager comme une aumône, le payement de cette Dîme étoit volontaire; parce que les aumônes doivent être libres. Aussi le peuple n'étoit pas exact à la payer régulierement. Il se relâcha encore davantage, quand il s'apperçut que le Clergé s'approprioit ce qui étoit destiné pour les pauvres. Ce relâchement occasionna les plaintes des Prêtres, qui, dans le particulier & en public, dans leurs Ecrits, ne cessoient d'exhorter le Peuple à être plus régulier à payer la Dîme. Les Ouvrages qui nous restent de ces anciens tems sont pleins d'exhortations de cette nature, qui reviennent

viennent à chaque instant, sans que l'on apperçoive aucune liaison entre ce qui a précedé & cette exhortation ; aussi, *tourner son discours sur les Dîmes*, passa-t-il en proverbe pour une impertinente digression.

Quand la coûtume de payer la Dîme fut passablement bien établie, le Clergé ne fit plus de complimens pour avouer qu'elle étoit destinée à son usage : mais cette trop grande sincérité leur fut fatale en plusieurs endroits ; sur-tout dans le Nord, où plusieurs refuserent constamment de la payer. Aussi *Alcuin*, qui avoit été Précepteur de *Charlemagne*, conseilla-t-il à ce Prince, de ne pas tenter d'imposer ce joug aux *Huns* & aux *Saxons*, nouvellement convertis au Christianisme ; il falloit attendre, ajoutoit-il, jusqu'à ce qu'ils fussent suffisamment disciplinez pour le supporter.

Notre Auteur ajoûte à tous ces moyens employez par le Clergé, une autre fourberie qui ne le cede point aux précédentes. C'est que quelques-uns ont forgé des Canons où le payement de la Dîme étoit préscrit, lesquels ils ont inférez dans les Actes de divers Conciles, tout comme si ces Canons avoient été arrêtez par les Peres de Conciles.

Nous ne sçaurions nous empêcher de blâmer les fourberies que l'on a mis en usage pour porter le peuple à payer la Dîme. Il seroit à souhaiter que le Clergé ne se fût jamais rendu coupable de

pareilles infamies. Mais quant au fond de la queſtion, il me ſemble qu'il eſt bien aiſé de la decider. De quelque manière que ce ſoit, il faut que le Clergé ait de quoi vivre. Qu'il tire ſon entretien des Dîmes qu'on lui paye, ou des penſions que le Gouvernement lui fait, la choſe eſt tout-à-fait indifférente; & je ne vois pas pourquoi l'Auteur s'échauffe ſi fort là-deſſus. Si les Dîmes fourniſſent au-delà de ce qui eſt néceſſaire au Prêtre pour vivre, il faut ſuppoſer qu'il fait un bon uſage du ſuperflu. Si quelques-uns en abuſent, c'eſt un malheur. Mais il n'eſt pas poſſible de remédier à tout. Les meilleurs établiſſemens ſont ſujets à des inconveniens. Dans les Païs Proteſtans où les Eccléſiaſtiques n'ont pas la Dîme, & où le Gouvernement leur fait des Penſions, les choſes ne ſont pas exemptes de ces inconveniens. Il eſt impoſſible de régler ce qui eſt néceſſaire pour ſubvenir à leurs beſoins d'une manière ſi préciſe qu'ils n'ayent ni trop, ni trop peu; parce que les circonſtances où ils ſe trouvent varient. Un Eccléſiaſtique qui n'a point de famille vivra avec aiſance des revenus d'un Bénéfice, qui ſuffiront à peine à l'entretien de ſon ſucceſſeur, dont la famille ſera nombreuſe. Il vaut donc mieux, & la prudence l'exige, de pourvoir à l'entretien d'un Eccléſiaſtique & de ſa nombreuſe famille, que de régler ſa penſion de manière qu'elle ne fourniſſe qu'à l'en-

l'entretien de lui seul. L'Auteur voudroit peut-être que l'on laissât le tout à la discrétion du Peuple, qui auroit assez de discernement pour donner plus ou moins, à proportion des besoins de leurs Prêtres. Mais il me semble que la chose seroit sujette à de bien plus grands inconveniens; puisque cette dépendance où le Prêtre seroit de son Troupeau, rendroit souvent son ministére infructueux. Cela se sent assez, sans qu'il soit necessaire de s'y étendre.

Le pouvoir que le Clergé s'est arrogé paroît si grand à notre Auteur, qu'il a jugé à propos d'en faire la matière d'un troisième Discours. Il auroit été à souhaiter qu'il eût déterminé avec plus de précision, ce qu'il entend par *ce Pouvoir que le Clergé a usurpé*. Cela auroit répandu une certaine clarté dans tous ses raisonnemens, laquelle ne s'y trouve pas toûjours. L'on ne sçait s'il en veut au Clergé de l'Eglise Romaine, qui prétend au droit de disposer du Paradis & de l'Enfer, & de la possession des biens temporels de ce monde: ou s'il en veut au Clergé Protestant, qui se mêle trop, à son gré, des affaires de ce monde, & qui s'est acquis un trop grand crédit sur l'esprit du Peuple, des Grands & même des Princes. Si c'est la première chose qu'il a eu en vûë, il aura de son côté tous les Protestans, & une grande partie de l'Eglise Romaine: si c'est la seconde, il aura

beaucoup de Partisans dans tous les lieux où la puissance du Clergé Protestant fait ombrage.

Quoi qu'il en soit de son but, voici le précis de son Discours. Il s'attache d'abord à faire voir, que l'Ordre de Prêtrise, dans son institution par *Moïse*, étoit dans la dépendance du Gouvernement Civil. Ensuite il remarque que le Clergé, pendant le Gouvernement des Juges, chercha à s'affranchir de cette dépendance, qu'il regardoit comme un joug. C'est aux efforts qu'il fit pour cela, que notre Auteur attribue les malheurs qui arriverent à la République d'*Israël* sous l'administration de ces Magistrats. Le Peuple s'en apperçut, & voulut avoir un Roi, dont l'autorité pût maintenir les Prêtres dans le devoir. *Samuel* chercha à parer le coup, en établissant pour Roi une personne qui fut à sa dévotion. Mais il se trompa, comme la suite le fit voir. Depuis ce tems-là, les Prêtres ne cesserent de troubler le Gouvernement; ce qui leur attira de violentes censures & de terribles menaces de la part des Prophétes; jusques-là qu'en parlant du rétablissement de la Nation *Judaïque*, ils ne font aucune mention de celui de l'Ordre de la Prêtrise. C'est ce qui est arrivé sous l'Evangile, où J. C. l'a entierement aboli, sans en établir un nouveau. Notre Auteur même semble insinuer, quoiqu'ailleurs il dise

le

le contraire *, que le Sauveur n'a pas seulement voulu qu'il y eût dans son Eglise des personnes pour instruire les autres, conformément a ces paroles du Prophete, qui, parlant de la nouvelle économie, dit qu'alors *personne n'enseignera plus son voisin, ni son frere, disant, Connoissez le Seigneur: car tous le connoîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.*

Je ne crois pas qu'aucun bon Protestant conteste à notre Auteur, que le Clergé doit dépendre du Magistrat civil; & qu'il ne doit plus y avoir sous l'Evangile de Prêtres, tels que ceux de la Tribu de *Lévi*: mais il ne s'ensuit pas, comme je l'ai remarqué ci-dessus, qu'il ne doit point y avoir sous la nouvelle économie de Ministres pour enseigner les hommes. L'établissement des Pretres de cet ordre se trouve si clairement dans le N. T. qu'il seroit inutile de nous arrêter à le prouver. Quant à la Prophétie que l'Auteur allegue, elle marque seulement une plus grande abondance de lumieres communiquées aux hommes par l'Evangile. S'il en falloit conclure que l'instruction humaine n'est plus nécessaire sous la nouvelle Alliance, il faudroit établir une inspiration immédiate de Dieu, qui rempliroit l'esprit & le cœur des hommes des connoissances qui leur sont né-

* Disc. IV. *pag.* 25.

néceſſaires: ce qui, je penſe, eſt fort éloigné de la penſée de l'Auteur.

Je ne dirai rien des deſordres que l'amour de l'indépendance du Gouvernement civil occaſionna dans la République d'*Iſraël* ſous les Juges: non plus que des vûës que l'on prête à *Samuël*, d'avoir entrepris d'établir un Roi à ſa dévotion. Il faudroit prouver tout cela, avant que de s'en ſervir comme de principes. Mais je je ne ſçaurois m'empêcher de rapporter quelques-unes des refléxions de notre Auteur, à l'occaſion de l'établiſſement de l'Ordre de la Prêtriſe par le Légiſlateur des *Juifs*. Elles font trop bien connoître quelles ſont ſes idées ſur tout le Corps de Loix qu'il donna à ce Peuple, pour les paſſer ſous ſilence.

Il fait d'abord de profanes railleries ſur ce que le Dieu *Tout-Puiſſant*, qui avoit créé le Monde en *ſix* jours, en employa *quarante* à établir un Corps de Loix qui devoit ſervir à un ſeul Peuple; & ſur ce que la colere de *Moïſe*, qui briſa les deux Tables, mit ſa *Toute-Puiſſance* dans la néceſſité d'y employer de nouveau *un pareil eſpace de tems*. Il inſinue enſuite, que *Moïſe* ſe rendit coupable de partialité, dans la punition qu'il fit de l'Idolâtrie du Peuple envers le Veau d'or. Il pardonna ſon Frere, qui y avoit eu le plus de part; & appella à ſoi ceux qui étoient pour l'Eternel. Les Enfans de *Lévi* ſe rangerent de ſon côté; leſquels, ſans

ſans doute, avoient été les principaux miniſtres du ſacrifice fait au Veau d'or. *Moïſe* leur ordonna de ceindre leur épée, d'entrer dans le Camp, & de tuer chacun ſon frere. La choſe fut exécutée, & ils tuerent environ trois miſle hommes. *Cette action extraordinaire*, ajoute le *Diſcoureur*, *paroît avoir été faite pour leur acquerir la qualité de Prêtres: car Moïſe leur avoit dit*, Conſacrez-vous aujourd'hui à l'Eternel. *Excellente preuve de la Divinité de la miſſion de Moïſe; & qui acquiert à un Prêtre le droit d'être cruel, ſans que cela faſſe aucune tache à ſa dignité!* *

Il y a beaucoup de petiteſſe à attaquer la Religion par des railleries auſſi peu fondées, & que l'on ſçait ſoi-même être deſtituées de fondement. L'Auteur ne pouvoit pas ignorer, que ce n'eſt pas manque de puiſſance que Dieu employa quarante jours à donner la Loi; puiſque lui-même remarque, qu'il en eut aſſez pour créer le monde en beaucoup moins de tems. Il devoit chercher la raiſon de cette différence, non dans Dieu, mais dans la nature de la choſe. La Création fut l'effet unique de la volonté de Dieu, dont rien d'humain ne retarda les effets: au lieu que, dans la publication de la Loi, il fut néceſſaire d'inſtruire un homme, de lui faire comprendre les fondemens,

* Diſc. III. *pag.* 10.

mens, les vûës, l'utilité, & en général toute l'économie du corps de Loix qu'il préſcrivoit à ſon Peuple, & de lui imprimer tout cela dans la mémoire. Sçavons-nous d'ailleurs tout ce qui ſe paſſa pendant un ſi long eſpace? Connoiſſons-nous toutes les vûës de Dieu en cela? Il avoit ſans doute en vûë de rendre le Miniſtère de *Moïſe* plus auguſte & plus reſpectable par un ſi long entretien: il vouloit peut-être éprouver la conſtance & la fermeté du peuple, & l'accoûtumer inſenſiblement à ſe paſſer de ſon Légiſlateur. Enfin, nous pourrions dire que ce n'eſt pas Dieu lui-même qui conféra avec *Moïſe*, mais un Ange: c'eſt du moins la penſée de St. *Etienne* * & de St. *Paul* †. Mais ſi c'eſt un Ange, comment ſçavons-nous qu'il n'ait pas eu beſoin de tout ce tems-là pour donner la Loi? Connoiſſons-nous aſſez la nature de ces Intelligences pour parler ſi affirmativement?

Quant à la partialité dont l'Auteur accuſe *Moïſe* dans l'affaire du *Veau d'or*, il nous ſeroit ſans doute plus aiſé de l'en juſtifier, ſi nous ſçavions tout le détail de cette Hiſtoire. Il paroît dans toute la conduite de ce Légiſlateur une ſi grande impartialité, comme pluſieurs ſçavans Apologiſtes de la Religion l'ont

fait

* Actes VII. vſ. 38, 53.
† Gal. III. vſ. 19.

fait remarquer, que cela forme déja un grand préjugé en ſa faveur. D'ailleurs, la mort d'environ trois mille perſonnes, tuées par ſes ordres, devant naturellement aigrir l'eſprit du peuple, n'auroit pas manqué de le faire éclater en plaintes, ſi leur Légiſlateur s'étoit montré partial dans cette affaire. Les parens & les amis de ceux que l'on avoit mis à mort, tandis que l'on épargnoit le plus coupable, ne s'en ſeroient pas tenus à des plaintes, & n'auroient pas manqué d'exciter une ſédition dans le Camp. Il n'en faut pas tant pour animer toute la multitude; & les Iſraëlites avoient ſouvent éclaté pour bien moindre choſe. Mais puiſqu'il ne paroit pas qu'il ſoit rien arrivé de pareil dans cette occaſion, n'eſt-ce pas un nouveau préjugé en faveur de l'impartialité de *Moïſe*?

A juger des choſes par la manière dont agit la multitude qui a la force en main, & par l'Hiſtoire même, telle qu'elle eſt rapportée dans le *Chap. XXXII. de l'Exode*; *Aaron* n'étoit pas auſſi coupable que notre Auteur le repréſente. Que l'on conçoive cet homme environné d'une multitude ſans chef; inquiéte d'avoir perdu celui qui les avoit amenez dans ces Déſerts; ſi ignorante ſur la Religion, qu'elle s'imaginoit avoir perdu ſon Dieu en perdant *Moïſe*, à la perſonne du-

duquel elle le croyoit attaché; dans l'appréhenſion de périr dans ces ſolitudes, ou par la faim, ou par la ſoif, ou par le fer de ſes Ennemis; & demandant avec inſtance qu'on lui faſſe de nouveaux Dieux; que l'on conçoive, dis-je, tout cela, & l'on s'appercevra de la triſte circonſtance où ſe trouvoit *Aaron*. Il y avoit tout à riſquer pour lui, de réſiſter à ce peuple furieux, *qui ne ſçavoit ce qui étoit arrivé à Moïſe*. La crainte de ſe voir mettre en piéces fait une grande impreſſion ſur le cœur des hommes. Le parti, que la prudence dicte en pareilles occaſions, eſt de tâcher de gagner du tems, afin de laiſſer rallentir l'ardeur du peuple. Il eſt encore fort avantageux de pouvoir mettre d'autres paſſions au jeu, & de les oppoſer à celle qui eſt la dominante, pour en diminuer la force. C'eſt auſſi ce que fit *Aaron*. Il leur déclara que, pour faire les Dieux qu'ils demandoient, ils devoient lui apporter les ouvrages d'or les plus précieux qu'ils euſſent; tout ce qui ſervoit à la parure de leurs femmes, de leurs filles, & de leurs fils. Il ſe flattoit ſans doute qu'une pareille demande rallentiroit leur zèle, & que l'avarice auroit le deſſus. Il avoit d'autant plus lieu de ſe perſuader cela, que les femmes, idolâtres de leurs ajuſtemens & de tout ce qui peut contribuer à les faire paroître avec éclat, ſe dé-

dépouilleroient difficilement de leurs bijoux. Mais il se trompa dans ses espérances. Tout cela lui fut fidèlement remis pour en faire des Dieux. Alors il n'y avoit plus moyen de reculer. Le danger étoit devenu plus grand pour lui; parce que tous ces bijoux avoient été mis en piéces. Il n'y avoit d'autre ressource que de traîner le tems en longueur. Tout ce qu'il fit le conduisoit à cela. Il fallut du tems pour préparer ce qui étoit nécessaire à la fonte de cet or, & pour le fondre; il en fallut encore lorsqu'il fut reduit en masse, pour lui donner avec le burin la forme d'un Veau. Quand tout cela fut fait, il ne l'exposa pas d'abord aux yeux du peuple; mais il renvoya la chose au lendemain. Pouvoit-on user de plus de délais? Pouvoit on prendre plus de précautions pour sauver sa vie, & mettre en même tems à couvert sa conscience par l'arrivée de *Moïse*?

J'avoue que tout cela ne justifie pas *Aaron*. Il fut très-coupable d'avoir eu cette condescendance. Mais tout cela diminue beaucoup sa faute; & il ne faut pas dire qu'il étoit le plus criminel dans cette affaire. De sorte qu'en l'épargnant, l'on ne sçauroit prétendre que *Moïse* ait usé de partialité. Il n'étoit pas plus coupable, pour ne pas dire moins, que le reste du peuple à qui *Moïse* fit grace.

Notre Auteur ajoute, que les Lévites qui

qui se rangerent du côté de l'Eternel, avoient sans doute été les principaux ministres du sacrifice fait au Veau d'or. Mais comment sçait-il cela? Il n'en est pas dit un mot dans l'Histoire. Il est bien plus probable qu'ils étoient dans le même cas que *Aaron*, & qu'ils n'avoient consenti que malgré eux à cet acte d'idolâtrie. C'est sans doute le sens de ces paroles de Moïse : *Que celui qui est pour l'Eternel vienne vers moi* ; car on peut fort bien traduire, *que celui qui* a été *pour l'Eternel* &c. De sorte que la Tribu de *Lévi*, à la tête de laquelle étoit *Aaron*, n'auroit eu d'autre part à l'idolâtrie du Veau d'or, que celle d'une trop grande condescendance, causée par la crainte de devenir l'objet de la fureur du peuple.

Ajoutons à tout cela, que les trois mille qui perirent, furent mis à mort pour donner un exemple frappant de la haine de Dieu pour l'Idolâtrie ; & qu'ils étoient vraisemblablement les plus coupables, & ceux qui avoient le plus insisté qu'on leur fit des Dieux. Cette conjecture n'a rien d'opposé à toute l'Histoire de cet acte d'Idolâtrie.

Je me flatte que ces Remarques feront sentir le foible des insultantes railleries de notre Auteur. J'ai cru devoir les faire, parce que je me suis apperçû que ces mots, qui semblent jettez au hazard, font souvent plus d'impression qu'un raiſon-

sonnement suivi. L'on appelle cela des saillies d'esprit. Elles frappent, & on les retient plus aisément que ce qui demande des discussions. Les Libertins qui se mêlent d'écrire ne connoissent que trop ce foible, & sçavent bien en profiter.

L'on s'attendroit que, répondant à son titre, l'Auteur entrât dans son quatrième Discours dans le détail des moyens employez par le Clergé pour établir le joug de son Autorité; mais l'on n'y trouve presque rien qui vienne à ce but. Il remarque d'abord, que les Apôtres n'ont exercé aucune autorité dans l'Eglise que de concert avec tout le Troupeau. Il prouve cela par l'Election de *Matthias*, successeur de *Judas*, & par celle des Diacres, auxquelles toute l'Eglise de *Jerusalem* concourut. Voici l'idée qu'il nous donne de ces Eglises primitives. „ Les „ Apôtres alloient prêchant de lieu en „ lieu: les personnes qu'ils convertis- „ soient, formoient d'eux-mêmes de peti- „ tes Societez, & le mieux qualifié d'en- „ tr'eux étoit choisi pour les instruire, „ ou pour leur rappeller ce que leurs „ premiers Pasteurs, les Apôtres, leur a- „ voient enseigné. Toutes leurs contri- „ butions étoient des actes volontaires „ de charité, qui n'étoient point desti- „ nées à l'entretien des Apôtres, mais „ au soulagement des pauvres. La garde „ de ces contributions, étant une fonc-

„ tion distincte de la Prédication de la pa-
„ role, étoit donnée aux Diacres. Quant
„ à la Discipline, l'on censuroit d'abord
„ ceux dont la conduite étoit irréguliere,
„ & en cas de désobéïssance, ils étoient
„ chassez *. Dans un autre endroit il remarque ; „ que le Gouvernement Ec-
„ clésiastique a été institué pour le bien
„ du peuple, & non pas pour l'avantage
„ & l'agrandissement des Apôtres : que le
„ Peuple élisoit ses Prédicateurs, & don-
„ noit son suffrage, aussi bien que les A-
„ pôtres, sur les matières de Discipline ;
„ & que c'est à lui que toutes les Epîtres
„ sont addressées : qu'en dépit du caractè-
„ re sacré & indélebile de leurs Pasteurs,
„ il les en privoit, lorsqu'il les jugeoit
„ indignes de cet emploi, en vertu de leur
„ autorité inaliénable : que les foudres
„ mêmes de l'Excommunication aparte-
„ noient uniquement au Peuple : enfin,
„ qu'il n'y avoit que la déclaration de la
„ sentence qui, pour l'observation de
„ l'ordre, apartint aux *Inspecteurs*, ou,
„ selon la traduction du Clergé, à l'E-
„ vêque, qui dans la suite, au lieu d'é-
„ tre la bouche de l'Eglise, a voulu être
„ la tête, &, au lieu qu'il étoit lui-mê-
„ me gouverné d'abord par le plus grand
„ nombre, a usurpé le pouvoir insoutena-
„ ble de gouverner tous les autres †.

No-

* Disc. IV. *pag.* 25. † Ibid. *pag.* 32-33.

Notre Auteur s'étend enſuite beaucoup ſur ces injuſtes uſurpations du Clergé; il s'exprime là-deſſus avec chaleur, & n'épargne aucuns des termes les plus emphatiques pour faire connoître ſes idées. Il rapporte de tems en tems quelques exemples de ces uſurpations; & il leur aſſigne pour première époque le Régne de l'Empereur *Conſtantin*, & les ſiécles d'ignorance pour le tems de leur affermiſſement. Après avoir dit ſur ce ſujet tout ce qu'il a jugé à propos, il en vient enfin à ce qu'il a promis dans le titre de ſon Diſcours. Comme il n'eſt pas fort long là-deſſus, nous le tranſcrirons ici; & c'eſt par-là que nous finirons cet Extrait.

„ Il ſeroit naturel de conclure, *dit-il*, „ que tant d'Evenemens remarquables „ doivent être les effets d'une conduite „ habile & d'une grande dextérité. Quoi- „ que nous ſoyons obligé d'avouer, que „ le caractère du *Renard* a toûjours eu „ une grande influence dans la con- „ duite du Clergé, cependant celui du „ *Loup* en a encore eu davantage. Les „ gens d'Egliſe ſe ſont gorgez de butin, au- „ tant par rapine que par fraude. Il faut „ auſſi avouer que l'*Anerie* des Laïques n'a „ pas moins contribué à leurs étonnans „ ſuccès, que leurs pieux artifices. Di- „ ſons tout; l'ignorance & la ſuperſtition

„ de notre part, ont parfaitement répon-
„ du à leur politique & à leur fourberie;
„ & l'Hiſtoire nous apprend, qu'il n'y a
„ aucun piége, ſi groſſier ſoit-il, auquel
„ la Bigotterie ne puiſſe ſe laiſſer pren-
„ dre *.

ARTICLE IV.

MÉLANGES de LITTÉRATURE & de PHILOSOPHIE. *Le* Tome I, *qui contient* 272. *pag.*, renferme *Eſſai ſur la Critique; Eſſai ſur l'Homme; Epîtres morales ſur le Caractère des Hommes, ſur celui des Femmes, & ſur l'Uſage des Richeſſes.* Ouvrages de Mr. POPE, traduits de l'*Anglois*, avec un Diſcours préliminaire du Traducteur ſur le *Goût des Traductions.* Le Tome II., *qui contient* 324. *pag.* renferme des *Lettres philoſophiques & morales*, où l'on donne une Explication raiſonnée du Syſtème de Mr. POPE dans ſon *Eſſai ſur l'Homme*, tirée d'une Réponſe de Mr. WARBURTON au *Commentaire* de Mr. DE CROUZAZ, Profeſſeur de Philoſophie à l'Univerſité de

* Diſc. IV. *pag.* 41.

de *Lausanne*. In 12. à *Londres*, chez *Guillaume Darrés* 1742 *.

CE Titre fait suffisamment connoître la nature des Pieces contenues dans ce Recueil. Les Reflexions sur le *Goût des Traductions*, l'*Essai sur la Critique*, & l'*Essai sur l'Homme* paroissent ici pour la seconde fois. Ils avoient déja été imprimez à *Londres in quarto*, avec l'Original à côté. Les changemens que l'on a fait dans cette nouvelle Edition sont peu essentiels. L'on y a supprimé le Texte *Anglois*, & une Réponse à un Ecrivain qui avoit attaqué l'*Essai sur la Critique*. Comme l'attaque étoit peu fondée, la Réponse n'étoit pas fort intéressante: ainsi les Lecteurs n'y perdront pas beaucoup. Nous ne nous arrêterons donc pas dans cet Extrait à ces trois piéces; d'autant plus que l'*Essai sur la Critique*, & l'*Essai sur l'Homme* sont suffisamment connus par les différentes Traductions Françoises qui en ont été faites. Il est vrai que le nouveau Traducteur ne les trouve pas fidèles. Cela peut être. Mais elles ne laisseront pas de donner une idée aussi juste de l'Original que nous pourrions le faire, en donnant un Extrait exact de cette nouvelle Traduction.

Les

* Cet Ouvrage se trouve à la *Haye* chez *Pierre de Hondt*.

Les *Epitres morales*, annoncées dans le Titre, n'ont point encore parû en François. L'Original eſt en Vers ; & la Traduction, auſſi bien que celle des précedens Ouvrages, eſt en Proſe. Ces Epîtres ſont au nombre de quatre. La *première*, qui traite *de la Connoiſſance & du Caractère des Hommes*, eſt addreſſée au Chevalier RICHARD TEMPLE, Lord Vicomte COBHAM. La *ſeconde*, où il s'agit du *Caractère des Femmes*, eſt addreſſée à une Dame, dont Mr. POPE a jugé à propos de taire le nom. La *troiſième* roule ſur *l'Avarice & la Prodigalité* : elle eſt addreſſée à Mylord BATHURST. La *quatrième* enfin, qui traite *du vain & du faux Emploi des Richeſſes*, a été addreſſée à RICHARD Comte de BURLINGTON. Nous ne ſçaurions donner une idée plus diſtincte de ces Epîtres, qu'en ſuivant le judicieux Traducteur pour guide. Il en trace d'une manière fort nette & les vûës & le plan dans la Préface qui précede ſa Traduction. Voici comment il s'exprime en parlant de la première.

„ Mr. POPE ayant traité dans ſon *Eſ-*
„ *ſai ſur l'Homme* de l'Homme en géné-
„ ral, a crû que cette connoiſſance abſ-
„ traite ne ſuffiſoit pas, & qu'il falloit
„ examiner l'Homme en détail. Il obſerve
„ d'abord, qu'on ne peut le connoître,
„ ni par l'étude ſeule, ni par la ſeule ex-
„ périence : l'une & l'autre ſéparément

„ on

„ ont leurs écueils. Ce ſont deux choſes
„ qu'il faut réunir. Les maximes générales
„ ſont idéales, tout Homme ayant de fait
„ quelque ſingularité qui lui eſt propre.
„ Ce qui rend la connoiſſance des Hom-
„ mes ſi épineuſe, c'eſt l'extrême difficul-
„ té de découvrir cette ſingularité perſon-
„ nelle qui diſtingue chaque Homme des
„ autres, & de fixer l'incertitude des prin-
„ cipes qui le font agir; principes qui, dans
„ nous mêmes, ſe dérobent ſouvent à no-
„ tre connoiſſance: car les actions n'indi-
„ quent point avec certitude leurs motifs,
„ les mêmes actions provenant quelquefois
„ de motifs contraires, & quelquefois des
„ actions contraires provenant d'un même
„ motif . . . Le Poëte obſerve, que ſou-
„ vent on décide du Caractère des Hom-
„ mes par le rang qu'ils occupent dans
„ le monde; régle des plus fauſſes. Il
„ fait voir néanmoins combien l'Education
„ influe ſur le Caractère; & il en donne
„ des exemples pris des mœurs de ſa Na-
„ tion. Il entre enſuite dans un détail
„ plus particulariſé ſur la nature des Ca-
„ ractères. . . . Il indique après cela les
„ cauſes qui font confondre les differens
„ Caractères; ſçavoir les contradictions
„ de l'Homme, & les foibleſſes *inimagina-*
„ *bles* auxquelles ſont ſujettes les perſon-
„ nes les plus éminentes. Il en rappor-
„ te pluſieurs exemples. . . .
„ Après avoir fait voir, qu'il n'y a rien

„ de certain que Dieu & la Nature; &
„ qu'on ne peut juger des Hommes, ni
„ par leurs opinions, ni par leur hu-
„ meur, leurs principes, leur tempé-
„ rament, leurs actions, leurs affec-
„ tions ou leurs goûts, ni même par leurs
„ paſſions en général; Mr. POPE indique
„ le ſeul moyen par lequel on puiſſe aſ-
„ ſeoir ſon jugement ſur le Caractère des
„ Hommes. C'eſt par la découverte de
„ leur paſſion dominante *.

Tel eſt en général le deſſein de la première Epître. Faiſons-la connoître par quelque endroit particulier. Pour cet effet, tranſcrivons ici quelques morceaux de la Traduction. Mais avant cela, remarquons que Mr. POPE a fait entrer dans cette Epître & dans les ſuivantes le Caractère de diverſes perſonnes, dont il a ſupprimé en grande partie les noms, mais qui ne laiſſent pas d'être vrais & réels. Il eſt fort en état de tirer leurs Portraits au naturel; puiſque, à un eſprit & un ſens profond, Mr. POPE joint une grande expérience du monde, & la connoiſſance intime des perſonnes les plus diſtinguées de ſa Nation en toutes ſortes de genre. Il avoit inféré un bien plus grand nombre de Caractères; mais il en a ſupprimé une partie, dont il a cru que la peinture trop forte devoit être reſer-

* Voyez *Tom. I. pag.* 186-188.

ſervée pour le ſiécle à venir. Quoi qu'il en ſoit, en voici quelques-uns de ceux qui ſe trouvent dans cette Epître. Commençons par celui du feu Général Duc de M***. L'Auteur l'allégue comme un exemple des contradictions & des foibleſſes des grands Hommes.

„ Des Généraux triomphans à la tête „ des Armées, environnez de gloire, auſ- „ ſi lâches voleurs que braves guerriers, „ rognent le drap & dérobent le pain du „ Soldat; également attentifs à ſauver „ une Nation, ou une dépenſe de quatre „ ſols *.

La paſſion dominante eſt le ſeul moyen par lequel on puiſſe connoître les Hommes. „ En ce point ſeulement, *dit Mr.* „ POPE, le volage eſt conſtant, le po- „ litique eſt naturel, l'imbécille eſt avi- „ ſé, & le fourbe eſt ſincere. En ce „ point les Prêtres, les Princes & les „ Femmes ne déguiſent rien. Ce tiſſu „ débrouillé, tout le peloton ſe défile; „ la vûë s'éclaircit, & *Clodio* eſt recon- „ nu ".

Ce *Clodio* eſt le feu Duc de WHARTON, dont le Poëte trace le Caractère d'une manière inimitable. Le voici.

„ *Clodio*, le mépris & le prodige de nos „ jours, dont la paſſion dominante eſt l'a- „ mour de la louange, né avec tous les ta- „ lens

* *Tom. I. pag.* 204.

„ lens qui peuvent gagner l'eſtime des „ Hommes, & qui ſe meurt s'il n'eſt ap- „ plaudi des Femmes & des Sots. Quoique „ le Sénat, attentif à chaque parole qu'il „ profére, l'écoute avec admiration, „ ce n'eſt point aſſez, il faut que dans un „ Cercle il prime par ſes bons mots. Avec „ des talens ſi variez, *Clodio* ne viſera-t- „ il à rien de nouveau? Il parlera comme „ *Ciceron*; mais il parlera auſſi comme „ *Rochefter*: Enſuite le cœur contrit & „ répentant, il adore ſon Dieu avec le „ même eſprit qui l'échauffoit dans la „ débauche. Il ſuffit que tout ce qui l'en- „ vironne l'admire, ſoit Moine, ſoit „ Courtiſane. Ainſi doué de tous les ta- „ lens de la nature & de l'art, ne lui man- „ quant qu'un cœur honnête, ſe faiſant „ tout à tous, n'y ayant point de vices „ dont il ſoit exempt, s'étant rendu, „ pour éviter le mépris, le plus mépri- „ ſable des hommes, ſa paſſion eſt toû- „ jours la ſoif d'une louange univerſelle, „ & ſa vie un tiſſu d'infamies, qui l'en „ rendent indigne de mille manières dif- „ férentes. Des bienfaits conſtans n'ont „ pû lui faire un ami, ſon éloquence plus „ qu'humaine ne peut perſuader perſon- „ ne. C'eſt un fou qui a plus d'eſprit que „ la moitié du genre humain; trop fou- „ gueux dans ſes penſées, trop rafiné „ dans ſes actions, tyran de la femme qui „ plaît à ſon cœur, & rebelle au Roi

„ mê-

„ même qu'il aime. Il meurt, miſera-
„ ble rebut de tous les Etats & de tou-
„ tes les Religions; & ce qui eſt encore
„ plus, il meurt ſcelérat ſans être grand.
„ Pourquoi *Clodio* tranſgreſſe-t-il ainſi
„ toutes les régles? C'étoit de peur que
„ des coquins ne l'appellàſſent un ſot * ".

Si l'on veut ne pas ſe tromper, en jugeant d'un homme par ſa paſſion dominante, il faut bien prendre garde de ne pas prendre pour cette paſſion, cette qualité première, celle qui n'eſt que la ſeconde, & qui lui eſt ſubordonnée. Les plus habiles peuvent s'y tromper.

„ Lorſque par ſes rapines *Catilina* ac-
„ cumuloit des tréſors, & que *Céſar* dé-
„ bauchoit une des plus nobles Dames
„ de *Rome*, l'avarice dans l'un, la lubri-
„ cité dans l'autre, n'étoient pas leur fin:
„ Elles n'étoient que des moyens; l'am-
„ bition étoit leur vice. Ce même *Céſar*,
„ né dans le ſiécle de *Scipion*, eût, ainſi
„ que lui, tendu à la gloire par la chaſ-
„ teté: *Lucullus*, lorſqu'on admiroit la fru-
„ galité, eût rôti des navets dans la Fer-
„ me de *Sabine*. C'eſt en vain qu'en ſpecta-
„ teur curieux l'on obſerve le travail
„ de l'Architecte; on prend l'échaffaut
„ pour l'édifice † ".

Cette paſſion dominante s'attache ſi bien

* *Tom. I. pag.* 206-207.
† *Tom. I. pag.* 207 208.

bien à nous, qu'elle ne nous quitte pas même à l'heure qui termine notre vie.

„ Voyez ce Pere venérable, à qui ſes cri-
„ mes ont donné une race honteuſe, ſe
„ traîner dans les rûës, & diſputer le pas à
„ ſes propres enfans, qu'il maudit. Il va,
„ en rampant ſur ſes génoux diſloquez,
„ chercher de nouvelles amours, & il
„ ne voit point de moineau, que ce moi-
„ neau ne devienne l'objet de ſon en-
„ vie * ".

Les Loix d'*Angleterre* ordonnent que les morts ſoient enveloppez dans de la flanelle, au lieu d'une piéce de toile. L'on a cru cette précaution neceſſaire pour favoriſer les Manufactures de laine. C'eſt ce qui donna occaſion à Mlle. *Oldfield*, fameuſe Comédienne, de tenir le diſcours ſuivant, que le Poëte a orné à ſa manière. Il fait bien voir, que l'on conſerve la paſſion dominante juſques à la mort.

„ O ſi! enveloppée de flanelle! Il y
„ auroit de quoi revolter un Saint. Ce
„ furent-là les dernieres paroles de la
„ pauvre *Narciſſe*. Non, dit-elle, qu'une
„ belle *Perſe* enveloppe mes membres tran-
„ ſis; qu'une dentelle de *Malines* couvre
„ de ſon ombre mon viſage livide: On
„ ne voudroit pas faire peur après ſa
„ mort.

* *Tom. I. pag.* 208.

„ mort. . . Eh ! *Babet*, mettez un peu de „ rouge ſur cette joue * ".

Mr. POPE termine cette Epître par l'éloge de la paſſion dominante de ſon *Mécene*.

„ Et vous, brave COBHAM, juſqu'au „ dernier ſoupir vous ſentirez, & avec „ force même à l'heure de la mort, vo- „ tre paſſion dominante. Dans ce mo- „ ment, ainſi que dans tous les autres de „ votre vie, votre dernier ſoupir dira : „ O Ciel ! ſauvez ma Patrie †.

„ La ſeconde Epître, dit le Traduc- „ teur ‡, eſt une Satire contre le beau „ Sexe . . . . Mr. POPE accuſe d'abord „ les Femmes, de n'avoir point un Carac- „ tère auſſi décidé que celui des Hom- „ mes, qui ne l'eſt gueres, & de l'avoir „ infiniment plus changeant. Il en com- „ pare la diverſité à celle des caractères „ qu'emprunte la Peinture, & l'inconſtan- „ ce à celle des nuages. . . . Les con- „ trarietez des Caractères les plus mar- „ quez, des Femmes affectées, douces, „ artificieuſes, fantaſques, beaux eſprits „ & ſtupides, paroiſſent ſur la ſcène. „ Ces peintures quadrent ſi parfaitement „ avec les mœurs & le goût de la Na- „ tion *Angloiſe* ; que chacun, ſuivant ſes „ idées,

* *Ibid. pag.* 209. † *Ibid. pag.* 210.
‡ *Ibid. pag.* 189. *&c.*

„ idées, y a crû reconnoître des origi-
„ naux vivans. La différence des mœurs
„ nous derobe une grande partie du mé-
„ rite de ces deſcriptions.

„ Quoique les Caractères particuliers
„ des Femmes ſoient beaucoup plus va-
„ riez que ceux des Hommes, il eſt néan-
„ moins remarquable, que le Caractère
„ général du Sexe, enviſagé du côté de la
„ paſſion dominante, eſt beaucoup plus u-
„ niforme. C'eſt en partie l'effet de la na-
„ ture, en partie celui de l'éducation, &
„ même en partie celui de la néceſſité. C'eſt
„ ce que le Poëte Anglois expoſe, & en-
„ ſuite il examine quel eſt le but des Fem-
„ mes, & quel eſt enfin leur deſtin, rela-
„ tivement aux deux grandes paſſions qui
„ les tiranniſent, l'envie de dominer, &
„ l'amour des plaiſirs.

„ La plupart des Femmes n'entendent
„ pas leurs véritables intérêts: Elles ſe
„ laiſſent emporter par la violence de
„ leurs paſſions, & elles negligent ce qui
„ pourroit ſeul leur donner un mérite du-
„ rable, & capable de braver la rigueur
„ des années. Mr. POPE donne à ſon Amie
„ quelques conſeils à ce ſujet; & il finit
„ ſon Epitre par le Portrait d'une Femme
„ eſtimable, qui raſſemble en elle le mê-
„ lange des plus heureuſes contrarietez ".

Il n'y a pas moins de beauté dans cette Epitre que dans la précedente. Nous nous bornerons à tranſcrire ici un petit nom-

nombre d'endroits, par leſquels l'on pourra en juger.

„ La plupart des Femmes n'ont aucun „ caractère. C'eſt un ſujet trop tendre „ pour conſerver une impreſſion durable: „ Elle eſt brune, ou elle eſt blonde; c'eſt „ par-là qu'on les diſtingue le mieux * . . „ Les Dames reſſemblent à ces Tulipes „ dont les couleurs ſont ſi variées. Nous „ devons à leurs changemens la moitié „ de leurs charmes. Une heureuſe ſingu„ larité, belle par ſes defauts, un foible „ délicat; voilà ce qui frappe le goût, „ ce qui enleve l'admiration. C'eſt ainſi „ que *Calipſo* a allarmé tous nos cœurs; „ elle inſpiroit du reſpect ſans avoir de „ vertu, elle plaiſoit ſans beauté. Un „ charme bizarre & ſéducteur animoit „ ſes diſcours & ſes regards, moins ſpi„ rituelle que grimaciere, & ayant enco„ re plus d'eſprit que de mérite. Elle a„ voit cependant des graces étrangeres, „ & des ſaillies qui l'étoient encore plus. „ Il ne s'en falloit preſque rien qu'elle ne „ fût laide, qu'elle ne fût folle; & néan„ moins elle n'étoit jamais plus ſûre d'ex„ citer notre paſſion, que lorſqu'elle ef„ fleuroit tout ce qui fait l'objet de notre „ haine † ".

Les Femmes ſe laiſſent tyranniſer par l'amour du plaiſir & celui de dominer. Voici

* *Tom. I. pag.* 211. † *Tom. I. pag.* 213-214.

Voici comment Mr. POPE décrit ce premier penchant avec ſes ſuites.

„ Les Femmes, *dit-il*, pourſuivent le „ plaiſir, comme des enfans pourſuivent „ un oiſeau: toûjours hors de leur at- „ teinte, jamais hors de leur vûë. C'eſt „ un jouet qu'elles n'attrapent jamais „ qu'elles ne le gâtent: l'objet de leur a- „ vidité, lorſqu'il fuit, eſt celui de leurs „ regrets, lorſqu'il eſt perdu. Enfin il de- „ vient de la prudence de leur vieil âge, „ de prétendre à des folies que la jeu- „ neſſe ne ſçauroit excuſer; ayant honte „ d'avouer les plaiſirs qu'elles ont fait „ goûter, & ſe trouvant réduites à fein- „ dre ces mêmes plaiſirs, lorſqu'elles ne „ peuvent plus les donner. Semblables à „ ces vieilles ſorcieres rongées de dépit, „ qui tiennent leur Sabbath, moins par „ l'attrait du plaiſir, que par l'envie de „ faire du mal, elles paſſent leurs nuits „ prétendues délicieuſes dans l'amertu- „ me, dévorées d'un chagrin qui ſe nour- „ rit de l'idée même des plaiſirs. En proye „ à une imagination déréglée, le fan- „ tôme de leur beauté hante encore les „ lieux où leur honneur s'eſt perdu.

„ De quelle recompenſe enfin le mon- „ de paye-t-il les hommages de celles „ qui ont vieilli à ſon ſervice? Une „ gayeté folle dans la jeuneſſe, des car- „ tes dans la vieilleſſe; inutilement bel- „ les, inutilement artificieuſes; jeunes

ſans

„ ſans amans, vieilles ſans amis; elles „ brûlent pour un fat, & n'attrapent „ qu'un ſot; ridicules pendant leur vie, „ & oubliées à leur mort * ".

Le Poëte donne enſuite le caractère d'une Femme auſſi accomplie qu'il eſt poſſible de la trouver, & indique les traits dont elle eſt formée.

„ Heureuſe celle dont le caractère égal, „ & l'humeur toûjours ſereine rendent „ le jour qui ſuit auſſi agréable que celui „ qui précede; qui peut convenir des „ charmes d'une Sœur, & dont les oreil- „ les ne ſont point bleſſées par les ſoû- „ pirs qui s'adreſſent à ſa Fille; qui ne ré- „ pond point, que le premier mouvement „ d'un Epoux ne ſoit paſſé, qui peut le „ gouverner ſans le faire paroître; qui „ charme par ſa complaiſance, régne par „ ſa ſoûmiſſion, & n'eſt cependant ja- „ mais plus ſatisfaite que lorſqu'elle o- „ béït; qui ne ſe ſoucie, ni d'un fat, ni „ de la fortune; qui n'eſt point touchée „ de la mauvaiſe chance d'un billet, ni „ de perdre codille; qui eſt ſans bile, „ ſans vapeurs, au deſſus même des „ craintes d'une petite vérole, & maî- „ treſſe d'elle-même lorſque ſa porcelai- „ ne ſe caſſe.

„ Nonobſtant tout cela, croyez-moi, „ la meilleure Femme, ainſi que la plus „ ma-

* *Tom I pag.* 219-220.

„ méchante, n'eſt qu'un aſſemblage de „ contradictions. Lorſque le Ciel veut „ polir, autant qu'il eſt poſſible, ſon der- „ nier, ſon meilleur ouvrage, il ne fait, „ en formant une telle Femme, que for- „ mer un Homme doux. Il choiſit dans „ chaque Sexe ce qu'il faut pour la per- „ fection de ſa Favorite: L'amour que les „ Femmes ont pour le plaiſir, celui que „ les Hommes ont pour le repos; il joint, „ par une exception à toutes les régles „ générales, le goût qu'elles ont pour les „ folies, & le mépris que nous avons pour „ les ſots; il unit la diſcretion à la fran- „ chiſe, l'art à la vérité, le courage à la „ douceur, la modeſtie à la fierté, & des „ principes fixes à une imagination toû- „ jours nouvelle; il fait un mêlange du „ tout, & ce qui en réſulte, c'eſt vous, „ Madame * ".

Continuons à donner une idée de la *troiſième* & de la *quatrième* Epître, en empruntant encore les termes mêmes du Traducteur.

Mr. POPE obſerve d'abord „ que le „ véritable uſage des Richeſſes eſt connu „ de très-peu de perſonnes; la plupart „ tombant dans un de ces deux extrêmes, „ l'Avarice ou la Profuſion. Il examine „ enſuite, ſi l'évaluation des Richeſſes par „ l'or & l'argent a été plus avantageuſe „ que

* *Tom. I. pag.* 220-222.

„ que pernicieuſe au genre humain; & il
„ remarque très-judicieuſement, que les
„ Richeſſes, bien loin de contribuer au
„ bonheur, ne peuvent fournir le néceſ-
„ ſaire, ni à l'Avare, ni au Prodigue. Le
„ premier agit ſans but & ſans deſſein,
„ & le ſecond contremine par ſa conduite ceux qu'il pourroit avoir. On ne
„ peut rendre compte de toutes ces bi-
„ zarreries de la nature humaine, qu'en
„ ayant recours à la Providence, dont
„ la ſageſſe ſçait tirer du bien de tous les
„ extrêmes, & qui, des révolutions per-
„ pétuelles, ramene tout à ſes fins. Après
„ avoir fait voir le faux & le ridicule
„ des principes ou des motifs que l'on
„ peut conjecturer dans un Avare, ou
„ dans un Prodigue, le Poëte traite du
„ véritable Uſage des Richeſſes, dont il
„ donne pour exemple la conduite d'un
„ Gentilhomme preſqu'inconnu dans la
„ petite Ville de *Roſs*; & afin de donner
„ à cet exemple toute ſa force, il lui en
„ oppoſe deux, l'un d'un Prodigue &
„ l'autre d'un Avare, tous deux miſéra-
„ bles pendant leur vie, & miſérables à
„ leur mort.

La derniere Epitre traite en particulier d'une branche relative à la précedente; ſçavoir, de la Vanité des perſonnes de condition, ou des gens riches, dans leurs dépenſes. „ Elle commence
„ d'abord par critiquer l'abus que l'on

„ fait du mot de *Goût*: le bon-ſens en
„ doit être le premier principe & la ba-
„ ſe; pour ne s'en point écarter, il faut
„ ſe prêter à la nature, même dans les
„ choſes de luxe & de magnificence. "
Mr. POPE appuye ſes préceptes par des exemples tirez de l'Architecture & du Jardinage, préſcrivant pour première régle, „ de ſe conformer au génie & à
„ l'uſage des lieux; ce qui exclut toute
„ beauté forcée, & tout ornement qui
„ ne réſulte pas naturellement de la diſ-
„ poſition du terrein; car l'art n'eſt pas
„ de forcer la nature, mais de la ſuivre.
„ Sans cela les entrepriſes les plus coû-
„ teuſes ne peuvent plaire, ou ne ſçau-
„ roient plaire long-tems; & les meil-
„ leurs exemples & les meilleures régles
„ ne peuvent produire que des choſes
„ ridicules ou incommodes. Mr. POPE
„ expoſe enſuite le faux Goût de la Ma-
„ gnificence, l'erreur de confondre le
„ Grand avec le Vaſte, le defaut de join-
„ dre des choſes diſproportionnées, ou
„ d'en étudier trop ſcrupuleuſement la
„ reſſemblance, & enfin celui de ſe copier
„ par des repétitions trop fréquentes. Le
„ Poëte lâche en paſſant quelques traits
„ contre le faux Goût des Livres, de la
„ Muſique, de la Peinture, des Fêtes,
„ des Repas, & même contre celui des
„ Priéres & des Sermons. Toûjours atten-
„ tif à juſtifier la Divinité, il tire de ces
„ ob-

„ observations de nouvelles raisons d'ad-
„ mirer la sagesse de la Providence, qui
„ permet ainsi la dissipation des Riches-
„ ses au profit des pauvres & des indus-
„ trieux. Il termine cette Epître, en in-
„ diquant quel est le véritable objet de
„ la Magnificence, & quelles sont les Dé-
„ pensés dignes des Rois * ".

Ces deux Epîtres ne sont pas écrites avec moins de goût, de discernement, de délicatesse & de sublimité que les précedentes. Mr. POPE a eu, dans le sujet qu'il s'est proposé d'y traiter, une matière abondante, & susceptible de grands ornemens. Aussi les a-t-il dispensez avec un grand choix. Nous en donnerions volontiers quelques exemples, si nous ne nous étions déja trop étendus sur les deux premières. Il est tems, pour ne pas y revenir à deux fois, de passer au second Volume.

Les *Lettres Philosophiques* qui le composent sont au nombre de sept. Le fond en est tiré de la Réponse que Mr. WARBURTON a faite au Commentaire de Mr. DE CROUZAZ sur l'*Essai sur l'Homme* de Mr. POPE. L'Auteur de ces *Lettres* s'étoit proposé de travailler sur le même sujet; mais la lecture de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON l'a convaincu qu'il ne sçauroit mieux reussir que ce Sça-

* *Tom. I. pag.* 191-194.

Sçavant. De sorte qu'il a cru ne pouvoir mieux faire que de le *suivre pas à pas, sans s'astreindre cependant à la qualité trop fatiguante de Traducteur. Il a pris la liberté d'y mêler quelquefois ses propres reflexions* *.

Mr. DE CROUZAZ ayant lû la Traduction en Prose de l'*Essai sur l'Homme*, trouva les idées du Poëte *Anglois* peu de son goût. Il en fit l'*examen*, & le publia. La Traduction en vers de Mr. l'Abbé *du Resnel* lui donna occasion de revenir à la charge. Il la fit imprimer avec un *Commentaire* de sa façon. C'est à ce *Commentaire* que Mr. WARBURTON a répondu; & c'est le fond de cette Réponse qui paroît ici en François.

L'on peut dire que ces Messieurs n'ont pas beaucoup menagé Mr. DE CROUZAZ. Ils en parlent par-tout avec un très-grand mépris, font de lui des railleries sanglantes, & attaquent même sa probité & sa bonne-foi. La Réponse à son *Commentaire* n'auroit rien perdu de son mérite, quand bien même ils s'en seroient tenus dans les bornes de l'honnêteté. Si Mr. DE CROUZAZ a attaqué Mr. POPE mal-à-propos, & qu'il ait mal pris les pensées du Poëte, l'on pouvoit rélever ses fautes avec moins d'aigreur & plus de charité. L'on ne sçauroit justifier la temérité de ce Philosophe, de

* *Tom. II. pag. 2.*

de juger d'un Auteur par une simple Traduction, & même par une Traduction en vers. Mais c'est-là une faute qu'il faut attribuer à sa grande vivacité, d'un côté, & à son amour pour la Religion, de l'autre. Il regarde le *Leibnitianisme*, ou le *Fatalisme*, comme la peste de la Societé & de la Religion. Tout ce qui y conduit lui est suspect; & il voudroit en prévenir les effets pernicieux par de bons correctifs. A la faveur de ce bon dessein il falloit user de quelque indulgence, & lui pardonner les fautes occasionnées, non seulement par la Traduction, mais encore par la prévention où il étoit, que l'Auteur étoit *Leibnitien*. Il y a bien des choses dans l'*Essai sur l'Homme* propres à fortifier ce préjugé. Il est même avantageux que Mr. DE CROUZAZ en ait ouvertement accusé l'Auteur, afin de donner occasion à son sçavant Défenseur de le justifier entierement de ce réproche, & de développer tout le Système du Poëte *Anglois*. Il en est résulté encore un autre avantage; c'est que l'on a eu occasion de relever les fautes que Mr. l'Abbé *du Resnel* a commises dans la Traduction en vers qu'il nous en a donnée. Les Lecteurs pourront en profiter; & cela pourroit bien nous en procurer une nouvelle Edition corrigée. Ces Lettres ne regardent pas moins cet Abbé que Mr. DE CROUZAZ, quoiqu'il y ait bien de la différen-

ce entre la politeſſe & l'honnêteté avec laquelle on traite le premier, & celle dont on uſe envers le dernier.

La chaleur avec laquelle Mr. WARBURTON défend Mr. POPE, pourroit faire ſoupçonner qu'il y avoit des relations d'amitié entre ces deux Meſſieurs. Cependant il n'y en avoit aucune; & Mr. WARBURTON ne connoiſſoit le Poëte que par ſes Ecrits. C'eſt l'amour de la vérité qui l'a engagé à prendre la plume. Il a cru que la gloire de ſa Patrie étoit intéreſſée dans celle d'un ſi beau genie, & que le plaiſir & l'inſtruction que l'on retiroit de ſes Ouvrages, étoient des motifs ſuffiſans pour entreprendre leur défenſe contre les traits d'une fauſſe Critique.

Les quatre *Epîtres* qui compoſent *l'Eſſai ſur l'Homme* ne rendent pas l'Ouvrage complet. Il n'y en a que la moitié. Voici le Plan que Mr. POPE donne de cette ſuite dans une Lettre au Dr. *Swift*, qui ſe trouve dans le Recueil de ſes Lettres. „ La matière, *dit-il*, eſt ample. Le ſu-„ jet en ſera diviſé en quatre Epîtres, „ qui ſeront une ſuite naturelle de *l'Eſ-„ ſai ſur l'Homme*. La première traitera „ de l'étendue & des limites de la Rai-„ ſon humaine, & des Sciences en géné-„ ral. La ſeconde renfermera le détail „ des Arts utiles & inutiles, & de ceux „ par conſéquent, auxquels on peut, ou

„ l'on

„ l'on ne peut atteindre. La troiſième „ ſera ſur la nature, l'objet, l'application „ & l'uſage des différens Talens. La „ quatrieme enfin ſur l'uſage du Sçavoir, „ de l'Eſprit & de la Science du Monde: „ Cette derniere ſera terminée par une „ Satire contre le faux emploi que l'on „ en fait, & ſera rélevée par des por- „ traits, des caractères & des exemples. „ Mais hélas! l'entrepriſe eſt grande, & „ je ne ſuis plus le même homme! Mon „ entendement, à la vérité, quel qu'il „ ſoit, eſt plutot augmenté que dimi- „ nué. J'enviſage les choſes dans leur „ totalité plus que je ne faiſois: j'apper- „ çois plus clairement leurs principes, „ leurs connexions & leurs rapports: „ Mais ce que je gagne du coté de la Phi- „ loſophie, je le perds du coté de la „ Poëſie. Les Fleurs s'en vont, lorſque „ le Fruit commence à mûrir; & peut- „ être ne ſera-t-il jamais mûr * ".

Si Mr. POPE remplit ſon Plan, il ne faut pas douter qu'il n'inſere dans divers endroits de cette ſuite les éclairciſſemens & les explications néceſſaires, & qu'il ne ſe juſtifie pleinement de tout ce dont on l'a chargé. Alors le *Commentaire* de Mr. DE CROUZAZ, & la Reponſe qu'il s'eſt attirée deviendront aſſez inutiles.

Quoi

* *Tom. II. pag.* 94. 95.

Quoi qu'il en ſoit, le fond de l'accuſation intentée par Mr. DE CROUZAZ eſt, que Mr. POPE adoptoit dans ſon Ouvrage les principes de Mr. *Leibnitz*. La queſtion ſera bien-tôt vuidée, ſi l'on fait voir que le Syſtème du Poëte *Anglois* eſt différent de celui du Philoſophe *Allemand*. C'eſt à quoi nous nous bornerons dans cet Extrait, ſans ſuivre Mr. WARBURTON, ni ſon Compilateur, dans tous leurs raiſonnemens.

Le principe fondamental de *l'Eſſai ſur l'Homme* eſt, que *de tous les Syſtèmes poſſibles la Sageſſe infinie a choiſi le meilleur*. Mais Mr. POPE ne prétend point, que Dieu ait été forcé néceſſairement à produire la Création ſuivant le Syſtème le plus parfait. C'eſt par un pur effet de ſa liberté qu'il a fait ce choix; n'y ayant été déterminé que par lui-même, par ſa propre volonté. Où eſt le *Fataliſme* dans ce Syſtème?

De ce principe Mr. POPE conclut, que le mal moral tire ſa ſource du libre Arbitre; conſéquence néceſſaire d'une Créature telle que l'Homme. Il ajoute, que ce mal moral s'accorde parfaitement avec les attributs de Dieu; parce que tout ce qui eſt mal dans notre Syſtème particulier, eſt bien relativement au Tout; c'eſt-à-dire que *le mal particulier eſt un bien général*. Il prouve cette propoſition par divers raiſonnemens qu'on lit dans ſa premiè-

mière *Epître*; & conclut, *que tout ce qui eſt, eſt bien.* Cette concluſion a choqué Mr. DE CROUZAZ; & il a cru que le Poëte vouloit dire, que toutes les Actions des Hommes étoient indifférentes, & également bonnes: au lieu que ſa penſée eſt, que Dieu ſçait tirer le bien du mal, & faire ſervir les maux particuliers au bien général du Tout.

Enfin, remarquons que Mr. POPE eſt ſi éloigné du *Leibnitianiſme*, qu'il n'a jamais lû le Syſtême de *Leibnitz*; & qu'il n'avoit jamais ouï parler de l'*Harmonie préétablie*. Il a tiré ſon Syſtême de *Platon*. „ Ce Philoſophe ingenieux, *dit* Mr. WARBURTON, pour défendre la Providence contre les objections des Athées, „ au ſujet de l'origine du mal, employe „ cet argument: Que parmi un nombre „ infini de mondes poſſibles, préſens à l'idée de Dieu: celui qu'il a créé, qui „ ſubſiſte, qui, par la nature des choſes „ créées, eſt ſujet à des changemens ſuſceptibles d'un mêlange de mal, eſt le „ meilleur. Or, s'il eſt le meilleur, tout „ mal ne ſçauroit être qu'un mal particulier; il ne peut être que petit, à en „ juger relativement, & il doit tendre à „ la plus grande perfection du Tout . . . „ S'enſuit-il que *Platon* fut *Fataliſte*? Il „ ne l'etoit pas, & ſon argument ne „ renferme aucune idée de *Fataliſme* . . .

„ Il

„ Il eſt vrai que *Leibnitz* s'eſt auſſi empa-
„ ré de cette idée ; mais c'étoit pour en-
„ ter ſur ce Syſtème la doctrine du *Fa-*
„ *taliſme*. *Platon* dit, Dieu a choiſi ce qui
„ étoit le mieux. *Leibnitz* dit, Dieu n'a
„ pû choiſir que ce qui étoit le mieux.
„ *Platon* ſuppoſe dans Dieu la liberté de
„ pouvoir choiſir entre deux choſes éga-
„ lement bonnes. *Leibnitz* ſoutient que
„ cette ſuppoſition eſt abſurde, & que ſi
„ elle pouvoit avoir lieu, Dieu ne choi-
„ ſiroit ni l'un, ni l'autre. Le premier eſt
„ Partiſan zèlé de la Liberté divine, &
„ le ſecond, nonobſtant tous les déguiſe-
„ mens qu'il a employez dans ſa *Théodicée*,
„ eſt un *Fataliſte* averé. Nonobſtant cet-
„ te différence eſſentielle entre le Syſtè-
„ me de *Platon* & celui de *Leibnitz*, il
„ réſulte, également de l'un comme de
„ l'autre, cette grande conſéquence, *que*
„ *tout ce qui eſt, eſt bien*; parce que tout
„ en ce monde, même le mal, tend à la
„ plus grande perfection du Tout *.
„ C'eſt dans le ſens de *Platon* que Mr.
„ POPE a raiſonné, & non dans celui
„ de *Leibnitz*.

Je finirai cet Extrait par deux Remarques qui ſe trouvent dans mon Auteur. L'une, que Mr. POPE lui a appris, qu'il avoit

* *Tom. II. pag.* 36-37.

voit fait dans ſon *Eſſai ſur l'Homme* un grand uſage des penſées de *Paſcal*. Cela lui a donné occaſion de rapporter au bas de la Traduction toutes les penſées que le Poëte *Anglois* a imitées de l'Auteur *François*. C'eſt une ſatisfaction pour le Lecteur, de pouvoir comparer la manière d'exprimer la même penſée par deux Ecrivains auſſi illuſtres.

La ſeconde Remarque eſt, que le *Commentaire* de Mr. DE CROUZAZ a été traduit en *Anglois*. Mais comme une bonne partie de ſes Remarques ont été occaſionnées par le défaut de fidélité de la Traduction en vers ; & qu'on a ſubſtitué l'Original à la Verſion dans cette Traduction *Angloiſe*; il eſt arrivé que ſa Critique a porté à faux ; & que la Citation originale refutoit ſouvent ſa Remarque : Ce qui ne pouvoit que jetter un grand ridicule, & ſur l'Auteur, & ſur le Traducteur *Anglois*.

ARTICLE V.

DISSERTATIONS ſur l'UNION de la RELIGION, de la MORALE & de la POLITIQUE : *tirées d'un Ouvrage* de Mr. WARBURTON. A *Londres*, chez *Guillaume Darrés*, 1742. C'eſt un *in* 12., en deux Volumes, dont

dont le premier contient 383. *pag.* & le second 425. *pag.* *.

LE Traducteur de cet Ouvrage est sans doute le même qui nous a donné *les Mélanges de Littérature & de Philosophie.* Quoiqu'il soit fort en état de donner de bonnes Traductions, ainsi qu'il paroit par ceux des Ouvrages poëtiques de Mr. *Pope*, qu'il a traduit, il aime mieux travailler sur les idées de son Original, que de s'astreindre à le traduire mot-à-mot. C'est ce qui paroît par la Traduction de la Réponse de Mr. WARBURTON à Mr. *de Crouzaz*, & par celle de ce Recueil de *Dissertations.* Dans l'une & dans l'autre il s'est éloigné du caractère de Traducteur, pour revetir celui de Compilateur. Son Ouvrage n'est, ni tout-à-fait Traduction, ni tout-à-fait Original. Il tient le milieu, & pourroit par-là même, déplaire à plusieurs personnes, qui préféreroient peut-être une Traduction dans les formes, afin de pouvoir mieux juger de l'Auteur original.

Comme l'on a déja rendu compte des deux premiers Volumes du Livre de Mr. WARBURTON dans quelques-unes des parties de ce *Journal* † nous nous bornerons

* Ce Livre se trouve à la *Haye* chez *Pierre de Hondt.*

† Voyez Biblioth. Brit. *Tom. XI. pag.* 75. & 268. *Tom. XII. pag.* 1. & 215. *Tom. XVII. p.* 370.

rons ici à en rafraîchir les idées, à expoſer le Plan du Traducteur dans ſes Diſſertations, & à ce qui nous paroitra nouveau, ou omis dans les Extraits précedens. Mais avant cela nous obſerverons, que l'Auteur, dont le nom ne nous eſt pas inconnu, eſt Catholique Romain. Nous ne faiſons point cette Remarque pour rendre ſon Ouvrage ſuſpect aux Proteſtans; mais plutôt pour lui faire honneur de ſa moderation, & de la juſtice qu'il rend aux Auteurs de cette Communion. Cela eſt ſi rare chez les Auteurs Catholiques Romains, que nous nous faiſons un plaiſir de rendre juſtice à celui-ci. Les liaiſons étroites qu'il dit avoir contractées avec Mr. WARBURTON ſont auſſi un grand préjugé en faveur de ſon mérite.

Ces *Diſſertations* ſont tirées d'un Ouvrage où Mr. WARBURTON a entrepris de prouver la Divinité de la Miſſion de *Moïſe*. „ Il commence par ſuppoſer, „ que tout Légiſlateur ſenſé, qui établit „ une Religion & une Police civile, agit „ dans des vûës certaines & déterminées, „ & non par caprice, ni ſans deſſein. Ce „ premier principe accordé, ſon but eſt „ de démontrer d'abord ces deux véri- „ tez. La première, que le Dogme des „ Peines & des Récompenſes d'une autre „ Vie eſt néceſſaire au ſoutien de la So- „ cieté civile. La ſeconde, que tout le „ Genre humain, & particulierement les

„ Na-

„ Nations les plus ſages & les plus ſça-
„ vantes de l'Antiquité, ont toutes una-
„ nimement cru & enſeigné l'utilité & la
„ néceſſité de ce Dogme pour la Societé
„ civile. Son premier Volume eſt unique-
„ ment employé à prouver la vérité de ces
„ deux premières propoſitions. . . & il les
„ a prouvées & démontrées: d'où il ré-
„ ſulte, qu'il eſt *humainement* impoſſible
„ d'établir une Societé civile, ſans éta-
„ blir en même tems le Dogme des Pei-
„ nes & des Récompenſes d'une autre
„ Vie; que l'exiſtence d'un Etat, &
„ la créance de ce Dogme, ſont deux
„ choſes *naturellement* inſéparables: que
„ ſi par conſequent on trouve qu'un E-
„ tat ait exiſté, & que dans cet Etat on
„ n'ait point enſeigné ce Dogme *humai-*
„ *nement* & *naturellement* néceſſaire au ſou-
„ tien d'un Etat, il s'enſuit qu'un pareil
„ établiſſement civil eſt néceſſairement
„ l'effet de moyens *plus qu'humains* &
„ *ſurnaturels*, & qu'il ne peut avoir pour
„ Auteur que Dieu. Or il y a un grand
„ nombre de Sçavans, & Mr. WAR-
„ BURTON eſt de ce nombre, qui pré-
„ tendent que le Dogme des Peines & des
„ Récompenſes d'une autre Vie ne faiſoit
„ point partie de l'Economie Moſaïque;
„ de cette circonſtance il conclut, que
„ cette Economie ne peut être que d'in-
„ ſtitution divine. Les Volumes ſuivans
„ doivent ſervir à prouver la vérité de
„ cet-

„ cette derniere propoſition, & la juſteſ-
„ ſe de la conſequence qu'il en déduit.
„ Mr. WARBURTON ſe propoſe de ti-
„ rer de l'omiſſion de ce Dogme pluſieurs
„ argumens contre les *Eſprits forts*. Ils
„ ont toûjours regardé cette omiſſion,
„ comme une imperfection qui rendoit
„ l'Economie *Moſaïque* indigne de Dieu,
„ auquel on l'attribue. . . . Cette nou-
„ velle Démonſtration prouvera évidem-
„ ment aux *Juifs*, qu'en conſequence de
„ l'omiſſion du Dogme des Peines & des
„ Récompenſes d'une autre Vie, ils doi-
„ vent chercher une Revélation plus par-
„ faite de la volonté de Dieu * ".

Tel eſt le plan de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON. Celui de ſon Traducteur n'eſt pas auſſi étendu. Il s'eſt borné à une partie de l'Ouvrage de ce ſçavant *Anglois*; „ partie néanmoins qui, „ comme il le dit, fait en elle-même un „ tout achevé & complet, que l'on peut „ regarder comme une Démonſtration „ de la vérité de la Religion, prouvée „ par ſon utilité & ſa néceſſité † ".

Ces Diſſertations ſont toutes tirées du premier Volume de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON. C'étoit auſſi le ſeul qui eut encore paru, lorſque le Traducteur entreprit de le donner en *François*. Il a ex-

* *Tom. I. pag.* 19-22.

† *Ibid. pag.* 1.

exactement ſuivi ſon Auteur, excepté dans ce qui regarde l'établiſſement d'une Egliſe nationale. L'amour de ſa Religion & de ſa Patrie, lui ont fait prendre des libertez ſur cette matière dont il eſt perſuadé que Mr. WARBURTON ne s'offenſera pas. Pour ne point s'égarer ſur un ſujet ſi délicat & ſi litigieux, il a ſuivi Mr. de *Marca* & Mr *Boſſuet*. Ces Diſſertations ſont au nombre de ſeize.

I. Diſſ. *Sur l'origine & la nature de la Société civile, & ſur la néceſſité de la Religion pour en affermir l'établiſſement.* L'on y fait voir, que le Gouvernement ne ſçauroit ſubſiſter ſans le ſecours de la Religion. Pour cet effet l'on examine les imperfections innées du Plan originaire de la Société civile; car elle a ſes defauts qui lui ſont propres, & qui ſont une ſuite néceſſaire de la dépravation naturelle du cœur humain; & c'eſt de ces defauts que l'on conclut la néceſſité de la Religion; elle ſeule pouvant y remedier par la crainte & l'eſpérance des Peines & des Récompenſes d'une autre Vie.

II. Diſſ. Ce ſentiment étant directement oppoſé à celui des perſonnes qui ſoutiennent, qu'il pourroit y avoir une République d'Athées, l'on *entre dans l'examen des ſentimens de* Mr. Bayle *à l'égard de la Société*; lequel a ſoutenu cette opinion. L'on fait voir que le ſophiſme de cet Auteur conſiſte à avoir ſéparé la Morale de la Re-

Religion; & l'on montre que ces deux choſes ſont inſéparables, que la Morale ſuppoſe l'obligation de pratiquer la Vertu, que toute obligation envers un Etre de raiſon, ou envers ſoi-même, eſt nulle & chimérique, & que par conſequent nous devons chercher un Principe d'obligation hors de nous-mêmes & envers un Etre réel. Or cet Etre qui peut impoſer à l'Homme des obligations morales, ne peut être que la Divinité.

III. Diſſ. Bien loin que la Religion & la Morale ſoient utiles à la Société, l'Auteur de la *Fable des Abeilles* a prétendu, que les vices étoient utiles à un Etat floriſſant. C'eſt à *l'examen des ſentimens de Mr.* Mandeville, *Auteur de cet Ouvrage*, que cette troiſième Diſſertation eſt deſtinée. Cet Ecrivain a prétendu, que les lumieres de la raiſon étoient incapables de diſcerner la nature du Bien & celle du Mal; & que la Religion étoit la *ſeule* ſource de nos connoiſſances morales. Après quoi il abuſe de l'Autorité de la Religion pour condamner les actions les plus innocentes. Pour faire tomber le Syſtème de Mr. *Mandeville*, l'on rétablit l'uſage de la Raiſon dans les matières de Morale, & l'on fixe l'idée du Luxe à une conſommation préjudiciable des productions de la Nature & de l'Art: Car l'on fait voir qu'alors, bien loin d'être avantageux à un Etat, rien au contraire n'eſt plus ca-

pable d'en accélerer la ruine. Il a fallu entrer dans cette conſideration, parce que Mr. *Mandeville* prouve par l'exemple du *Luxe*, que le Vice eſt avantageux à l'Etat.

IV. Diſſ. Le ſoin que les Légiſlateurs ont pris pour établir une Religion, eſt une preuve de ſon utilité par rapport au Gouvernement. L'on dévelope cette preuve, & l'on fait voir, que *la Religion eſt utile à la Société par les ſoins des Légiſlateurs pour établir les Dogmes de la Providence & d'un Etat futur.* Cette Diſſertation renferme, en quelque manière, l'Hiſtoire des opinions humaines ſur les trois ſujets les plus importans & les plus intéreſſans, la Religion, la Morale & la Politique. Comme il n'y a jamais eu d'Etat policé qui n'ait eu une Religion publique, autoriſée & ſoutenue par le Magiſtrat; c'eſt une preuve qu'il a pris ſoin de cultiver & de conſerver la Religion: mais s'il en a pris ſoin, c'eſt une preuve que la Religion eſt utile à la Société. L'on confirme cet argument par l'examen de la nature des Dieux du Paganiſme, de leurs attributs & du Culte qu'on leur rendoit. C'eſt encore dans la vûë d'aſſurer l'établiſſement de la Religion, que tous les anciens Légiſlateurs ont prétendu à quelque inſpiration divine; & qu'ils ont inſeré la Doctrine de la Providence dans le préambule de leurs Loix.

V.

V. Diſſ. *De l'établiſſement des Myſtères, & de leur utilité pour la Société, par le ſoin que l'on prenoit d'y enſeigner le Dogme d'un Etat futur.* Rien ne prouve mieux les ſoins du Magiſtrat pour la Religion que cet Etabliſſement. L'explication des Myſtères étant un des points des plus curieux, des moins connus, & cependant un de ceux dont la connoiſſance eſt des plus néceſſaires pour l'intelligence de l'Antiquité: Mr. WARBURTON a traité ce ſujet avec un ſoin particulier. Il fait voir l'origine & le progrès de cette Inſtitution; il en développe la Nature & la Fin; il en expoſe le Secret, & fait voir les cauſes de ſa corruption. Il y avoit de petits & de grands Myſtères, qui, les uns & les autres, avoient pour but d'établir fermement les Dogmes de la Providence & d'un Etat futur.

VI. Diſſ. *De l'Initiation aux Myſtères; ou explication de la Deſcente fabuleuſe des anciens Heros aux Enfers.* Cette Deſcente n'eſt autre choſe que la rélation de leur Initiation dans les Myſtères. Sous cette allégorie l'on explique tout ce qui a rapport à l'Etat futur des Hommes & des Héros; & afin d'en graver plus fortement les impreſſions dans l'eſprit des Initiez, les petits Myſtères étoient accompagnez d'un ſpectacle pompeux & effrayant, où l'on repréſentoit l'Etat des morts ſuivant les idées populaires, & en même tems les plus propres à correſpon-

dre aux deſſeins politiques du Légiſlateur. En conſequence de ces obſervations, l'on propoſe une nouvelle explication du ſixième Livre de l'*Enéide*, où l'on aplanit les difficultez & l'on réſout les objections que les Critiques ont formées contre ce Chef d'œuvre de *Virgile*.

VII. Diſſ. *Utilité des Myſtères, prouvée par l'explication de l'Ane d'or d'*Apulée. Cette Diſſertation ne ſe trouve pas dans le premier Volume de l'Ouvrage de Mr. WARBURTON. Ce Sçavant l'a placée dans le ſecond. Mais, comme elle vient fort bien à la ſuite de celles qui traitent des Myſtères, il la communiqua en Manuſcrit au Traducteur, afin qu'il la mît à cette place. L'on y fait voir que cette métamorphoſe, juſqu'à préſent preſque inintelligible, n'eſt qu'une Apologie du Paganiſme, fondée ſur la ſainteté & l'utilité des Myſtères.

VIII. Diſſ. Après avoir examiné la conduite & les inſtitutions des anciens Légiſlateurs, qui paroiſſent avoir été unanimement perſuadez de la vérité, ainſi que de l'utilité des Dogmes de la Providence & d'un Etat futur; l'on entre dans la diſcuſſion des ſentimens des Philoſophes ſur la même matière. *Examen des ſentimens des Philoſophes ſur la néceſſité & ſur la vérité des Peines & des Récompenſes d'une autre Vie.* L'on examine ici l'Origine, le Progrès, la Perfection, le Déclin & le Genie de l'ancienne Philoſophie; & dans le

le cours de cet examen l'on fait voir deux choſes : l'une, que les Grecs croyoient qu'il étoit permis de tromper le Peuple pour ſon avantage, & par conſequent d'enſeigner une choſe, & d'en croire une autre : la ſeconde, que les Philoſophes avoient une Doctrine publique & une Doctrine ſecrette, roulant, non ſur des objets différens, mais ſur les mêmes ſujets qu'ils traitoient d'une maniére contradictoire. Tous les Philoſophes, perſuadez de l'Exiſtence de Dieu, ont enſeigné le Dogme des Peines & des Récompenſes d'une autre Vie : mais ils ne l'enſeignoient qu'à cauſe de ſon utilité ; puiſque aucun d'eux, à l'exception de *Socrate*, n'a été intimement perſuadé de ſa vérité.

IX. & X. Diſſ. Ceſt ce que l'on prouve par l'examen des ſentimens particuliers des *Pythagoriciens*, des *Platoniciens*, des *Peripatéticiens*, des *Stoïciens*, & de *Ciceron*. L'on en exclut les nouveaux *Académiciens*, que Mr. WARBURTON juge avoir été de purs Sceptiques. Tout cela fait la matière de deux Diſſertations.

XI. Diſſ. *Examen des ſentimens des Philoſophes ſur la Nature de Dieu, & ſur celle de l'Ame.* Le but de cette Diſſertation eſt, de convaincre que les anciens Philoſophes ne croyoient point intérieurement le Dogme des Peines & des Récompenſes d'une autre Vie. Pour cet effet l'on

montre, que leurs principes métaphyſiques ſur la Nature de Dieu & ſur celle de l'Ame étoient incompatibles avec ce Dogme.

XII. Diſſ. *Refléxions ſur l'aveuglement & l'égarement des Philoſophes Payens.* Une duplicité auſſi grande de la part des Depoſitaires pour ainſi dire de la Sageſſe mondaine étonne. C'eſt ce qui a engagé Mr. WARBURTON à faire diverſes refléxions, également judicieuſes & importantes, ſur ce ſujet.

XIII. Diſſ. *Examen du ſentiment de ceux qui prétendent que la Religion eſt une invention de la Politique.* Puiſque l'on reconnoît ſi univerſellement l'utilité de la Religion par rapport au Gouvernement, c'eſt une preuve que la Religion eſt vraye, le vrai & l'utile étant inſéparables. Il eſt donc ridicule de prétendre que la Religion ait été inventée par les Politiques à cauſe de ſon utilité; ce qui eſt d'ailleurs démenti par tous les monumens de l'Hiſtoire, qui prouvent qu'il y avoit une Religion avant qu'il y eût un Magiſtrat Civil.

XIV. Diſſ. *Sur la Nature des Sociétez religieuſes, & leur différence d'avec les Sociétez Civiles.* Quoique la Religion ſoit ſi eſſentiellement liée à la Politique, il eſt cependant d'une conſequence très-dangereuſe de confondre les Droits des deux Sociétez, la Civile & la Religieuſe. L'on s'applique donc ici à découvrir l'origine & le fondement de leurs Droits reſpectifs, pour

pour faire voir ſur quel pied & de quelle manière on peut établir la concorde de l'Empire & du Sacerdoce ; & veiller à la conſervation de l'Egliſe nationale, ſans donner, d'une part, atteinte à l'autorité du Souverain, & ſans bleſſer, de l'autre, les droits de l'Humanité par la violence & la perſécution.

XV. Diſſ. *Sur l'établiſſement d'une Egliſe Nationale, ou ſur l'alliance & la confédération des Sociétez Civiles & Religieuſes de l'Egliſe & de l'Etat.* Il doit régner une grande harmonie entre la Societé Civile & la Religieuſe. Elles doivent s'aider & ſe ſoutenir mutuellement. Il eſt certain que tout ce qui tend dans la Religion à l'affoibliſſement de la puiſſance de l'Etat, n'eſt point une inſtitution de Dieu, & que c'eſt ſûrement l'effet des abus introduits par les hommes, & des fauſſes maximes qu'ils ſe ſont faites à eux-mêmes. Lorſque la Religion paroît produire des déſordres, c'eſt une marque infaillible que l'on ſuit un faux Syſtème, également oppoſé à l'eſprit de la Religion & à celui de la ſaine Politique.

XVI. Diſſ. *Sur l'eſprit de Tolerance & de Perſécution.* Si l'on étoit une fois bien perſuadé que l'empire des Hommes ne s'étend pas ſur les opinions ; que c'eſt une prérogative que Dieu s'eſt reſervée ; que l'intolérance & la violence ſont auſſi ſévèrement défendues par la Religion, que

la paix & la charité y ſont étroitement recommandées : ſi, en admettant ces principes inconteſtables, l'on s'appliquoit à développer toutes les conſequences qui en réſultent, & à ne jamais s'en écarter dans la pratique, une ſi belle voye ne pourroit conduire qu'au Vrai & à l'Utile; & un Etat qui les adopteroit, ne pourroit manquer d'acquerir par-là un degré de puiſſance qui feroit frémir ſes Ennemis.

Tel eſt le précis des *Diſſertations* qui compoſent ces deux Volumes. Nous l'avons tiré de la *Préface du Traducteur*, qui s'eſt cependant plus étendu qu'il ne nous convenoit de le faire. L'on peut voir, par ce que nous en avons dit, la liaiſon que ces Diſſertations, quoiqu'elles paroiſſent détachées, ont enſemble. Tout y revient à ceci, que la Religion eſt néceſſaire pour le maintien de la Société Civile; & que l'on en a jugé de cette manière dans tous les tems : d'où il réſulte naturellement, qu'une choſe auſſi utile ne peut manquer d'être vraye.

Les *Diſſertations* auxquelles nous croyons devoir nous borner dans cet Extrait, ſont la XII. juſques à la XV. incluſivement. Elles renferment diverſes choſes qu'on n'a touché que légérement dans les précedens Extraits ; & le Traducteur y a mis beaucoup du ſien, s'étant écarté des idées de ſon Original à certains égards. Cela ſuffit pour juſtifier notre choix.

La

La duplicité des Philoſophes Payens, qui enſeignoient en public le Dogme des Récompenſes & des Peines d'une autre Vie, & le contraire dans le particulier, eſt quelque choſe de bien ſurprenant. Cela juſtifie abondamment les ſoins que les Apôtres ont pris pour précautionner leurs Diſciples contre le venin de cette Philoſophie. Quel tort n'auroit-elle pas fait à la Religion, ſi elle s'y étoit introduite? Elle en auroit renverſé les fondemens. L'on ne comprend pas, comment des perſonnes auſſi habiles que l'étoient pluſieurs de ces Philoſophes, ont pû donner dans un travers auſſi étrange. La choſe paroît encore plus extraordinaire, quand on refléchit que quelques-uns ont écrit ſur le Dogme des Récompenſes & des Peines d'une Vie à venir, d'une manière à rendre ce point de Doctrine tout-à-fait probable. Mais cet étonnement ceſſe, lorſqu'on refléchit qu'ils étoient infatuez de certaines opinions métaphyſiques qui renverſoient totalement ce Dogme. Ces opinions, tout mal-fondées qu'elles fûſſent, faiſoient plus d'impreſſion ſur leur eſprit que les preuves morales d'un état à venir de Récompenſes & de Peines. Le ſeul *Socrate*, qui avoit renoncé à l'étude de cette Métaphyſique, pour s'attacher uniquement à la Morale, évita de tomber dans les mêmes erreurs: il fut perſuadé de bonne-foi d'un Dogme

que

que les autres n'enſeignoient que par politique.

Mais puiſque les Philoſophes de l'Antiquité n'ont point cru qu'il y eût des Récompenſes & des Peines après la mort, il ne faut plus alléguer leur autorité en faveur de ce Dogme, ni prétendre, comme les Libertins & quelques Théologiens modernes, que l'Antiquité ait été inſtruite de toutes les véritez fondamentales de la Religion: mais auſſi, il ne faut pas donner dans une extrêmité oppoſée. Il y a eu des Théologiens qui, bien loin de reconnoître que les anciens Philoſophes Payens ayent découvert les véritez fondamentales de la Religion, ont prétendu que la raiſon humaine étoit trop foible pour faire aucune découverte là-deſſus; & que par conſequent la Religion naturelle étoit une chimère, & que les foibles connoiſſances que quelques hommes paroiſſoient en avoir eu, n'étoient que des étincelles mourantes de la Tradition primitive. Il faut tenir un milieu. La raiſon naturelle eſt aſſez éclairée pour connoître la vérité, & juger de la liaiſon des conſequences lorſqu'on les lui propoſe; mais elle n'eſt pas toûjours aſſez forte pour en découvrir elle-même la ſource, & en tracer le cours. C'eſt ce qui a fait que les anciens Payens n'ont pû découvrir diverſes choſes dans la Religion, qui nous paroiſſent tout-à-fait natu-

turelles, aujourd'hui que la Revélation nous les propoſe. Voici comment notre Auteur s'exprime ſur ce ſujet.

„ On trouve dans le *Theætetus* de *Pla-*
„ *ton* un ſommaire exact de la Philoſo-
„ phie des Atômes. Cependant, com-
„ me elle s'y trouve dénuée de ſes prin-
„ cipes, lorſqu'on commença au renou-
„ vellement des Lettres à étudier & à
„ commenter les Ouvrages de ce Phi-
„ loſophe, dont l'Ecole avoit été inter-
„ rompue pendant pluſieurs ſiécles, cet-
„ te deſcription fut regardée comme in-
„ intelligible, & ne fut entendue de per-
„ ſonne. Ni *Marſile Ficin*, ni *Serranus*, ne
„ purent lui trouver un ſens raiſonnable:
„ mais dès que *Descartes* eut fait revivre
„ cette Philoſophie, & qu'il en eut tiré les
„ principes de ſon propre fonds, le nuage
„ fut diſſipé, & tous les Lecteurs vi-
„ rent clairement (quoique le ſçavant *Cud-*
„ *worh* eſt, je crois, le premier qui en
„ ait fait l'obſervation) que *Platon*, en cet
„ endroit, avoit donné une rélation éga-
„ lement exacte & curieuſe de cette Phy-
„ ſiologie. Quelques-uns même crurent,
„ que *Descartes* en avoit tiré la premiè-
„ re idée de ſon Syſtème. Il eſt cepen-
„ dant vraiſemblable, que ſans lui ce paſ-
„ ſage ſeroit demeuré dans une obſcurité
„ éternelle. Il en eſt preciſément de mê-
„ me par rapport aux connoiſſances de la

„ Mo-

„ Morale & de la Religion. Si la Revé-
„ lation ne nous en eût point découvert
„ les vrais principes, ils auroient ſans
„ doute reſté inconnus à jamais. Cepen-
„ dant, après avoir été découverts &
„ connus, ils paroiſſent ſi conformes à la
„ Raiſon humaine, qu'on ſe laiſſe ſurpren-
„ dre par l'idée de croire qu'elle en eſt
„ la ſource, & que c'eſt à elle que nous
„ en ſommes redevables. *

Puiſque les Légiſlateurs ont inculqué au Peuple l'idée d'un Dieu qui veilloit ſur toutes les actions des hommes, dans le deſſein de les récompenſer ou de les punir dans une autre Vie, ſelon qu'ils ſe ſeroient bien ou mal conduits, que les Philoſophes ont enſeigné la même choſe, quoiqu'ils n'en crûſſent rien, & que le Magiſtrat Civil n'a rien négligé pour faire jetter à ce Dogme de profondes racines dans le cœur de ſes Sujets; ne peut-on pas en conclure que ce Dogme eſt de l'invention des Politiques, qui n'ont point trouvé de frein plus propre pour retenir les hommes dans le devoir? C'eſt-là une objection que les Incrédules ont ſouvent faite à la Religion, & qui ſemble être fortifiée par les raiſonnemens de Mr. WARBURTON: c'eſt auſſi ce qui l'a engagé à y répondre directement. Il fait à ce

* Tom. II. *pag.* 177, 178.

à ce ſujet diverſes reflexions nouvelles & curieuſes, dont nous ne croyons pas devoir priver nos Lecteurs.

Il remarque d'abord, que les Incrédules prétendent que les Politiques ont inventé la Religion, parce qu'elle étoit utile pour le bien de la Société. Mais cette utilité même eſt une preuve que la Religion n'eſt point une invention de la politique. Voici comment notre Auteur raiſonne. Tout ce qui eſt utile eſt vrai; mais ſi la Religion eſt utile pour le bien de la Société, ne s'enſuit-il pas qu'elle eſt vraye? Quand on dit que tout ce qui eſt utile eſt vrai, il faut faire attention que l'on ne veut pas parler de l'utilité particuliere, qui eſt en oppoſition à l'utilité générale; mais ſeulement de cette derniere. Or, cette derniere eſpece d'utilité eſt la compagne inſeparable du vrai. „ Se con-
„ former au vrai, c'eſt agir d'une ma-
„ niére conforme à la nature & à la diſ-
„ poſition des choſes; & celui qui agit
„ d'une maniére conforme à la nature &
„ à la diſpoſition des choſes, doit parve-
„ nir à ſes fins; comme au contraire ce-
„ lui qui agit d'une maniére qui y eſt op-
„ poſée, doit néceſſairement échouer:
„ de même que, ſuivant les principes
„ vrais ou faux ſur leſquels on raiſon-
„ ne, la conſequence doit être néceſſai-
„ rement vraye ou fauſſe. Or parvenir
„ aux fins pour leſquelles on agit, c'eſt

„ en

„ en quoi consiste l'utilité ou le bonheur; „ comme la misére ou le malheur consiste „ à en être frustré. Si le vrai donc pro- „ duit l'utile. . . l'utile indique le vrai. „ S'il en étoit autrement, il faudroit qu'il „ y eût deux sortes d'utilitez universelles; „ l'une provenant du vrai, & l'autre pro- „ venant du faux: ce qui est impossible, „ parce que la nature de ces deux sortes „ d'utilitez devroit être différente; c'est- „ a-dire qu'il devroit y en avoir une „ qui, dans le même tems, seroit & ne „ seroit point utile. Toutes les fois donc „ que l'on trouve dans une chose le ca- „ ractère d'une utilité générale, on peut „ être certain qu'il est l'effet du vrai. Or „ comme la conduite universelle des Lé- „ gislateurs démontre évidemment, qu'il „ resulte de la Religion une utilité géné- „ rale, il s'ensuit que la Religion, ou „ l'idée de la rélation qui se trouve en- „ tre la Créature & le Créateur, est „ vraye ". *

L'on peut faire une difficulté contre ce raisonnement. Les Législateurs Payens ont prétendu que la Religion Payenne étoit utile à la Société: mais comme cette Religion étoit fausse & pleine de superstitions, il s'ensuivroit que cette Religion, dont ils reconnoissoient l'utilité, & qui étoit réellement utile, seroit vraye.

Mr

* Tom. II. *pag.* 180, 181.

Mr. WARBURTON regarde cette objection comme tout-à-fait mal fondée. Quoique le Paganisme fût une Religion fausse & superstitieuse, il ne s'ensuit pas qu'il n'y eût rien de vrai ni de bon dans cette Religion. Or, l'utilité qu'elle procuroit aux Hommes en particulier, & au Gouvernement en général, ne découloit pas des principes faux & superstitieux qu'elle adoptoit, mais seulement des principes vrais. L'on n'en sçauroit douter, si l'on fait attention, que le bien que la Religion produisoit, étoit mélangé avec le mal, exactement selon que la Religion étoit plus ou moins infectée de superstition ; que moins on trouve de superstition dans une Religion, plus le Peuple, toutes choses égales & compensées, étoit heureux ; & plus il y en avoit, moins il en retiroit d'avantages. L'utilité, qui naissoit de la Religion Payenne, tiroit sa source des principes vrais ; & les maux qu'elle causoit, venoient des principes faux.

Ce mélange de vrai & de faux dans le Paganisme doit être exactement pesé, si l'on en veut faire une juste comparaison avec l'Athéïsme. C'est ce que Mr. *Bayle* n'a point fait, lorsqu'il a prétendu prouver, que l'Athéïsme étoit moins pernicieux à la Societé que la superstition. Il n'a consideré que quelques pratiques particulieres & superstitieuses, sans faire atten-

tion à ce qu'il pouvoit y avoir de bon dans le Corps de la Religion dont cette pratique faiſoit partie. Si le Corps entier d'une Religion étoit auſſi pernicieux à la Société, que la barbare ſuperſtition d'immoler à Dieu des victimes humaines, il ne faut pas douter que l'Athéïſme ne fût moins dangereux. Mais ſi, en même tems qu'on adopte cette pratique ſuperſtitieuſe, l'on reconnoît une Providence qui récompenſe la vertu, & punit le vice après la mort, cette Religion, conſiderée en gros, eſt moins pernicieuſe que l'Athéïſme. Cette remarque ſeule renverſe tout le Syſtême des *Penſées diverſes* de Mr. *Bayle*.

Le plus ancien des paſſages où la Religion ſoit taxée d'invention de la Politique, eſt attribué par *Sextus Empiricus* à *Critias*, l'un des trente Tyrans *d'Athènes*; & à *Euripide*, par *Plutarque*. Mr. WARBURTON croit, que *Critias* en eſt l'Auteur; & que le Poëte *Euripide*, voulant cenſurer un homme auſſi méchant que *Critias*, emprunta ſes propres paroles, qu'il mit dans la bouche de *Siſyphe*. Cela ſert à concilier *Plutarque & Sextus Empiricus* ſur un point où leur autorité a diviſé les Sçavans modernes *.

Quoi qu'il en ſoit de l'Auteur de ce paſſage, il prétend prouver que la Religion

* *Voyez le Dict. de Bayle, Art.* Critias, *Rem.* H.

gion eſt de l'invention de quelque Politique ; *parce qu'elle ſert à tenir les Hommes dans la crainte.* Mais quand elle auroit été inventée par quelque Politique, il ne s'enſuivroit pas qu'elle fût fauſſe. N'auroit-il pas pû arriver à la Religion, ce qui eſt arrivé à tant d'autres choſes, qui, quoique vrayes, n'ont pas été découvertes d'abord, & ſont le fruit du hazard? L'on nous repréſente tous les autres Hommes, comme ne faiſant preſque aucun uſage de leurs facultez raiſonnables ; eſt-il ſurprenant qu'ils n'ayent pas pû découvrir la Religion, puiſqu'ils approchoient ſi fort des brutes ? Ce Politique ne parvint à en faire la découverte, que parce qu'il faiſoit un plus grand uſage de ſa raiſon que les autres ; n'eſt-ce pas une preuve que la Religion eſt conforme à la raiſon ?

Mais on dit, que ce Politique n'étoit point perſuadé de la vérité de la Religion qu'il cherchoit à faire recevoir au Peuple. Ce n'étoit qu'un pur artifice de ſa part. Mr. WARBURTON demande, comment on ſçait qu'il n'en étoit point perſuadé? Il faut n'avoir aucune connoiſſance du cœur humain pour ſoutenir cette opinion. D'un côté, l'Hiſtoire nous apprend, que les anciens Légiſlateurs & les Fondateurs des Religions étoient tous perſuadez de la vérité de ce qu'ils enſeignoient, juſques-là, que *Diodore de Sicile*

avance, qu'ils étoient persuadez de la Mission divine qu'ils prétendoient avoir reçue : *S'imaginant*, dit-il, *que des idées, dont il resultoit un si grand bien pour le genre humain, devoient être surnaturelles & divines* *. D'un autre, si l'on considere le genie du Peuple, l'on s'appercevra bien qu'ils n'auroient pas réussi sans cela. Pour captiver son esprit, il faut exciter son admiration & gagner sa confiance. Mais pour parvenir à cela, il faut être d'un tempérament naturellement porté à l'Enthousiasme; & cette chaleur doit être tempérée par une portion égale de ruse & de Politique. Alors on peut revêtir cet extérieur imposant; tomber dans ces convulsions surprenantes que le Peuple regarde comme l'effet d'un pouvoir surnaturel. Mais tout cela ne sçauroit se faire naturellement, sans être persuadé soi-même. De sorte que, si la Religion est une invention de la Politique, il faut que son Auteur en ait été persuadé, sans quoi il n'auroit jamais réussi à la faire recevoir.

Mr. WARBURTON va plus loin; il prouve que, bien loin que la Religion soit l'invention de la Politique, elle est antérieure à l'état de Societé & au Gouvernement. Si les Législateurs ont employé tous leurs soins pour l'établissement de la Religion, c'est parce qu'ils la jugeoient

* *Diod. Sic.* Lib. I. p. 59. Ed. Steph.

geoient utile à l'Etat. Mais comment auroient-ils découvert cette utilité, ſi ce n'eſt, parce qu'ils avoient remarqué qu'elle avoit une puiſſante influence ſur les ſentimens & ſur les actions des hommes; ce qui ſuppoſe qu'ils trouverent la Religion toute établie, & qu'ils ne l'inventerent pas. Si l'on veut qu'ils ſoient les inventeurs de la Religion, parce qu'ils ont pris ſoin de l'établir; il faut dire auſſi, qu'ils ont inventé la Juſtice naturelle: car ils n'ont pas été moins attentifs à ſon établiſſement. Mais comment oſeroit-on ſoutenir, que les Hommes n'avoient aucune idée de la juſtice naturelle avant qu'on eût établi une forme de Gouvernement?

Pour prouver que la Religion eſt l'invention de la Politique, les Athées prétendent, que la première origine de l'Idolâtrie a été le Culte religieux rendu à des Hommes déïfiez après leur mort; & que ces Hommes étant, ou des Légiſlateurs, ou des Magiſtrats, ou d'autres Bienfaiteurs publics, il s'enſuit que la Religion eſt originairement une inſtitution politique. Mr. WARBURTON répond d'abord à cette difficulté, qu'en ſuppoſant cette origine de l'Idolâtrie, il ne s'enſuivroit pas qu'il n'y eût eu aucun Culte religieux avant cela. Celui qu'on rendoit à la Cauſe première, a été antérieur à celui des Idoles. Le Culte idolâ-

tre n'a aucune des circonſtances qui accompagnent une inſtitution originaire & primitive, & a au contraire toutes celles qui accompagnent une inſtitution dépravée & corrompue. D'ailleurs, cette Origine de la Religion ne ſçauroit s'accorder avec ce grand principe des Athées, que *la Crainte a d'abord fait les Dieux*. Car ſi ces premiers Dieux étoient des Hommes déïfiez après leur mort, comment pouvoient-ils inſpirer de la crainte? C'eſt aux Incrédules à nous l'apprendre.

Si c'eſt à la *Crainte* que la Religion doit ſa naiſſance, il faut que cette Religion ſoit antérieure à l'établiſſement de la Societé Civile. Car les Siécles du monde où la *Crainte* régnoit le plus, ſont ceux qui ont précedé cet établiſſement. Alors la main de chaque homme étoit tournée contre ſon Frere. Il faut ajouter, que *Seneque* eſt d'un ſentiment différent. Il prétend que c'eſt *l'Amour*, & non pas la *Crainte* qui fût l'Origine de la Religion *. Mr. WARBURTON n'approuve ni l'une ni l'autre de ces Origines. „ Comme „ l'Eſpérance & la Crainte, dit-il, l'Amour „ & la Haine ſont les grands reſſorts des „ penſées & des actions des hommes, „ je ne crois pas que ce ſoit aucune de „ ces paſſions en particulier; mais je crois „ que toutes enſemble ont contribué à „ faire

* *De Benefic. Lib. IV. Cap.* 4.

„ faire naître l'idée des Etres ſupérieurs „ dans l'eſprit des premiers mortels, „ dont la raiſon brute n'avoit point ac- „ quis la connoiſſance du vrai Dieu, ou „ dont les mœurs dépravées en avoient „ effacé la Tradition * ". Voici comment notre Auteur conçoit que cela ſe fit.

„ Ces premiers Hommes, encore dans „ l'état de nature, dont la ſubſiſtance „ étoit l'effet immédiat des productions „ de la terre, ont dû naturellement „ obſerver ce qui avançoit ou retardoit „ ces productions : enſorte que le Génie „ puiſſant & viſible qui anime le Syſtè- „ me du Monde, le Soleil, a dû naturel- „ lement & bientôt être regardé comme „ la Divinité éminemment bienfaiſante. „ Le Tonnerre, les Eclairs, les Tem- „ pêtes furent regardez comme des mar- „ ques de ſa colere ; & chaque Orbe „ céleſte en particulier fut enviſagé ſous „ la même face, à proportion de ſon u- „ tilité & de ſa magnificence. C'eſt ce „ qui paroît de plus naturel ſur l'Ori- „ gine de l'Idolâtrie †.

Ce n'eſt pas-là une ſimple conjecture. Elle eſt appuyée ſur le témoignage de *Sanchaniaton*, qui dit, que *les deux premiers Mortels levoient leurs mains vers le Soleil, qu'ils*

* *Tom. II. pag.* 209.
† *Tom. II. pag.* 207-208.

qu'ils regardoient comme le ſeul Seigneur des Cieux *. Toute l'Antiquité confirme, que ce genre d'Idolâtrie s'eſt introduit le premier dans le monde. *Platon* dans ſon *Cratylus* dit, que *les premiers Hommes qui ont habité la Grece, n'avoient point d'autres Dieux que ceux que pluſieurs Barbares adorent encore actuellement, ſçavoir le Soleil, la Lune, la Terre, les Etoiles & les Cieux.* Ce n'eſt pas les *Grecs* ſeuls qui ont commencé par-là: *Diodore de Sicile* nous apprend, que ce fut auſſi le premier genre d'Idolâtrie des *Egyptiens*: *Levant leurs yeux vers le Ciel*, dit-il, *frapez de crainte & d'étonnement à la vûë du ſpectacle de l'Univers, ils ſuppoſerent que le Soleil & la Lune en étoient les principaux Dieux, & qu'ils étoient éternels* †.

Le Culte des Aſtres étant établi, l'on paſſa à celui des Hommes déifiez, „ Le „ premier pas vers l'Apothéoſe fut, de „ donner aux Héros & aux Bienfaiteurs „ publics le nom de l'Etre qui étoit le „ plus eſtimé & le plus revéré. C'eſt „ ainſi qu'un Roi fut appellé *le Soleil*, à „ cauſe de ſa munificence; & une Reine, *la Lune*, à cauſe de ſa beauté. Ce „ même genre d'adulation ſubſiſte encore parmi les Nations Orientales, quoique dans un dégré ſubordonné, ces „ ti-

* Apud *Euſeb.* Præp. Ev. *Lib. I.*
† *Diod. Sic.* Lib. II. Cap. 1.

„ titres étant plutôt un compliment ci-
„ vil, qu'un compliment religieux. . . A
„ mesure que ce genre d'adulation fit
„ des progrès, on retourna la phrase;
„ & alors la Planette ou le Luminaire fut
„ appellé du nom du Héros * ".

Mr. WARBURTON appuye cela du témoignage de *Diodore de Sicile*. Cet Historien nous apprend, que *le* Soleil *fut le premier Roi d'*Egypte; *ainsi appellé du nom du grand Luminaire qui régne dans les Cieux*. Après avoir dit, que le Soleil & la Lune furent les premiers Dieux d'*Egypte*, il ajoute, qu'on appella le Soleil du nom d'*Osiris*, & la Lune du nom d'*Isis* †. Or qui ne sçait que c'étoient là les noms d'un Roi & d'une Reine d'*Egypte?*

De tout cela notre Auteur croit être en droit de conclure, que le Culte des Astres est antérieur à celui des Hommes qui ont donné des Loix & civilisé les peuples. Mais s'il est antérieur à cet évenement, il est clair que les Législateurs trouverent une Religion déja toute établie chez les Peuples à qui ils donnerent des Loix; & que par consequent la Religion n'est pas de leur invention.

Si l'on consulte l'Histoire, l'on se confirmera de plus en plus dans cette vérité. „ Tous les Législateurs, depuis celui des „ *Thra-*

* *Tom. II. pag.* 211-212.

† *Diod. Sic.* Lib. I.

„ *Thraces* juſqu'à ceux des *Américains*, „ s'addreſſerent aux *Hordes* ſauvages qui „ compoſoient ces Nations, comme leur „ parlant de la part des Dieux qu'elles „ adoroient. Ce fait eſt d'autant plus „ averé, qu'il paroît par l'Hiſtoire des „ Légiſlateurs, par leurs Diſcours, par les „ Fragmens de leurs Ecrits qui nous reſ- „ tent, qu'ils ont connu l'erreur & l'a- „ bus des Idolâtries groſſieres des Peuples „ qu'ils ont reduits en Societé. Et ce- „ pendant ils n'ont point travaillé à les „ reformer. On en doit, ce me ſemble, „ conclure, qu'ils trouverent les Peuples „ adonnez à une Religion, qu'ils n'ont pas „ cru qu'il fut en leur pouvoir de détrui- „ re pour y en ſubſtituer une meilleure; „ enſorte qu'ils ont été obligez de ſe „ prêter à des préjugé trop ténaces & „ trop invéterez. . . . . Si les Légiſla- „ teurs eûſſent inſtitué une nouvelle Re- „ ligion, ainſi qu'ils inſtituerent de nou- „ velles Loix, on auroit trouvé dans „ quelques-unes de ces Religions des „ inſtitutions moins éloignées de la pu- „ reté de la Religion naturelle : l'imper- „ fection de ces Religions eſt une preu- „ ve qu'ils les trouverent déja établies, „ & qu'ils n'en furent pas les Auteurs * ".

La Religion étant d'un puiſſant ſecours à la Societé civile, il eſt naturel de rechercher

* *Tom. II. pag.* 215-216.

chercher la nature des Societez religieuſes, & leur différence avec les Societez civiles; auſſi bien que la confédération qu'il y a entre elles. Notre Auteur les enviſage comme tout-à-fait diſtinctes l'une de l'autre. Le but de la Societé civile eſt, de garantir les Citoyens des injures qu'ils auroient pû recevoir des autres Hommes dans l'état de Nature, & de leur aſſurer la liberté de leurs perſonnes & la proprieté de leurs biens. Les ſoins de cette Societé ſe bornent entierement aux Intérêts réels & perſonnels, appellez communement & avec raiſon, Intérêts civils. Sa force ſi puiſſante pour les Intérêts corporels, ne peut rien ſur les choſes intellectuelles & ſpirituelles. Par conſequent, ce qui regarde le Salut des Ames n'eſt point du reſſort particulier du Magiſtrat civil. Il faut cependant en excepter les trois Articles fondamentaux de la Religion naturelle; ſçavoir l'exiſtence de Dieu, ſa Providence & la différence eſſentielle qui ſe trouve entre le bien & le mal moral; auſſi bien que les crimes qui tendent au renverſement de la Societé. Tout cela regarde le Magiſtrat civil, qui doit avoir l'œil ſur ces choſes: mais ce n'eſt pas, en tant qu'elles ont une influence directe ſur le bonheur ou le malheur d'une Vie à venir; c'eſt ſeulement parce qu'elles ſont la baſe de tout Gouvernement, qui ne ſçauroit ſubſiſ-

ſiſter ſans ces trois principes, & ſi l'on ne reprimoit pas les crimes qui tendent à ſa deſtruction.

Après avoir fixé les bornes du pouvoir de la Societé civile, notre Auteur indique en peu de mots les raiſons qui ont été cauſe, que diverſes perſonnes ont cru qu'ils s'étendoient plus loin, & que la Societé religieuſe en étoit dépendante; ou plutôt que la Religion étoit du reſſort du Magiſtrat. Nous ne nous y arrêterons pas. Il vaut mieux rapporter quel eſt le but de la Societé religieuſe; ce qui découvrira en quoi elle différe de la Societé civile.

Le but final de la Religion eſt de procurer à l'Homme la faveur de Dieu; faveur qu'on ne peut acquerir que par la droiture de l'eſprit & du cœur; enſorte que le but intermédiaire de la Religion, a pour objet la perfection de nos facultez ſpirituelles. Comme l'Homme eſt compoſé d'un corps & d'une ame, il doit employer l'un & l'autre pour obtenir la faveur de Dieu. Il s'enſuit donc, qu'il eſt obligé à un Culte extérieur, que tous les Membres de la Societé doivent rendre en commun. Mais ce Culte extérieur, & les opinions qui lui ſervent de fondement, ne ſçauroient être bien réglez, s'il n'y a une Societé religieuſe qui régle ces Opinions & dirige ce Culte. Il en faut donc conclure, que toute Religion exi-

ge

ge qu'il y ait dans l'Etat qui en fait profeſſion une Societé religieuſe, ou une Egliſe, pour conſerver la pureté de la Foi & du Culte.

Mais cette Egliſe eſt indépendante de l'Etat, & ſouveraine en ſon eſpece. La raiſon de cela eſt, que ſon but eſt diſtinct de celui du Gouvernement civil, & que les moyens qu'elle employe pour arriver à ce but, ſont tout-à-fait différens de ceux que la Societé civile met en uſage pour parvenir au ſien. Celle-ci a un pouvoir coactif, au lieu que celle-là n'a que la perſuaſion, & n'agit que ſur l'eſprit. Il eſt vrai qu'on ne ſçauroit lui ôter le droit de retrancher de ſon Corps ceux qui ne veulent pas obſerver le Culte, la Diſcipline & les Loix de cette Societé religieuſe. C'eſt-là l'unique voye de fait qu'elle ait en main; & l'on ne ſçauroit la lui ôter, ſans vouloir la priver du droit de toute Societé.

La Societé civile & la Societé religieuſe étant diſtinctes & indépendantes l'une de l'autre, il s'enſuit, que la premiere n'a point le droit d'employer les influences de la ſeconde, pour le bien de l'Etat & des Membres qui le compoſent; tout comme celle-ci ne peut pas ſe ſervir de l'autorité de l'autre pour ſe ſoutenir. Il faut pour cela qu'il y ait entre ces deux Societez une convention, par laquelle elles s'engagent à ſe prêter mutuel-

tuellement tous les ſecours qui dépendent d'elles. Or c'eſt le cas où elles ſe trouvent; & c'eſt ainſi que l'Etat s'unit à l'Egliſe nationale.

L'Etat a eu trois motifs pour former cette union avec l'Egliſe nationale. Premièrement, il a voulu conſerver l'eſſence & la pureté de la Religion, qui ſe ſeroit bien-tôt corrompue, ſi on l'avoit laiſſée uniquement aux ſoins de l'Egliſe, parce qu'elle n'a pas le pouvoir coactif en main. En ſecond lieu, il a voulu en augmenter l'utilité, & en retirer tous les avantages poſſibles, en la dirigeant ſelon ſes vûës. Enfin, il a voulu prévenir les déſordres auxquels l'indépendance naturelle de l'Egliſe auroit pû donner lieu.

De ſon côté, l'Egliſe nationale a été déterminée à rechercher l'Alliance de l'Etat, pour ſe mettre à l'abri de toute violence extérieure. L'Etat s'engage, non ſeulement à ne point maltraiter l'Egliſe, mais encore à empêcher qu'aucune autre Societé religieuſe ne l'attaque & ne l'opprime.

De cette Alliance entre l'Etat & l'Egliſe, il en naît divers avantages pour l'une & l'autre Societé: l'Egliſe reçoit d'abord de l'Etat dequoi ſubvenir à l'entretien de ſes Miniſtres; enſuite elle partage les prérogatives du Gouvernement avec les autres Ordres de l'Etat, ayant entrée dans divers Tribunaux de

la Societé civile ; enfin l'Etat lui accorde le droit d'ériger une Cour pour le jugement des Crimes eccléſiaſtiques, & pour la réformation des mœurs, avec une juriſdiction ſoutenue du pouvoir coactif. Ces Cours ne peuvent cependant faire uſage du pouvoir qui leur eſt confié, que pour le ſervice de l'Etat, & ne doivent point prendre connoiſſance des matières civiles, qui ſont du reſſort du Magiſtrat politique. Elles n'exemptent pas non plus les Eccléſiaſtiques de la juriſdiction civile. Ils y doivent être ſoûmis, tout comme les autres Membres du Gouvernement. Ajoutez à cela, que dans leurs jugemens elles doivent ſe conformer aux Loix de l'Etat.

Le Magiſtrat civil acquiert par cette Alliance une Suprématie politique ſur l'Egliſe. Il a le droit de veiller au maintien de la Religion, d'aſſiſter dans les Aſſemblées du Clergé, de prévenir les abus qui pourroient s'y gliſſer, &c. Il reſulte de ce principe diverſes conſequences. D'abord aucun Miniſtre de la Religion ne peut être élevé à aucun poſte de la Societé religieuſe ſans l'approbation du Magiſtrat. Enſuite il a le droit de convoquer les Aſſemblées eccléſiaſtiques, & celui de les défendre. Il peut cenſurer l'abus que l'Egliſe fait de ſon droit, & celui que le Magiſtrat lui a confié.

Tel eſt l'ingénieux ſyſtème du Traducteur

teur ſur les Societez civiles & religieuſes. Il a eu raiſon de déclarer dès l'entrée, qu'il donneroit un peu à l'amour de ſa Religion & de ſa Patrie: car il eſt viſible, que tout ce qu'il dit tend à faire l'apologie de l'union qu'il y a entre l'Egliſe nationale & le Gouvernement de France. Il bâtit cependant ſur un principe qui me paroît bien foible : c'eſt que la Societé religieuſe eſt originairement indépendante du Gouvernement civil. La Religion, conſiſtant dans les idées de l'eſprit & les ſentimens du cœur, eſt indépendante de tout établiſſement civil: mais il n'en eſt pas de même des Hommes qui profeſſent cette Religion. Comme ils ſont Membres de la Societé civile, ils ne ſçauroient jamais former un Corps indépendant de l'Etat. C'eſt ce que notre Auteur n'a pas aſſez bien diſtingué. Quand il prouve que la Societé religieuſe eſt indépendante du Magiſtrat civil, il entend la *Religion* par la *Societé religieuſe* : alors tout ce qu'il dit eſt vrai. Mais dans la ſuite il n'entend plus la *Religion* par la *Societé religieuſe*; & il ſubſtitue à cette idée celle de ceux qui *profeſſent la Religion* en général, & en particulier le *Clergé*. Cette ſeule remarque à laquelle nous nous bornons, ſuffit pour faire appercevoir ce qu'il y a de ſophiſtique dans ſes raiſonnemens.

Nous aurions pû nous arrêter à donner

ner l'Extrait d'une refutation du Syſtême de l'Abbé *Peluche* dans ſon *Hiſtoire du Ciel*. Notre Auteur a profité pour cela de diverſes remarques qui lui ont été fournies par Mr. WARBURTON, auxquelles il a ajouté les ſiennes. Il reproche à cet Abbé, d'avoir profité plus d'une fois de l'Ouvrage de ce ſçavant *Anglois*, ſans lui en faire honneur: il fait même cela avec un peu d'aigreur, à ce qu'il paroît.

Quoique les deux Volumes de Diſſertations, dont nous venons de rendre compte, fuſſent un Ouvrage complet; cependant il ſeroit à ſouhaiter que le Traducteur nous donnât la ſuite du Livre de Mr. WARBURTON: alors il ſeroit encore plus complet. Mais dans ce cas, je ſouhaiterois qu'il indiquât d'une manière plus diſtincte ce qu'il retranche & ajoute à ſon Auteur, & en quoi il s'en écarte. Il ſeroit encore fort avantageux pour les Lecteurs, qu'il citât les Autoritez d'une manière moins vague. L'on aime à avoir de la facilité à recourir aux ſources. Je n'ignore pas que cela donne de la peine à un Traducteur: mais c'eſt le ſort de ceux qui s'attachent à ce genre d'écrire, d'en avoir. Je ne doute point qu'on ne vît auſſi avec plaiſir, que les noms des Auteurs, citez dans le corps de l'Ouvrage, fuſſent *franciſez* plus que l'Anonyme ne l'a fait. L'oreille accoûtu-

mée à entendre nommer un Ecrivain d'une certaine manière, eſt choquée de rencontrer dans un Ouvrage François ſon nom Latin.

ARTICLE VI.

A COLLECTION *of the State Papers of* JOHN THURLOE, *Eſqr. Secretary, firſt to the Council of State, and afterwards to the two Protectors* OLIVER *and* RICHARD CROMWELL. *In ſeven Volumes, containing Authentick Memorials of the Engliſh Affaires from the year* 1638. *to the Reſtoration of King* CHARLES II. *Publiſhed from the Originals, formerly in the Library of* JOHN *Lord* SOMERS, *Lord High Chancellor of* England, *and ſince in that of Sir* JOSEPH JEKYLL, *Knt. late Maſter of the Rolls. Including alſo a conſiderable Number of Letters and Papers, communicated by his Grace the Archbiſhop of* Canterbury, *from the Library at* Lambeth, *the Right Honourable the Earl of* Shelburn, *and other Hands. The whole digeſted into an exact Order of Time. To which is prefixed the Life of Mr.* THURLOE; *with a compleat Index to each Volume. By* THOMAS BIRCH, *M. A. F. R. S.*

C'eſt-

C'eſt-à-dire :

RECUEIL DES MÉMOIRES D'ETAT de Mr. JEAN THURLOE, Ecuyer, Secretaire, premièrement du Conſeil d'Etat, & enſuite des deux Protecteurs OLIVIER & RICHARD CROMWELL. En ſept Volumes *in Folio*, contenant des Mémoires autentiques depuis l'An 1638. juſques à la Reſtauration de CHARLES II. Publiez ſur les Originaux, qui étoient ci-devant dans la Bibliothèque du Lord *Jean Somers*, Grand Chancélier d'*Angleterre*, d'où ils ont paſſé dans celle de feu Mr. *Joſeph Jekyll*, Chevalier, & Maître des Rôles. Ce Recueil renferme auſſi un grand nombre de Lettres & d'autres Piéces originales, communiquées par Sa Grandeur l'Archevêque de *Cantorbery*, qui les a tirées de la Bibliothèque de *Lambeth*, par le Comte de *Shelburn*, & par d'autres perſonnes. Le tout rangé ſuivant l'ordre des Tems. On a mis à la tête la Vie de Mr. THURLOE, & à la fin de chaque Volume une ample *Table des Matières* : par

Mr. THOMAS BIRCH, Maître ès Arts, & Membre de la Societé Royale. A *Londres*, imprimé pour les Exécuteurs Teſtamentaires de feu Mr. *Fletcher Gyles*; *Thomas Woodward*, au Croiſſant, entre les deux Portes du Temple dans Fleetſtret; & *Charles Davis*, dans Pater-noſter-Row, 1742.

C'Eſt ici un Recueil dont nous avons donné le Projet dans cette *Bibliothèque* il y a plus de deux ans *. Nous avons ſpecifié les principales Piéces qui devoient y entrer. Un Eccléſiaſtique les avoit trouvées ſous le Régne du Roi *Guillaume* dans un double Platfond d'une Chambre dans *Lincoln's-Inn* †, & les avoit remiſes à Mylord *Somers*, alors Grand Chancélier d'*Angleterre*, qui les fit relier en ſoixante-& -ſept Volumes *in Folio*. Ces Manuſcrits tomberent enſuite entre les mains du Chevalier *Joſeph Jekyll*, Maître des Rôles; & après ſa mort le Sieur *Fletcher Gyles*, Libraire, les acheta de ſes Héritiers. Ils contiennent une gran-

* *Biblioth. Britann.* pour Janvier, Février & Mars, 1740. *Tom. XIV. Part. II. pag.* 417. *& ſuiv.*

† Un des Colléges des Avocats à *Londres*.

grande varieté de Mémoires autentiques depuis la mort de *Charles I.* jusques à la Reſtauration, avec quelques Piéces qui regardent l'Hiſtoire d'*Angleterre* depuis l'an 1638. juſques au commencement de ce Période. Comme nous avons indiqué ces Piéces en rapportant le Projet de ce Recueil, nous n'en parlerons pas ici.

Mais comme depuis la Publication du Projet, on a communiqué à l'Editeur un grand nombre d'autres Mémoires, Lettres, &c. qui regardent le même Période de l'Hiſtoire d'*Angleterre*, nous croyons devoir en rendre compte. Voici donc quelles ſont ces nouvelles Piéces.

1. Une partie du Recueil original de *Thurloe*, qui ſuivant les apparences tomba entre les mains du Lord *Somers*, après que le reſte avoit été relié en 67. Volumes: car on y trouve des Piéces qui ſe rapportent à chacun de ces Volumes : il y a près de quatre-cens Ecrits de conſequence, qui ont été communiquez à l'Editeur par Mylord *Hardwick*, Grand Chancélier de la *Grande Bretagne.*

2. Plus de quatre-cens quarante Lettres, addreſſées à *H. Cromwell* par *Thurloe*, *Fleetwood*, le Lord *Falconberg*, le Col. *Leckhart*, Ambaſſadeur à la Cour de *France*, le Dr. *Thomas Clarges*, beau-frere du Général *Monk*, Mylady *Marie Cromwell*, Mylady *Elizabeth Cleypole*, Mr. *Cleypole*, le Chevalier *Antoine Aſhley Cooper*, &c. Ces Lettres ſont

entre les mains du Comte de *Shelburn*.

3. Des Lettres de *Thurloe* à *Henri Cromwell*, Major Général de l'Armée d'*Irlande*, & enſuite Gouverneur de ce Royaume, communiquées par Mr. *Joſeph Jekyll*, Ecuyer.

4. Lettres écrites par *Henri Cromwell*, pendant qu'il étoit Gouverneur *d'Irlande*: communiquées par ſon Petit-fils Mr. *Guillaume Cromwell*, Ecuyer.

5. Lettres de *Thurloe*, du Major Général *Maſſey*, de Mr. *Jean Berwick*, qui fut enſuite Doyen de *St. Paul*, au Roi *Charles II.* & au Grand Chancélier *Hyde*. Elles ſont entre les mains de Mr. *Joſeph Radcliff*, Avocat.

6. Lettres & Mémoires touchant les Affaires d'*Angleterre* & d'*Ecoſſe*, copiez ſur les Regiſtres publics de la Chambre Baſſe d'*Ecoſſe* à *Edimbourg*, par les ſoins de Mr. *Thomas Ruddiman*.

7. Extraits des Lettres écrites par Mr. *de Montreuil*, Réſident de *France* en *Angleterre* & en *Ecoſſe*, depuis l'an 1645. juſqu'à l'an 1648., & par Mr. de *Bordeaux*, Ambaſſadeur de *France* en *Angleterre*, à Mr. de *Brienne*, Secretaire d'Etat en *France* en 1652, 1653, & 1654. copiez ſur les Originaux qui ſont dans la Bibliothèque de *St. Germain* à *Paris*, par Mr. *Nicolas Man*, Principal de la Chartreuſe à *Londres*.

8. Outre toutes ces Piéces, diverſes perſonnes en ont communiqué pluſieurs autres à l'Editeur. A la marge de chacune

cune de ces Pièces on nomme les Perſonnes de qui on les tient, non ſeulement pour leur faire honneur, mais auſſi afin que le Public puiſſe juger de l'autenticité de ces Piéces. On marque de même à la marge de toutes les autres Piéces, de quel endroit elles ſont tirées.

Ces Additions ont groſſi ce Recueil fort au-delà de ce qu'on s'étoit d'abord propoſé : car au lieu qu'on croyoit qu'il ne contiendroit qu'environ neuf-cens feuilles d'Impreſſion, il en contient quatorze-cens cinquante-deux & demi : de ſorte qu'il a falu en augmenter le prix ſuivant la proportion qu'on avoit marquée dans le Projet * : ainſi, au lieu de cinq Guinées qu'on devoit payer pour le petit papier, & huit pour le grand papier, il faut payer à préſent huit Livres & quatorze Chelins pour le petit papier, & treize Livres onze Chelins & ſix ſols pour le grand. Mr. *Birch* nous dit dans ſa Préface, qu'il auroit pû omettre un grand nombre de Piéces, afin de ne pas groſſir ce Recueil au-delà de ce qu'on avoit marqué dans le Projet ; mais ces omiſſions auroient ſouvent interrompu le fil de l'Hiſtoire, & privé le Lecteur des éclairciſſemens néceſſaires, non ſeulement ſur les affaires générales tant du dedans que du de-

* Voyez Bibl. Britann. *Tom.* XIV. *Partie* II. *pag.* 420, 421.

dehors, mais auſſi ſur le caractère des Perſonnes qui étoient employées dans le Gouvernement de l'Etat durant ce Période. On n'a donc omis que les Piéces qui paroiſſoient abſolument inutiles ou ſuperflues. L'Editeur declare ſolemnellement, qu'il n'a ni retranché, ni ajouté, ni changé un ſeul mot dans tout ce Recueil, comme pourront s'en convaincre tous ceux qui voudront prendre la peine de le comparer avec les Originaux. Il témoigne auſſi ſa reconnoiſſance à Meſſieurs *Brian Fairfax*, *Edouard Barton*, & *Jean Ward* Profeſſeur au Collége de *Greſham*, qui l'ont aſſiſté dans le choix & l'arrangement des Piéces de ce Recueil; & au Docteur *Edouard Wallis*, Doyen de *Lincoln*, qui a bien voulu prendre la peine de déchiffrer pluſieurs Lettres dont on n'avoit pas la Clef.

Le premier Volume des Manuſcrits renferme un Recueil complet de toutes les Piéces originales du Traité d'*Uxbridge*, où Mr. *Thurloe* étoit un des Secretaires des Commiſſaires du Parlement. Mais comme la plupart de ces Piéces avoient déja été imprimées dans l'Ouvrage intitulé *The Works of King Charles I.* (Les Oeuvres du Roi Charles I.) & dans celui du Chevalier *Guillaume Dugdale*, qui a pour titre, *A Short View of the late Troubles in England* (Court Expoſé des derniers Troubles d'Angleterre) on a

jugé

jugé à propos de n'inſerer dans ce Recueil-ci, que les Piéces omiſes dans les deux Ouvrages dont nous venons de parler.

On a auſſi inſeré dans le XX. Volume des *Fœdera* de *Rymer*, publié par Mr. *Sanderſon*, pluſieurs Piéces tirées des douze premiers Volumes des Manuſcrits de *Thurloe*: mais elles y ſont imprimées ſi peu correctement, on y a commis tant de fautes dans les dates, on y a ſi fort déguiſé les noms des Perſonnes, qu'il a été abſolument néceſſaire de les réimprimer ici. Pour faire voir que ce n'eſt point là une aſſertion en l'air, Mr. *Birch* rapporte plus de quatre-vingt fautes groſſieres qu'on a commiſes dans trois pages ſeulement *.

Ce que nous venons de rapporter eſt tiré de la Préface de Mr. *Birch*. On trouve enſuite la Vie de Mr. *Thurloe*, dont nous croyons devoir rendre compte.

Mr. *Jean Thurloe*, Fils de *Thomas Thurloe*, Curé d'*Abbots-Roding* dans la Comté d'*Eſſex*, nâquit dans cette Ville l'an 1616. Il s'attacha à l'étude du Droit, & gagna bientôt les bonnes graces de Mr. *Olivier S. Jean*, homme très-verſé dans la connoiſſance des Loix, & qui a été ſucceſſivement Procureur Général de *Charles I.* &

* Ce ſont les pages 565, 568, & 572, du XX, Vol. des *Fœdera*.

& Chef de Juſtice ou premier Juge de la Cour des Plaidoyers-communs. Ce fut par ſon credit que Mr. *Thurloe* fut fait un des Secretaires des Commiſſaires du Parlement pour le Traité d'*Uxbridge*, au mois de Janvier 164⅞. En 1647. il fut admis au nombre des Avocats du Collége de *Lincoln's-Inn*. En Mars 164⅞. il fut fait Receveur de certains Droits qui ſe payent pour la Vente des Biens: place qui rapporte au moins quatre-cens cinquante Livres Sterling par an.

Nous donnerons ici la Traduction d'une Lettre de *Thurloe*, où il ſe juſtifie de quelques accuſations qu'on lui avoit intentées au ſujet de la mort de *Charles I.* & du Gouvernement des deux *Cromwells*. Elle eſt addreſſée au Chevalier *Harbottle Grimſton*, Orateur de la Chambre-Baſſe: elle n'eſt point datée, mais il paroit qu'elle doit avoir été écrite vers l'an 1660; c'eſt pourquoi on l'a miſe dans le dernier Volume de ce Recueil *. Elle eſt exprimée en ces termes.

„ J'ai appris qu'on publie dans le mon-
„ de, que vers le tems du Procès & de
„ la mort du Roi, je declarai à pluſieurs
„ Officiers de l'Armée, que ſuivant l'o-
„ pinion de Mylord *S. Jean* † il étoit à
„ pro-

* *Pag.* 914, 915.

† C'eſt le Chef de Juſtice dont nous avons parlé ci-deſſus.

„ propos de faire mourir le Roi, ſans
„ quoi la Nation ne pouvoit pas être en
„ ſureté ; que Mylord *S. Jean* étoit ce-
„ lui qui avoit perſuadé à *Olivier Crom-*
„ *well* de s'emparer du Gouvernement de
„ l'Etat, & qu'il étoit ſon principal Con-
„ ſeiller dans l'Adminiſtration des Affai-
„ res ; & que c'étoit moi qu'ils emplo-
„ yoient tous deux pour ſe communiquer
„ réciproquement leurs deſſeins : de plus,
„ que Mylord *S. Jean* avoit eu la princi-
„ pale part dans l'Etabliſſement de *Richard*
„ *Cromwell* ; & qu'il avoit auſſi fait tous
„ ſes efforts pour le rétablir, après qu'il
„ ſe fut demis de ſa Charge de Protec-
„ teur. Sçachant donc certainement que
„ tous ces bruits ſont abſolument faux,
„ & ſans aucun fondement, j'ai cru que
„ ce que je dois à la vérité m'obligeoit
„ d'en prendre connoiſſance, & je ſuis
„ prêt à atteſter ſous ſerment la Decla-
„ ration que je vais faire.

„ I. Premièrement, pour ce qui regar-
„ de le Procès & la mort du Roi, il eſt
„ entierement faux que j'aye declaré aux
„ Officiers de l'Armée, ou à qui que ce
„ ſoit, que ſuivant Mylord *S. Jean* il
„ étoit neceſſaire de faire le Procès au
„ Roi, ou de le faire mourir. Je n'avois pas
„ la moindre connoiſſance de ce deſſein,
„ ni des conſeils qu'on a tenus à ce ſujet,
„ n'ayant aucun commerce avec ceux
„ qui y ont eu part. Je crois auſſi que

„ My-

„ Mylord *S. Jean* étoit ſi éloigné de pen-
„ ſer que la mort du Roi fût néceſſaire,
„ qu'au contraire, je l'ai ouï ſouvent té-
„ moigner qu'il la deſapprouvoit, auſſi-
„ bien que toutes les procedures de
„ l'Armée, & dans ce tems-là, & long-
„ tems auparavant. Je lui aurois donc
„ fait grand tort de parler ainſi de lui,
„ comme on m'en fait à moi, en m'im-
„ putant de pareils diſcours.

„ II. Quant à ce qu'on prétend qu'il
„ perſuada à *Olivier Cromwell* de ſe ſaiſir
„ du Gouvernement, & qu'il a été ſon
„ Conſeiller dans l'Adminiſtration des
„ Affaires, & que j'étois l'Inſtrument
„ dont ils ſe ſervoient tous deux pour ſe
„ communiquer leurs deſſeins; je decla-
„ re, que Mylord *S. Jean* étoit ſi éloigné
„ de donner un ſemblable conſeil à *Oli-*
„ *vier*, qu'autant qu'il m'en ſouvient, &
„ que j'ai pû obſerver, il le deſapprou-
„ voit entierement, & s'eſt ſouvent de-
„ claré contre le parti que *Cromwell* avoit
„ pris. Et pour ce qu'on appelle l'*Acte*
„ *du Gouvernement* *, je n'en ai jamais
„ parlé avec Mylord *S. Jean*, ni en tout
„ ni en partie (& je ne ſçache pas que
„ perſonne lui en ait parlé) que quel-
„ ques

* *The Inſtrument of Government.* C'eſt l'Acte qui renfermoit les conditions ſous leſquelles *Cromwell* devoit gouverner en qualité de Protecteur. Voyez *Rapin, Hiſt. d'Anglet.* Tom. VIII. pag. 64.

„ques mois après qu'il eut été publié,
„lorſqu'étant allé voir Mylord *S. Jean*,
„après une longue & dangereuſe mala-
„die qu'il avoit eue, avant qu'on eût ja-
„mais parlé de cet *Acte* en ma préſen-
„ce, il me dit qu'il venoit de le lire; &
„le prenant à la main, il le jetta avec
„dedain, en diſant, Eſt-ce donc-là tout
„le fruit que la Nation retirera de toutes
„ſes Guerres? ou quelque choſe de ſem-
„blable, & il parla beaucoup contre cet
„Acte. Et comme il n'a eu aucune part
„dans l'Etabliſſement du Gouvernement
„de *Cromwell*, auſſi ne ſçais-je pas & n'ai-
„je pas ouï dire qu'il y eût aucune com-
„munication de conſeils entre eux, ni
„médiatement, ni immédiatement, tou-
„chant l'Adminiſtration des Affaires pu-
„bliques; Mylord *S. Jean* a conſtamment
„refuſé de ſe mêler de quoi que ce fût, ſi
„ce n'eſt de ce qui regardoit ſa Charge de
„Juge; & même en cette qualité il n'a
„jamais voulu proceder conformément
„aux Loix faites ſous ce Gouvernement
„(de *Cromwell*); d'où vient qu'on s'eſt
„ſouvent plaint de lui au Conſeil, &
„qu'on a imputé à ſon exemple, le refus
„que les autres Juges faiſoient de ſe ſoû-
„mettre aux Réglemens de la grande
„Cour de Juſtice qui venoit d'être éta-
„blie. Je ne ſçache pas non plus qu'on
„lui ait demandé conſeil au ſujet de *l'hum-*

ble

„ *ble Réquete & Avis* *. La vérité eſt, „ que tant s'en faut que Mylord *S. Jean* „ ait été le confident (de *Cromwell*), qu'au „ contraire ceux qui avoient de l'eſtime „ & de l'amitié pour lui, eurent quelque „ peine à lui conſerver ſon Emploi ſous „ ce Gouvernement.

„ III. Pour ce qui eſt d'avoir fait *Richard* „ Protecteur, ou d'avoir voulu le rétablir „ après ſa Reſignation ; je n'ai jamais ouï „ dire, & je ne crois pas, que Mylord „ *S. Jean* ait eu la moindre connoiſſance „ du deſſein qu'on avoit de faire ſucce- „ der *Richard* à ſon Pere, ni qu'il ait ja- „ mais deliberé avec *Olivier Cromwell*, ni „ avec qui que ce fut, ſur cette Affaire ; „ je ne ſçache pas non plus, & je ne crois „ pas, qu'il ait jamais projetté, taché, „ ni même ſouhaité de le rétablir, parce „ que je l'ai ſouvent entendu ſe declarer „ contre ce Retabliſſement ; & je crois „ qu'il s'y ſeroit oppoſé autant que ſon „ Poſte pouvoit le lui permettre. Souf- „ frez que je me diſe, Monſieur,

Votre &c." J. T.

On voit par cette Lettre, que *Thurloe* ſe défend d'avoir eu connoiſſance du Projet qu'on avoit formé de faire mourir le Roi ;

* Que les Officiers de l'Armée préſenterent au Parlement en 1653. *Voyez* Rapin, Hiſt. d'Anglet. *Tom.* VIII. *pag.* 57.

Roi ; que ſon Patron *Olivier S. Jean*, Lord Chef de Juſtice, deſapprouvoit ce deſſein ; & que *Cromwell*, quelque puiſſant qu'il fût devenu, ne laiſſoit pas que de trouver de la reſiſtance de la part des Juges d'*Angleterre*, qui refuſoient de juger conformement aux nouvelles Loix. Cette derniere particularité méritoit ſans doute qu'on en dit quelque choſe dans l'*Hiſtoire d'Angleterre* : cependant je n'ai pas trouvé que Mr. *de Rapin* en faſſe mention. Nous apprenons ailleurs *, que ſuivant les Juges & les plus habiles Avocats, le Protectorat étoit incompatible avec les Loix d'*Angleterre* ; ce qui faiſoit croire à certaines gens, que le Conſeil d'Etat & le Parlement feroient couronner *Cromwell*.

Au mois de Mars de l'an 1651. *Thurloe* accompagna en qualité de Secretaire les Ambaſſadeurs † que la *République d'Angleterre* envoyoit aux Etats Généraux des Provinces-Unies, & revint avec eux en *Angleterre* au mois de Juin ſuivant. Au commencement d'Avril 1652. il fut fait Secretaire du Conſeil d'Etat.

Cromwell s'étant fait declarer Protecteur au mois de Décembre 1653, *Thurloe* eut le Poſte de Secretaire d'Etat ſous lui ; & en Septembre 1656. il fut dé-

* *Thurloe 's* Collections, *Tom.* II, *pag.* 64.

† Le Chef de Juſtice *S. Jean*, & *Gualtier Strickland*, Ecuyer.

député au Parlement pour l'Isle d'*Ely*.

On prétend * qu'au commencement de l'an 165$\frac{4}{5}$. *Thurloe*, le Protecteur, & le Chevalier *Richard Willis*, qu'on avoit gagné pour trahir le parti des Royalistes, formerent un Projet pour exterminer d'un seul coup toute la Famille Royale. *Echard*, qui rapporte ce fait, le tenoit, dit-il, de la propre bouche de Mr. *Samuel Morland*, Sous-Secretaire de Mr. *Thurloe*, & du Chevalier *Jean Talbot*; il ajoute, que ce fait lui a été confirmé par un homme d'honneur. Voici ce que c'est. Pendant que *Charles II.* étoit à *Bruges* en *Flandre*, avec ses deux Freres les Ducs d'*York* & de *Glocester*, *Cromwell*, *Thurloe* & *Willis* convinrent d'envoyer un messager de confiance au Roi, avec une Lettre où on le prioit de se rendre en *Angleterre* avec ses deux Freres & un petit nombre d'autres Personnes, dans un seul Vaisseau, & de débarquer au jour qu'on lui nommoit; dans un certain port de la Province de *Sussex*, où on lui promettoit qu'il y auroit cinq-cens hommes d'Infanterie prêts à le recevoir, aúxquels deux mille Chevaux se joindroient dès le lendemain. On convint que le Chevalier *Willis* écriroit lui-même cette Lettre d'Invitation, &

* *Voyez* Ecchard, Hist. of England. *B.* III, *Ch.* II, *pag.* 728, 729. *de la* 3. *Edition*, *à Londres* 1720.

& qu'il presseroit le Roi de donner dans le Projet qu'on lui proposoit, comme étant le moyen le plus propre, ou plutôt le seul de le rétablir sur le Trône; quoique le véritable dessein fût de tuer les trois Freres dès le moment qu'ils débarqueroient. Ce Projet, qu'on avoit formé dans l'Office même de Mr. *Thurloe*, fut entendu de ce Mr. *Morland* dont on vient de parler, qui faisoit semblant de dormir sur un Coffre proche de cet Office. Ce Gentilhomme avoit épousé une Françoise, qui ayant été attachée au Comte d'*Arundel* étoit du Parti du Roi, & y avoit peu-à-peu entraîné son mari. Il y fut confirmé par l'horreur que lui inspira cet abominable Complot, & il résolut de le faire échouer. Il fut trouver le Major *Henshaw*, zélé Royaliste, qui étoit en prison à la Tour: & ayant gagné le Geolier, ils furent tous trois trouver le Roi à *Bruges*, & lui découvrirent le Complot. *Charles* instruit de tout, répondit à la Lettre d'Invitation qu'on lui avoit envoyée, qu'il lui étoit impossible d'être prêt pour le jour marqué. Cette réponse fit soupçonner aux Conspirateurs que leur Complot étoit découvert. *Willis*, pour s'en assurer, écrivit au Roi une seconde Lettre plus pressante que la première, le priant de se hâter, pour ne pas perdre l'occasion favorable qui se présentoit. Le Roi s'excusa sous

des prétextes ſi frivoles, qu'il n'y eut plus lieu de douter qu'on l'avoit inſtruit de tout. On commença à ſoupçonner que *Willis* lui-même, qui avoit été zèlé Royaliſte, avoit trahi les deux autres. Pour lui, il jugea d'abord qu'il n'y avoit que *Morland* qui pût avoir découvert le Complot. Il lui fit dire qu'on avoit à lui parler de quelque affaire de grande conſequence, & qu'il ſe laiſſât conduire où on le meneroit. *Morland* s'étant muni de deux bons Piſtolets, ſe laiſſa mener juſques dans une Cave fort profonde, où il trouva *Willis* ſeul, avec la Bible ſur une Table. *Willis* lui dit franchement, qu'il l'avoit fait venir au ſujet de la découverte d'un ſecret de la derniere importance, qui n'étoit connu que de trois perſonnes outre lui-même. Il dit donc de quel ſecret il s'agiſſoit, & ayant mis la main ſur la Bible, il jura qu'il ne l'avoit point revélé, & il exigea de *Morland* de faire le même ſerment. *Morland* prenant un de ſes piſtolets à la main, dit d'un air reſolu, qu'il étoit prêt à faire ce ſerment, pourvû que *Willis* lui alleguât quelque raiſon pourquoi il le ſoupçonnoit d'une trahiſon ſi infame. La fermeté & la réſolution de cet homme furent cauſe que *Willis* n'oſa pas le preſſer davantage. *Morland* a declaré dans la ſuite, que ſi *Willis* eût pouſſé la choſe plus loin, il lui auroit tiré un coup de piſtolet dans la tête. On ajoute,

que

que dans la suite le Roi créa *Morland* Chevalier, & lui donna une pension, pour le recompenser du service qu'il lui avoit rendu en lui découvrant la Conspiration de *Cromwell* & de ses associez.

Voilà ce que rapporte *Ecchard*, mais en même tems il renverse ce Récit de fond en comble, en nous donnant une Lettre de *Morland* au même Chevalier *Richard Willis*, dont voici la Traduction.

„ Monsieur, comme j'ai appris combien „ vous avez souffert à l'occasion d'un „ Libelle daté du 3. de Juin 1659., dans „ lequel on vous accuse d'avoir entretenu „ une correspondance secrete avec Mr. „ le Secretaire *Thurloe* & ses Créatures, „ & dans lequel on prétend que moi „ en particulier, j'ai été depuis en *Flan-* „ *dre* pour informer le Roi des particu- „ laritez, en lui montrant vos Lettres & „ vos Reçûs pour de l'argent; je me crois „ obligé, quoique vous ne me connois- „ siez pas, de contribuer à cette justifi- „ cation, en declarant solemnellement, „ que je n'ai jamais de ma vie été dans „ aucune partie de la *Flandre*, ni auprès „ du Roi de delà la mer pour cette af- „ faire, ni pour quelqu'autre que ce soit: „ je ne lui ai jamais montré (comme „ on le dit) de pareilles Lettres, ni au- „ cun Reçû de vous pour quelque som- „ me d'argent que ce puisse être. J'étois „ si éloigné de pouvoir témoigner con-

„ tre vous (ainſi qu'on le prétend) que „ je declare que je ne vous connoiſſois „ pas même de nom. Je n'ai pas non „ plus été préſent à aucune Conférence „ ſecrete que vous ayez eue avec Mr. le „ Secretaire *Thurloe*. C'eſt ce que je ſe- „ rai toûjours prêt à certifier dans tou- „ tes les occaſions. Je ſuis, &c.

S. MORLAND.

Que l'on compare cette Lettre avec le Récit de Mylord *Clarendon* dans ſon *Hiſtoire des Guerres civiles* *, & l'on verra quel fond on doit faire ſur l'accuſation qu'on intente à *Thurloe*.

Le 9. d'Avril 1657. Mr. *Thurloe* découvrit la Conſpiration que le Major Général *Harriſon* avoit tramée avec pluſieurs Fanatiques: & deux jours après il declara au Parlement, qu'il avoit ordre du Protecteur de rendre compte à la Chambre de cette Conſpiration: Surquoi le Parlement ordonna qu'il fût remercié par l'Orateur au nom de la Chambre, pour ſes ſoins & ſa vigilance dans la decouverte de ce Complot, & pour les autres grands ſervices qu'il avoit rendus à la République & au Parlement.

Le 13. de Juillet de la même année il prit les ſermens en qualité de Conſeiller privé

* Hiſt. of the Great Rebellion, *Vol. II. Part. II. pag. 667, & ſeq. Edit. Oxon.* 1707, *in* 8.

privé du Protecteur, en conſequence de *l'humble Requête & Avis*, & le 2. de Novembre ſuivant il fut choiſi Gouverneur de la Chartreuſe, à la place du Dr. *Laurence Wright*, qui étoit mort. En 1658. il conſeilla à *Cromwell*, conjointement avec *Whitlocke*, de permettre que ceux qui avoient trempé dans quelque Conſpiration fuſſent jugez ſuivant les procedures ordinaires de la Loi commune, & non pas par la haute Cour de Juſtice.

Richard Cromwell ayant été proclamé Protecteur en Septembre 1658. à la place de ſon Pere, *Thurloe* conſerva tous les Emplois qu'il avoit poſſedez ſous *Olivier*. Le 31. de Décembre de la même année *Thurloe* fut choiſi Membre de Parlement pour l'Univerſité de *Cambridge*.

On a repréſenté *Richard Cromwell* comme un homme foible. Mais Mr. *Birch* rapporte ici un fait qui ſemble prouver que *Richard* ne manquoit pas de fermeté dans l'occaſion : voici ce que c'eſt. Le 21. d'Avril 1659. le Protecteur aſſembla *Thurloe*, le Lord *Broghill*, *Fiennes* Garde des Sceaux, le Chevalier *Charles Wolſeley*, *Whitlocke*, & quelques autres perſonnes, pour conſulter ſur la propoſition qui lui avoit été faite de diſſoudre le Parlement. La plupart des Conſeillers étoient d'avis qu'il falloit le diſſoudre ; *Whitlocke* & *Thurloe* ſe declarerent contre cet avis : ſurquoi voici ce que nous apprend le Docteur *Edmond*

Calamy *. „ J'ai ouï dire à un Ami, qu'en „ parlant à Mr. *Howe* au ſujet de *Richard* „ *Cromwell*, il lui dit, qu'on le repréſentoit „ comme un homme foible. Là deſſus Mr. „ *Howe* repliqua avec vivacité: Comment „ pouvoit-il être un homme foible; puiſ- „ que ſur la Remontrance qui lui fut faite „ de la part de l'Armée par ſon Frere *Fleet-* „ *wood*, il tint bon pendant toute la nuit „ contre preſque tout le Conſeil, pouſ- „ ſa le debat juſques à quatre heures du „ matin, ſoutenant que la diſſolution du „ Parlement ſeroit ſa ruine & la leur; il „ n'y avoit de tous les Membres du Con- „ ſeil que *Thurloe* (& *Whitlocke*) qui „ fuſſent de ſon ſentiment. Mr. *Howe* a- „ jouta, que *Fleetwood* promit, que pour- „ vû que *Richard* voulût conſentir à la „ propoſition qu'on lui faiſoit, l'Armée „ ne lui feroit aucun mal: & lorſque „ dans la ſuite on le fit reſſouvenir de ſa „ promeſſe, il dit pour toute réponſe, „ qu'il croyoit avoir plus de credit dans „ l'Armée qu'il ne trouva par expérience „ qu'il en avoit ". Auſſi eſt-il vrai que, dès que le Parlement fut diſſout, *Richard* perdit toute ſon autorité, & fut bientôt obligé de reſigner le Protectorat. *Thurloe* conſerva cependant ſa charge de Secre- tai-

* *Dans la Vie de Mr.* Howe, *à la tête des* Oeuvres *de ce Sçavant, imprimées* en Anglois l'an 1624. *in fol. pag.* 9.

taire jusques au 14. Janvier 16$\frac{59}{60}$, qu'elle fut donnée à *Thomas Scott* : mais le 27. de Février suivant le Parlement * ordonna, sur le Rapport du Conseil d'Etat, que *Thurloe* seroit un des Secretaires, & *Jean Thompson* l'autre.

Cependant comme le Parti de *Charles II.* croissoit tous les jours, *Thurloe* ne voulut pas être des derniers à gagner les bonnes graces de ce Prince. Il lui fit donc offrir ses services & ceux de tous ses amis. Mais le Roi ne voulut se fier à lui qu'à bonnes enseignes : il exigea de lui des marques réelles de son attachement, avant que de lui donner sa confiance. Il souhaita aussi que les amis qu'il avoit en *Angleterre* lui fissent sçavoir ce qu'ils pensoient de *Thurloe*. Tout cela paroît par une Lettre que le Chevalier *Edouard Hyde*, qui fut ensuite Grand Chancélier & Comte de *Clarendon*, écrivit de Breda au Chevalier *Jean Granville* le 3. d'Avril 1660.

Je ne sçais si ce fut cette espece de correspondance de *Thurloe* avec *Charles II.*, ou quelqu'autre action, qui fut cause qu'on l'accusa de haute Trahison : mais il est sûr qu'il fut chargé de ce crime, comme il paroît par une Résolution de la Cham-

* Le Parlement de l'an 1653. avoit été retabli le 6. Décembre 1659. Voyez Rapin, Hist. d'Anglet. *Tom.* IX. *pag.* 139. & 149.

Chambre des Communes * du 15. de May 1660. Elle porte, que le Secretaire *Thurloe* étant accusé de haute Trahison, soit arrêté. Cependant il y a beaucoup d'apparence qu'on ne put rien prouver contre lui ; car il fut mis en liberté peu de tems après le retour du Roi, & se retira sur ses Terres dans la Comté d'*Oxford*, où il se tint constamment, excepté durant le tems que l'on tient les Cours de Justice dans le Palais de *Westminster* ; alors il se rendoit à *Londres* dans son apartement au Collége des Avocats dans *Lincoln's-Inn*, d'où il semble qu'on puisse conclure, qu'il pratiquoit encore en qualité d'Avocat. *Charles II.* le sollicita souvent de rentrer dans ses Emplois, ou de vouloir au moins le servir dans ce qui regardoit les Affaires étrangeres : mais il s'en excusa toûjours, craignant que, comme il se trouveroit par-là engagé avec diverses personnes de différens caractères, il ne lui seroit pas possible de servir le Roi aussi utilement qu'il avoit fait *Cromwell*, dont la maxime étoit, dit *Thurloe* lui-même à *Charles II.*, *de chercher des Hom-*

* Le Parlement dont on a parlé dans la Note précedente se cassa lui-même le 17. de Mars 16$\frac{60}{61}$. après en avoir convoqué un autre pour le 25. d'Avril suivant. Ce fut ce nouveau Parlement qui rétablit le Roi.

Hommes propres pour les Emplois, & non pas des Emplois pour les Hommes.

Il mourut subitement dans son apartement de Lincoln 's Inn le 21. de Fevrier 166$\frac{7}{8}$., & il fut enterré dans la Chapelle de ce Collége. Il avoit été marié deux fois. Sa première femme étoit de la famille de *Paiton*. Elle ne vécut que trois ou quatre ans avec lui, & en avoit eu deux fils, qui moururent avant elle. Il épousa en secondes nôces une fille du Chevalier *Lytcott*, d'*East-Moulsey* dans *Surrey*, & il en eut quatre fils & deux filles. Mais on ne nous dit point s'il y a quelqu'un de ses descendans qui soit actuellement en vie.

Comme le grand Recueil qu'on nous donne ici est très-utile pour éclaircir un grand nombre de Faits & de particularitez touchant l'Histoire d'*Angleterre* & d'*Ecosse* depuis l'an 1638. jusques à la Restauration, & même touchant l'Histoire des autres Païs; nous croyons qu'il est à propos de rapporter quelques-unes des Piéces que ce Recueil renferme, afin qu'on puisse juger de l'usage qu'on en peut faire.

On a cru assez généralement que le Duc d'*Hamilton* & son Parti étoient fort zèlez pour le Roi *Charles I.* Cependant il paroit par une Lettre de Mr. *de Montreuil*, Résident de *France* en *Angleterre*, à Monsieur *de Brienne*, que les *Hamiltons* n'é-

toient pas ſincerement attachez au Roi. Voici la Lettre du Réſident, elle eſt datée de *Newcaſtle*, le 1. de Janvier 1646. N. S.

„ * J'ai trouvé le Parlement d'*Ecoſſe* di-
„ viſé en trois Factions; celle des *Argyles*,
„ qui veulent détruire le Roi & la Mo-
„ narchie, & qui le profeſſent ouverte-
„ ment; celle des *Hamiltons*, qui témoi-
„ gnent déſirer la conſervation de l'un
„ & de l'autre, & qui travaillent puiſ-
„ ſamment ſous main à la ruine de tous
„ les deux; & la troiſième, de ceux
„ qui ne dépendent ni des *Hamiltons*, ni
„ des *Argyles*, qui veulent, ce me ſemble,
„ maintenir le Roi & conſerver la Mo-
„ narchie; mais qui ne ſe croyent pas
„ aſſez forts, ou qui ne ſont pas aſſez
„ généreux, pour prendre les moyens
„ qui ſeroient néceſſaires pour y parvenir.
„ Ces derniers n'étant pas d'eux-mêmes
„ aſſez puiſſans, & voyant les *Hamiltons*
„ approcher plus de leurs ſentimens que
„ les *Argyles*, s'étoient comme rangez de
„ leur Parti au commencement de ce
„ Parlement; mais la Réſolution priſe
„ deux jours avant que j'arrivaſſe dans
„ le Committé (où ils ont accoûtumé de
„ préparer les affaires, pour être con-
„ clues dans le Parlement) de livrer le
„ Roi

* *Thurloe's* Collection, &c. *Tom. I. pag.* 73. Cette Lettre eſt en *François*.

„ Roi aux *Anglois*, & de s'assurer de sa Per-
„ sonne, s'il prétendoit venir en *Ecosse*, à
„ laquelle tous ceux du Parti des *Hamiltons*
„ avoient concouru, quoique le Duc & son
„ Frere y eussent resisté, avoit fait voir à
„ ceux qui composent le tiers Parti, qu'ils
„ ne devoient se fier que de bonne sor-
„ te aux *Hamiltons*, qui n'agissoient avec
„ eux qu'en apparence, mais qui travail-
„ loient en effet avec le Marquis d'*Argyle*.

„ Cependant, quelque juste sujet que
„ j'eûsse de me défier du Duc & de son
„ Frere, & d'attendre fort peu d'eux
„ pour les intérêts dudit Roi; je crus que
„ je ne devois pas laisser pour cela de
„ leur faire voir la Lettre de créance
„ que j'avois de Sa Majesté, de leur ren-
„ dre aussi celles que j'avois de Mr. l'Am-
„ bassadeur pour le même effet, & de
„ leur exposer ensuite ma créance, en
„ leur représentant le déplorable état
„ où les affaires de leur Roi se trouvoient
„ reduites; comme sa derniere espérance
„ étoit en eux, qu'il se mettroit entre
„ leurs bras, & qu'il attendoit de leurs
„ affections, qu'ils lui remîssent la Cou-
„ ronne sur la tête; que les considéra-
„ tions de l'honneur & de l'intérêt même
„ les y obligeoient, & qu'ils y étoient en-
„ gagez encore par les professions qu'ils
„ avoient faites jusqu'ici de lui vouloir
„ servir, leur faisant voir ensuite la fa-
„ cilité qu'ils auroient en cette entrepri-

„ se,

„ ſe, & les aſſiſtances qui leur ſeroient „ données de toutes parts ; me gardant „ bien toutefois d'entrer dans le détail, „ & de leur nommer aucun de ceux du „ ſervice deſquels Sa Majeſté ſe pou- „ voit aſſûrer, de peur que ce que „ je croyois faire pour l'avantage dudit „ Roi, & pour lui gagner les *Hamiltons*, „ par la lumiere que je leur donnerois, „ ne ſervit qu'à la ruine de ceux à qui il „ reſte encore en *Angleterre* & en *Ecoſſe* „ quelque affection pour le ſervice de „ leur Prince. Je leur propoſai auſſi de „ la part de la *France*, non ſeulement „ les aſſiſtances qui leur ſeroient néceſ- „ ſaires pour venir à bout de ce grand „ deſſein, mais encore les recompenſes „ qui pouvoient les exciter à l'entrepren- „ dre, ainſi que j'avois ordre de Mr. „ l'Ambaſſadeur.

„ Enfin, Monſieur, je n'oubliai rien, ce „ me ſemble, de toutes les choſes qui „ pouvoient les porter à prendre le parti „ de leur Roi. Mais quoiqu'ils me témoi- „ gnaſſent qu'ils étoient prêts de répan- „ dre juſqu'à la derniere goutte de leur „ ſang pour ſon ſervice, quelques difficul- „ tez qu'ils firent enſuite me donnerent „ lieu de croire, qu'il y avoit fort peu à „ attendre d'eux. Je les priai toutefois de „ faire reflexion ſur ce que je leur propo- „ ſois, & leur dis, que c'étoit une affaire „ de telle importance, qu'elle méritoit

„ bien

„ bien qu'ils y pensassent plus d'une fois
„ avant que d'y faire une derniere réponse.

„ Les ayant donc reçus le même soir,
„ ils me dirent, qu'ils vouloient mourir
„ pour le service de leur Roi, ainsi
„ qu'ils y étoient obligez, & qu'ils é-
„ toient prêts de le faire; mais qu'il ne
„ tireroit aucun avantage de leur perte
„ pour le rétablissement de ses affaires,
„ & qu'ils ne le pouvoient servir présen-
„ tement, s'il n'établissoit pas la Religion,
„ s'il n'approuvoit le *Convenant*, & s'il
„ ne donnoit une réponse qui satisfît
„ aux propositions qui lui avoient été
„ représentées, c'est-à-dire qu'il fît tou-
„ tes les choses que le Parlement d'*Ecos-*
„ *se* désiroit de lui.

„ Comme je connûs que je n'avois plus
„ rien à espérer des *Hamiltons*, je vis les
„ Comtes de *Calender*, *Traquaire*, *Mor-*
„ *ton*, *Roxborough* & quelques autres
„ du tiers Parti, que je n'avois pas enco-
„ re jugé à propos de voir jusques alors,
„ afin que le Duc n'en pût concevoir de
„ la jalousie. Je leur représentai le danger
„ où étoit leur Roi, ce qu'il se promet-
„ toit de leur véritable affection, &c.

„ Ils me firent tous entendre, qu'il
„ n'eut pas été difficile de le faire dans
„ le Parlement, si le Duc d'*Hamilton* l'a-
„ voit voulu, ainsi qu'ils l'avoient attendu
„ de lui; mais que, comme il se conten-
„ toit avec son Frere de parler haute-
„ ment

„ ment pour Sa Majeſté, ſans ſe faire
„ ſuivre de pas un de ſon Parti, il n'y a-
„ voit pas d'apparence qu'ils puſſent ſer-
„ vir leur Roi, y ayant en effet deux
„ Partis contre le leur. Ils me témoi-
„ gnerent auſſi, qu'ils auroient pû entre-
„ prendre quelque choſe pour Sa Majeſ-
„ té l'épée à la main, s'ils avoient été af-
„ ſiſtez des *Hamiltons*, ainſi que quelques-
„ uns d'entre eux l'avoient offert au Duc
„ & à ſon Frere; mais qu'ils ne le pou-
„ voient ſans cela, puiſque le Parlement
„ d'*Ecoſſe* avoit une Armée dans le Païs,
„ & une autre en *Angleterre*, dont les
„ principaux Officiers dépendoient, ou
„ des *Hamiltons*, ou des *Argyles*: de ſorte
„ qu'ils n'étoient pas capables de faire
„ aucune choſe pour le ſervice de leur
„ Roi, s'il ne leur en donnoit moyen, en
„ faiſant lui-même celles qu'on déſiroit
„ de lui préſentement. Je leur témoignai,
„ que j'eſtimois fort leur zèle, mais que
„ je connoiſſois qu'il demeureroit inutile
„ au Roi de la *Grande-Bretagne*, qui ne
„ ſe porteroit jamais à faire les deux
„ choſes qu'ils lui demandoient.

„ Voyant donc que je ne pouvois, ni em-
„ pêcher qu'on ne confirmât dans le Par-
„ lement ce qui avoit été réſolu dans le
„ Committé, ni même gagner un moment,
„ je me réſolus de partir le même jour,
„ prenant congé de tous ceux que j'avois
„ connus affectionnez à leur Roi, qui me

„ di-

„ dirent, qu'il falloit que Sa Majeſté ce-
„ dât à la néceſſité, & qu'elle ne ſe pour-
„ roit ſauver, ſi elle n'accordoit ce que
„ les *Hamiltons* & les *Argyles* demandoient.
„ Cependant je les ai enſuite preſſez de
„ me dire, ſi, comme ils croyoient le Roi
„ perdu ſans cela, ils étoient auſſi aſſu-
„ rez qu'il ſe ſauveroit par ce moyen?
„ Les plus prudens & affectionnez ne
„ m'ont répondu qu'avec des doutes: &
„ j'ai obſervé que ceux qui m'en ont aſ-
„ ſuré le plus, ſont ceux qui déſirent le
„ moins ſon bien.
„ J'appris le jour ſuivant, Jeudi, que
„ les Réſolutions du Committé avoient été
„ approuvées au Parlement, & que dans
„ toute l'Aſſemblée, qui étoit de plus de
„ deux-cens perſonnes, il ne s'étoit trou-
„ vé que ſept ou huit voix pour le Roi,
„ que le Comte *Calender* n'y avoit pas
„ voulu aſſiſter, que le C. de *Morton*, &c.
„ que le Duc d'*Hamilton* & ſon Frere a-
„ voient proteſté contre ce qui ſe faiſoit,
„ & demandé que leur Proteſtation fût
„ enregiſtrée. Vous pouvez juger, Monſr.
„ par ce procedé, ſi le Roi a un dange-
„ reux Ennemi en la perſonne du Duc
„ d'*Hamilton*, qui ſçait tirer de ſa trahi-
„ ſon même des preuves de ſa fidélité.
„ Je ne puis, Monſr. que je ne diſe enco-
„ re, que n'étant arrivé à *Edimbourg* qu'une
„ demi heure avant qu'on commençât le
„ Sermon, le Miniſtre ne laiſſa pas de me
„ prê-

„ prêcher. Il ne me traita pas toutefois „ ſi mal qu'il fit ſon Roi, qu'il appella „ Homme de ſang, cauſe de la mort de „ tant de peuples, & Ennemi de JESUS-CHRIST.

„ Cependant je n'ai pas manqué à preſ„ ſer la permiſſion des levées, qui étoit „ le prétexte de mon voyage. J'ai fait „ accepter la Lettre de change; & bien „ que l'argent ne ſoit payable qu'à un „ mois de vûë, je vous manderois qu'il „ eſt tout prêt, ſi j'oſois me fier à la „ parole d'un *Ecoſſois* ".

On voit par cette Lettre, non ſeulement dans quelles diſpoſitions étoient les *Ecoſſois* par rapport au Roi *Charles I.*, mais auſſi que, dès la fin de l'an 1645, leur Parlement avoit pris la réſolution de livrer le Roi aux *Anglois* lorſqu'il ſeroit en leur pouvoir. On ne peut douter de la vérité de ce fait, puiſque Mr. de *Montreuil*, qui étoit alors à *Edimbourg*, l'aſſure poſitivement. Cependant Mr. de *Rapin* en paroît douter, & il fonde ſon doute en particulier ſur ce que le 16. de Décembre 1646. le Parlement d'*Ecoſſe* mit en délibération, ce qu'il étoit à propos de faire par rapport à la perſonne du Roi, qui s'étoit rendu à l'Armée des *Ecoſſois* dès le 4. de Mai de la même année. Après de grands débats ſur cette matière, il fut enfin réſolu, que les Commiſſaires qui étoient à *Londres* demanderoient aux deux Cham-

Chambres, de la part du Parlement d'*Ecoſſe*, que le Roi pût retourner à *Londres* avec honneur & ſureté, qu'ils leur declareroient, que le Parlement d'*Ecoſſe* étoit réſolu de maintenir la Monarchie dans la perſonne du Roi, & ſes juſtes droits ſur la Couronne d'*Angleterre*. Cette Réſolution, ajoute Mr. de *Rapin* *, paroît directement oppoſée à l'engagement de livrer le Roi au Parlement. On peut pourtant concilier ces deux Réſolutions, qui paroiſſent ſi contraires, en diſant, que comme la première Réſolution, de livrer le Roi aux *Anglois*, étoit générale, ſans qu'on y eût exprimé à quelles conditions on le leur livreroit, ſes Amis, ſçavoir les Partiſans des *Hamiltons* & le tiers Parti, firent prendre la réſolution que Mr. *de Rapin* rapporte. Mais elle n'eut aucune ſuite; car, comme le remarque le même Hiſtorien †, les Commiſſaires de l'Aſſemblée générale préſenterent le lendemain au Parlement un Ecrit intitulé: *Avis à toutes ſortes de perſonnes du Païs d'Ecoſſe*, dans lequel ils repréſentoient le grand crime qu'on commettoit en abandonnant le *Covenant*, & en faiſant des démarches capables de produire une rupture avec les *Anglois*. Cet Ecrit ayant été

* Hiſt. d'*Anglet. Tom. VIII. Liv. XXI. pag.* 574.

† Là même *pag.* 575.

été lû dans le Parlement, on délibera de nouveau sur cette matière, & enfin, après beaucoup de contestations, il fut résolu, „ Que le Roi seroit requis d'accorder „ toutes les Propositions qui lui avoient „ été présentées, & qu'en cas de refus „ on exécuteroit ce qui avoit été déja ré„ solu, sçavoir, qu'on pourvoiroit sans „ lui à la sureté des deux Royaumes; que „ le Roi refusant de signer le *Covenant*, „ & de donner satisfaction aux deux „ Royaumes par rapport à la Religion, „ l'*Ecosse* ne pouvoit s'engager légitime„ ment pour lui, ou le recevoir, à moins „ qu'il n'acceptât toutes les Propositions ".

Mais quand même on ne pourroit pas concilier ces deux Résolutions, on ne pourroit pas en conclure que l'une & l'autre est fausse: car on sçait assez que l'on prend souvent des résolutions opposées dans le Parlement, suivant que tel ou tel Parti se trouve avoir la pluralité des suffrages.

Nous allons maintenant rapporter une Lettre qui regarde un fait particulier touchant la Reine de *Bohème*, fille de *Jaques I.* Elle avoit prié les Etats Généraux, d'inserer dans le Traité qu'ils négocioient avec la République d'*Angleterre*, un Article pour obtenir le payement de la Pension qui lui avoit été accordée par *Jaques I.*, & qui lui avoit été confirmée par *Charles I.* sous le grand Sceau d'*Angle-*

gleterre & par le Parlement durant les Troubles. Cette Penſion ſe montoit à dix mille livres ſterling par an, & la Reine en avoit beſoin pour payer ſes Créanciers. Les Etats Généraux donnerent ordre à leurs Députez qui traitoient avec les Ambaſſadeurs d'*Angleterre*, d'inſiſter ſur cet Article, comme cela paroît par un Extrait * de leurs Réſolutions de Mercredi 31. de May 1651. Voici ce que les Ambaſſadeurs d'*Angleterre* répondirent aux Etats Généraux.

† HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

„ La Lettre que la Reine de *Bohème* a „ écrite à Vos Seigneuries ‡, & la Réſo„ lution que vous avez priſe là-deſſus, „ nous ont été remiſes par les Députez „ de votre Aſſemblée le $\frac{23}{10}$. de ce pré„ ſent mois de Juin; après avoir lû l'u„ ne & l'autre, nous trouvons que le but „ de cette Lettre eſt, d'engager Vos Sei„ gneuries à employer votre Médiation, „ pour obtenir le payement des arrières „ de la Penſion qu'elle prétend qui lui „ a été accordée par le Roi *Jaques* ſon „ Pere, & confirmée par le Roi *Charles* „ ſon Frere, & continuée par le Parle„ ment,

* *Thurloe's* Collection, *Tom. I. pag.* 185.
† Là même *pag.* 189-190.
‡ Il y a *Lordships* dans l'*Anglois*.

„ ment, réduite à dix mille livres ſterling „ par an; & pour faire enſorte qu'on „ lui continue cette Penſion pour ſon en- „ tretien, juſques à ce qu'elle puiſſe jouir „ de ſon revenu du Palatinat. Nous „ voyons auſſi, qu'en conſéquence de cet- „ te Lettre Vos Seigneuries ont jugé à „ propos, par une Réſolution (dans la- „ quelle vous nommez *Charles*, ci-devant „ Roi d'*Angleterre*, *Charles premier*) d'or- „ donner à vos Commiſſaires de né- „ gocier cette affaire avec nous.

„ Ayant conſidéré cette Lettre, nous „ avons obſervé que la Reine n'y expri- „ me pas de qui elle attend le payement „ de ces Arrières, & des dix mille li- „ vres à l'avenir; deſorte que ſi Vos Sei- „ gneuries, par votre médiation & votre „ recommandation, n'aviez pas expliqué „ le ſens de cette Lettre, il nous auroit „ été impoſſible de comprendre par ce „ qu'elle renferme, qu'il s'y agit de la „ République d'*Angleterre*, & nous ne „ nous ſerions pas cru obligez d'en pren- „ dre la moindre connoiſſance. Mais „ quoiqu'elle nous vienne maintenant „ accompagnée des demandes de Vos „ Seigneuries, auxquelles le Parlement „ de la République d'*Angleterre* a toujours „ été diſpoſé de rendre tous les ſervices „ d'une véritable amitié, comme à ſes „ bons Amis & Alliez; cependant, conſi- „ derant le cas dont il s'agit, & la con-

„ dui-

„ duite de la perſonne que cette affaire
„ regarde, nous croyons qu'il ſuffit de
„ dire, que lorſque la Reine de *Bohê-*
„ *me* jugera à propos de s'addreſſer au
„ Parlement de la République d'*Angleter-*
„ *re*, au ſujet de ce qu'elle a à lui de-
„ mander, elle pourra alors s'attendre à
„ une Réponſe. Mais comme elle tâche
„ de perſuader à Vos Seigneuries, & aux
„ bons habitans de ce païs qui ſont ſes
„ Créanciers, & aux dépens deſquels
„ il paroit qu'elle a vécu depuis quel-
„ ques années, que le Parlement d'*An-*
„ *gleterre* lui doit une groſſe ſomme, &
„ eſt auſſi obligé de l'entretenir à l'ave-
„ nir, ſans quoi elle ne ſçauroit ſatisfai-
„ re ſes Créanciers, ni payer ſes dettes;
„ & comme elle cherche par-là à faire
„ crier le Peuple contre le Parlement,
„ & engager les gens à lui faire de nou-
„ velles avances; nous avons encore ju-
„ gé à propos de declarer, que quoique
„ nous ignorions que le Roi *Jaques* ſon
„ Pere, ou *Charles* ci-devant Roi d'*An-*
„ *gleterre*, ſon Frere, lui ayent accordé
„ la Penſion dont elle parle dans ſa Let-
„ tre, cependant, quand même ils l'au-
„ roient fait, nous ſommes ſûrs que ce-
„ la n'ayant jamais été ratifié ni confir-
„ mé par Acte de Parlement, le Parle-
„ ment de la République d'*Angleterre* n'eſt
„ obligé, ni en juſtice, ni en équité, de
„ payer ce qui lui a été ainſi accordé,

„ quand même on ſuppoſeroit que le cas „ eſt tel qu'elle le repréſente dans ſa „ Lettre. Car *Charles*, dernier Roi d'*Angleterre*, ſur la conceſſion duquel elle „ fonde ſon droit, ayant été convaincu „ de haute Trahiſon, toutes ſes Terres „ & tous ſes autres biens ont été par-là „ confiſquez au profit de la République „ d'*Angleterre*, & déchargez de la dite „ conceſſion & de tous les arrérages „ qu'on prétend être dûs en conſequence. „ Et ſi, ſuivant le cas qu'elle poſe el- „ le-même, il ne lui eſt rien dû de droit, „ elle n'a auſſi aucune raiſon d'attendre „ rien du Parlement par grace ou par „ faveur; non ſeulement parce que la „ raiſon qui avoit porté ces deux Rois „ (dont l'un étoit ſon Pere & l'autre ſon „ Frere) à lui accorder cette Penſion, ne „ ſubſiſte plus, mais auſſi parce que la „ Reine, tant par elle-même que par ſes „ parens, s'eſt oppoſée de tout ſon pou- „ voir à la République d'*Angleterre*, & „ lui a témoigné dans toutes les occa- „ ſions la plus grande inimitié. C'eſt „ pourquoi Vos Seigneuries ſeront per- „ ſuadées que nous ne ſçaurions envoyer „ au Parlement, ni cette Lettre de la Rei- „ ne de *Bohème*, ni votre recommanda- „ tion, non ſeulement pour les raiſons „ que nous venons d'alleguer, mais auſ- „ ſi parce que, dans votre réſolution ci- „ deſſus mentionnée, *Charles*, ci-devant

„ Roi

„ Roi d'*Angleterre*, eſt nommé *Charles premier, ce qui emporte qu'il y a un* ſecond „ Charles *Roi* d'*Angleterre*; contre laquelle expreſſion nous proteſtons au „ nom de la République d'*Angleterre*, n'y „ ayant aucune perſonne, quelle qu'elle „ ſoit, qui aye le moindre droit d'être „ Roi d'*Angleterre*.

Les très-affectionnez
Serviteurs de Vos
SEIGNEURIES.

Le $\frac{20}{30}$. *Juin*,
1651.

Cette Lettre, comme on le voit, eſt écrite avec beaucoup de hauteur; on en trouve dans ce Recueil pluſieurs autres du même ſtile de la part des Ambaſſadeurs de la République d'*Angleterre*, même avant que *Cromwell* ſe fût rendu maître du Gouvernement.

On ſçait que la Guerre entre les deux Républiques d'*Angleterre* & des Provinces Unies commença l'an 1652. Mr. *de Rapin* dit *, qu'on prétend que *Cromwell* † ne donna ſon conſentement à cette Guerre, à laquelle il ne voyoit aucune néceſſité,

* Hiſt. d'*Anglet. Tom. IX. pag.* 50.

† Il n'étoit encore que Général; mais il avoit beaucoup de pouvoir dans le Parlement.

sité, que par complaisance pour *Saint Jean*, & pour quelques autres qui paroissoient extraordinairement animez contre les *Hollandois*. Le même Historien ajoute, que la passion extrême que le Parlement témoigna pour entreprendre cette Guerre sur des prétextes fort recherchez, donne lieu de conjecturer, qu'elle avoit d'autres motifs que ceux qui paroissoient publiquement. Il y a beaucoup d'apparence, poursuit Mr. *de Rapin*, que dès lors quelques-uns des Membres, ennemis secrets ou envieux de *Cromwell*, cherchoient les moyens de le ruiner, ou du moins d'abbaisser beaucoup son pouvoir. . . . Ils voyoient avec inquiétude, que s'il formoit le dessein de s'élever plus haut, rien ne seroit capable de l'empêcher de l'exécuter, pendant qu'il seroit maître de l'Armée . . . On crut donc qu'en engageant la République dans une Guerre qui ne pouvoit se faire que par mer, & dont on prévoyoit que la dépense seroit excessive, on porteroit peu-à-peu le Parlement à congedier l'Armée de terre, pour éviter une dépense inutile.

Voilà quel est le raisonnement de Mr. *de Rapin*, d'où il semble qu'on puisse conclure, qu'il étoit de l'intérêt des *Hollandois* qui souhaitoient la paix avec l'*Angleterre*, de vivre en bonne intelligence avec *Cromwell*. Cependant voici ce qu'on écrivoit de la Haye à *Thurloe* au mois de

Juin

Juin 1653. * „ Un des plus grands secrets „ que j'aye à vous apprendre, c'est que s'il „ est au pouvoir des Etats Généraux, ils „ détruiront votre Général & son nou- „ veau Gouvernement, pour établir les „ Presbyteriens, dont on croit ici que le „ Gouvernement seroit plus avantageux „ aux Etats que votre Gouvernement „ présent. Nos Envoyez, dit-on en grand „ secret, ne manqueront pas de trouver „ quelques personnes du Parti Presbyte- „ rien & de celui du Parlement, avec qui „ ils pourront consulter sur cette Affaire. „ Je vous prie de faire usage de ceci, „ mais que cela n'aille pas plus loin ". Cette Lettre fut écrite dans le tems § que les Etats avoient nommé des Ambassadeurs qui devoient se rendre en *Angleterre* pour négocier le Traité de Paix. Si *Cromwell* n'avoit consenti à la Guerre que par complaisance, si cette Guerre avoit été un artifice de ses ennemis pour abbaisser son Pouvoir, il semble que les Etats auroient dû en avoir quelque connoissance; & comme ils souhaitoient la paix, ils n'auroient pas dû souhaiter de renverser son Gouvernement.

Il faut pourtant avouer qu'il y avoit dans les Provinces Unies des gens qui souhaitoient la continuation de la guerre. Ce-

* *Thurloe's* Collection &c. *Tom.* I. *pag.* 283.
§ Elle est datée du 20. de Juin 1653.

Cela paroît par plusieurs Piéces de ce Recueil, & particulierement par une Lettre qui, suivant les apparences, étoit écrite au Secretaire *Thurloe* ; quoiqu'elle soit ni signée, ni adressée à personne. Il y en a un grand nombre de semblables dans cette Collection, écrites de divers endroits, & publiées sous le Titre de *Lettres of Intelligence*, *Lettres d'avis*, & ce ne sont pas les Piéces les moins curieuses que l'on y trouve. Celle dont nous parlons est en François, datée du 13. de Juin, mais sans nom de Ville : le stile n'en est pas des meilleurs, mais comme elle renferme quelques particularitez assez remarquables, nous la copierons ici.

„ * MONSIEUR,

„ En réponse à la vôtre du $\frac{6 \text{ Junii}}{27 \text{ Maji}}$ „ je dirai que volontiers j'apprens la bon„ ne inclination des *Anglois* pour la Paix. „ De l'inclination des *Hollandois* il ne „ faut pas douter ; des *Zelandois* de mê„ me : voire il n'y a pas une Province „ qui oseroit dire de ne la vouloir pas ; „ car le commerce patist, & le peuple „ est obligé à contribuer. Cependant „ aussi nous avons abondance de tels qui „ aimeroient mieux (en leur cœur) *bellum* „ *in-*

* *Thurloe's* Collection &c. *Tom.* I. *pag.* 266, 267.

„ *internecivum*, & ne seroient pas marrys
„ que par ce moyen l'une République
„ tuast l'autre pour le profit des deux
„ Rois. La *France* semble d'envier telle
„ fortune à l'*Espagnol*, & pourtant ce
„ Roi (de *France*) ne seroit pas marry
„ d'estre allié de l'une & de l'autre ; au
„ moins telle chose a notifié ici par son
„ Resident. La *Hollande* eust fort désiré
„ que seulement deux (Ambassadeurs)
„ un de *Hollande* & un de *Zelande*, fussent
„ allez ; mais la *Frise*, comme aussi trafi-
„ cante Province, a voulu en avoir
„ un : & quoique 105. (*les Etats de Hol-*
„ *lande*) ont fort craint que cela ne déplai-
„ se à 128. (*au Conseil d'Etat d'Angleterre*)
„ connoissant bien que 108 (*la Frise*) est
„ soubs 149 (*le Comte Guillaume*) néanmoins
„ pour avancer la chose ont concedé un
„ de la *Frise*, un de *Zelande*, mais deux
„ de *Hollande* ; lesquels deux de *Hol-*
„ *lande* sont deja nommez, les Srs. *Be-*
„ *verning* & *Nieuport* ; de *Frise* est nom-
„ mé le Sieur *Jongstal*, lequel est bien
„ bon ami de 149 (*le Comte Guillaume*)
„ mais toutefois se dit aussi ami de 128
„ (*le Conseil d'Etat d'Angleterre.*) Celui de
„ *Zelande* n'est pas encore nommé. Sans
„ doute la *Zelande* nommera quelcun qui
„ soit agréable à 128 (*le Conseil d'Etat*)
„ & 174 (*les Républicains.*) Ci devant
„ les 104 (*les Etats Généraux*) se sont
„ feints forts abhorrents de 172 (*la Fran-*
„ *ce*),

„ *ce*), mais juge qu'elle soit nécessaire, &
„ 105 (*les Etats de Hollande*) n'en sera
„ pas fort abhorrent. Quant aux trois
„ points du 25 Junii * , cela on juge
„ raillerie , car il faudroit aussi que les
„ *Anglois* rendissent aux *Hollandois* 400.
„ Navires qu'ils leur ont prins. Le Roi
„ de *Dennemarck* a prests & au Sondt
„ 22 navires; & le bruit est qu'il en ap-
„ preste encore plus. Entre les 22 il y en
„ a 2 à 106 piéces chacun. Selon le Trai-
„ té il ne doit que 20, & ce seulement
„ pour garder le Sondt, & en empêcher
„ le passage aux *Anglois*. Mais il est cro-
„ yable que par jalousie des *Suédois* , qui
„ équippent un plus grand nombre , il
„ semble que le *Dennemarck* veuille
„ augmenter le nombre.

„ L'on a supposé ici, que 128 (*le Con-*
„ *seil d'Etat d'Angleterre*) auroit avancé
„ avec 141 (*la Suéde*) une 155 (*alliance*)
„ semblable à celle que 104 (*les Etats*
„ *Généraux*) ont fait avec 142 (*le Da-*
„ *nemarc*) ; comme de même l'on craint
„ bien que 128 (*le Conseil d'Etat*) traite-
„ ra avec 139 (*l'Espagne*) à l'égal que
„ 104 (*les Etats Généraux*) traitera avec
„ 140 (*la France*) : mais je voy que 128
„ (*le*

* Il s'agissoit de dedommager l'*Angleterre* des fraix de la Guerre, & des pertes que la Nation & les Sujets avoient faites : dedommagement qui se montoit à une somme immense.

„ (*le Conseil d'Etat*) n'a pas tant d'égard „ à 141 (*la Suéde.*)

„ Jusques à maintenant on n'a pas en- „ core fourni au *Dennemarck* le pre- „ mier tiers des 192 m. patacons; & afin „ que néantmoins il soit fourni prompte- „ ment, la *Hollande* offre de le fournir „ seule, si on la décharge en contres- „ change de quelques autres postes dans „ l'Etat de la Guerre. Si que jusques à „ présent le Roi de *Dennemarck* aye fort „ peu de satisfaction d'ici, & on lui a „ fait encore un autre; c'est qu'on lui a „ donné à entendre, qu'on a ici aboli & „ rescindé le Traité de Redemption, à „ commencer depuis la Feste *St. Jean*; „ sur quoi on lui écrit nne Lettre cour- „ toise. *A. Middleborg* est mort le Borgem. „ *Veth*, étant grand Républicain, & ad- „ versaire de *Thibaut*, lequel taschera bien „ de s'en prévaloir.

„ La Reine de *Suéde* a lasché la plupart „ du Canon contracté en *Suéde*; en con- „ treschange ceux d'*Amsterdam* ont re- „ laxé un tel Marchand *Suédois* nommé „ *Grootjan*, qui a été prisonnier à *Am-* „ *sterdam* bien deux à trois ans.

„ L'on a requis le Roi de *Dennemarck* „ de vouloir joindre aucunes de ses Na- „ vires à la Flotte de *Tromp*; mais il ne „ s'est pas encore declaré là-dessus; aussi „ il difficultera, voyant que cet Etat „ veut la Paix, & dejà il n'a que trop

„ oi-

„ offencé les *Anglois*, & aimera mieux „ de retirer ſon eſpingle du jeu, que de „ s'engager davantage.

„ Vous doubtez ſi la *Hollande* ſoit cor- „ dialement encline à la Paix; mais ici „ on a plus ſujet de doubter ſi les *Anglois* „ ou 130 (*Cromwell*) ſoient véritable- „ ment enclins à la Paix.

„ Les 145 (*le Parti d'Orange*) & 146 „ (*les Royaliſtes*) ici ſoutiennent fort & „ ferme que 130 (*Cromwell*) affecte le „ droit de 138 (*l'Ecoſſe*). L'on en raille, „ diſant que l'effigie de 141 (*la Reine de „ Suéde*) pend en ſa Chambre; que la „ femme de 130 (*Cromwell*) en ſoit ja- „ louſe, & auroit dit, 130 (*Cromwell*) „ voudroit bien que je fuſſe morte, car „ alors auſſi-tôt il épouſera cette 141 (*Reine de Suéde*).

„ A *Strasbourg* eſt écrit un petit Li- „ vre Latin par *Saumaiſe* contre *Milton*, „ mais je n'en ay point d'exemplaire. „ *Graſwinkel* a achevé ſon Livre du pro- „ cès d'*Amboyna*, mais *amore pacis* je „ penſe qu'on n'en permettra pas l'im- „ preſſion; comme auſſi rien encore ne „ s'imprime de ce que *Saumaiſe* préparoit. „ Je ſuis, &c.

„ 13 Junii (1653).

„ P. S. Le Roi de *Dennemarck* offre „ aux Etats Généraux 8 à 10 de ſes plus „ grandes navires contre autant de peti- „ tes,

„ tes qui ſuffiront pour garder le détroit
„ du *Sondt*, & les grandes ſeront meil-
„ leures pour le combat : Mais ce ſera
„ aux fraix & peril de cet Etat. L'on
„ eſt maintenant auſſi occupé pour ren-
„ forcer la Flotte de *Tromp* de nouvel-
„ les navires, afin qu'il ne ſoit pas con-
„ traint de rentrer ſi toſt ici. L'Ordre
„ avec le concept Traité d'Alliance à
„ faire avec la *France* (retranché & re-
„ purgé de mots offenſifs contre la Répu-
„ blique d'*Angleterre*) ne ſera pas envoyé
„ à l'Ambaſſadeur *Borcel*, que *pari paſſu*
„ en même tems que les Députez de cet
„ Eſtat iront en *Angleterre* ".

Le Traité de Paix entre les deux Républiques fut enfin ſigné le 15 d'Avril 1654, après de longues négociations, durant leſquelles on chicana beaucoup le terrein de part & d'autre. On trouve dans ce Recueil un grand nombre de Piéces touchant ces Négociations, comme ſont les deliberations & les Réſolutions des Etats Généraux des Provinces-Unies, & celles des Etats des Provinces particulieres, & ſur-tout des Etats de *Hollande*; des Lettres des Plénipotentiaires des Etats, des Lettres d'avis écrites de *Hollande* au Secretaire *Thurloe*, ou à quelqu'un de ſes confidens, ſur ce qui ſe paſſoit dans les Provinces Unies, & même dans les Aſſemblées des Etats. Dans une

une de ces Lettres du milieu * du mois de Janvier 165¾. on s'exprime de cette manière: „ . . . . § Vendredi dernier, 16. „ de ce mois, arriva la Poſte d'*Angleterre*, mais ſans aucune Lettre pour les „ Etats Généraux, ce qui les chagrine „ beaucoup ; d'autant plus qu'ils apprennent que leurs Commiſſaires ont conféré avec le Miniſtre de Sa Majeſté „ Très-Chrétienne à *Londres*, qui en a écrit ici à l'Ambaſſadeur *Chanut*. Là „ deſſus les Etats envoyerent à cet Ambaſſadeur un Gentilhomme qui s'appelle „ *Agent*, pour en apprendre quelques nouvelles. La réponſe qu'*Agent* rapporta de „ ſa part aux Etats, fut qu'on lui avoit écrit que tout étoit accommodé, mais „ que lorsque les Députez des Etats s'attendoient qu'on alloit ſigner le Traité, „ les *Anglois* leur avoient produit deux „ nouveaux Articles : l'un touchant la „ Souveraineté de la Mer, que les *Anglois* „ vouloient que l'on reconnût leur appartenir ; l'autre touchant le Prince *d'Orange*, que les *Anglois* prétendoient que l'on „ exclût de tout emploi dans l'Etat, & „ que là-deſſus la négociation étoit ou „ ſuſpendue ou rompue. L'Ambaſſadeur „ de *France* ayant appris qu'on divulgoit „ cette Réponſe comme venant de lui, „ de-

* Le Jour n'eſt pas marqué.

† *Thurloe's* Collect. Vol. II, *pag.* 20.

„ declara dans plusieurs visites, que Mr. „ *Agent* n'avoit pas fait un rapport fidè- „ le. Il paroît que ce Mr. *Agent* est du „ parti de 145 (*d'Orange*) & qu'il a rap- „ porté cette Réponse conformément aux „ désirs de ce parti. Car l'Ambassadeur „ declara au contraire, qu'on lui avoit „ donné avis qu'il y avoit beaucoup d'ap- „ parence à la Paix, quoiqu'il fût vrai „ qu'il y avoit encore quelques disputes „ sur les deux points en question : mais „ que, comme les deux Parties contrac- „ tantes étoient disposées à la Paix & à la „ moderation, on trouveroit des expe- „ diens pour exprimer ces deux Articles „ de la manière la plus favorable, sans „ qu'ils pûssent causer une rupture. Ce- „ pendant les Etats sont fort mécontens „ de ne recevoir aucune nouvelle de „ leurs Commissaires, 145 (*le Parti d'Oran- „ ge*) publie que le Traité est entiérement „ rompu, & s'en rejouit; car c'est ce qu'il „ désire ; il soutient que les *Anglois* n'ont „ fait tout cela que pour gagner du tems, „ & pour empêcher le secours que sans „ cela on auroit envoyé d'ici en *Ecosse*. „ Je puis vous assurer qu'on ne fait rien „ ici ; tout est tranquille, en attendant „ l'issue de cette Pacification ".

Le 23 de Janvier on écrivit ce qui suit.

„ Enfin les Commissaires sont revenus

„ à la Haye Mercredy 21 de ce mois, &
„ hier ils ont fait rapport de leur Négo-
„ ciation. Etant à *Gravesend* pour s'en
„ retourner en *Hollande*, ils trouverent un
„ expedient pour comprendre le Roi de
„ *Dannemarc* dans le Traité (ce qui étoit
„ la seule difficulté qui restoit:) ils écrivi-
„ rent là-dessus une Lettre pleine de re-
„ merciemens à son Alteſſe le Protecteur,
„ & partirent très-bien satisfaits, rem-
„ plissant de joye presque tout le monde,
„ à l'exception des Royalistes & de leurs
„ Adhérans. Car l'averſion & la haine
„ qu'on avoit auparavant pour le Parle-
„ ment ou la Nation, s'eſt tournée main-
„ tenant contre le Protecteur seul, à qui
„ on donne les éloges qu'on avoit coûtu-
„ mé de donner aux autres; jusques-là
„ que le même matin du jour auquel les
„ Commissaires arriverent le soir, un Mi-
„ nistre ne put pas s'empêcher de prier
„ Dieu en chaire, qu'il voulût donner à
„ l'Etat une Paix bonne, solide & dura-
„ ble, ou qu'autrement il lui plût de
„ détrôner le Tyran, & de rendre le
„ Sceptre à ceux à qui il apartenoit lé-
„ gitimement.

„ Cependant les 173 (*bons Hollandois*)
„ *gaudent in sinu*; espérant que, si la paix
„ eſt faite, ils se soutiendront très-bien
„ contre 145 (*le Parti du Prince d'Oran-*
„ *ge*) & 146 (*les Royalistes*) & sans dou-
„ te que la *Hollande* facilitera la conclusion
„ de

„ de cette Affaire, & que, pour ce qui
„ la regarde, elle ne fera point de difficul-
„ tez : les *Anglois*, auſſi-bien que les *Hol-*
„ *landois*, font très-bien de faire la Paix,
„ car par ce moyen ils ſe rendront de
„ nouveau formidables aux autres. . . .

„ Je vois bien pourtant déja que cette
„ Paix ſera fort blâmée, & trouvera de
„ grandes oppoſitions de la part de 145.
„ (*le Parti du Prince d'Orange*) même a-
„ vant qu'elle ſoit conclue. Car ils di-
„ ront, que les *Anglois* ne font tout cela
„ que pour endormir les *Hollandois* & les
„ rendre negligens, & qu'ils les trom-
„ peront. . . . .

„ Quoique les Commiſſaires dans leur
„ Lettre au Protecteur lui ayent fait eſ-
„ pérer, qu'on pourra obtenir dans ſix ſe-
„ maines le conſentement & l'approba-
„ tion de toutes les Provinces, cependant
„ la choſe eſt impoſſible : la diſtance des
„ Provinces, & la diverſité des ſenti-
„ mens ſeront cauſe, directement ou in-
„ directement, qu'on employera un tems
„ beaucoup plus long ; ce qui ſera préju-
„ diciable à cet Etat, & non pas à l'*An-*
„ *gleterre* : car l'ardeur & le zèle ſe re-
„ froidiront, l'eſpérance de la Paix fera
„ qu'on retardera les préparatifs de
„ Guerre, au lieu qu'il en ſera tout au-
„ trement en *Angleterre*, où il n'y a qu'u-
„ ne ſeule Tête qui gouverne, qu'un ſeul
„ intérêt, & où les Réſolutions ſe prên-

„ nent ſubitement & ſur le champ, &
„ s'exécutent avec promptitude, comme
„ vous le ſçavez. . . . .

L'expérience a fait voir que l'Auteur de cette Lettre raiſonnoit très-juſte, & qu'il étoit parfaitement inſtruit des différens intérêts qui diviſoient les Habitans des Provinces-Unies. Il paroît auſſi que Mr. *Chanut*, Ambaſſadeur de *France*, ne ſe trompoit pas, & qu'il n'avoit pas été mal informé lorſqu'il diſoit, qu'on trouveroit des expédiens pour exprimer le plus favorablement qu'il ſe pourroit l'Article qui regardoit l'Excluſion du Prince *d'Orange*; comme on en peut juger par cet Extrait des Réſolutions ſecretes des Etats de *Hollande* & de *Weſt-Friſe*, du 27. de Janvier 1654.
„ * Sur le rapport fait par Miſſrs. de *Beverning* & *Nieuport* aux Seigneurs les Etats
„ de *Hollande* & de *Weſt-Friſe*, touchant la
„ clauſe qui avoit été inſerée dans le 12.
„ des 29. Articles qui leur furent préſen-
„ tez de la part du Gouvernement d'*An-*
„ *gleterre* le $\frac{1}{11}$. de Novembre, au ſujet du
„ Prince d'*Orange* & de ſes Deſcendans;
„ après une mûre délibération il a été
„ réſolu & conclu, que conformément à
„ la Propoſition faite à ce deſſein, ladite
„ clauſe ſera entiérement annullée, ain-
„ ſi qu'elle a déja été ôtée du 12. des 19.
„ Articles ſuſdits, & qu'au lieu de cet-
„ te

* *Thurloe's* Collections, *Tom. II. pag.* 29.

„ te clauſe il ſera arrêté & conclu par un
„ Article exprès dans le Traité, que tous
„ ceux qui ſeront élevez par les Etats Gé-
„ néraux au Poſte de Capitaine ou d'Ami-
„ ral Général de la Milice par mer & par
„ terre, ou par les Etats de quelque Provin-
„ ce particuliere au Poſte de Gouverneur
„ ou Statholder de cette Province, ſeront
„ tenus & obligez de confirmer par ſer-
„ ment ledit Traité, & chacun des Ar-
„ ticles qu'il contient; & auſſi de pro-
„ mettre ſous ſerment, que de leur part,
„ & autant qu'il ſera en leur pouvoir,
„ ils maintiendront & exécuteront tous
„ les Articles de ce Traité, & les feront
„ maintenir & exécuter.

Cependant, malgré cette Réſolution, les Etats de *Hollande* s'engagerent à ne rétablir jamais le jeune Prince d'*Orange* dans les Charges de ſes Ancêtres. Mr. *de Rapin* * dit, qu'il n'y eut que la Province de *Hollande* qui ratifia cet Article: en quoi il a raiſon; mais ce qu'il ajoute me ſemble mal fondé ou peu exact: c'eſt que les autres Provinces le refuſerent, & que *Cromwell* ne jugea pas à propos de continuer la guerre pour les y contraindre. Il ne paroît pas que cet Article ſecret ou ſeparé ait été propoſé aux autres Provinces; ainſi on ne peut pas dire proprement qu'elles ayent *refuſé* de le ratifier. Voici

* Hiſt. d'*Anglet. Tom. IX. pag. 66.*

ci ce que l'on trouve sur ce sujet dans le Recueil de *Thurloe* *.

„ *Rapport de ce qui est arrivé touchant l'Article de l'Exclusion du* Prince d'Orange, *accordé à* Cromwell.

„ Le 28. d'Avril 1654. le Conseiller „ Pensionnaire *de Wit* rapporta, qu'on „ lui avoit envoyé quelque chose d'*Angleterre*, sur quoi on lui recommandoit „ le secret.

„ La proposition ayant été mise aux voix, „ il fut résolu, qu'avant que d'entamer „ cette Affaire, chacun prêteroit serment, en levant les doigts, qu'il ne révéleroit point cette Affaire, & que „ personne ne diroit qu'on avoit délibéré sur quelque Affaire secrete, jusqu'à „ ce qu'on fût convenu sur quel pied & „ jusqu'où on la tiendroit secrete. On „ prit ce serment; mais quelques Membres de l'Assemblée declarerent là-„ dessus, qu'ils étoient obligez sous serment de communiquer l'Affaire aux „ Bourguemaitres. On rapporta ensuite, „ qu'outre le Traité de Paix signé & scellé, on avoit reçu une Lettre de *Bewerning* & *Nieuport*, addressée aux Etats „ de *Hollande*, & datée du 15. d'Avril, „ dans laquelle ils disoient, que malgré „ tous leurs efforts le Protecteur d'*Angleterre* n'avoit pas voulu se laisser per-

„ sua-

* Ibid. *Tom. II. pag.* 239.

„ ſuader d'accepter le Réglement tou-
„ chant le Prince *d'Orange*, & leur avoit
„ dit, qu'il étoit de l'intérêt des Etats
„ d'exclure ce Prince, conformement à
„ leur Réſolution du 28. d'Août 1653.
„ dans laquelle ils diſoient, qu'ils n'a-
„ voient aucune inclination pour un Ca-
„ pitaine Général; & que lui, *Cromwell*,
„ mettoit toute ſa confiance dans l'af-
„ fection des Etats. Les Ambaſſadeurs
„ objecterent contre cela, qu'ils tenoient
„ leur Commiſſion des Etats Généraux,
„ & qu'ils n'avoient aucun caractère par-
„ ticulier de la part de la *Hollande*; ſur
„ quoi ils inſiſterent qu'il devoit accep-
„ ter le milieu ou Réglement en queſ-
„ tion. Là-deſſus *Beverning* fut prié
„ d'aller trouver *Cromwell*; après l'avoir
„ communiqué à *Nieuport*, mais ſans en
„ rien dire à *Jongeſtal* *, il fut parler au
„ Protecteur, qui lui dit, qu'il ne ſeroit
„ jamais tranquille, à moins que la *Hol-*
„ *lande* ne voulût promettre en ſon par-
„ ticulier, qu'elle ne choiſiroit jamais le
„ Prince d'*Orange*, ni aucun de ſes Deſ-
„ cendans, pour Statholder ou Amiral de
„ ſa Province, & qu'elle ne donneroit
„ jamais ſa voix pour qu'il fût mis à la
„ tête des Troupes de la Généralité. Le
„ Pro-

* C'étoit le troiſième Ambaſſadeur, nommé par la *Friſe*: il étoit du Parti du Prince d'*Orange*.

„ Protecteur leur declara donc, qu'il rati-
„ fieroit les autres Articles du Traité,
„ pourvû qu'ils vouluſſent lui promettre
„ que dès lors, ou au moins dans trois
„ mois, l'Acte d'Excluſion ſeroit fait. Là-
„ deſſus leſdits Ambaſſadeurs s'engage-
„ rent d'écrire aux Etats pour avoir
„ de nouvelles inſtructions ; ils ajou-
„ toient dans leur Lettre, que de cet
„ Acte dépendoit la Paix ou la Guerre ;
„ que *Cromwell* mettoit ſa confiance dans
„ la *Hollande* ; que dans une Conférence
„ qu'ils eurent avec *Thurloe*, il ſe ſer-
„ vit d'expreſſions fort dures contre le
„ Prince *d'Orange* & contre ſa Famille,
„ parce qu'il eſt parent de la Maiſon des
„ *Stuarts*.

„ Là-deſſus il fut réſolu de communi-
„ quer cette affaire ſous ſerment aux
„ Bourguemaîtres, afin qu'ils conſultaſſent
„ juſqu'où on pourroit la pouſſer. Le
„ premier de Mai cette Affaire fut remi-
„ ſe ſur le tapis, & la Propoſition fut
„ alors acceptée : l'après-dînée on dé-
„ libéra encore ſur ce ſujet, puis on
„ ſe ſépara ſans rien conclure ; mais le 4.
„ de Mai on reprit les délibérations, &
„ alors il fut réſolu, malgré la Proteſta-
„ tion de cinq Membres, que les Etats
„ y étant forcez, contre leur inclination
„ & par pure néceſſité, ſigneroient un Ac-
„ te, qui fut dreſſé & lû ce même ſoir,
„ contenant, que la *Hollande* ne choiſira

„ ja-

„ jamais le Prince *d'Orange*, ni aucun de „ ſes Deſcendans, pour Statholder ni A- „ miral de *Hollande*, & qu'elle ne don- „ nera jamais ſa voix pour conſentir qu'il „ ſoit fait Capitaine Général des forces „ de terre de la Généralité. Il fut auſſi „ réſolu de donner ordre aux Ambaſſa- „ deurs, de faire tous leurs efforts pour „ obtenir le milieu ou Réglement propo- „ ſé avant que de délivrer cet Acte" . . .

Il paroît par cette Réſolution, que la *Hollande* ſeule conſentit à cet Article ſecret; mais auſſi eſt-ce proprement d'elle ſeule que *Cromwell* l'avoit exigé, comme il paroît par la ſubſtance de la Lettre des Ambaſſadeurs *Beverning* & *Nieuport*, rapportée dans la Piéce que nous venons de traduire. Le refus que les autres Provinces firent dans la ſuite de ratifier cet Article, ne pouvoit donc pas être une raiſon qui dût engager *Cromwell* à continuer la Guerre, puiſqu'il n'avoit point exigé leur Ratification, & que cet Article fut arrêté entre le Protecteur & *Beverning* & *Nieuport*, ſans la participation & même à l'inſçû de *Jongeſtal*. Il eſt vrai que lorſqu'il fut queſtion de ratifier le Traité de Paix, cinq Provinces, ſçavoir celles de *Friſe*, de *Zélande*, de *Gueldre*, d'*Utrecht* & de *Groningue*, non ſeulement refuſerent cet Article ſecret, mais proteſterent auſſi, tant contre cet Article, que contre la conduite des Etats de *Hol-*

lande, prétendant qu'ils avoient violé l'Union par leur Réſolution ſecrete, & par leur négociation particuliere & ſeparée *.

Voici une Lettre en François ſur le même ſujet: elle eſt du 8. de Mai 1654., & contient quelques particularitez qu'on ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici.

„ † Comme déja aurez vû, l'Aſſemblée „ de *Hollande* a été ſingulierement occupée „ par l'Acte ou Article ſecret touchant le „ Prince *d'Orange*, & cela a été le grand „ ſecret qui a été propoſé, & dont on a „ tant parlé, à ſçavoir, que la *Hollande* „ promet de ne l'admettre à aucune „ Charge de Général, ni le Prince, ni ſes „ Deſcendans.

„ La plupart des Villes auſſitôt y ont con- „ ſenti, toutefois *Haerlem, Leyde, Alckmaar,* „ *Horn, Edam* y ont contredit. Des dix No- „ bles les ſix ont été conſentans, ſçavoir „ *Brederode, Opdam, Wimmenum, Duven-* „ *voorde, Vandermyle & Merode. Wimmenum* „ avoit un peu varié, mais enfin fut con- „ ſentant. *Schagen* avoit premièrement „ promis de conſentir, mais en après „ contredit, avec *Beverweert, Nortwyck,* „ *Warmont.* De *Warmont*, puiſqu'il étoit „ de la Maiſon de *Waſſenaar* & Catholi- „ que

* Voyez *Thurloe's* Collections, &c. *Tom. II. pag.* 251.

† La même *pag.* 253-254.

„ que *Romain*, on s'étonne; les autres s'é-
„ tonnent grandement que *Brederode*, si
„ proche Allié, ait été le premier qui a
„ consenti; mais on lui aura donné des
„ persuasions que son soleil luira plus
„ qu'auparavant. *Opdam*, *Merode*, *Van-*
„ *dermyle*, *Duvenvoorde*, *Wimmenum*, en
„ effet doivent toute leur fortune au
„ Prince *Henry*; mais quand la division
„ & faction se logent en une Nation,
„ on ne regarde qu'à se fortifier pour le
„ présent.

„ Ceux qui ont le plus poussé cette af-
„ faire s'excusent par la nécessité; que
„ ç'a été un faire le faut; que sur la fin
„ le Protecteur a produit cet Article, &
„ aux Ambassadeurs de *Hollande* seuls *;
„ que sans cela il n'a rien voulu faire;
„ ni passer la Ratification: & sur ce qu'on
„ dit que les deux *Hollandois* l'ont fait sans
„ connoissance du *Frison*, ils disent que
„ le Sieur *Jongestal* en aura sçû quelque
„ chose.

„ Les 145. (*Partisans du Prince d'Oran-*
„ *ge*) parlent haut, étant aussi les plus
„ nombreux dans 104. (*les Etats Géné-*
„ *raux*) que spécialement le Sieur *Be-*
„ *verning* auroit fait contre son serment,
„ son instruction, & sans aucun sçû de
„ ses

* Ils semblent dire le contraire dans leur Lettre.

„ ſes Principaux, qui ſont les Etats Gé-
„ néraux, point ceux de *Hollande*; que
„ pourtant ils veulent retracter la Com-
„ miſſion de Tréſorier Général qu'ils lui
„ ont donnée, voire qu'en un Etat bien
„ réglé on lui devoit couper la tête :
„ mais les autres alleguent la néceſſité ;
„ que le Sage doit temporiſer ; que le
„ tems changera tout; que le Gouverne-
„ ment d'*Angleterre* ſe changeant, comme
„ on ſe perſuade, & que les Monta-
„ gnards en *Ecoſſe* auroient de grands a-
„ vantages, & que l'*Angleterre* pluſieurs
„ fois a été réduite par les *Ecoſſois*, ce
„ ſecret Article ne ſera qu'un rien, *ſom-*
„ *niumque* ; que *mos gerendus eſt Thaidi* ;
„ & par ce moyen l'on tâchera de com-
„ plaire & d'appaiſer le mieux qu'on
„ peut les courts & les. . . * Le Comte
„ *Guillaume* ſe démontre auſſi grandement
„ fâché, quoique d'autres ne le croyent
„ pas, d'autant que la Maiſon de *Naſſau*
„ n'eſt pas exclue, ains ſeulement le
„ Prince d'*Orange*. Mais le mal eſt, qu'il
„ doit craindre le Comte de *Brederode*
„ tant qu'il vit, & puis viendra fort en
„ conſideration en *Hollande* le Sieur d'*Op-*
„ *dam*.

„ Le Cardinal de *Heſſen* a fait ici une
„ nouvelle ſommation pour les Biens de
„ *Malta* ; mais ce ſera *ſurdis fabula*.

„ En-

* Ces Points ſont dans l'Original.

„ Enfin l'Exprès avec la Ratification ar-
„ riva hier devant midi. Sur cela réſo-
„ lu auſſi-tôt, qu'aujourd'hui ſe feroit la
„ publication ici: mais dans quinze jours
„ ſera célébré une Action de grace. En
„ *Zélande* le Peuple ſera fort mal ſatisfait
„ du ſecret Article, menaçant le Sieur
„ *Beverning* de le jetter en l'eau s'il y
„ paſſe. . . . Les Villes de *Haerlem*, *Ley-*
„ *de*, *Delft*, *Rotterdam*, *Gorcom*, *Alckmaer*,
„ *Horn*, *Enckbuyſen*, *Edam*, ont contredit
„ à l'Article ſecret touchant le Prince
„ d'*Orange*; mais quand le Raedt Penſion-
„ naire dit, que ſans cela le Protecteur ne
„ ratifieroit pas la Paix, les 5. Villes a-
„ bandonnerent leur contradiction; mais
„ *Haerlem*, *Leyden*, *Enckbuyſen*, *Edam* ont
„ continué & proteſté à l'encontre. Mais
„ du depuis, voyant que le Protecteur
„ avoit déja ratifié le 29. Avril, notoi-
„ rement devant que la Réſolution ap-
„ probatoire de *Hollande* ſur le ſecret Ar-
„ ticle pouvoit être venue à *Londres*, l'on
„ préſume & croit que ce ſecret Article
„ n'eſt pas venu du Protecteur, ains de
„ ceux de *Hollande* ".

Cette raiſon n'étoit pas concluante; puiſqu'il paroît que le Protecteur ratifia les Articles du Traité de Paix, ſur la promeſſe que lui firent les Ambaſſadeurs, que dans trois mois l'Acte d'Excluſion ſeroit paſſé.

On

On ſera peut-être ſurpris de trouver dans ce Recueil tant d'Extraits des Réſolutions même les plus ſecretes des Etats, & tant de Lettres d'avis ſur ce qui ſe paſſoit dans les Provinces-Unies. Mais il faut ſçavoir que le Secretaire *Thurloe* entretenoit un ou pluſieurs Eſpions en *Hollande*, qu'il payoit graſſement, & qui trouvoient moyen de l'informer de tout. Les *Hollandois* comprirent bien que quelqu'un les trahiſſoit, comme il paroît par une Lettre datée de la *Haye* le 31. d'Octobre 1653. N. S. où l'on s'exprime de cette manière. „ * Depuis ma derniere par la „ la derniere Poſte, on fait ſecretement „ de grandes recherches ici, pour découvrir comment votre Conſeil d'Etat vient „ à connoître les Réſolutions ſecretes de „ cet Etat, & les Lettres de leurs Miniſtres publics dans les Païs étrangers, „ & nos Députez qui ſont allez en *Angleterre* ſont chargez de faire tout ce qu'ils „ pourront, coûte qu'il coûte, pour le „ découvrir. Je vous en avertis ſérieuſement, afin que déſormais ces ſecrets „ ne ſoient pas lûs en plein Conſeil, & „ d'empêcher que les Députez n'apprennent à découvrir le tout par ceux qui „ leur ont revélé une partie. Je me flatte que ne ſuis point trahi de manière „ à

* *Thurloe's* Collections *Tom. I. pag.* 549.

„ à être connu de nom, ou par quelque
„ déſcription, de quelques Membres du
„ Conſeil d'Etat, puiſqu'il y en a qui ont
„ la bonté de dire tout ce qu'ils ſçavent
„ aux Députez *Hollandois*, dont ceux-ci
„ font enſuite leur profit. Je puis vous
„ jurer que les Députez qui ſont là (*en*
„ *Angleterre*) ont écrit au long ce que je
„ vous ai dit dans ma derniere ".

Ce n'étoit pas ſeulement dans les Provinces Unies que les *Anglois*, ou plutôt, ſuivant les apparences, le Secretaire *Thurloe*, entretenoit des Eſpions; il en avoit preſque dans toutes les Cours de l'*Europe*, ſans en excepter celle de *Rome*. Il paroît même par les Lettres de ces Eſpions, que ce n'étoient pas des gens du commun, mais des perſonnes admiſes au ſecret des Affaires, & qui ſans doute ſe faiſoient bien payer. Les Lettres écrites de *Hollande*, & les Extraits des Réſolutions des Etats ne pouvoient gueres venir que de quelques Membres mêmes des Etats, ou du moins de quelques-uns de leurs Confidens, comme on en peut juger par les échantillons que nous en avons donnez. On doit donc s'attendre à trouver dans ce Recueil un grand nombre de particularitez ſur l'Hiſtoire de l'*Europe*, depuis l'année 1638., juſques à la Reſtauration de *Charles II.*; mais particulierement ſur l'Hiſtoire d'*Angleterre*, de *Hollande* & de

de *France*. Par rapport à cette derniere, on trouve ici bien des Faits touchant les Cardinaux de *Retz* & de *Mazarin*, assez favorables à celui-là, mais fort peu à l'honneur de celui-ci. En voici un qui regarde le Cardinal *Mazarin*, & qui peut servir à faire connoître son caractère: il est tiré d'une Lettre du Colonel *Bamfylde*, datée du 13. de Décembre 1656., écrite en partie en chiffre.

„ * Le Cardinal proposa dernierement à „ Mr. *Servient*, de lui vendre le Marquisat „ de *Sablis* & de *Bois-Dauphiné* †, qu'il avoit „ achetez, & qui dépendoient ancien„ nement du Duché de *Mayence* ‡, que „ le Cardinal a acheté. L'autre fut éton„ né de cette demande, & témoigna „ beaucoup de répugnance à y consen„ tir: il lui dit pourtant, que s'il le sou„ haitoit, tous ses biens étoient à son „ service. Le Cardinal le pria d'appor„ ter un état de ce qu'ils valoient, & de „ ce qu'ils lui avoient coûté, & qu'alors „ ils traiteroient plus amplement ensem„ ble. Mr. de *Servient* le fit, & marqua „ que ces Terres lui avoient coûté qua„ tre-

* Là même *Tome V. pag.* 678.

† Cette Lettre est en *Anglois*; mais nous suivons l'orthographe des mots *François* qu'on y trouve.

‡ Il faut sans doute *Mayenne*.

„ tre-cens mille écus : il marqua enco-
„ re deux-cens mille écus pour d'au-
„ tres choſes qui étoient à ſa bienſéan-
„ ce, & propres à être annexées à ces
„ Terres. Le Cardinal lui demanda, ce
„ qu'il avoit payé pour un endroit ap-
„ pellé *Meudon*, à trois lieuës de cette
„ Ville; il répondit, plus de deux-cens
„ mille écus de plus. Le Cardinal lui
„ dit là-deſſus, qu'il avoit bien gagné
„ par la Surintendance, & que le Mar-
„ quiſat étoit trop cher pour lui: il a-
„ jouta d'un air moitié badin & moitié
„ ſérieux, qu'il s'étoit fait le procès à
„ lui-même, en lui donnant de ſa pro-
„ pre main cet état de ſon Bien : le
„ Cardinal n'a pas voulu le lui rendre,
„ mais il le garde pour le tenir en crain-
„ te ". C'eſt ainſi que Mr. de *Servient* fut la dupe du Cardinal. Ceci ſuffit pour donner quelque idée de ce gros Recueil: nous ajouterons ſeulement, qu'on doit ſçavoir gré à Mr. *Birch* de la peine qu'il a priſe, non ſeulement pour en ranger les Piéces dans un ordre Chronologique, mais auſſi pour les faire imprimer correctement: car nous pouvons aſſurer, que nous en avons vû un grand nombre en manuſcrit qui étoient à peine liſibles; ſans parler de celles qui étoient écrites en chiffres.

ARTICLE VII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'EDINBOURG.

LIllustre Mr. COLIN MAC-LAURIN, Maître ès Arts, Professeur en Mathématiques dans l'Université de cette Ville, & Membre de la Societé Royale de Londres, vient de publier ici, chez les *Ruddimans*, un Traité des Fluxions * (*A Treatise of Fluxions*) en deux Volumes in 4, de 754 pages en tout. Ce qui lui a donné occasion de composer cet Ouvrage, est une petite Brochure qui fut publiée à Londres en 1734 sous le Titre de l'*Analyste*. * (*The Analyst.*) Mr. BERKELEY, Evêque de *Cloyne* en Irlande, qui est l'Auteur de cette Brochure, a prétendu que la Méthode des Fluxions est fondée sur de faux raisonnemens, & pleine de mystère. Mr. *Mac-Laurin* remarque, que les difficultez de ce Sçavant ont été causées principalement par la manière concise dont les Elemens de cette Méthode sont proposez pour l'ordinaire. Cependant, puisqu'un homme aussi habile que Mr. *Berkeley* a pû s'y méprendre, c'est une preuve, suivant Mr. *Mac-Laurin*, que cette Méthode a besoin d'être mieux éclaircie; & c'est ce qu'il s'est proposé de faire dans ce Traité; il y de-

* On le trouve à *Londres* chez *A. Millar*, dans le Strand.

† On en a rendu compte dans cette Bibliothèque, *Tom.* IV. *pag.* 401. *& suiv.* pour Janvier, Fevrier & Mars. 1735.

y deduit la Méthode des Fluxions de ſes premiers principes, & prouve tout géométriquement, à la manière des Anciens, par des Demonſtrations rigoureuſes. L'Auteur nous donne plus que ſon Titre ne ſemble promettre : car il traite non ſeulement de la nature des *Fluxions*, mais auſſi de leur application à un grand nombre de Problèmes ſur la Gravité, le Choc des Corps, le Centre d'Oſcillation, la Figure des Planetes, le Flux & Reflux de la Mer, &c. &c. Tout cela fait le ſujet du premier Livre, qui contient près des deux tiers de l'Ouvrage. Dans le ſecond, Mr. *Mac-Laurin* traite des Fluxions conſiderées dans le Calcul Algébraïque, de la Méthode directe & inverſe des Fluxions, & de tout ce qui y a du rapport. (Nous pourrons donner un Extrait détaillé de cet Ouvrage dans le Journal prochain).

D'OXFORD.

Il y a quelque tems qu'on a imprimé ici, *The Deſtruction of Troy &c.* „ C'eſt-à-dire : La „ Deſtruction de Troye, ou ſuite de l'Iliade, „ traduite (en vers Anglois) du Grec de *Tryphiodore*, avec des Remarques ; par Mr. J. „ MERRICK, Etudiant au Collége de la Trinité à *Oxford* in 8 " Le Traducteur dit dans ſa Préface, que le titre de *Grammairien*, que les Anciens ont donné à *Tryphiodore*, eſt une preuve de la grande eſtime qu'on avoit pour lui ; car on entendoit par Γραμματικὴ, ce que nous entendons maintenant par les *belles Lettres*, comme Mr. *Merrick* le fait voir, dit-il, dans ſa *Diſſertation Préliminaire*. Les Critiques modernes n'ont pas fait moins de cas que les Anciens

du Poëme de *Tryphiodore*, ainſi qu'on en peut juger par les louanges qu'ils lui ont données. Les Remarques dont Mr. *Merrick* a accompagné ſa Traduction, ſont deſtinées, non ſeulement à expliquer les paſſages difficiles, mais auſſi à rélever les defauts, & faire remarquer les beautez de ce Poéme. Après la Préface on trouve une Diſſertation du Traducteur ſur la Vie & les Ecrits de *Tryphiodore*: elle eſt ſçavante & curieuſe, auſſi bien que les Notes; mais comme elle eſt un peu longue, il faut ſe reſerver à en donner une idée dans un Article à part: ce qu'on ſe propoſe de faire dans un des Journaux ſuivans.

On a publié dans la même Ville; *Antiquitates Rutupinæ*, *Autore* Joanne BATTELY, *S. T. P. Archidiacono Cantuarienſi. Opus poſthumum. Oxoniæ, è Theatro Sheldoniano*, 1741. *in* 8. L'Editeur de cet Ouvrage, qui eſt écrit en forme de Dialogue, nous apprend dans une courte Préface, que l'Auteur étoit ſçavant Théologien, & Predicateur habile, éloquent & zélé, qui s'eſt acquitté fidelement des devoirs de ſa Charge de Paſteur de *St. Edmond-bury* dans la Province de *Kent*, & de celle d'Archidiacre de *Cantorbery*. Il avoit commencé l'*Hiſtoire du Monaſtère de S. Edmond*, & l'avoit conduite juſqu'à l'an 1250; mais la mort l'a empêché de la finir. Il avoit recueilli quantité d'Obſervations pour éclaircir les Antiquitez de cet endroit-là, & les a laiſſez à ſes Héritiers; elles pourront être utiles à ceux qui voudront continuer l'Hiſtoire qu'il a commencé. Quant à ſes *Antiquitates Rutupinæ*, (les Antiquitez du Païs nommé *Forelandt* dans la Province de *Kent*) l'Auteur les a écrites parce que le lieu même où il demeuroit lui en fourniſſoit l'oc-

l'occasion, par le grand nombre d'Antiquitez des *Romains* qu'on y déterroit, & qu'on lui apportoit tous les jours. Citons les paroles mêmes de l'Auteur de la Préface : *Has verò exercitationes conscripsit loci ipsius, in quo vixit, opportunitatem secutus ; cum* Nummi, Tabulæ, Annuli, Claves, Urnæ, *aliæque* Romanæ *supellectilis Reliquiæ in vicinia ejus quotidiè essent repertæ, & ad illum continuò allatæ, quarum Thesaurum satis amplum collegit, & Nepoti suo* Joanni Battely, *è Collegio* Trinitatis Cantabrigiæ, *integrum legavit.* Cette explication des Antiquitez de *Foreland* ne pourra que faire plaisir à ceux qui aiment ce genre d'Etude, à cause du grand nombre d'Observations curieuses qu'ils y trouveront.

DE LONDRES.

T. Woodward & C. Davis, Libraires de la Société Royale, ont imprimé une Piéce Latine sous ce Titre ; *Philosophica Dissertatio de Gravitate, Regiæ Scientiarum Academiæ inscripta, pro obtinendo præmio ab illa constituto in annum* 1727, *a* R. MATHER, *Arm.*

Voici un autre Livre dans la même Langue : JACOBI DRAKEI, *celeberrimi Anthropologiæ Autoris, Orationes tres ; de Febre intermittente ; de Variolis & Morbillis ; & de Pharmacia bodierna. In lucem edidit, & Præfationem adjecit* EDUARDUS MILWARD, *Medicinæ Doctor, & Regiæ Societatis Socius*, in 4. A *Londres*, chez *G. Meyer* dans le Strand.

Mr. BIRCH, qui a eu soin de l'Edition des *Mémoires d'Etat* de THURLOE, va donner une nouvelle Edition des Oeuvres du célebre *Robert*

Boyle, à la tête desquelles il mettra la Vie de cet illuſtre Sçavant.

A propos de *Thurloe*, n'oublions pas d'avertir qu'on imprime actuellement, & qu'on promet depublier dans peu, des Lettres originales, & d'autres Piéces politiques adreſſées à *Olivier Cromwell*, touchant les Affaires de la Grande Bretagne, depuis l'An 1649 juſqu'à 1658. Ces Piéces, qui n'avoient jamais paru, ont été trouvées dans le Recueil politique du fameux *Milton*. C'eſt Mr. JEAN NICHOLS qui les publie ſur les Originaux. Elles ſeront imprimées in folio, comme le Recueil de *Thurloe*, auquel elles peuvent ſervir de Supplément : on les imprimera auſſi in 8. chez *Whiſton*, Libraire, dans Fleet-ſtreet.

Voici un Livre contre les *Quakres*. *An Eſſay or Examination of the Doctrine of Rob. Barclay's Apology*, &c. C'eſt-à-dire : „ Examen de la Doctrine „ renfermée dans l'Apologie de *Robert Barclay*; „ contenant un grand nombre de Diſcours & „ d'Argumens, avec des preuves tirées de l'E- „ criture Sainte, touchant les Points & les Dog- „ mes les plus eſſentiels de la Religion Chré- „ tienne, qui ſont controverſez entre les Pro- „ teſtans & les Quakres; pour l'uſage & l'utili- „ té de tout Lecteur ſincere & impartial, qui „ s'attache à la recherche de la Vérité ; par „ Mr. JEAN THORNLEY, Vicaire de Boſley „ dans la Comté de Cheſter. A *Londres* chez „ *E. Witherz* dans Fleetſtreet ".

Le fameux Reméde de Mademoiſelle *Stephens* contre la Pierre, continue toûjours d'exercer les Médecins & les Phyſiciens. On a fait ſur ce ſujet un grand nombre d'Experiences & d'Obſervations

tions curieuſes. On en trouve pluſieurs dans une Brochure in 8., imprimée depuis peu ſous ce Titre. *An Account of the Effects of Soap-Lees* &c. C'eſt-à-dire : „ Relation des Effets du Lait-de-„ Chaux pris intérieurement, dans le Cas de „ Mr. *Jaques Surin*, Docteur en Médecine, „ avec un Recit des Experiences & Obſervations „ nouvelles ſur le Reméde de *Jeanne Stephens* „ contre la Pierre, & quelques Reflexions deſti-„ nées à reduire ce reméde d'un uſage empiri-„ que à un uſage raiſonnable, & des Remarques „ ſur les Experiences que Mr. le Dr. *Hales* a „ faites ſur le même ſujet. Préſenté à la So-„ cieté Royale le 14 de Janvier 174½; par Mr. „ JEAN RUTTY, Docteur en Médecine. A „ *Londres* chez *R. Manby*, ſur Ludgate-Hill, „ près de St. Paul ".

Mr. HENRY FIELDING & Mr. YOUNG, Miniſtres, travaillent à une Traduction Angloiſe des *Comédies d'Ariſtophane*. Ils ont publié pour Eſſai de leur Travail le *Plutus*, ou Dieu des Richeſſes. Ils promettent d'accompagner leur Traduction de Notes, qui non ſeulement ſerviront à expliquer l'Original, mais qui contiendront auſſi une Hiſtoire complette des Mœurs & des Coûtumes des anciens Grecs, & principalement des Athéniens. Cet Ouvrage s'imprimera chez *Waller*, dans le Temple.

Nous rendrons compte au premier jour de l'Ouvrage ſuivant qui vient de paroître : il eſt intitulé, *Memoirs of the four laſt Years of the Reign of Queen Anne, &c.* C'eſt-à-dire : „ Mémoires „ des quatre dernieres années du Régne de la Reine Anne, depuis l'an 1710 juſques à ſa mort : „ où l'on trace avec impartialité le Caractère

„ des perſonnes les plus diſtinguées, qui ont é-
„ té employées par cette Princeſſe, & où l'on
„ met dans tout ſon jour l'Hiſtoire des princi-
„ paux évenemens de ce tems-là. Le tout
„ précedé d'un recit abregé des diſputes conti-
„ nuelles des différens Partis depuis la Refor-
„ mation juſqu'à l'année 1710 ". A *Londres* chez *Cowper*; au Globe dans Pater-Noſter-Row, 1742. *in* 8°.

Voici un Livre qui a paru il y a quelques années, mais dont on vient de faire une nouvelle Edition: il eſt bien écrit, & ne peut qu'être intéreſſant, puiſqu'il s'y agit de la Vie du fameux *Cromwell*. Il eſt intitulé, *A ſhort Critical Review of the Political Life of* Oliver Cromwell, &c: C'eſt-à-dire: „ Hiſtoire abregée & critique
„ de la Vie politique d'*Olivier Cromwell*, Protec-
„ teur de la République d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe*
„ & d'*Irlande*, &c. avec un Appendix, conte-
„ nant pluſieurs Piéces curieuſes en Vers & en
„ Proſe, touchant l'Hiſtoire & le Caractère du
„ Protecteur ". A *Londres*, chez *C. Davis*, 1742. 359. pages *in* 12, petit caractère.

Cet Ouvrage contient neuf Chapitres. Dans le *premier* on fait connoître la Famille & les Alliances de *Cromwell*: on montre par quels moyens il s'eſt rendu populaire; on explique auſſi les cauſes de la Guerre civile ſous *Charles I.*

Dans le *ſecond* on decrit les Exploits militaires, & les ſuccès ſurprenant de *Cromwell* durant cette Guerre.

Le *troiſième* contient l'Hiſtoire de ſa conduite après la mort du Roi, & pendant qu'il fut Gouverneur d'*Irlande*.

Dans

Dans le *quatrième* on décrit la Guerre que *Cromwell* soutint contre les *Ecossois* sous *Charles II.* jusqu'à la Bataille de *Worcester*, qui mit fin à cette Guerre.

Le *cinquième* Chapitre expose la Conduite de *Cromwell* envers *Charles I.*, & on la justifie à plusieurs égards.

Le *sixième* fait voir la manière dont il en a agi avec le Parlement, avec l'Armée, & avec les différens Partis, parmi lesquels il avoit à se menager, jusques à ce qu'il s'empara du Pouvoir souverain.

Dans le *septième* on donne une idée du Gouvernement civil de *Cromwell*, depuis qu'il eut cassé le long Parlement jusques à sa mort.

Le *huitième* contient un Exposé de sa conduite envers les Princes & les Etats étrangers, de son zele pour l'honneur de l'*Angleterre*, pour la Religion Protestante, & pour les Libertez du Genre humain.

Dans le *neuvième* enfin on fait un parallèle entre *Cromwell & Charles I.*; & on peut s'assurer que la comparaison est presque toûjours à l'avantage du Protecteur.

Daniel Brown, Libraire proche de la Porte du Temple, débite l'Ouvrage suivant. *A concise History of the Spanish America, &c.* C'est-à-dire: „ Histoire de l'*Amerique Espagnole*, con„ tenant une Relation succincte de la décou„ verte de ce Païs, & des différens établissemens „ qu'on y a fait; avec un détail circonstancié „ de leurs situation, étendue, denrées, com„ merce, &c. Et un recit clair & complet du „ commerce qui se fait de l'*Amerique* en *Espa*„ *gne*, par le moyen des Gallions, de la Flo-

„ tille, &c. & du négoce de contrebande qu'on „ y fait avec les *Anglois*, les *Hollandois*, les „ *François*, les *Danois* & les *Portugais*. On y „ a joint un *Appendix*, qui contient une Descrip- „ tion exacte du Païs nommé *Paraguay* ou *Para- „ guayr*. Le tout tiré principalement des Au- „ teurs *Espagnols*"; *in* 8°. Cet Ouvrage est fort curieux, & on nous assure qu'on peut y faire fond.

Guillaume Innys & Richard Bentley viennent de publier une nouvelle Edition des *Commentaires de César* avec des Notes de Mr. *Thomas Bentley*. Caii Julii Cæsaris *de Bello Gallico & Civili, nec non* A. Hirtii *aliorumque de Bellis Alexandrino, Africano & Hispaniensi Commentarii. Notis & Animadversionibus addidit* THO. BENTLEIUS. *Accessêre Conjecturæ & Emendationes* JACOBI SURINI, *Londini* 1742. 8°. Mr. BENTLEY nous apprend dans sa *Préface*, qu'il a suivi l'Edition de Mr. *Oudendorp*, excepté dans les endroits où il en avertit dans ses Notes. Il ajoute, que Mr. *Surin* croit que ce sçavant Editeur a souvent corrompu le Texte, lorsqu'il s'est éloigné de l'Edition du célebre *Davisius (Davies)*; mais que pour lui, il est persuadé que l'ancienne Leçon est souvent préférable à la nouvelle; c'est pourquoi il l'a suivie dans ces occasions-là. On n'auroit peut-être pas mal fait de joindre aux Notes de Mr. BENTLEY, celles qu'on trouve dans l'Edition de 1713., publiée à *Leyde* sur celle de *Grævius*, & à laquelle on a ajouté l'Ouvrage de *Julius Celsus*, *de Vita & Rebus gestis C. Julii Cæsaris*, qu'on auroit peut-être dû inférer aussi dans cette nouvelle Edition.

On

On trouve chez le même *Innys*, *Sermons on several important Subjects of Religion and Morality*, *&c.* C'eſt-à-dire: „ Sermons ſur divers „ Sujets importans de Théologie & de Morale; „ à quoi on a joint deux Traitez, dont l'un „ contient une idée générale de la Juſtification, „ & l'autre des Recherches ſur l'antiquité de la „ pratique de donner la Communion aux En„ fans, en tant qu'elle étoit fondée ſur l'idée „ où l'on étoit, que la participation de la Ste. „ Cène eſt d'une néceſſité abſolue ". Par le Dr. DANIEL WATERLAND, 2. Volumes *in* 8°. publiez ſur les Manuſcrits de l'Auteur par Mr. JOSEPH CLARKE, Maître ès Arts & Membre du Collége de la *Magdelaine* à *Cambridge*. La Préface que Mr. CLARKE a miſe à la tête de cet Ouvrage eſt fort longue. Il y fait d'abord l'éloge de Mr. WATERLAND & de ſes Ouvrages; puis il donne une idée générale de ſon Traité ſur la Juſtification: il prouve enſuite fort au long contre les nouveaux Enthouſiaſtes (c'eſt ainſi qu'il appelle les Diſciples de *Whitfield*) que l'Egliſe *Anglicane* n'enſeigne point dans la Confeſſion de Foi, que la Foi juſtifie ſeule ſans les bonnes œuvres. Mais l'Ouvrage de Mr. WATERLAND mérite bien que nous lui deſtinions un Article particulier: & nous le ferons d'autant plus volontiers, que cela nous fournira l'occaſion de donner un Récit Hiſtorique de la Vie & des talens de cet illuſtre Sçavant.

L'Ouvrage ſuivant ne ſera certainement pas du goût de tout le monde, puiſqu'il contient une nouvelle Explication des Prophéties de l'Ecriture Sainte: en voici le Titre. *An Eſſay concerning a fourth Age of the Church*, *&c.* C'eſt-à-di-

à-dire : „ Eſſai ſur un quatrième Age de l'Egli„ ſe ; en quatre Parties. *Partie I.* Des Royau„ mes Anti-Chrétiens dont il eſt parlé dans *Da„ niel* & dans l'*Apocalypſe*. *Part. II.* Examen „ des autres Endroits de *Daniel*, & ſur-tout des „ LXX. ſemaines. *Part. III.* Conſideration „ de la Prophetie, plus particulierement par „ rapport à un cinquième & à un ſixième Ro„ yaume Anti-Chrétien. *Part. IV.* Revûë gé„ nérale de la Prophetie, commençant depuis la „ première promeſſe ou Prophetie, qui ſe trou„ ve au 15 Verſet du troiſième Chapitre de la „ *Geneſe*".

L'Auteur dit dans ſa Préface, qu'on l'accuſera peut-être d'avoir pris beaucoup de liberté, & de s'être trop donné l'eſſor dans ſes Conjectures. Mais, ajoute-t-il, cette méthode peut être très-utile, en ce qu'elle fournit bien des ouvertures, qu'on ſupprimeroit ſi on s'attachoit avec trop de timidité à examiner des ſujets ſi difficiles. On doit donc s'attendre à trouver dans cet Ouvrage pluſieurs Explications nouvelles ; & c'eſt ce que le Titre même annonce, puiſqu'on y fait mention d'un *cinquième & d'un ſixième Royaume Anti-Chrétien*. Il ne paroît encore que deux Parties des quatre dont cet Eſſai doit être compoſé ; ainſi nous nous reſervons à en faire l'Extrait lorſque l'Ouvrage ſera achevé : & en attendant nous marquerons ici les principaux Chefs des deux premières Parties qui ſont imprimées chez *Roberts*, in folio.

I. Partie. *Des Royaumes Anti-Chrétiens en général.*
Des Pieds & des Orteils de l'Image, Dan. II. 41. &c.

De

De la Pierre, Dan. II. 34.
Des dix Cornes & des dix Rois, Dan. VII. 24.
De la petite Corne, Dan. VII. 8.
Du ὁ Ἀντιχριστος, ou de l'Ante-Chriſt ainſi nommé par diſtinction.
Du Tems, des Tems, & de la moitie du Tems.
Du Jugement, Dan. VII. 9.
Des Royaumes Anti-Chrétiens dans la derniere Viſion de Daniel, Ch. X, XI, XII.
*Des Royaumes Anti-Chrétiens de l'A*pocalypſe, Ch. XVII.

II. Partie. *De la Statue dreſſée par* Nebucadnetſar, Dan. III.
Des ſept Tems qui devoient paſſer ſur Nebucadnetſar, *& de quelques autres particularitez*, Dan. IV.
De ce qui étoit écrit ſur la muraille, Dan. V.
De la longue Vie accordée aux Bêtes, Dan. VII.
D'Antiochus *conſideré comme un Type*, Dan. VIII. 9 XI. 21. *& ſuiv.*
Des Septante Semaines en général, Dan. IX. 24.
Des Sept Semaines & des ſoixante-deux Semaines.
De la Semaine unique, ou reſtante.
Des Nombres, Dan. XII. 11, 12.

Nous avons appris que Mr. Rous, Membre du Collége de *S. Jean* à *Cambridge*, eſt Auteur de cet Ouvrage.

Le Recueil des *Mémoires de Thurloe*, dont nous avons

avons rendu compte dans ce Journal, a donné lieu à un Anonyme de publier une Brochure de 70 pages sous ce Titre. *A Letter to a Friend in the Country on the Publication of Thurloe's State-Papers, &c.* „ C'est-à-dire : Lettre à un Ami „ en Province sur la Publication des *Memoires* „ *d'Etat de Thurloe*, contenant un Récit impar- „ tial touchant l'Auteur & l'Ouvrage : on y exa- „ mine aussi plusieurs faits de l'Histoire d'*An-* „ *gleterre*, lesquels on met dans leur véritable „ jour ". A *Londres* chez *Roberts*, 1742. L'Auteur de cette Lettre, après avoir donné un récit abregé de la Vie du Secretaire *Thurloe*, dont il fait un bel éloge, s'attache à montrer quel usage on peut faire de ce Recueil pour éclaircir diverses particularitez de l'Histoire d'*Angleterre*, & pour corriger les fautes de ceux qui l'ont écrite ; on en donne ici divers exemples tirez du premier Tome des *Memoires de Thurloe*, & on promet de faire la même chose dans la suite par rapport au six autres Volumes, au cas que cette première Lettre soit bien reçue du public. L'Auteur prouve entre autres choses, par quelques Lettres de ce Recueil, que *Charles II.* n'a jamais épousé *Lucie Walters*, autrement *Barlow*, mere du Duc de *Monmouth*, qui fut décapité au commencement du Régne de *Jaques II* ; il dit aussi, que les Piéces contenues dans ce Recueil sont très-propres à donner une plus juste idée de *Cromwell* & de son Gouvernement qu'on n'a eue jusques ici : & il promet de le prouver dans une seconde Lettre.

TA-

TABLE DES MATIERES

Pour les Tomes XVIII. & XIX.

Ce qui se trouve dans le Tome XVIII. est indiqué par un a. devant le Chifre, & le b. indique le Tome XIX.

A.

ACadémiciens; en quoi ils diffèrent des *Pyrrhoniens. a.* 92. 93. leur critère 121.

Académie (*Nouvelle*) son origine. *a.* 73. défendue par *St. Augustin.* 81. 82.

Académiques de *Valentia a.* 60. *suiv.* Différentes Editions de cet Ouvrage. 139.

Air; sa resistance au mouvement des Bombes & Boulets. *b.* 235. *suiv.*

Ἀξιώματα; ce que c'étoit chez les *Stoïciens. a.* 95.

Alexandre; sa conduite envers la famille de *Darius* ne mérite pas les grands éloges qu'on lui donne. *a.* 322. *suiv.*

Ame; comment regardée & divisée par les *Stoïciens. a.* 93. 94.

Ane d'or d'Apulée; ce que c'est. *b.* 322.

Angles; leur ancien Gouvernement. *b.* 143.

Angleterre; Recherches sur ses Loix & sur son Gouverne-

vernement. *b.* 134. *ſuiv.* Origine de ſes Rois. 144.

Anglois; leur goût pour la Peinture. *a.* 221 leur caractère. b. 141. jaloux de leur liberté. 142.

Anne (*Reine*) ſon caractere. *a.* 431. ſollicitée par ſon Pere à changer de Religion. 433. ſe retire ſecretement de Londres. 435. Ses préjugez contre les *Whigs*. *b.* 2. favoriſe les *Toris*. 3. enſuite les *Whigs*. 7. ſon attachement pour les *Toris*. 9. ſon averſion pour la préſence d'un Succeſſeur immédiat. 12. plus favorable aux *Whigs*. 16. *Juiv.* Revient encore aux *Toris*. 17. ſe prête aux intrigues de Mr. *Harley*. 20. *ſuiv.* ſes lettres à la Ducheſſe de *Marlborough*. 21. 22.

Antiochus Aſcalonite; ſon caractère. *a.* 43. Ecrit contre *Philon* ſon Maître. 134. Reproche que *Ciceron* lui fait. 136. Son critère. *ibid.*

Appetit; comment défini & diſtingué par les *Stoïciens*. *a.* 102. N'eſt pas néceſſairement lié à l'Idée & à l'Aſſention. 129.

Aphaſie; ce que c'eſt. a. 88.

Aquilius; affront que *Mithridate* lui fit. *a.* 47.

Arceſilas; Fondateur de la *Nouvelle Académie*. *a.* 73 Blâmé par les *Stoïciens*. *ibid.* Se défend. 74. Juſtifié par *Ciceron*. 76. Cenſuré par *Valentia*. 83-86. Défendu par *St. Auguſtin*. 87. Son critère. 100. Ses ſucceſſeurs. 106.

Architecture; néceſſaire pour un Voyageur. *a* 181.

Ariſtote; en quoi il s'éloigne de *Platon*. *a.* 72.

Arrêt philoſophique; Voyez *Suſpenſion*.

Artillerie; ſon invention. b. 231. ſes progrès. 232.

Aſpic; ſubtilité & douceur de ſon venin. *b.* 190.

Aſſention; Voyez *Appetit*.

Aſtres; leur culte eſt antérieur aux Légiſlateurs. *b.* 339. *ſuiv.*

Athées; communs en *France*. *a*. 413. leur état dans divers païs. 418. abominable maxime qu'ils ont. *ibid*. leur Confeſſion de foi monſtrueuſe. 419. ce qu'ils objectent contre la divinité de la Religion. 337.
Athéïſme; diverſes Méthodes pour le combattre. *a*. 409. *ſuiv*. fort repandu en *France*. 413. quatre moyens de l'extirper. 415. 417. 420.
Auguſtin (*St*.) ſon ſentiment ſur la *Nouvelle Academie*. *a*. 81. ſur quoi fondé. 82.
Auteurs Claſſiques; un Voyageur les doit tous connoître. *a*. 179.

B.

BACON (*Nathanael*) Editeur d'un Ouvrage de *Selden*. *b*. 134.
Barnabé (*St*.) raiſonnement ſur ſon Epître. *b*. 167.
Baronets (*Chevaliers*) leur Etat en *Angleterre*. *b*. 219.
Barques de nuit; leur deſcription par *Horace*. *a*. 217.
Baſtions; leur origine eſt incertaine. *b*. 223.
Bâtême des Proſelytes chez les *Juifs*. *a*. 404.
Battely (Mr. *Jean*) ſes Antiquitez du Païs de *Foreland*. *b*. 416.
Bayle; ſolution de ſon Sophiſme à l'égard d'une République d'Athées. *b*. 318.
Beaux Arts; d'où & quand le goût en paſſa en *Eſpagne*. *a*. 231. un Voyageur doit en avoir connoiſſance. 181. néceſſaires pour une bonne Education. 274.
Becerra (*Gaſpard*) Hiſtoire ſinguliere d'une Statue qu'il fit. *a*. 234.
Bénéfices; origine des Penſions qui y ſont attachées. *b*. 269.
Bentley (Mr. *Thomas*) ſon Edition des *Commentaires de Céſar*. *b*. 422.

Bible (*Ste.*) ſa nouvelle Verſion. *a.* 343. *ſuiv.* critiquée & approuvée. 344. raiſon de la différence des caractères. 345. additions conſidérables. 346. Paſſages douteux comment diſtinguez. 347. régles que le Traducteur s'eſt préſcrites. 352. *ſuiv.*

Bonté de Dieu; ſi elle s'accorde avec la Création des Bêtes venimeuſes. *b.* 184.

Bayle (Mr. *Robert*) Recueil complet de ſes Oeuvres. *a.* 465.

Bradley (Mr. *Richard*) ſon Dictionaire Botanique. *b.* 128. Deſſein de cet Ouvrage. 130.

Brocanteurs d'anciennes Editions, trait de leur filouterie. *a.* 155.

Burnet (le Dr.) critiqué. *a.* 308. 309.

C.

CALLIMAQUE; ſes Hymnes & Epigrammes. *b.* 203. *ſuiv.*

Caprier; ſa Deſcription botanique. b. 131.

Carle (Mr. *Thomas*) ſon Hiſtoire des premiers Ducs d'*Ormond*. *b.* 220.

Carnéade réleve la *Nouvelle Académie*. *a.* 85. ſon caractère. 108. ſes ſentimens. *ibid.* & *ſuiv.*

Cene (Mr. *Charles le*) ſa nouvelle Verſion de la Bible. *a.* 343. Abregé de ſa Vie. 349. *ſuiv.*

Ceraſtes; Fables au ſujet de ſa morſure. *b.* 187.

Chapman (Mr. *Jean*) ſa Diſſertation ſur les Livres *des Loix* de *Ciceron*. *a.* 470.

Chazelles (Mr. *de*) ſon exactitude dans la Deſcription des Pyramides. *a.* 259.

Chryſippe; vengeur du *Portique*. *a.* 84. mépriſé par les *Académiciens*. 85.

Churchill (Mylord) juſtifié d'une fauſſe accuſation. 8. 434. Voyez au reſte *Marlborough* (Mylord).

Ciceron ; ſa naiſſance & ſa famille. *a.* 4. Origine de ſon nom. *a.* Caractère de ſes Parens. 9. 10. Sa première éducation domeſtique. *ibid.* & *ſuiv.* Ses progrès dans les Ecoles publiques. 12. Prend la robe virile. 13. Etudie les Loix, Uſages & Cérémonies de ſa patrie. 15. Etendue de ſes vûës. 17. Publie des Ouvrages de littérature. 13. 19. S'attache à la Philoſophie. 20. Fait une Campagne. 22. Son amitié pour *Philon* de *Lariſſe*. 30. Se perfectionne dans l'Eloquence & la Dialectique. 32. Plaide ſa première Cauſe. 38. Approbation générale qu'il acquiert par ſon ſecond Plaidoyer. 39. Va en *Grece* & en *Aſie*. 42 Initié dans les Myſtères d'*Eleuſine*. 44. Témoignage que lui rend *Molon*. 45 De retour à *Rome* il plaide pour *Roſcius*. 53. Entre dans les Charges 56. Son Mariage. 59.

Cicognes ; erreur populaire ſur leur ſujet. *b.* 180.

Circæum ; hiſtoire de cette ancienne Ville. *a.* 212.

Circé ; origine de la fable de cette fameuſe Enchantereſſe. *a.* 213.

Clarendon (Comte *de*) ſa conduite équivoque. *a.* 436. Défendu. *ibid.*

Clarendon (Comteſſe *de*) ſon caractère. *a.* 428. Défendue. 429.

Clarke (Le Dr. *Samuel*) ſes Sermons. *a.* 467.

Clement (St.) Diſcours ſur ſa première Epître aux *Corinthiens*. *b.* 159.

Cleopatre ; ſa mort. *b.* 191.

Clergé ; commence à faire un Etat en *Angleterre*. *b.* 143 S'empare du gouvernement. 144. Déclamation contre ſon Etat. 266. S'il doit vi-

vre totalement dans la pauvreté. 268. Origine de sa grandeur. 269. Pouvoir qu'il s'est arrogé. 275.

Clifton (Mr. *François*) sa traduction de quelques Livres d'Hippocrate. *b.* 112. *suiv.* Méthode nouvelle qu'il a suivie. 121.

Cobbam (Vicomte de) son éloge. *b.* 297.

Coeborn (Le Général) son histoire & son éloge. *b.* 225.

Coignée (La) mise à la racine du Clergé Chrétien. *b.* 262. *suiv.* Contenu de cet Ouvrage. 264.

Colin Mac- Laurin (Mr.) son Traité des Fluxions. *b.* 414.

Colson (Mr. *Jean*) son Commentaire sur la méthode des Fluxions du Chevalier *Newton*. *b.* 217.

Communes d'Angleterre ; leur prérogative. *b.* 77. Se séparent des Seigneurs. 147. Opprimées. 149. Se relevent. *ibid.* Admises aux Conseils publics de la Nation. 150.

Contre-mines, la meilleure défense des Places. *b.* 224.

Cotta ; caractère de son Eloquence. *a.* 54.

Couronne civique ; ce qu'il falloit pour la mériter. *a.* 47.

Critère de divers Philosophes. *a.* 100.

Cromwell (*Richard*) exemple de sa fermeté. *b.* 369.

Crouzaz (Mr. *de*) maltraité. *b.* 306.

Cruden (Mr. *A.*) sa Concordance de toute la Bible. *b.* 220.

Cymbalum Mundi ; contenu de cet Ouvrage. *a.* 410.

Cyrénaïques ; leur critère. *a.* 137.

D.

DEBATS dans le Parlement sur l'assignation d'un revenu indépendant pour l'Héritier présomptif de la Couronne. *b.* 76. *suiv.*

Dénier & Pied Romains; il faut les bien connoître pour juger des poids, monnoyes & mesures des Anciens. *a.* 261. Leur proportion avec plusieurs poids &c. modernes. 264. 265.

Descente des anciens Héros aux enfers; ce que c'étoit. *b.* 321.

Dessein; ancienneté de cet Art. *a.* 282. Son grand usage pour l'éducation. 292.

Diagoras; punition de son impieté. *a.* 411.

Dieu; comment sa bonté s'accorde avec la Création de tant d'animaux nuisibles. *b.* 184. Pourquoi il ne mit pas nos premiers Parens dans l'impossibilité de pécher. 196.

Dîmes; leur origine. *b.* 270.

Drake (Mr. *François*) son Histoire de la Ville de *York*. *b.* 241. D'où il en a tiré les matériaux. 245.

Drake (Mr. *Jaques*) ses Discours sur la Fiévre intermittente, la petite Verole, la Rougeole, & sur la Pharmacie. *b.* 417.

E

ECRITURE *Sainte*; ce qu'il faut entendre par y ajouter ou en retrancher. *a.* 353.

Elton (*Jean*) son Tréfor des Biens Ecclésiastiques. *b.* 217.

Education; deux choses essentielles pour la rendre bonne. *a.* 275. Fautes que l'on y commet. 276.

Eglises primitives; idée qu'un Anonyme en donne. *b.* 285.

Enchanteurs; il n'y en a jamais eu. *b.* 192.

Epictete attaque les *Académiciens* sur l'Evidence. *a.* 117. nouvelle Edition de ses Oeuvres. *b.* 220.

Epicure; ſon critère. *a.* 137.
Epitres morales de Mr. *Pope*. *b.* 290. *ſuiv.*
Επεχε, ce que c'eſt. *a.* 78. Introduite dans l'Ecole de *Platon*. 79.
Eſpagnols; leur goût & leur capacité pour les beaux Arts. *a.* 232. 233. 239.
Eſprit Flechier; change que l'on prit ſur un de ſes Mandemens. *b.* 63.
Eſprits forts; railleries ingenieuſes contre eux. *a.* 331. *ſuiv.*
Etats (Les) d'*Angleterre* de tout tems en poſſeſſion de l'autorité légiſlative. *b.* 146. Où ſe tenoit autrefois leur aſſemblée. 147.
Eve; ſa converſation avec le ſerpent. *b.* 198.
Evidence; ſujet de diſpute entre le *Portique* & la *Nouvelle Académie*. *a.* 81. 117. Eſt le critère du premier. 121.

F.

FAVOLA, montagne d'Italie. *a.* 203.
Femmes; comment ſeront ſauvées en engendrant des enfans. *a.* 376. *ſuiv.* Leur caractère eſt fort indécis & changeant. *b.* 297. quel eſt leur caractère général. 298. Leurs deux grandes paſſions. *ibid.* & *ſuiv.* La plupart n'ont aucun caractère. 299. Leur amour du plaiſir. 300. Caractère d'une Femme auſſi accomplie qu'il ſe peut. 301.
Fielding (Mr. *Henry*) & Mr. *Young*; leur traduction du *Plutus* d'*Ariſtophane*. *b.* 419.
Florence; état des forces de ce Grand-Duché. *a.* 270.
Foſſa nuova; groſſe Abbaye en *Italie*. *a.* 216.
Fraſer (Mr. *Jaques*) ſa vie du Shah *Nadir*. *b.* 218.

G.

GALES (Prince de) debats dans le Parlement pour lui assigner un revenu annuel. *b.* 76. *suiv.* pourquoi doit être indépendant en cela du Roi. 79. *suiv.* 105. *suiv.* somme nécessaire pour son entretien. 108.
Galilée a aidé à perfectionner l'usage de l'Artillerie. *b.* 233.
Garderobe; dépense de celles des Reines *Marie* & *Anne*. *b.* 38.
Géographie est nécessaire à un Voyageur. *a.* 180.
Godolphin (Mylord) sa Lettre à la Reine *Anne* sur ce qu'elle alloit se livrer aux *Torys*. *b.* 31.
Godwin (*François*) ses Mémoires Ecclésiastiques. *b.* 219.
Goût; régles là-dessus. *b.* 304.
Gouvernement; ancienneté de celui d'*Angleterre*. *b* 143. ne peut subsister sans Religion. 318.
Greatrix (Mr. *Jean*) exemples de son pouvoir extraordinaire sur les maladies. *b.* 189. *suiv.*
Greaves (Mr. *Jean*) ses Oeuvres mêlées. *a.* 241. *suiv.* Histoire de sa vie & de ses Ouvrages. 243. *suiv.* critiqué. 259. 260.
Grecs; leurs premiers Sages. *b* 65. Branches de leur Philosophie. 66. faisoient grand cas des Ecrits d'*Hippocrate*. *b.* 115.
Grotta delli Centroni; sa description. *a.* 201.
Guillaume III. (Roi) particularité de son Histoire. *a.* 460.
Guy-Patin; sa ridicule prétention. *b.* 116.

H.

HAMILTON (Duc de) duplicité de sa conduite. *b.* 373. *suiv.*

Hanovre; Hiſtoire de la Succeſſion de cette Maiſon. 468.
Harley (Mr.) ſes intrigues ſecrettes contre les *Whigs*. *b.* 18. *ſuiv.*
Harris (Mr. *Joſeph*) ſon Traité des Microſcopes. *b.* 211.
Hegemonicon; ce que les *Stoïciens* entendoient par-là. *a.* 93.
Héritier préſomptif de la *Grande-Brétagne*; s'il a droit de demander un Revenu indépendemment de la volonté du Roi. *b.* 76. *ſuiv.*
Hermas; raiſonnement ſur ſon *Paſteur*. *b.* 169.
Hippocrate; quelques-uns de ſes Livres traduits en Anglois. *b.* 115. raiſon de l'imperfection de quelques-uns. 119.
Hiſtoire; un Voyageur doit la poſſeder. *a.* 180.
Hiſtoire abregée & critique d'*Olivier Cromwell*. *b.* 420. celle de l'*Amerique Eſpagnole*. 421.
Hommes; difficulté de les connoître. *b.* 291. leur paſſion dominante en eſt le ſeul moyen. 293. précaution à prendre à cet égard. 295.
Hortenſius; caractère de ſon Eloquence. *a.* 55.

J.

JAMES (Mr.) ſon Dictionaire de Médecine. *b.* 216.
Idées; leur définition par *Platon*. *a.* 70. par les *Stoïciens*. 95. par *Zenon*. *ibid.* Définition de celles que les *Stoïciens* appelloient compréhenſives. 97. difficulté qu'il y a de diſcerner les vrayes des fauſſes. 111.
Idolâtrie; comment introduite dans le monde. *b.* 339.
Jeu du Corps de Chriſt; ce que c'eſt. *b.* 258.
Invocation des Saints; ſon origine. *a.* 361.
Job; en quel tems il a vécu. *a.* 390.

Jouvin de Rochefort critiqué. *a.* 203. 206. 309.
Juanez (*Jean Baptiſte*) Hiſtoire ſinguliere d'un Tableau qu'il fit *a.* 235.
Juifs; prérogatives qu'ils attribuent à *Moïſe*. *a.* 378. uſage qu'ils font des Propheties. 398.

K.

KONNING; ce que c'étoit chez les anciens *Saxons*. *b.* 144. ſon autorité en tems de guerre & de paix. 145.
Krantzovius (*Irenée*) ſon Traité mathématique ſur le bonheur. *a.* 330.

L.

LACTANCE; ſon argument contre la ſageſſe des Gentils. *a.* 78.
Langues modernes & ſçavantes néceſſaires à un Voyageur. *a.* 178.
Laſſels critiqué. 305. 307. 309.
Leçon & Notes ſingulieres d'un ancien Manuſcrit d'*Horace* à *Baſle*. *a.* 318.
Légiſlateurs (les) ne ſont point Auteurs de la Religion. *b.* 341.
Leoni (Sgr. *Giacomo*) ſa traduction de l'Architecture de *Palladio*. *b.* 215.
Liberté; le grand objet du Peuple *Anglois*. b. 142.
Lipſe (*Juſte*) critiqué. *a.* 308.
Liſte Civile; ce que c'eſt. *b.* 84.
Livres dangereux en fait d'Athéïſme. 415. *ſuiv.*
Logiſmos des *Stoïciens*. *a.* 94.

M.

MAITTAIRE (Mr. *Michel*) Table générale de ſes Annales Typographiques. *a.* 146. *ſuiv.*

Mal Moral; ſa ſource. *b.* 310. s'accorde avec les Attributs de Dieu. *ibid.*
Mandeville; refutation de ſes ſentimens. *b.* 319.
Marie (Vierge) excès de vénération que lui portent les *Eſpagnols*. *a.* 228.
Marius; ſon portrait. *a.* 27.
Marino; ſa deſcription. *a.* 202.
Marlborough (Mylord) privé de ſes emplois. *a.* 452. accuſé d'indiſcretion. 454. juſtifié. 455. *b.* 47. raiſon de ſa diſgrace. *a.* 457. fauſſement accuſé d'avoir conſpiré contre l'Etat. 460. ſa diſgrace ſous la Reine *Anne*. *b.* 36. juſtifié de Toriſme. 49. ſon caractère par Mr. *Pope*. 293.
Marlborough (Ducheſſe *de*) Hiſtoire de ſa conduite. *a.* 422. *ſuiv.* comment elle entra en faveur. 428. 430. témoignage que l'Evêque *Burnet* lui rend. 430. ſa conduite dans l'affaire de la Revolution. 438. dans celle de la Penſion pour la Princeſſe *Anne*. 447. ſupplantée par Madame *Maſham*. *b.* 18. ſa lettre à la Reine. 23. perd entierement la faveur. 29. ſes vains efforts pour la regagner. 30. ſon intégrité dans les charges. 37. ſa moderation dans la faveur. 40. ne vendoit jamais d'Emplois. 42. n'a point été du Parti *Tory*. 49. bon uſage qu'elle fait de ſes richeſſes. 51.
Maſham (Madame) ſon ingratitude envers la Ducheſſe de *Marlborough*. *b.* 18. *ſuiv.*
Mather (Mr. *R.*) ſa Diſſertation ſur la Gravité. *b.* 417.
Mélanges de Littérature & de Philoſophie. b. 288.
Merrick (Mr. *J.*) ſa la traduction de Deſtruction de *Troye*. *b.* 415.
Merſenne (le Pere) particularitez ſupprimées dans ſon Commentaire ſur la Geneſe. *a.* 406. *ſuiv.*

Middleton (Mr.) ſon Hiſtoire de la Vie de *Ciceron*. *a.* 1. *ſuiv.*
Miſſon (Mr.) critiqué. *a.* 206. 210. 211. 308. 309.
Μονὰς; ce que c'étoit chez les *Stoïciens*. *a.* 99.
Moïſe; prérogative que les *Juifs* lui attribuent. *a.* 378.
Monte Circello; ſon Hiſtoire & ſa Deſcription. *a.* 211.
Moralez, Peintre *Eſpagnol*; ſa Vie. *a.* 227.
Morland (Mr. *Samuel*) découvre une Conſpiration. *b.* 364.
Mozo (D. *François Herrera el*) affronté par le Duc d'*Olivarez*. *a.* 238.
Murillo (*Barthelemy Etienne*) excellent Peintre *Eſpagnol*. *a.* 232.
Myſtères des Payens; leur utilité. *b.* 321.

N.

NOέμενα; ce que les *Sceptiques* entendoient par-là. *a.* 88.
Nuremberg; ſottes Coûtumes de cette Ville. *a.* 319. *ſuiv.*

O.

OBJET; ce qu'il faut conſiderer pour en juger probablement ſuivant les *Académiciens*. *a.* 125.
Oldfield (Madlle.) ſa paſſion dominante. *b.* 296.
Orange (le Prince d') ſa conduite en *Angleterre* lors de la Revolution. 441. ſujet de ſa froideur pour la Princeſſe *Anne*. 446. Voyez *Guillaume III.*
Orateur accompli; idée que *Ciceron* s'en formoit. *a.* 17.
Owen (Mr. *Charles*) ſon Eſſai d'une Hiſtoi-

re

re naturelle des Serpens. *b.* 171. *ſuiv.*

P.

PALUS *Pomptina*; Hiſtoire de ce Marais. *a.* 210. 304.
Parlement d'Angleterre; ſa prérogative. *b.* 77. 81.
Paſſion dominante; c'eſt le moyen de connoître les Hommes. *b.* 293. précaution à prendre à cet égard. 295. elle ne nous quitte jamais. 296.
Payens; d'où vient en partie leur aveuglement. *b.* 328.
Peines & Récompenſes d'une autre Vie, ne ſont pas une invention de la Politique. *b.* 331.
Peintres bien recompenſez en *Eſpagne*. *a.* 239.
Peinture; un Voyageur doit en avoir connoiſſance. *a.* 181. néceſſaire pour l'éducation des jeunes gens. 278. 285. 291. étoit dans un égal degré de perfection du tems d'*Apelle* & de *Raphaël*. 286. ſes progrès dans la *Grece*. 287. & chez les *Romains*. 289. excellent uſage que les Anciens en faiſoient. 297. Objections contre cet Art. 300. Traité de l'ancienne Peinture. 271. *ſuiv.* But de cet Ouvrage. 278. 282. qualitez eſſentielles de la bonne manière de peindre. 288.
Peres Apoſtoliques; diſcuſſion ſur l'autenticité de leurs Ecrits. *b.* 158.
Φαινόμενα, ce que les *Sceptiques* en diſoient. *a.* 88.
Φαντασία, ſa Définition par les *Stoïciens*. *a.* 95.
Philon de *Lariſſe*; ſes principes. *a.* 30. 132. ſon Caractère 133. veut concilier les deux *Académies*. 134. Reproches qu'il s'attira par-là. 135.
Philoſophes; leurs ſentimens ſur les Peines & les

les Recompenſes d'une autre vie. *b.* 322. Leur duplicité à cet égard. 327.
Phylactères des *Juifs* ; leur origine. *a.* 361.
Pied Romain. Voyez *Denier.*
Pinarolo critiqué. *a.* 306.,
Piperno ; deſcription & hiſtoire de cette ville. *a.* 214.
Platon ; ſon ſyſtème de Philoſophie. *a.* 68. ſon Critère. 100. Son ſentiment ſur l'origine du mal. *b.* 311.
Poiſons ; reduits en trois claſſes. *b.* 183.
Polycarpe (St.) ſon Epître aux *Philippiens. b.* 166.
Pompée ; origine du Surnom de *Grand* qu'il porta. *a.* 46.
Pope (Mr.) ſes Epîtres morales. *b.* 290. *ſuiv.* Plan de la ſuite de ſon Eſſai ſur l'homme. 308. Défendu contre Mr. de *Crouzaz.* 310. *ſuiv.* Juſtifié de Leibnitianiſme. 311.
Portique ; ſon origine. *a.* 73. Son Critère. 121.
Poſidonius ; égards de *Pompée* pour lui. *a.* 45.
Poudre à Canon ; incertitude de ſon invention. *b.* 229. Son premier uſage à la guerre. 231. Perfectionnée. 232.
Probabilité eſt le critère des Académiciens. *a.* 121. De diverſes eſpeces. 123.
Procope critiqué. *a.* 306.
Providence ; ſa ſageſſe par rapport à la propagation des animaux. *b.* 176.
Pſylles ; fables que les anciens en racontent. *b.* 187.
Pyramides d'Egypte ; n'ont point été bâties par les *Iſraëlites* ni par *Joſeph. a.* 246. Tems de leur fondation. 247. Deſcription de la premiere. 248. De la ſeconde. 256.
Pyrrhon ; ſon critère. *a.* 100.
Pyrrhoniens, ou *Sceptiques* ; eſprit de cette ſecte. *a.* 87.

a. 87. 91. Leur discipline. 90. Leur différence des *Académiciens*. 92. 93.

R.

RECHERCHES sur les Loix & le Gouvernement d'*Angleterre*. *b.* 134. But de cet Ouvrage. 135. Ses diverses Editions. 136.
Recompenses. Voyez *Peines*.
Religion; comment utile à la Societé. *b.* 320. N'est point une invention de la Politique. 324. 334. Antérieure à l'état de Societé & de Gouvernement. 336. Son but final. 344.
Richesses; leur véritable usage est peu connu. *b.* 302.
Ridley (Mr. *Gloceſter*) ſes Sermons. *a.* 469.
Robins (Mr. *Benjamin*) ſes nouveaux Principes d'Artillerie. *b.* 221. *ſuiv.*
Roelas (*Paul de las*) trait ſingulier de ce Peintre. *a.* 240.
Rois d'Angleterre; leur origine. *b.* 144. Profitent de la desunion des Seigneurs & des Communes. 150. Leur Politique pour empêcher les Seigneurs de gagner les Communes. 151.
Romains; leur maxime pour la première éducation des enfans. *a.* 10.
Roſcius; éloge de ce fameux Acteur. *a.* 54.
Rous (Mr.) ſon Eſſai ſur un quatrième Age de l'Egliſe. *b.* 424.
Rudd (Mr. *Jaques*) ſes Sermons ſur le Bâtême. *b.* 216.
Rutty (M. *Jean*) ſa relation de l'effet du Lait de chaux pris intérieurement. *b.* 419.

S.

S.

SAGESSE; en quoi les *Stoïciens* la font consister. *a.* 102. Difficulté d'y parvenir. 105.
Saignée; son effet extraordinaire. *b.* 124.
Saint Jean (Mylord *Olivier*) justifié de plusieurs fausses imputations. *b.* 358.
Salpêtre; sa decouverte. *b.* 229.
Saxons; leur ancien Gouvernement. *b.* 143.
Sceptiques. Voyez *Pyrrhoniens.*
Science; comment définie par les *Stoïciens. a.* 102.
Scipion l'Africain n'étoit pas si retenu ni si chaste que quelques Auteurs le disent. *a.* 325.
Seed (Mr. *Jeremie*) son Oraison funèbre du Dr. *Waterland. b.* 216.
Seigneurs; leur separation d'avec les Communes. *b.* 147. Avantages qui leur en reviennent. *ibid. suiv.* Moyen par lequel ils se rendirent maîtres des Communes. 151.
Selden (*Jean*) ses Recherches sur les Loix & le Gouvernement d'*Angleterre. b.* 134. *suiv.* Motif qui le porta à les publier. 136.
Sénateurs Romains; audience publique qu'ils donnent aux Citoyens. *a.* 16. Ne prenoient aucun salaire de leurs avis. 55.
Sens (Les cinq) comment définis par les *Stoïciens. a.* 94.
Sensations; comment regardées par les *Stoïciens. a.* 97. Par les autres Philosophes. 98.
Sermonette; sa description. *a.* 208.
Serpens; ne peuvent vivre sans air. *b.* 176. Leur propagation. *ibid.* Leur sagacité. 179. Leurs ennemis. 180. Leur nourriture. 181. Utilité de leur venin pour eux-mêmes. 185. Comment les apprivoiser. 193. Ceux que Dieu envoya

voya au Camp des *Israëlites* pourquoi nommez *brûlans*. 200. Origine de leur Culte. 201.
Setia ; fameuse autrefois pour ses vins. *a.* 209.
Societé civile ne peut subsister sans le dogme des Peines & Recompenses futures. *b.* 316. Sa différence d'avec les Societez religieuses. 324. Nécessité de leur alliance. 325. 345.
Socrate ; système de sa Philosophie. *a.* 66. Persuadé des Peines & Recompenses d'une autre Vie. *b.* 327.
Sorcieres dangereuses en *Angleterre*. *b.* 196.
Stakhouse (Mr. *Thomas*) son Histoire de la Bible. *b.* 214.
Sterling (Mr. *Jean*) son Edition de *Virgile*. *b.* 220.
Stoïciens ; ennemis de la *Nouvelle Académie*. *a.* 73. Ce qu'ils disoient de *Chrysippe*. 86. Principe étrange qu'ils tenoient. 93. Comment ils divisoient leurs Idées. 96. Degrez par lesquels ils prétendoient arriver au souverain bien. 103. Leur attachement pour l'évidence. 117. Maximes dont ils s'appuyoient. 120. Leur objection contre l'Arrêt philosophique résolue par *Ciceron*. 128.
Superstitions ; leur source. *a.* 361.
Suspension, ou *Arrêt philosophique* ; comparaison de *Ciceron* là-dessus. *a.* 130. Ne décourageoit point les *Académiciens* de la recherche de la vérité. *ibid.*
Sylla ; son portrait. *a.* 44. Son épitaphe. 50.

T.

TACITE critiqué. *a.* 306.
Tartalea a écrit sur le mouvement des Bombes & des Boulets. *b.* 233.

elemaque; hiſtoire de ce Livre & de ſes différentes Editions. *b.* 52. *Juiv.* Faux jugement qu'en a fait Mr. *Bayle.* 56. Critiques de ce Livre. 57. Traduit en pluſieurs Langues. 59.
Teſtament; ordre chronologique des Livres de l'Ancien. *a.* 389. & du Nouveau. 394.
Théognis de *Megare*; ſes Poeſies. *b.* 203. *ſuiv.*
Thornley (Mr. *Jean*) ſon Examen de la doctrine des *Quakres. b.* 418.
Thurloe (Mr. *Jean*) ſon Recueil de Mémoires d'Etat. *b.* 350. *ſuiv.* Hiſtoire de ſa Vie. 357. *ſuiv.*
Tillotſon; nouvelle Edition de ſes Oeuvres. *a.* 470.
Tolerance néceſſaire en matière de Religion. *b.* 325.
Toris; leur conduite dans l'affaire de la Penſion de la Princeſſe *Anne. a.* 448. 451. Gagnent le deſſus. *b.* 3. Leur Addreſſe contre les *Whigs.* 5. Mécontens de la Reine *Anne.* 7. Propoſent de faire venir la Princeſſe *Sophie.* 11. Leur peu de ſincerité en cela. 13. Leur inſolence. 15. Leur Triomphe. 36.
Torrigiani (*Torrigiano*) Sculpteur *Italien*; cauſe de ſa mort. *a.* 229.
Truffles; leur deſcription botanique. *b.* 132.
Tunſtall (Mr. *Jaques*) ſa Lettre ſur la Vie de *Ciceron* par Mr. *Middleton. a.* 470.
Turnbull (Mr. *George*) ſon Traité de l'ancienne Peinture. *a.* 271. *ſuiv.*

V.

VALDÉS (D. *Juan de*) ſon excellent Tableau de la mort. *a.* 237.
Valentia (*Pierre de*) ſes Académiques. *a.* 60. *ſuiv.* Hiſtoire de ſa vie. *ibid. ſuiv.* Notice de ſes Ouvrages. 193. *ſuiv.*

Vanini; ſa méthode pour répandre l'Athéiſme. *a.* 414.
Vauban (le Maréchal *de*) ſon éloge. *b.* 227. éloge de ſon Traité de l'Attaque & de la Défenſe des Places. 228.
Velaſco (D. *Antonio Palomino*) ſes Vies des Peintres & Statuaires *Eſpagnols*. *a.* 220. *ſuiv.* Deſſein de cet Ouvrage. 223.
Velletri; Hiſtoire de cette Ville. *b.* 204. ſa deſcription. 205.
Vérité; ſon importance. *b.* 265.
Verſion nouvelle de la Bible. *a.* 343.
Veſuve; en quel tems il commença à brûler. *a.* 312.
Via Appia; ſon hiſtoire. *a.* 303. ſa largeur. 308.
Virgile. Voyez *Sterling*.
Vivres; comparaiſon de leur taxe à *York* en deux tems fort éloignez l'un de l'autre. *b.* 256.
Voyageur; talens qui lui ſont néceſſaires. *a.* 178. 278.
Upton (Mr. *J.*) ſon Edition d'*Epictete*. *b.* 220.

W.

WAKE (Le Dr. *Guillaume*) ſa Traduction des Peres Apoſtoliques. *b.* 154.
Warburton (Mr.) ſes Diſſertations ſur l'Union de la Religion, de la Morale & de la Politique. *b.* 113. *ſuiv.* Plan de ſon Ouvrage ſur la Divinité de la Miſſion de *Moïſe*. 315.
Waterland (le Dr. *Daniel*) ſon Oraiſon funèbre. *b.* 216. ſes Sermons poſthumes. 423.
Weſtmoreland (Comte *de*) trait de ſon courage & de ſa grandeur d'ame. *b.* 110.
Wharton (le feu Duc *de*) ſon caractère. *b.* 293.

Whigs disgraciez. *b.* 3. rentrent en faveur. 7. perdent leur Credit. 30.
Wirtzbourg; Histoire gaillarde d'un Abbé de Benedictins de cette Ville. *a.* 316.

Y.

YORK; Histoire de cette Ville & de sa Cathédrale. *b.* 241. *suiv.* Economie de cet Ouvrage. 248. Origine & nom de la Ville. 249. son sort sous les Empereurs *Romains. ibid. suiv.* lors de la décadence de l'Empire. 252. agrémens de son sejour. 253. ses Habitans. 254. leur langage. 255. leur nombre. *ibid.*
Young; Voyez *Fielding*.

Z.

ZENON, Fondateur d'une nouvelle Secte de Philosophes. *a.* 73. sa maxime. 78. son critère. 100.

Fin de la Table.

CATALOGUE
DE
LIVRES

Qui se trouvent à la *Haye*, chez PIERRE DE HONDT.

LIVRES FRANÇOIS.

LEttres, *Mémoires & Négociations de Monsieur le Comte d'Estrades, tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande, que comme Ambassadeur Plénipotentiaire à la Paix de Nimégue, conjointement avec Messieurs Colbert & Comte Davaux, avec les Réponses du Roi & du Secrétaire d'Etat: Ouvrage où sont compris l'Achat de Dunkerque, & plusieurs autres choses très-intéressantes. Nouvelle Edition, dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été supprimé dans les précédentes.* Lond. 1742. 2. vol. 12.

Médailles de grand & de moyen Bronze du Cabinet de la Reine CHRISTINE, *gravées aussi délicatement qu'exactement d'après les Originaux par le célèbre* PIETRO SANTES-BARTOLO, *en LXII. Planches, expliquées par Mr.* S. HAVERKAMP, *Professeur de l'Académie de Leide*, Haye 1742. François-Latin, Folio.

—— *Le même Livre*, Grand Papier.

His-

Hiſtoire des anciens Parlemens de France, ou Etats Généraux du Royaume; avec l'Hiſtoire de France, depuis le Commencement de la Monarchie juſqu'à Charles VIII., accompagnée de Reflexions politiques ſur les Changemens arrivez dans le Gouvernement; à quoi l'on a joint les Mémoires préſentez au Duc d'Orleans, Régent de France, concernant les Affaires de ce Royaume, par le Comte de BOULAINVILLIERS, Londres 1737. Fol.

La parfaite Connoiſſance des Chevaux, par Monſr. SAULNIER. Haye 1734. avec 60. Planches, Fol.

De l'Attaque & de la Défenſe des Places, par Monſr. le Maréchal de VAUBAN, Haye 1737. avec 36. belles Planches 4.

——— *Le ſecond Volume du même Ouvrage, contenant un Traité des Mines par le même Auteur, & un Traité de l'Art de la Guerre, avec une Table générale pour les deux Volumes, & des Figures.* Haye 1742. 4.

Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Théologiques & Moraux, ſur les Evenemens les plus mémorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, avec de très-belles Figures, Lettres griſes, Vignettes & Culs-de-Lampe, gravez ſur les Deſſeins de Mrs. HOET, HOUBRAKEN & PICARD LE ROMAIN. Haye 1727-1739. 6. vol. Fol. Papier Median.

Les mêmes Diſcours en 11. *Volumes.* 8.

Le Nouveau Teſtament avec les Notes de Meſſieurs DE BEAUSOBRE & L'ENFANT. Amſt. 1741. 2. Vol. 4.

Les Remarques Hiſtoriques, Critiques & Philologiques ſur le Nouveau Teſtament par Mr. DE BEAUSOBRE le Pere. Haye 1742. 2. Vol. 4.

Traité de la Diſſolution du Mariage pour cauſe d'Impuiſſance, avec quelques Piéces curieuſes ſur le même ſujet. Luxemb. 1735. 8.

Journal Helvétique, ou Recueil de Piéces Fugitives de Litérature choiſie, Poeſie, de Traits d'Hiſtoire ancienne & moderne, de Découvertes, des Sciences & des Arts, &c. 8.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Fête des Fous, qui ſe faiſoit autrefois dans pluſieurs Egliſes. Lauſanne, 1741. fig. 4.

Reflexions ſur les Ouvrages de Litérature, Paris 1738. 12 vol. 12.

Hiſtoire de FREDERIC GUILLAUME I *Roi de Pruſſe*, Amſt. 1741. 2 vol. 12.

Hiſtoire DE DON RANUCIO D'ALETEZ. Veniſe 1738. fig. 2 vol. 12.

Relation de l'Expédition de la Flote Angloiſe en 1718. 1719. & 1720, *par l'Amiral* BING. Haye 1741. 12.

Défenſe du Chriſtianiſme, ou Préſervatif contre un Ouvrage intitulé, Lettres ſur la Religion eſſentielle à l'Homme. Lauſanne 1740. 8.

Le Perroquet, ou Mélange de diverſes Piéces intéreſſantes pour l'eſprit & pour le cœur. Francf. 1742. 2 vol. 8.

Hiſtoire du Prince FRANÇOIS EUGENE DE SAVOYE. Amſt. 1740. 5 vol. 8.

Mémoires Anecdotes pour ſervir à l'Hiſtoire de Mr. DU LIZ, *& la ſuite de ſes Avantures, après la Cataſtrophe de celle de Mademoiſelle* PELISSIER. Lond. 1739. 8.

Deſcription du Cap de Bonne Eſpérance, l'Hiſtoire Naturelle du Païs, la Religion, les Mœurs, & l'uſage des Hottentots, & l'Etabliſſement des Hollandois. Amſt. 1741. 3 vol. fig. 8.

De-

Description exacte de l'Univers, ou L'ANCIENNE GÉOGRAPHIE *Sacrée & Profane; à laquelle est joint une Relation des Evenemens & des Changemens les plus intéressans, arrivez dans les Empires, les Royaumes, les Seigneuries & les Républiques, depuis leur Etablissement jusqu'au Siècle present. Cet Ouvrage est precedé d'une Introduction à la* Géographie Ancienne, *où l'on rapporte en peu de mots tout ce qui concerne l'Ancien Monde, les Transmigrations des Nations, les Origines des Peuples & généralement tout ce qui peut servir à éclaircir l'Histoire.* Haye 1740. avec LXIII. Cartes Géographiques, Folio, Format d'Atlas.

Méthode pour dresser les Chevaux, par le très-Haut Prince de NEWCASTLE. Londres 1737. avec de très-belles Figures, Fol. Edition magnifique.

——— *Le même Ouvrage*, sur du Papier Impérial.

Art de monter à Cheval, ou Description du Manège dans sa perfection, par Mr. le Baron d'EISEMBERG. Haye 1740. avec 60. Planches, gravées par PICART. Fol. Obl.

Les cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. de GOMEZ, Haye 1735. 20. vol. 12.

Examen du Pyrrhonisme Ancien & Moderne, par Mr. de CROUSAZ; Haye 1733. *Cet Ouvrage est imprimé sur le même Format du Dictionaire & des Oeuvres de* BAYLE, *dont l'Auteur fait une Critique perpetuelle.*

Histoire METALLIQUE *des XVII. Provinces des Païs-Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles V. en 1555. jusqu'à la Paix de Rade en 1716. par Mr.* VAN LOON. Haye 1736. avec plus de 3000. Médailles, 5. vol. Fol.

Hiſtoire (Le même Ouvrage ,) en grand Papier. *Hiſtoire du XVI. Siécle, par Mr.* DURAND, Haye 1735. 4. vol. 12.

*Mémoires d'*Anne-Marie de MORAS, *Comteſſe de* COURBON, *écrits par elle-même.* Haye 1740. 4. Parties 12.

Oeuvres de CLEMENT MAROT, *revûës ſur pluſieurs Manuſcrits, & ſur plus de quarante Editions, augmentées, tant de diverſes Poëſies, que de celles qu'on lui a fauſſement attribuées, avec les Ouurages de* JEAN MAROT *ſon Pere, & ceux de* MICHEL MAROT *ſon Fils*, Haye 1731. 6. vol. 12.

Le PAISAN GENTILHOMME, *ou Avantures de Mr.* RANSAU, *& ſon Voyage aux Iſles Jumelles.* Haye 1735. 12.

Recueil complet d'Eſtampes qui repréſentent les Evenemens les plus Mémorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament (ſans Diſcours) gravées ſur les Deſſeins de Mrs. HOET, HOUBRAKEN & PICART. Sur du Papier Median.

Traité des Armes, par le Sr. P. J. F. GIRARD, *ancien Officier de Marine: enſeignant la manière de combattre de l'Epée en pointe ſeule, toutes les Gardes étrangeres, l'Eſpadon, les Piques, Hallebardes, Bayonettes au bout du Fuſil, Fleaux briſez, & Batons aux deux Bouts: enſemble à faire de bonne grace le Salut de l'Eſponton, l'Exercice du Fuſil, & celui de la Grenadiére, tels qu'ils ſe pratiquent aujourd'hui dans l'Art Militaire de France; orné de 116. belles Planches.* Haye 1739. Quarto Obl.

Voyage de CORNEILLE LE BRUN *au Levant, c'eſt-à-dire dans les principaux endroits de l'Aſie Mineure, dans les Iſles de Chio, Rhodes, Chipre, &c. de même que dans les plus conſiderables Villes d'E-*

d'Egypte, de Syrie & de la Terre Sainte, enrichi d'un grand nombre de Figures en Taille douce. Haye 1732. 5 vol. 4.

——— *Le même*, en Grand Papier 5. vol. 4.

PHARSAMON, *ou les Nouvelles Folies Romanesques, par Monsr.* MARIVAUX, Haye 1736. 2 vol. 12.

L'Histoire d'Angleterre par Monsr. DE RAPIN-THOIRAS. Haye XIII. vol. 4.

Le Suplement au Corps Diplomatique, avec le Corps Diplomatique Cérémoniel, & l'Histoire des anciens Traitez, par Mr. de BARBEYRAC, 5 vol. Fol.

——— *Le même*, en Grand Papier.

Histoire, Obligations, & Statuts de la très-Vénérable Confraternité des FRANCS-MAÇONS. Francf. 1742. 8.

La Logique, ou Système de Réfléxions qui peuvent contribuer à la netteté & à l'étendue de nos Connoissances. Lausanne 1741. 6. vol. 12.

Mémoires de Condé, ou Recueil pour servir à l'Histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce Royaume sous les Régnes de FRANÇOIS II. & CHARLES IX. Amst. 1740. 6. vol. 12.

LIBRI LATINI.

THesaurus Antiquitatum Italiæ, Neapolis, Siciliæ, Corsicæ, Melitæ, &c. curâ illustrium Professorum, GRÆVII, PERIZONII, BURMANNI, & HAVERCAMPI; cum Figuris, Numismatibus, & Mappis Geographicis, 45 *vol. Fol.*

——— Idem Liber, *Charta Majori.*

The-

Thesaurus (Idem) *XXXIX. voluminibus, Fol. Charta Majori, & Minori.*

Nummophylacium Reginæ CHRISTINÆ, quod comprehendit Numismata Ærea Imperatorum Romanorum Latina, Græca, atque in Coloniis cusa, quondam à PETRO-SANTES-BARTOLO summo artificio, summâque fide Æri incisa, nunc primum prodeunt cum Commentario SIGEB. HAVERCAMPI, in Universitate Lugduno-Batava Professoris. *Hagæ Com.* 1742. *Lat. & Gall. cum LXII. Tabulis. Fol.*

——— Idem, *Charta Maj.*

JO. HARDUINI Commentarius in Novum Testamentum : accedit ejusdem Autoris Lucubratio, in cujus prima parte ostenditur, Cepham, à Paulo reprehensum, Petrum non esse : in altera parte, Joannis Apostoli de Sanctissima Trinitate locus explanatur, & eidem Autori suo vindicatur. *Hagæ Comitum* 1740. *Fol.*

——— Idem, *Charta Majori.*

ANT. MATTHÆI Veteris Ævi Analecta, seu Vetera Monumenta hactenùs nondùm visa, quibus continentur Scriptores varii, qui præcipuè Historiam Universalem, Expeditiones in Terram Sanctam, Res Germaniæ, Gelriæ, Hollandiæ, Ultrajecti, Frisiæ, tam Occidentalis quàm Orientalis, & Groningæ, ut & Gesta Equestris Ordinis Teutonici, Dominorum de Brederode, de Culemburch, & de Arckel, memoriæ prodiderunt. Præterea Itineraria, Testamenta vetera, & Doctorum Virorum Epistolæ. *Hagæ Com.* 1738. 5 *vol.* 4.

——— Idem, *Charta Majori.*

S.

S. Justini, Philosophi & Martyris, Opera Omnia, Gr. & Lat., Studio Benedictinorum. *Hagæ Com.* 1743.

——— Idem Liber, *charta maj.*

Turretini Prælectiones Criticæ, Theologicæ, & Concionatoriæ in Pauli ad Romanos Epistolæ Capita XI. *Lausannæ* 1741. 4.

Is. Newton Optice, sive de Reflexionibus, Refractionibus, Inflexionibus, & Coloribus Lucis. *Lausannæ* 1740. 4.

A. B. Trekell de Origine ac Progressu Testamenti Factionis, præsertim apud Romanos; in qua præterea multi Veterum Romanorum Ritus, Mores, multa Juris & Veterum Scriptorum Loca illustrantur. *Lipsiæ* 1739.

Sam. Werenfelsii Opuscula Theologica, Philosophica, & Philologica. *Lausannæ* 1739. 2 vol. 4.

Hortus Elthamensis, seu Plantarum variarum, quas in Horto suo Elthami coluit Vir ornatiss. Jac. Sherard, Delineationes & Descriptiones, quarum Historia vel planè non, vel imperfectè à Rei Herbariæ Scriptoribus tradita fuit, Auct. Dillenio. *Lond.* 1732. 2 vol. cum 324 fig. fol.

Dillenii Historia Muscorum. Oxon. 1742. 2 vol. fig. 4.

Accuratissima Orbis Delineatio, sive Geographia Vetus Sacra & Profana: exhibens quicquid Imperiorum, Regnorum, Principatuum, Rerumpublicarum, ab initio rerum ad præsentem usque Mundi statum fuit. Præmissa est Introductio ad Geographiam Antiquam, quâ Orbis Vetus, Gentium Migrationes, Populorum Origines, & quicquid Historias illustrare po-

poteſt, breviter refertur. *Hagæ Comitum* 1740. *cum LXIII. Tabulis Geographicis, Forma Atlantica, Fol.*

CLERICI Opera Philoſophica, *Amſt.* 1722. 4 *vol.* 12.

CATALOGUS Librorum qui in Theſauris Romano, Græco, & Siculo continentur. *Leidæ* 1725. 8.

Compendium Moralis Evangelica, ſive Conſiderationes Chriſtianæ in NOVUM TESTAMENTUM: *Lovanii* 1694. 4 *vol.* 12. *Editio nitidiſſima.*

Jo. HARDUINI Opera varia; in quibus continentur: I. Undecim Athei hodierni: ſcilicet Janſſenius, Martin, Thomaſſin, Malliebranche, Queſnel, Arnaud, Nicole, Paſcal, Deſcartes, le Grand, & Regis. II. Platon expliqué. III. Pſeudo-Virgilius. IV. Pſeudo-Horatius. V. Numiſmata Sæculi Juſtinianei. VI. Antiqua Numiſmata Sæculi Theodoſiani. VII. Numiſmata Regum Francorum. *Hagæ Com.* 1733. *cum LVII. Tabulis Numiſmatum. Fol.*

——— Idem, *Charta Majori.*

HOSPITALII, Galliarum Cancellarii, Carmina. *Amſt.* 1732. 8.

LIMBORCH Theologia Chriſtiana: adjuncta eſt Relatio Hiſtorica de Origine & Progreſſu Controverſiarum in Fœderato Belgio de Prædeſtinatione. *Hagæ Com.* 1736. *Fol.*

FIN.